

Bulletin du

# Conseil communal

Lausanne

N<sup>o</sup> 3

Séance du mardi 12 février 2002

Présidence de M<sup>me</sup> Marcelle Foretay-Amy (Les Verts), présidente

## Sommaire

Ordre du jour . . . . .	97
Ouverture de la séance . . . . .	100

### Communications:

1. Organisation de l'Administration communale . . . . .	100
2. Ouverture d'un compte d'attente dans le cadre de l'acquisition à venir d'un système d'information des ressources humaines . . . . .	104
3. Prolongation et bouclage de certains crédits d'investissements du patrimoine administratif . . . . .	104
4. Immeuble Grand-Pré 3-5, à Lausanne. Haute Ecole de Théâtre de Suisse Romande (HETSR), demande d'ouverture d'un compte d'attente . . . . .	113

### Lettre:

Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N <sup>os</sup> 1, 211, 239 et 249 . . . . .	113
--	-----

### Interpellations:

1. Centre de loisirs des Bergières (M. Charles-Denis Perrin et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	114
<i>Développement</i> . . . . .	227
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M <sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani) . . . . .	228
2. Avenir du MédiaCentre des écoles lausannoises (M <sup>me</sup> Mireille Cornaz et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	114
3. «Immeubles rue Curtat 5, 14 à 22 et avenue Menthon 9, quelles suites?» (M. André Mach et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	114

**Préavis:**

N° 1	Autorisation générale de plaider (Administration générale et finances) . . . . .	117
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Jacques Ballenegger, rapporteur . . . . .	119
N° 211	Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21). Deuxième partie: Problèmes sociaux et du logement, participation de la population aux décisions la concernant (politique des quartiers) et suivi du développement du bois. Réponses aux motions de M. Michel Glardon (conseil des anciens), de M <sup>me</sup> Françoise Longchamp (politique régionale du logement), de MM. Georges Arthur Meylan (liaison piétonnière Montblesson– Vers-chez-les-Blanc), Pierre-Etienne Monot (politique régionale), Gérard Nicod (politique régionale), Jean-Yves Pidoux (Scions, scions du bois), de M <sup>me</sup> Géraldine Savary (expérience « Werkstadt Basel»), de MM. Philippe Vuillemin (aide à la personne) et Marc Vuilleumier (création de comités de quartiers) (Services industriels, Administration générale, Sécurité publique et Affaires sportives, Finances, Travaux, Ecoles, Sécurité sociale et Environnement) . . . . .	121
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Robert Fox, rapporteur . . . . .	155
	<i>Discussion générale</i> . . . . .	166
	<i>Discussion</i> . . . . .	171
N° 239	Sécurité à Lausanne: état des lieux – actions entreprises – perspectives. Création d'un observatoire de la sécurité. Réponse aux motions de MM. Olivier Français et Jean-Christophe Bourquin ainsi qu'à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler (Sécurité publique et Affaires sportives) . . . . .	186
	<i>Rapport polycopié</i> de M <sup>me</sup> Andrea Eggli, rapportrice . . . . .	219
	<i>Discussion générale</i> . . . . .	222
	<i>Discussion</i> . . . . .	225
<b>Questions orales</b> . . . . .		114

# Ordre du jour

3<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 12 février 2002 à 19 h 30

## A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.

## B. QUESTIONS ORALES

## C. RAPPORTS

2. *Motion de M<sup>me</sup> Diane Gilliard et consorts* pour une maison des associations lausannoises. (AG). MONIQUE COSANDEY.

3. *Rapport-préavis N° 211*: Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21). 2<sup>e</sup> partie: Problèmes sociaux et du logement, participation de la population aux décisions la concernant (politique des quartiers) et suivi du développement du bois. Réponses aux motions M. Glardon (conseil des anciens), F. Longchamp (politique régionale du logement), G. A. Meylan (liaison piétonnière Montblesson–Vers-chez-les-Blanc), P.-E. Monot (politique régionale), G. Nicod (politique régionale), J.-Y. Pidoux (scions, scions du bois), G. Savary (expérience «Werkstadt Basel»), Ph. Vuillemin (aide à la personne) et M. Vuilleumier (création de comités de quartiers). (SI, AG, SPS, Finances, Travaux, EJE, SSE). ROBERT FOX.

4. *Rapport-préavis N° 226*: Favoriser l'engagement au sein de l'Administration communale de collaborateurs atteints d'un handicap. Réponse à la motion R. Cosandey. (AG). ANNE HOEFLIGER.

5. *Préavis N° 221*: Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit. Programme d'assainissement du réseau routier. Demande d'un crédit d'étude. (Travaux). ROGER HONEGGER.

6. *Rapport-préavis N° 242*: Pour le développement d'un réseau de chambres chez l'habitant. Réponse à la motion G. Junod. (AG). ANDRÉ MACH.

7. *Préavis N° 220*: Hôtel de Ville. Rénovation de la cour intérieure, pose d'une détection incendie. Réaménagement intérieur de l'Hôtel de Seigneux. (Finances). CLAUDE BONNARD.

8. *Rapport-préavis N° 238*: Développement des services multimédia sur le télé-réseau. Réponse aux motions Ch.-D. Perrin et A. Bron. (SI, AG). CLAUDE BONNARD.

9. *Rapport-préavis N° 239*: Sécurité à Lausanne: état des lieux – actions entreprises – perspectives. Création d'un observatoire de la sécurité. Réponse aux motions O. Français et J.-Ch. Bourquin ainsi qu'à la pétition C. K. Gossweiler. (SPS). ANDREA EGGLI.

10. *Rapport N° 7*: Proposition de modification du Règlement du Conseil communal au sujet des interpellations urgentes. Projet de règlement R. Ostermann. (AG). GÉRARD CHAPPUIS.

11. *Préavis N° 249*: Octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse catholique de Saint-Nicolas-de-Flüe, à Chailly. (EJE, Travaux). SUZANNE HIRSCHI.

12. *Préavis N° 1*: Autorisation générale de plaider. (AGF). JACQUES BALLENEGGER.

## D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

### INITIATIVES

13. *Motion de M. Jacques Pernet* demandant à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour que les cyclistes se soumettent à des «règles d'habillement» leur permettant d'être mieux vus et d'être un peu mieux protégés. (11<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

14. *Motion de M. Jacques Pernet*: «Lausanne, ville propre aussi à l'aube.» (11<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

15. *Motion de M<sup>me</sup> Sol Behar* pour la gratuité de la «Ficelle» entre la gare et le Flon. (12<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

16. *Motion de M. Pierre Dallèves* pour un frein aux dépenses lausannoises. (14<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

17. *Motion de la Commission permanente de gestion (par son président, M. Claude-Olivier Monot)* pour une gestion et une administration centralisées des bâtiments des patrimoines administratif et financier de la Ville de Lausanne. (14<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

18. *Motion de M. Pierre Payot et consorts* demandant la modération des augmentations de traitement des membres de la Municipalité et des hauts fonctionnaires. (14<sup>e</sup>). DISCUSSION PRÉALABLE.

## INTERPELLATIONS

**19.** *Interpellation de M<sup>me</sup> Diane Gilliard et consorts:* «Le Programme communal d'emplois temporaires: une belle idée qui peine à s'épanouir.» (8<sup>e</sup>). DISCUSSION.\*

**20.** *Interpellation de M<sup>me</sup> Aline Gabus et consorts* sur la fermeture de bureaux de poste à Lausanne. (4<sup>e</sup>). DISCUSSION.\*

**21.** *Interpellation de M. Dino Venezia:* «Affaire des Presses Centrales SA – Regrets d'avoir fait appliquer la loi.» (5<sup>e</sup>). DISCUSSION.\*

**22.** *Interpellation de M. Yves-André Cavin et consorts:* «Lausanne, mais comment sont gérées les manifestations de rue ?» (7<sup>e</sup>). DISCUSSION.\*

**23.** *Interpellation de M<sup>me</sup> Aline Gabus et consorts* sur la vie nocturne et la tranquillité des habitants. (12<sup>e</sup>). DISCUSSION.\*

**Prochaines séances:** 5.3, 19.3, 9.4 (18 h, séance double en réserve), 7.5, 28.5, 11.6, 2.7 (18 h, séance double), 3.9 (18 h, séance double en réserve), [10.9, 19 h 30, extra-muros], 24.9, 8.10, 29.10, 12.11 (18 h, séance double), 26.11, 10.12 (18 h, séance double), 11.12 (19 h, en réserve).

Au nom du Bureau du Conseil:

La présidente: Marcelle Foretay-Amy  
Le secrétaire: Daniel Hammer

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS

**14.11.00** *Pétition du Comité de sauvegarde du Désert* (210 sign.) pour la révision rapide du plan de quartier du Désert-Pierrefleur. (Travaux). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**10.4** *Rapport-préavis N° 202:* Etude de mesures propres à rendre le coût du chauffage à distance supportable pour les locataires. Réponse à la motion de M. Pierre Payot. (SI). Rapport de majorité: ERIC MAGNIN; rapport de minorité: PIERRE PAYOT.

**29.5** *Pétition de M. Frank Baumgartner* pour une place Saint-Laurent sans toxicomane(ie). (SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**12.6** *Motion de M. Pierre Payot* pour l'étude de l'abandon de la taxe sur les divertissements et *motion de M. Michel Julier:* «Non à la taxe sur les divertissements.» (Finances). NICOLE GRIN.

**12.6** *Motion de M<sup>me</sup> Andrea Eggli* pour un soutien aux travailleurs des entreprises conventionnées. (AG). ROLAND OSTERMANN.

\* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

**26.6** *Motion de M. Philippe Braun* demandant à la Municipalité d'entreprendre une étude qui permettrait de montrer que la vente d'appartements de vacances à des étrangers serait bénéfique au développement de la ville. (AG). OSCAR TOSATO.

**4.9** *Préavis N° 219:* Développement de l'informatique dans les musées et pour le Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne. (AG). CHARLES-DENIS PERRIN.

**13.11** *Motion de M<sup>me</sup> Eliane Rey* visant à examiner l'opportunité de construire une piscine olympique couverte à Lausanne. (SPS). SUZANNE HIRSCHI.

**13.11** *Rapport-préavis N° 228:* tl: nouvelle grille tarifaire et concertation avec les usagers. Réponse aux motions G. Junod et A. Faucherre ainsi qu'à une pétition du POP. (AG, SSE). MYRIAM MAURER-SAVARY.

**13.11** *Pétition des Radicaux lausannois:* «Non à la taxe sur les divertissements!» (Finances). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**13.11** *Pétition des habitants du quartier et des usagers de la piscine de Montchoisi* concernant les travaux de transformation et de réfection de la patinoire et de la piscine du parc de Montchoisi. (SPS, Travaux). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**13.11** *Rapport-préavis N° 235:* Application d'un tarif différencié d'utilisation du domaine public pour les terrasses d'établissements publics et les anticipations commerciales. Réponse à la motion P. Payot. (SPS, Travaux). GEORGES ARTHUR MEYLAN.

**13.11** *Préavis N° 236:* Création d'une unité d'intervention socio-éducative de terrain (UnISET). (SSE, Finances, AG). GÉRALDINE SAVARY.

**13.11** *Motion de M<sup>me</sup> Diane Gillard* pour l'adhésion de la Ville à la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville. (AG). EDDY ANSERMET.

**13.11** *Rapport-préavis N° 237:* Fixation des loyers des biens immobiliers appartenant à la Commune. Incitation en vue d'échange d'appartements et maintien d'appartements à loyers modestes. Réponse à trois motions. (Finances). YVAN SALZMANN.

**27.11** *Préavis N° 241:* Politique communale dans le domaine de la toxicomanie et la marginalité (III). Etat de la situation et renforcement du dispositif de prise en charge. (SSE, Travaux). ANNE HOEFLIGER.

**27.11** *Préavis N° 247:* Remplacement de serres et réfections diverses. (SSE). EDDY ANSERMET.

**27.11** *Rapport-préavis N° 248:* Réponse à la motion Ph. Braun pour l'harmonisation des horaires des écoles enfantines et primaires. (EJE). SYLVIANNE BERGMANN.

**27.11** *Pétitions de M. C. K. Gossweiler.* COMMISSION DES PÉTITIONS.

**11.12** *Préavis N° 252:* Ecole à la montagne/centre de vacances de la Barboleusaz s/Gryon. Transformations et rénovations des aménagements intérieurs et extérieurs. (EJE, Travaux, SSE). PAUL-LOUIS CHRISTE.

**11.12** *Pétition de M. Marc Ospelt et consorts* demandant la mise à disposition d'abris de la Protection civile pour pallier la pénurie d'appartements à Lausanne. (SSE.) COMMISSION DES PÉTITIONS.

**11.12** *Pétition du collectif de soutien aux sans-papiers du canton de Vaud* concernant les arrestations des sans-papiers. (SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**21.1** *Préavis N° 253:* Réaménagement de la rue Centrale, de la rue Cheneau-de-Bourg, des ruelles du quartier du Rôtillon, de la place Pépinet, de la place Centrale et création d'un passage public à travers le bâtiment de la rue Cheneau-de-Bourg N° 4. (Travaux, SPS, SSE, SI). PHILIPPE VUILLEMIN.

**21.1** *Préavis N° 254:* PPA concernant les terrains compris entre la route de Romanel (RC 448a) et la route du Château. Radiation partielle des plans légalisés N°s 360 et 598. (Travaux, SPS). DIANE GILLIARD.

**12.2** *Préavis N° 255:* Immeuble rue Haldimand 3/place Arlaud 2 à Lausanne. Projet de démolition de deux bâtiments et reconstruction d'un immeuble avec logements, dont neuf à subventionner, commerces, bureaux et salles de réunions. (Finances, SSE). JEAN-PIERRE BÉBOUX.

**12.2** *Préavis N° 256:* Acquisition d'un système d'information des ressources humaines. (AG). CLAUDE BONNARD.

**12.2** *Préavis N° 257:* Réseau des universités des capitales de l'Europe (UNICA). Création d'une «chaire d'honneur de la Ville de Lausanne» à l'Université de Lausanne. (AG). YVAN SALZMANN.

**12.2** *Préavis N° 258:* Création d'un parc public à l'emplacement de l'ancienne gare du LEB. «Parc de la Brouette.» (SSE). DENIS PACHE.

**12.2** *Rapport-préavis N° 259:* «Associations, ententes ou conventions intercommunales, où en sommes-nous?» Réponse à la motion N. Grin. (AG). JEAN-LOUIS BLANC.

**12.2** *Préavis N° 260:* Admissions à la bourgeoisie de Lausanne. (AG). COMMISSION DES NATURALISATIONS.

**12.2** *Rapport-préavis N° 261:* Création d'une place de jeu sur le plateau de la Sallaz. Réponse à la motion A. Bron et consorts. (SSE). FRANÇOISE LONGCHAMP.

## II. INTERPELLATIONS

**7.9.99** *Interpellation de M. Béat Sutter* au sujet de l'avenir de notre Casino de Montbenon. (11<sup>e</sup>/99). DISCUSSION.

**26.6** *Interpellation de M<sup>me</sup> Diane Gilliard:* «Musique rock à Lausanne: une salle ou deux? ou: «Un nouveau club de rock en 2060»» (9<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**27.11** *Interpellation de M. Jean-Christophe Bourquin:* «Inviter un étranger: comment Lausanne participe-t-elle à la politique dissuasive du Canton de Vaud?» (13<sup>e</sup>). DISCUSSION.

**21.1** *Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts:* «Agissements symboliques à plus d'un titre...» (2<sup>e</sup>). DISCUSSION.

# Séance

du mardi 12 février 2002

**Membres absents excusés:** M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs, M. Roger Cosandey, M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman, M. Albert Graf, M<sup>me</sup> Fernande Heidegger, M. Alain Hubler, M. Denis Pache, M. Dino Venezia, M. Josef Zisyadis.

**Membres absents non excusés:** M<sup>me</sup> Françoise Crausaz, M. Pierre Gilliot, M. Dino Petit.

Membres présents	88
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	100

A 19 h 30, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

**La présidente:** – L'assemblée étant en nombre, je déclare ouverte cette troisième séance du Conseil communal de Lausanne.

---

## Organisation de l'Administration communale

### *Communication*

Lausanne, le 17 janvier 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Par une communication datée du 20 décembre 2001, la Municipalité a fait part à votre Conseil de son organisation pour l'année 2002 et l'a informé des modifications – qui ont pris effet au 1<sup>er</sup> janvier – décidées dans l'appellation des directions et des services, ainsi que dans l'organisation de l'Administration communale.

Afin de synthétiser ces informations et de prévenir, si nécessaire, toute confusion quant à la dénomination des unités administratives ou à l'appartenance d'un service donné à telle ou telle direction, nous vous remettons en annexe le nouvel organigramme de l'Administration. Nous y joignons également une récapitulation par direction et par service, selon la nouvelle organisation, du total des charges et revenus inscrits au budget 2002.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz  
Le secrétaire: François Pasche

Annexes: ment.

# Ville de Lausanne

Administration générale et finances	Sécurité publique	Culture, sports, patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement	Services industriels
Secrétariat municipal Hôtel de Ville - Pl. Palud 2 Case 3280 - 1002 Lausanne	Administratif SP Rue Beau-Séjour 8 Case 2100 - 1002 Lausanne	Unité administrative Pl. Chauderon 9 Case 16 - 1000 Lausanne 9	Administratif T Rue Beau-Séjour 8 Case 2100 - 1002 Lausanne	Secrétariat général DEJE Pl. Chauderon 9 Case 16 - 1000 Lausanne 9	Secrétariat général SSE Pl. Chauderon 9 Case 16 - 1000 Lausanne 9	Secrétariat général SI Pl. Chauderon 23 Case 836 - 1000 Lausanne 9
Personnel et assurances Hôtel de Ville - Pl. Palud 2 Case 3280 - 1002 Lausanne	Police du commerce Rue Beau-Séjour 8 Case 2100 - 1002 Lausanne	Forêts, domaines et vignobles Maison de la forêt - Au Boscal <sup>re</sup> Rte de Corbessières 4 Case 27 - 1000 Lausanne 25	Cadastre Rue Beau-Séjour 8 Case 2100 - 1002 Lausanne	Orientation scolaire et professionnelle Rue de la Borde 3d 1018 Lausanne	Assurances sociales Pl. Chauderon 7 Case 16 - 1000 Lausanne 9	Comptabilité Pl. Chauderon 23 Case 836 - 1000 Lausanne 9
Etudes générales et relations extérieures Pl. de la Louve 1 Case 3280 - 1002 Lausanne	Contrôle des habitants Rue Beau-Séjour 8 Case 2100 - 1002 Lausanne	Gérances Pl. Chauderon 9 Case 16 - 1000 Lausanne 9	Routes et voirie Rue Beau-Séjour 8 Case 2100 - 1002 Lausanne	Santé des écoles Pl. Chauderon 9 Case 16 - 1000 Lausanne 9	Environnement, hygiène et logement Pl. Chauderon 7 Case 16 - 1000 Lausanne 9	Magasin général (MAGESI) Ch. de l'Usine-à-Gaz 19 Case 138 - 1020 Rérens
Organisation et informatique Pl. Chauderon 9 Case 16 - 1000 Lausanne 9	Corps de police Hôtel de police - rue St-Martin 33 Case 2100 - 1002 Lausanne	Culture Hôtel de Ville - Pl. Palud 2 Case 3280 - 1002 Lausanne	Urbanisme Rue Beau-Séjour 8 Case 2100 - 1002 Lausanne	Dentaire Rue de Genève 52 1004 Lausanne	Social et du travail Pl. Chauderon 7 Case 16 - 1000 Lausanne 9	Marketing industriel Rue de Genève 52 Case 836 - 1000 Lausanne 9
Juridique Pl. de la Louve 1 Case 3280 - 1002 Lausanne	Secours et incendie Rue de la Vigie 2 1003 Lausanne	Bibliothèque municipale Pl. Chauderon 11 1003 Lausanne	Architecture Rue Beau-Séjour 8 Case 2100 - 1002 Lausanne	Jeunesse et loisirs Pl. Chauderon 9 Case 16 - 1000 Lausanne 9	Parcs et promenades Av. du Chablais 46 Case 80 - 1000 Lausanne 23	Gaz et chauffage à distance Pl. Chauderon 25 Case 836 - 1000 Lausanne 9
Presse et information Hôtel de Ville - Pl. Palud 2 Case 3280 - 1002 Lausanne	Circulation Ch. de Couvaloup 6 Case 2100 - 1002 Lausanne	Sports Ch. des Grandes-Roches 10 Case 243 - 1018 Lausanne 18	Assainissement Rue des Terreaux 33 Case 16 - 1000 Lausanne 9	Ecoles primaires et secondaires Pl. Chauderon 9 Case 16 - 1000 Lausanne 9	Electricité Pl. Chauderon 27 Case 836 - 1000 Lausanne 9	
Révision Av. J.-Jacques Mercier 11 Case 3280 - 1002 Lausanne	Pompes funèbres officielles Rue Beau-Séjour 8 Case 2100 - 1002 Lausanne		Eaux Rue de Genève 36 Case 836 - 1000 Lausanne 9			Commercial Rue de Genève 38 Case 836 - 1000 Lausanne 9
Financier Pl. Chauderon 9 Case 16 - 1000 Lausanne 9						
Impôts, caisse et contentieux Pl. Chauderon 9 Case 16 - 1000 Lausanne 9						

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR DIRECTION**

		<b>Budget de 2002</b>	
		<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
<b>1</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES</b>	<b>260'655'900</b>	<b>551'117'400</b>
100	Autorités	4'182'000	169'700
110	Secrétariat municipal	83'415'100	2'280'200
120	Service du personnel et des assurances	2'463'000	5'916'500
130	Service des études générales et relations extérieures	42'353'300	212'000
1500	Service d'organisation et d'informatique	17'105'900	2'872'700
160	Service juridique	861'600	190'100
1700	Service de presse et d'information	1'619'500	4'000
180	Service de la révision	2'057'400	110'000
1900	Service financier	95'822'200	61'204'200
1910	Service des impôts, de la caisse et du contentieux	10'775'900	478'158'000
<b>2</b>	<b>SECURITE PUBLIQUE</b>	<b>130'961'800</b>	<b>71'984'800</b>
200	Service administratif	4'775'300	1'933'300
220	Service de la police du commerce	6'413'200	12'826'500
2300	Service du contrôle des habitants	3'663'300	1'786'000
240	Corps de police	61'190'500	22'609'000
250	Service de secours et d'incendie	30'688'900	18'277'900
260	Service de la circulation	20'324'500	10'646'000
2900	Service des pompes funèbres officielles	3'906'100	3'906'100
<b>3</b>	<b>CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE</b>	<b>116'079'600</b>	<b>47'442'700</b>
320	Service des forêts, domaines et vignobles	12'102'800	8'599'300
330	Service des gérances	23'723'600	32'387'400
3400	Bâtiments administratifs	15'277'400	1'786'400
3600	Culture	35'158'400	390'300
3700	Bibliothèque municipale	5'419'600	245'000
3800	Sports	24'397'800	4'034'300
<b>4</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>162'380'300</b>	<b>116'672'900</b>
4000	Service administratif	4'115'000	2'868'200
4100	Service du cadastre	4'289'800	1'679'500
4200	Service des routes et voirie	50'704'100	18'297'000
4300	Service d'urbanisme	5'249'100	561'800
4400	Service d'architecture	4'258'000	102'100
460	Service d'assainissement	44'883'100	32'324'800
4700	Service des eaux	48'881'200	60'839'500
<b>5</b>	<b>ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION</b>	<b>133'829'500</b>	<b>36'261'700</b>
500	Secrétariat général	15'136'600	196'600
5300	Service de l'orientation scolaire et professionnelle	996'900	885'600
540	Service de santé des écoles	13'544'700	10'576'900
5500	Service dentaire	3'745'400	2'257'500
560	Service de la jeunesse et des loisirs	58'964'600	9'694'900
5800	Ecoles primaires et secondaires	41'441'300	12'650'200

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR DIRECTION**

<b>6</b>	<b>SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>135'921'900</b>	<b>25'776'400</b>
600	Secrétariat général	50'769'400	276'200
6100	Service des assurances sociales	6'547'700	2'830'100
620	Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement	12'110'300	1'632'000
640	Service social et du travail	31'435'900	18'607'900
6600	Service des parcs et promenades	35'058'600	2'430'200
<b>7</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>418'899'500</b>	<b>479'533'700</b>
700	Secrétariat général	5'773'400	5'773'400
710	Service comptabilité et finances	8'670'200	8'670'200
720	Service du MAGESI	7'615'100	7'615'100
7300	Service du marketing industriel	3'056'100	3'056'100
740	Service du gaz et du chauffage à distance	129'905'200	150'888'000
760	Service de l'électricité	260'606'900	300'258'300
7800	Service commercial	3'272'600	3'272'600
	<b>TOTAUX</b>	<b>1'358'728'500</b>	<b>1'328'789'600</b>
	<b>EXCEDENT DES CHARGES</b>		<b>29'938'900</b>
		<b>1'358'728'500</b>	<b>1'358'728'500</b>

**Ouverture d'un compte d'attente dans le cadre de l'acquisition à venir d'un système d'information des ressources humaines**

*Communication*

Lausanne, le 21 janvier 2002

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 17 janvier dernier, la Municipalité a décidé l'ouverture d'un compte d'attente de Fr. 200'000.- servant à couvrir les dépenses relatives aux phases d'assistance et de formation dans le cadre de l'acquisition mentionnée en exergue.

Ces phases ne sauraient attendre que votre Conseil examine le préavis N° 256 traitant du sujet qui lui sera soumis ultérieurement. L'étroite collaboration en la matière qui s'est installée avec l'Etat de Vaud et qui doit se poursuivre, rend la démarche impérative.

Ce préavis et l'ouverture du compte d'attente qui en découle s'inscrivent dans le cadre plus large du projet de gestion du personnel de la Ville de Lausanne – GePeL – dont le principe a été admis en 1997 déjà.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:	Le secrétaire:
Daniel Brélaz	François Pasche

**Prolongation et bouclage de certains crédits d'investissements du patrimoine administratif**

*Communication*

Lausanne, le 30 janvier 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Au cours de sa séance du 24 janvier 2002, la Municipalité a décidé, d'une part, de prolonger jusqu'au 31 décembre 2002 la validité de certains crédits d'investissements du patrimoine administratif et, d'autre part, de faire procéder au bouclage de certains autres. Vous trouverez en annexe le détail de ces opérations.

La Municipalité tient à relever avec satisfaction que la majorité des crédits ont pu être bouclés dans les limites du montant alloué à l'origine avec des bonis parfois importants. Ce résultat a été obtenu grâce à des simplifications apportées en cours de travaux et à des prix fortement réduits.

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:	Le secrétaire remplaçant:
Daniel Brélaz	Pierre Tardy

Annexe: ment.

**LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION**

(Etat au 31.12.2001)

Désignation	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
<b><u>Direction de la sécurité publique et des affaires sportives</u></b>				
Stade olympique - 2ème étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations	16.02.93	15'885'000	1'097'128.65	Les travaux ne sont pas encore terminés
Informatisation globale du Corps de police	14.12.93	6'065'000	1'727'760.30	Ce projet est lié à celui de la nouvelle centrale pour le côté "aide à l'engagement" de façon à ne faire qu'une seule implantation. D'autre part, la somme prévue pour le logiciel de gestion administrative est toujours en partie disponible, ce développement étant synchronisé avec les polices cantonales vaudoises et fribourgeoises
Système d'exploitation des transports (SET) - 2ème étape	08.03.94	15'900'000	2'743'574.23	La rénovation des carrefours n'est pas terminée
Pont-de-Chailly - Installation d'une nouvelle signalisation lumineuse	16.05.95	225'000	225'000.00	L'étude finale est en cours et le projet de signalisation à l'étude
Gestion du stationnement	07.11.95	9'498'000	1'619'895.70	Ce crédit est en attente de la construction du parking-relais de la Tuilière, lequel nécessite un plan partiel d'affectation pour les terrains, plan qui fera prochainement l'objet d'un préavis à présenter au Conseil communal
Protection civile - Subventions communales pour abris privés et frais pour abris publics	28.05.85	3'000'000	1'080'534.50	Ce crédit est prévu pour le financement d'abris publics combinés avec des ouvrages privés et pour la participation communale aux frais d'installation des transmissions dans les abris privés d'une certaine capacité
Construction d'un abri de protection civile à l'Ancien-Stand	16.05.95	1'432'000	391'59.00	Les travaux de finition sont en cours (attente de la facture finale de la Fondation de l'Orme)

**Direction des finances**

Palais de Justice de Montbenon - Réfection des façades et des toitures, réaménagement du bâtiment	27.09.88	10'728'000	-2'906'623.20	Une demande de crédit complémentaire sera présentée au Conseil communal en 2002
GEFI - Acquisition d'un nouveau système comptable	18.04.95	5'770'000	2'891'201.75	Le crédit sera bouclé à fin 2002, dès que le programme de gestion de chantier sera interfacé

**Direction des travaux**

Reconstruction de la rue Haldimand - Aménagement de carrefours	28.08.90	7'985'800	307'740.35	Les factures finales sont attendues
Aménagement de la place de la Navigation et de ses abords	30.04.91	18'639'000	-50'126.85	Ce crédit reste en attente des dernières factures ainsi que du règlement d'un litige. Par ailleurs, une demande de crédit complémentaire doit être présentée
Réaménagement de la place de la Gare	05.12.95	20'885'000	-741'317.85	La vérification finale de certains travaux est encore à effectuer
Revitalisation de la Vuachère et dérivation des eaux claires du Flon	08.02.94	32'011'000	7'958'712.04	Des dépenses sont encore prévues jusqu'en 2003
Assainissement de la région de Montheron	11.12.96	3'900'000	2'360'719.05	La facture finale est en attente

**Direction des écoles**

Eglise St-François - Restauration :				
- construction	21.03.89	16'634'000	130'252.39	Des travaux concernant le réglage du mécanisme de la porte d'entrée ainsi que la mise en place de panneaux d'affichage sont en cours. Ces crédits devraient pouvoir être bouclés à fin 2002
- mobilier	10.12.97	352'000	111'270.90	
Ecole à la montagne - Centre de vacances du Planemard à Château d'Oex - Travaux de réfection, de transformation et d'aménagement	21.03.89	863'000	130'381.15	Les travaux d'entretien admis par la Municipalité le 2 septembre 1999 (utilisation partielle des économies réalisées sur le crédit d'investissement) ne sont pas encore achevés

Une maison de quartier sous-gare - Av. Dapples 50 - Travaux de réfection, de transformation et d'aménagement	11.12.96	3'033'000	-30'081.35	Des travaux supplémentaires relatifs à la ventilation sont en cours. Une demande de crédit complémentaire sera présentée dans le courant de l'année 2002
Informatisation de la Bibliothèque municipale - 2ème étape	19.03.91	320'000	135'358.40	- La consultation des CD ROM spécifiques à la lecture publique n'a pas été mise en route, ni le matériel acquis, par manque de temps (et de place pour utiliser des ressources humaines supplémentaires). Mais le besoin est toujours là et la station sera acquise et branchée sur des postes multifonction déjà en service (Internet et consultation en ligne des catalogues BML) - La partie image (disque optique devenu CD ROM), traitement, enregistrement, impression a été partiellement réalisée, le retard est dû à l'évolution fulgurante et à l'attente du standard idéal. La compatibilité théorique n'est pas toujours applicable facilement. Il y a lieu d'achever cette opération, des milliers d'images ont déjà été saisies
Construction d'une école primaire, d'un centre de vie infantine et d'une installation de protection civile à Boissonnet : - construction	10.03.92	31'196'000	425'540.15	Des travaux d'étanchéité restent à régler à la suite d'infiltrations qui subsistent depuis la construction Des travaux d'étanchéité restent à régler à la suite d'infiltrations qui subsistent depuis la construction
<b><u>Direction de la sécurité sociale et de l'environnement</u></b>				
Plantage - Travaux d'aménagement de cinq terrains mis à disposition des riverains	03.10.95	287'000	131'286.50	La rénovation de la "Ferme de Béthusy" n'est pas terminée et les travaux de plantage débiteront en mai/juin 2002
Places de jeux - Transformation de la place de Milan et de la promenade de Chandieu	25.06.96	780'500	7135.00	Les travaux de finition restent à faire
<b><u>Direction des services industriels</u></b>				
Acquisition d'un nouveau système de traitement informatique de la comptabilité (part SI)	18.04.95	2'000'000	1'377'946.35	Ce crédit est encore engagé pour le financement du développement de la comptabilité analytique d'exploitation
Acquisition d'un nouveau système de traitement informatique pour la gestion des SI	03.12.96	1'855'000	136'914.22	Toutes les factures n'ont pas encore été reçues pour les développements

Augmentation du capital-actions de Gaznat SA	02.02.93	5'197'000	4'184'000.00	L'emprunt subordonné de fr. 4.184.000.-- n'a pas encore été sollicité par Gaznat SA
Construction du réservoir de l'Orme à Morrens	06.03.90	12'780'000	1'211'628.59	Les revêtements des cuves du réservoir ne donnent pas satisfaction. Après quatre ans d'étude, le Service des eaux touche au but pour trouver un revêtement adéquat. Toutefois, il faut encore procéder à des essais avant de passer à la réalisation à grande échelle. Ces essais seront conduits durant l'hiver 2001-2002 et, en cas de réussite, le problème sera enfin résolu
Assainissement de conduites du réseau, de stations de pompage et d'équipement	26.11.96	16'000'000	4'407'511.61	L'assainissement des stations de pompage de Montétan et de Sauvabelin doit encore être effectué. D'autre part, le diagnostic de réseau n'est pas encore terminé
Renouvellement partiel des équipements du poste HT de Bellefontaine et de son réseau de distribution	14.12.93	24'026'000	7'167'565.73	Ce crédit est en attente des dernières factures
Extension urbaine du télé-réseau	27.10.92	51'700'000	676'419.44	Les travaux ne seront pas terminés avant 2002

LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2001

Désignation	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
		fr.	fr.	
<u>Direction de la sécurité publique et des affaires sportives</u>				
Vidy-Ouest - Pose d'une pelouse synthétique	29.04.97	1'200'000	11'832.40	
Démolition des hangars des SI et construction d'un dépôt destiné aux véhicules du Corps des sapeurs-pompiers	29.09.1998 27.06.2000	1'349'000	9'726.70	
Construction d'un abri public dans le parking souterrain au Pont-de-Chailly	16.05.95	2'838'000	2'758'000.00	Le projet a été abandonné, les promoteurs n'ayant pas récolté les fonds nécessaires à la réalisation du parking
<u>Direction des travaux</u>				
GIDE - Gestion informatisée des dossiers d'écriture	08.11.94	6'344'400	701'804.73	Suite à la rupture, fin février 1998, du contrat passé avec l'entreprise Eurodoc, le développement de la gestion informatisée des dossiers d'écriture a été repris de manière interne avec l'appui de collaborateurs spécialisés. Cette application, actuellement en phase de test, sera mise en service progressivement dans le courant de 2002
Elargissement de l'avenue d'Echallens, reconstruction du chemin des Clochetons et de son collecteur, sortie du tunnel routier de Chauderon	19.05.87 30.06.92	23'443'000	1'468'669.45	Les économies réalisées sont dues à une conjoncture économique favorable et aux bonnes conditions rencontrées dans le déroulement du chantier

Aménagement du Pont-de-Chailly	30.09.97	1'610'000	1'610'000.00	Les conditions nécessaires à la réalisation d'un parking souterrain à Chailly n'ayant pas été réunies, la Municipalité, selon communication au CC du 12 avril 2001, a décidé d'annuler les préavis Nos 76 et 264. Un nouveau préavis sera présenté en 2002
Rues de Bourg, Cheneau-de-Bourg, Lion-d'Or et Enning - Aménagement en rues piétonnes	21.04.98	1'475'000	248'503.58	Les économies réalisées proviennent, d'une part, des prix unitaires offerts, reflète de la bonne conjoncture économique de l'époque et, d'autre part, d'une vive concurrence entre les entreprises de génie civil
Rue de la Mercerie - Réaménagement et réfection	09.12.98 28.10.99	887'000	27'439.41	
Assainissement de la zone industrielle de Vermand-Ouest - Equipement en séparatif	18.05.93	7'350'000	4'731'568.11	La zone industrielle n'ayant pas été totalement utilisée à ce jour, il n'y a pas lieu de construire le deuxième bassin de rétention
Pont-de-Chailly - Création d'un dépôt pour la récupération de déchets sur la rampe de sortie du parking	16.05.95	1'500'000	1'500'000.00	Les conditions nécessaires à la réalisation d'un parking souterrain à Chailly n'ayant pas été réunies, la Municipalité, selon communication au CC du 12 avril 2001, a décidé d'annuler les préavis Nos 76 et 264. Un nouveau préavis sera présenté en 2002
UJOM du Vallon - Rénovation et mise en conformité des installations	26.09.00	35'700'000	35'486'002.10	Projet abandonné
<b><u>Direction des écoles</u></b>				
Informatisation de la Bibliothèque municipale	22.03.88	1'300'000	8'725.80	
Bibliothèque - Aménagement de dépôts à la place Chauderon 16-18	25.10.94	390'000	443.65	
Réfection des chaufferies et de la ventilation des collèges de Chissiez et du Riolet	04.05.99	503'000	75'844.75	Les économies réalisées proviennent des prix favorables pratiqués par les entreprises par rapport aux prix retenus pour les estimations des coûts. De plus, le suivi des travaux a été assuré directement par le Service de l'énergie

Création d'un groupe ménager à l'établissement secondaire de l'Elysée	02.05.00	352'000	53'919.85	Le boni est dû au fait que les adjudications ont été moins élevées que les devis estimatifs sur lesquels était basé le projet
<b><u>Direction de la sécurité sociale et de l'environnement</u></b>				
Participation au financement des travaux de transformation de l'Hôpital orthopédique	13.04.99 09.11.00	1'864'000	0.00	
Développement du bureau de taxation du revenu minimum de réinsertion (RMR)	10.11.98	251'600	7'080.50	
Office régional de placement - Compléments à la création de l'Office	30.09.97	668'000	272'074.48	D'importantes économies ont pu être réalisées, notamment dans le secteur informatique. D'autre part, le préavis N° 256 autorisait un engagement progressif de collaborateurs à l'ORP jusqu'à concurrence de 31 unités. Ce ne sont finalement que 14 nouveaux collaborateurs qui ont été engagés, ce qui a entraîné une économie au niveau des postes de travail (informatique comprise)
Cimetière du Bois-de-Vaux - Assainissement et reconstitution de la plantation de pourtour	02.12.97	891'000	-8'286.85	Léger dépassement dû aux travaux de destruction de vestiges de l'exposition nationale de 1964, afin de pouvoir transformer les cheminements piétonniers entre l'entrée principale du cimetière et le terminus TL de la Maladière
Divertissimo - Projet de compensations écologiques	10.03.98	453'500	86'934.17	Economie résultant du fait que 2 projets sur les 19 prévus n'ont pas pu être réalisés. De plus, 2 chantiers ont été sensiblement moins coûteux que prévu
Jardins 2000	19.01.99	950'000	0.00	
<b><u>Direction des services industriels</u></b>				
Travaux de rénovation, de réfection et de transformation de divers bâtiments	24.02.98	395'000	-1'900.13	
Construction d'une chaufferie au bois décheté sur le site de la compostière de la Tuilière	13.06.95	4'100'000	520'056.26	Les prix du génie civil ont baissé de 20% par rapport au calcul du préavis. De plus, une étude plus approfondie du tracé, ainsi que l'affinement du calcul des conduites a permis d'abaisser sensiblement le coût des travaux

Extensions ordinaires 1997 du chauffage à distance	11.12.96	2'700'000	140'892.29	Certains chantiers prévus n'ont pas été ouverts et ont été reportés l'année suivante
Extensions ordinaires 1998 du chauffage à distance	02.12.97	2'600'000	18'482.93	Les travaux de génie civil ont été réalisés dans une période où la conjoncture était favorable
Extensions ordinaires 1998 des réseaux du Service du gaz	02.12.97	4'300'000	361'615.96	Les économies réalisées proviennent, d'une part, des prix favorables pratiqués par les entreprises par rapport aux prix retenus pour les estimations des coûts et, d'autre part, de la participation d'autres communes lors de travaux en commun
Extensions ordinaires 1999 des réseaux du Service du gaz	09.12.98 12.12.01	4'950'000	205.51	
Adaptation des carrefours Rhodanie/Bains, Cour/Bains et Fraisse/Grancy - Remplacement de conduites	16.03.99	2'15'000	42'704.95	Le boni résulte, d'une part, des prix unitaires inférieurs à ceux initialement devisés et, d'autre part, d'une méthode rationnelle de travail (feuilles communes entre plusieurs services)
Chailly - Aménagement d'une chambre d'accélération de l'eau	16.05.95	221'000	221'000.00	Les conditions nécessaires à la réalisation d'un parking souterrain à Chailly n'ayant pas été réunies, la Municipalité, selon communication au CC du 12 avril 2001, a décidé d'annuler les préavis Nos 76 et 264.
Extensions ordinaires 1998 des réseaux de distribution d'eau	02.12.97	4'000'000	691'469.19	La réalisation de certains chantiers a été reportée. D'autre part, des économies ont pu être réalisées grâce à des prix avantageux et des difficultés moindres au niveau de l'exécution
Extensions ordinaires 1997 des réseaux de distribution d'électricité	11.12.96	3'400'000	650'720.52	Certains chantiers prévus n'ont pas pu être réalisés
Place du Pont-de-Chailly - Eclairage public	30.09.97	190'000	190'000.00	Les conditions nécessaires à la réalisation d'un parking souterrain à Chailly n'ayant pas été réunies, la Municipalité, selon communication au CC du 12 avril 2001, a décidé d'annuler les préavis Nos 76 et 264. Un nouveau préavis sera présenté en 2002
Téléseau - Extensions ordinaires 2000 - Raccordements d'immeubles et modifications du réseau	14.12.99	1'000'000	-380.69	

**Immeuble Grand-Pré 3-5, à Lausanne  
Haute Ecole de Théâtre de Suisse Romande (HETSR),  
demande d'ouverture d'un compte d'attente**

*Communication*

Lausanne, le 5 février 2002

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le dossier de candidature du Canton de Vaud et de la Ville de Lausanne a été retenu par la conférence intercantonale des chefs des Départements de l'instruction publique afin d'accueillir dès la fin de l'été 2003 la nouvelle HETSR dans le bâtiment sis Grand-Pré 3-5, propriété de la Commune de Lausanne.

Depuis novembre 2001, le groupe de travail, composé de représentants du Canton et de la Ville ainsi que de professionnels du milieu des théâtres, a activement poursuivi les travaux nécessaires à l'établissement du programme définitif des locaux qui tiendra compte des observations formulées par le jury d'experts.

Afin de garantir l'ouverture de cette nouvelle école dans les délais, le planning de l'opération prévoit une mise à l'enquête publique du projet au mois de février 2002, le dépôt de la demande de crédit d'ouvrage par voie de préavis auprès de votre Conseil au début de mois de mai 2002 et l'ouverture du chantier au 1<sup>er</sup> octobre 2002.

En l'état actuel des études, les coûts sont estimés à environ 5,8 millions de francs pour l'intégration des locaux de la HETSR dans le bâtiment Grand-Pré 3 et les travaux nécessaires à la mise en conformité et au remplacement des installations de chauffage, ventilation, sanitaire et électricité qui alimentent l'ensemble du complexe de Grand-Pré 3-5. L'assainissement des autres locaux libérés au départ de l'EPSIC et la rénovation de l'enveloppe extérieure de l'ensemble du complexe seront financés et réalisés ultérieurement lorsque les futurs utilisateurs seront connus.

Dans sa séance du 31 janvier 2002, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente à hauteur de Fr. 250'000.– afin de couvrir les frais d'étude nécessaires à l'élaboration d'un dossier complet.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz  
Le secrétaire: François Pasche

**Demande d'urgence de la Municipalité  
pour les préavis N°s 1, 211, 239 et 249**

*Lettre*

Madame Marcelle Foretay-Amy  
Présidente du Conseil communal  
Hôtel de Ville  
1002 Lausanne

Lausanne, le 7 février 2002

***Séance du Conseil communal du 12 février 2002***

Madame la Présidente,

Ayant examiné l'ordre du jour de la séance susmentionnée, la Municipalité vous demande de bien vouloir traiter en urgence les préavis suivants:

**Ch. 12 – Préavis N° 1 «Autorisation générale de plaider»**

*Motif: Il est indispensable de parer à toute éventualité.*

**Ch. 3 – Rapport-préavis N° 211 «Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21). 2<sup>e</sup> partie: Problèmes sociaux et du logement, participation de la population aux décisions la concernant (politique des quartiers) et suivi du développement du bois. Réponses aux motions M. Glardon (conseil des anciens), F. Longchamp (politique régionale du logement), G. A. Meylan (liaison piétonnière Montblesson–Vers-chez-les-Blanc), P.-E. Monot (politique régionale), G. Nicod (politique régionale), J.-Y. Pidoux (scions, scions du bois), G. Savary (expérience «Werkstadt Basel»), Ph. Vuillemin (aide à la personne) et M. Vuilleumier (création de comités de quartiers).»**

*Motif: Nombre de projets se trouvent bloqués depuis très longtemps et pourraient pâtir d'un nouveau délai.*

**Ch. 9 – Rapport-préavis N° 239 «Sécurité à Lausanne: état des lieux – actions entreprises – perspectives. Création d'un observatoire de la sécurité. Réponse aux motions O. Français et J.-Ch. Bourquin ainsi qu'à la pétition C. K. Gossweiler.»**

*Motif: La signature du bail à loyer pour le poste de police de la plate-forme du Flon a en particulier un caractère urgent.*

**Ch. 11 – Préavis N° 249 «Octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse catholique de Saint-Nicolas-de-Flüe, à Chailly»**

*Motif: Certains travaux ne peuvent être exécutés qu'à la belle saison et devraient donc être adjugés à bref délai.*

D'avance, nous vous remercions de la suite que vous voudrez bien donner à la présente et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz  
Le secrétaire: François Pasche

**Interpellation urgente de M. Charles-Denis Perrin et consorts sur le Centre de loisirs des Bergières**

*Dépôt*

Lausanne, le 12 février 2002

(Signé) *Charles-Denis Perrin et consorts* (5 cosignataires)

**Interpellation de M<sup>me</sup> Mireille Cornaz et consorts sur l'avenir du MédiaCentre des écoles lausannoises**

*Dépôt*

Lausanne, le 4 février 2002

(Signé) *Mireille Cornaz et consorts* (5 cosignataires)

**Interpellation de M. André Mach et consorts: «Immeubles rue Curtat 5, 14 à 22 et avenue Menthon 9, quelles suites?»**

*Dépôt*

Lausanne, le 11 février 2002

(Signé) *André Mach et consorts* (3 cosignataires)

**Questions orales**

**La présidente:** – Point B, *Questions orales*. J'aimerais rappeler aux habitants de cette ville qu'ils ont la possibilité de poser des petites questions écrites, adressées au Bureau du Conseil communal, Hôtel de Ville, à Lausanne. Elles seront traitées au début de chaque séance, en même temps que celles des conseillers communaux. La Municipalité répondra immédiatement aux questions d'intérêt général.

*Question*

**M. Charles-Denis Perrin (Rad.):** – Un ami m'a complimé sur le site internet de la Ville, parce qu'il a réussi à faire son changement d'adresse par cette voie. Il a trouvé cela super, tout a marché, suivi. En revanche, il s'est étonné de n'avoir jamais dû s'identifier. On pourrait donc en déduire que n'importe qui peut modifier le domicile de tout un chacun. Ma question: quels sont les verrouillages prévus?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – C'est une question à laquelle j'aurais peut-être pu répondre si elle ne m'était posée abruptement. Nous verrons quelles sont les mutations

autorisées et répondrons par écrit. Vous soulevez un problème qui mérite d'être vérifié. Si tel est le cas, il est évident.

*Question*

**M<sup>me</sup> Dominique Diserens (Les Verts):** – Je pose une double question à la Municipalité. Lundi dernier, le Conseil d'Etat a décidé de ne rien décider sur le sort du Métro M2 Ouchy – Epalinges. Les Verts sont extrêmement déçus de ce nouveau retard d'un projet primordial pour la qualité de vie des Lausannoises et Lausannois. On connaît ses avantages: les performances de tout le réseau des transports publics seraient considérablement améliorées. Malgré l'investissement initial, ce métro serait le transport public le plus rentable du canton par voyageur au kilomètre. C'est donc un vrai projet pour Lausanne et le canton. Comme déjà relevé, chacun saura tirer les conclusions qui s'imposent pour les élections du 3 mars, celles du Conseil d'Etat étant déterminantes pour débloquent le dossier. La Municipalité a déjà fait part aux médias de sa profonde déception, commentaires à l'appui. Voici ma double question: la Municipalité peut-elle, d'une part, expliquer ce qui a été fait tout récemment concernant le nouveau montage financier qui aurait dû passer la rampe parce que réellement plus avantageux que l'ancien plan de financement? D'autre part, le report rend les délais extrêmement courts pour éviter de nouveaux problèmes. Que peut et entend faire la Municipalité, concrètement et à brève échéance, pour que la décision favorable tombe au plus vite? Merci de ses commentaires sur ce dossier très important pour Lausanne et le canton.

*Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – D'abord, un rappel de principe: on ne pose qu'une question... Mais on peut admettre qu'elle a deux faces! Le montage financier prévoyait qu'environ 215 des 590 millions étaient empruntés par Métro Lausanne-Ouchy – à cent pour cent sous actionnariat de la Ville – 100 millions cautionnés par la Ville et 115 grosso modo par le Canton, celui-ci empruntant une part de 375 millions, avec un mécanisme variable assez complexe en fonction des subventions fédérales. Je ne vous le décrirai pas ici, car il faudrait l'avoir par écrit et avec schémas pour le comprendre. Cela signifiait pour le Canton des tranches d'emprunt nettement abaissées, préoccupation majeure quant à son plan d'investissements multiannuel. Il est possible de jouer sur la quotité des emprunts, d'une part du Canton et, d'autre part, du Métro, l'important étant que le total permette de mieux lisser les plans d'investissements, apparemment souci primordial du Canton dans cette affaire. A la présentation de ce mécanisme, réunissant une délégation municipale et une délégation du Conseil d'Etat – composée de MM. Biéler et Favre – nous n'avons pas immédiatement pressenti que ce n'était pas suffisant pour débloquent le projet. A aucun moment de la discussion, on ne nous l'a laissé entendre. Nous avons donc été surpris et déçus que le Conseil d'Etat décide de ne rien décider. La lecture des journaux vous confirme que la

période est propice à toutes sortes de commentaires et d'interprétations par les candidats et les partis. Je n'en ferai pas le panégyrique.

Je dirai simplement que dans tous ses contacts, par les différents partis qui la composent et par ses membres avec leurs groupes, la Municipalité fait l'impossible pour tenter de débloquent le dossier. Nous espérons toujours que le bon sens l'emportera et qu'une décision positive sera prise. Pas en avril, car les Autorités sont assermentées le 23 avril et qu'il faut leur laisser le temps de s'installer, mais disons en mai. Dans cette optique, le calendrier devrait encore permettre de voter de justesse en novembre-décembre. Si un retard d'un à deux mois, mais pas plus, devait être pris – en admettant l'acceptation du Conseil d'Etat, puis du Grand Conseil – je pense qu'un tout dernier délai de prolongation des offres serait envisageable, vu l'impact et le fait qu'il s'agirait quasiment d'un vote final. Aller au-delà signifierait clairement l'obligation de reprendre pratiquement le dossier à zéro, de perdre près de la moitié des 18 millions de frais d'étude, avec un retard d'au moins trois ans du projet. Voilà la situation. La Municipalité espère, bien sûr, qu'il n'y aura ni retard, ni renvoi aux calendes grecques. Elle fait l'impossible dans ce sens, comme chacun d'entre vous, qui représentez différents courants politiques, peut le faire auprès de ses candidats favoris.

#### *Question*

**M<sup>me</sup> Monique Cosandey (Soc.):** – M'autorisez-vous à poser deux questions?... Merci! J'ai une question à M<sup>me</sup> la directrice de la Sécurité publique. Il s'agit du feu placé devant le centre pédagogique pour handicapés de la vue à l'avenue de France. Les habitants déplorent que ce feu ne soit actionné pour les piétons que lorsqu'il n'y a pas de véhicule. Entend-on corriger cet inconvénient?

Mon autre question s'adresse à M. le directeur des Travaux, toujours à propos de l'avenue de France. Le marquage piétons au bas de la rue de l'Ecole-de-Commerce, sur l'avenue de France et au bas des Echelettes, est fait de deux bandes jaunes sans indication particulière pour les piétons. M. le directeur des Travaux ne pense-t-il pas qu'il est dangereux et sait-il quand ces marquages seront faits correctement pour la traversée des piétons?

#### *Réponses de la Municipalité*

**M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique:** – Je ne peux absolument pas répondre aujourd'hui à la question sur le feu à l'avenue de France. Mais je me renseignerai très volontiers – parce que c'est effectivement un problème – et vous répondrai dès que possible, oralement peut-être.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:** – Pour information, les marquages ne concernent pas la Direction des travaux. Mais, je puis vous répondre, puisqu'il s'agit pour le Service des routes et voirie d'une

préoccupation quotidienne. Ils dépendent du Service de la circulation, qui donne régulièrement cette réponse: tant qu'il y a de l'humidité dans le sol, il n'effectue pas de marquage définitif. Il pose ces deux bandes jaunes qui – soit dit en passant – ne sont pas tout à fait légales. La règle voudrait que l'on mette de véritables bandes jaunes provisoires, avec la largeur que vous connaissez, et pas ces simples bandes transversales, avec le panneau de signalisation. Cette situation devrait changer. Cela provoquera quelques frais supplémentaires au préavis que la Direction des travaux pilote, préavis cadre annuel qui intègre les travaux du Service de la circulation pour un montant de Fr. 150'000.–, que le Conseil communal a adopté en fin de législature pour le budget 2002. On perdra dès lors l'habitude de poser ces bandes provisoires, relativement peu visibles pour le piéton et plus particulièrement pour l'automobiliste. Il faudra donc modifier la méthode pour faire mieux. Votre remarque est tout à fait pertinente.

#### *Question*

**M. Philippe Vuillemin (Lib.):** – La petite question est faite pour le type de réponse que l'on vient d'entendre sur les passages cloutés. M<sup>me</sup> Diserens a tenté de faire passer un message politique en souhaitant, évidemment, que personne ne puisse répondre! Ce n'est pas tout à fait loyal dans l'esprit de la petite question orale. Alors, je passe à mon tour mon propre message, Madame, au travers d'une question sur le M2: la Municipalité n'estime-t-elle pas que c'est une grande chance que le Conseil d'Etat n'ait pas décidé, pour repenser le projet une dernière fois – vu le prix de ce métro qui sera certainement très élevé – et se demander s'il ne serait quand même pas correct et utile, dans le droit fil de la philosophie politique de la majorité municipale, de s'occuper des quartiers de Valmont, Praz-Séchaud, Boveresses et faire passer par là le métro, moyennant 100 millions de plus, pour aboutir exactement au même endroit? Car le TSOL, lui, passe à la Bourdonnette. Et je pense, Monsieur le Syndic, que si vous vous êtes lamenté avec moi sur La Poste, vous saisissez ce délai pour, à la dernière minute, penser encore aux quartiers de Praz-Séchaud, Boveresses et Valmont, qui comptent 10'000 personnes. Tel est mon message, Madame. J'attends la réponse!

#### *Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Je répondrai tout simplement à M. Vuillemin que sa proposition est certainement intéressante, mais que si nous y donnions suite, indépendamment des 100 millions, nous serions obligés de reprendre les études et les travaux pratiquement à zéro. Les trois à quatre ans de délai présumés seraient à coup sûr atteints. Comme ce projet est urgent, M. Vuillemin me permettra d'y répondre négativement.

#### *Question*

**M. Claude-Olivier Monot (Soc.):** – Ma question s'adresse à la Municipalité et concerne les bâtiments Grand-Pré 3-5,

qui vont être en bonne partie occupés par l'Ecole de Théâtre. J'aimerais savoir quelle sera l'affectation des autres secteurs, sachant que l'Ecole professionnelle va les quitter à fin juin de cette année.

*Réponse de la Municipalité*

**M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine:** – Elle n'est pas encore décidée. Vous allez recevoir un préavis portant sur 5,8 millions, puisqu'on va rénover non seulement le secteur Ecole de Théâtre, mais aussi le chauffage, ainsi que la partie qui sera réservée à un autre usage, pour l'instant non déterminé.

*Question*

**M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.):** – Je ne sais pas à qui s'adresse ma question, mais j'aimerais savoir où l'on en est quant aux escaliers roulants de Chauderon, qui devraient être transformés en escaliers en bois et dont les marches, trop hautes pour que l'ascension soit confortable, sont couvertes d'ordures et d'un abord très désagréable.

*Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – La Caisse de pensions est propriétaire de l'immeuble et souveraine quant à ce dossier. A la fin de l'année passée, elle a purement et simplement refusé, pour la commodité des usagers, la variante des escaliers en bois et même accepté de payer de légers surcoûts en faveur d'une autre option. Dans ces conditions, la Municipalité n'a le choix que de racheter le bâtiment – ce qui est un peu lourd comme mesure – ou de prendre acte du fait, même si elle le déplore.

---

## Autorisation générale de plaider

### Préavis N° 1

Lausanne, le 10 janvier 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Loi vaudoise sur les communes, à son article 4, chiffre 8, et le Règlement du conseil communal de Lausanne, à son article 17, alinéa 1, chiffre 9, attribuent toute autorisation de plaider (sous réserve d'autorisations générales qui peuvent être accordées à la Municipalité) à votre compétence.

Le deuxième alinéa du règlement communal étend la validité de ces autorisations à la durée d'une législature, à moins qu'elles ne figurent dans un règlement.

Les articles 68, alinéa 2, lettre b, et 70, alinéa 1, du Code de procédure civile, règlent la forme de la procuration et de l'autorisation de plaider. Ils renvoient, au surplus, aux dispositions de la Loi vaudoise sur les communes.

En vertu de ces dispositions légales, et afin d'éviter que votre Conseil ne soit saisi d'une demande spéciale d'autorisation de plaider pour chaque litige dans laquelle la Ville est partie à une procédure judiciaire, vous nous avez toujours accordé, au début d'une nouvelle législature, une autorisation générale de même durée.

Bien que l'on puisse admettre que cette autorisation ne comporte aucune limitation de valeur litigieuse, la Municipalité entend soumettre à votre jugement, sous la forme d'un préavis, les cas dont le litige portera sur plus de Fr. 100'000.- lorsqu'elle sera demanderesse (requérante).

En revanche, dans le cas inverse, soit lorsque la Commune est défenderesse (intimée), cette procédure se révélerait inutile, voire dangereuse, pour deux raisons notamment:

- alors que la Municipalité a le devoir de sauvegarder les intérêts de la Commune, on n'imagine pas que votre Conseil lui refuse tout droit de défense, l'obligeant par-là à se laisser condamner;
- lors des débats devant le Conseil, il sera impossible de ne pas laisser transparaître ses moyens de défense. Ainsi, sauf à décréter le huis clos de la séance et la censure du bulletin du Conseil communal, la partie adverse en tirerait avantage.

Il est dès lors important que la Commune puisse plaider dans tous les cas lorsqu'elle est défenderesse (intimée).

### Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 1 de la Municipalité, du 10 janvier 2002;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2002-2005, à plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, à concurrence de Fr. 100'000.- lorsque la Commune de Lausanne est demanderesse (requérante), dans tous les cas lorsqu'elle est défenderesse (intimée).

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:  
Daniel Brélaz

Le secrétaire:  
François Pasche

*Rapport*

Membres de la commission : M. Jacques Ballenegger, rapporteur, M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann, M. Marc-Olivier Buffat, M. Yves-André Cavin, M. Gérard Chappuis, M. Robert Fox, M<sup>me</sup> Florence Germond, M. Georges Glatz, M. Pierre Payot.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport photocopié de M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur :** – La commission a tenu une séance, le 24 janvier 2002, à la salle des commissions. Elle était composée de M<sup>mes</sup> Sylvianne Bergmann et Florence Germond et MM. Gérard Chappuis, Yves-André Cavin, Marc-Olivier Buffat, Robert Fox, Pierre Payot (remplaçant M. Jean Mpoý), Georges Glatz et du rapporteur soussigné. La Municipalité est représentée par son syndic, M. Daniel Brélaz, et M. Bernard Raboud, adjoint au Service impôts, caisse et contentieux, que je remercie pour les notes de séance très rapidement transmises.

Dans l'énumération des compétences du Conseil communal figure, parmi 17 rubriques, celle de donner à la Municipalité l'autorisation de plaider, ainsi que le prévoit le règlement de notre Conseil, art. 17, al. 1 ch. 9. Si nous avons conservé cette compétence, nous aurions dû nous pencher sur plus de 2000 dossiers au cours des quatre années écoulées, exactement 1603 fois où la Municipalité a ouvert une procédure contre un tiers, et 417 fois où c'est un tiers qui a ouvert une action contre la Commune. Heureusement, l'article précité de notre règlement nous permet d'accorder, en début de législature, une autorisation générale de plaider à la Municipalité, ce qui est également prévu par l'art. 4, ch. 8 de la Loi cantonale sur les communes. Dans une procédure, la Commune peut être demanderesse, c'est-à-dire qu'elle prend l'initiative d'ouvrir action contre un tiers, ou défenderesse, lorsqu'un tiers ouvre action contre elle. Dans la première hypothèse, il paraît sage de ne pas donner totalement carte blanche à la Municipalité d'entamer sans contrôle n'importe quelle procédure, même pour un montant extravagant. C'est la raison pour laquelle le préavis prévoit une délégation de compétences avec une limite maximale de Fr. 100'000.– par cas. Cette limite, précédemment de Fr. 29'999.–, a été augmentée au chiffre actuel en 1994. En revanche, si la Commune est attaquée par un tiers, pour un montant quelconque, il faut que la Municipalité puisse réagir de la manière la plus opportune dans les meilleurs délais.

Au cours des quatre années écoulées, sur les 1603 procédures ouvertes, aucune n'a dépassé, ni même approché le seuil des Fr. 100'000.–. Un problème litigieux portant sur un chiffre plus élevé a pu être réglé par un arrangement amiable.

Il faut préciser que cette délégation de compétences concerne les procédures de nature pécuniaire, c'est-à-dire portant sur une certaine somme d'argent qui est contestée. Elle ne concerne pas les conflits d'une autre nature, par

exemple des litiges avec des employés communaux, qui sont soumis à d'autres règles, ou des procédures dites non contentieuses, c'est-à-dire principalement des opérations de dévolution d'une succession.

Les commissaires ont posé la question de savoir s'il ne fallait pas supprimer toute limite supérieure à l'autorisation accordée à la Municipalité d'ouvrir une procédure, en tant que demanderesse, ou si, au contraire, il ne fallait pas mettre la même limite lorsque la Commune est défenderesse. La rareté des cas où la Commune de Lausanne envisagerait d'ouvrir un procès pour un montant supérieur à Fr. 100'000.– permet de maintenir la limite envisagée, sans que notre Conseil risque d'être submergé par des problèmes de ce genre. De toute manière, l'ouverture d'un procès pour une somme importante entraîne des frais de justice et d'avocat qui devraient vraisemblablement faire l'objet d'une demande de crédit supplémentaire. Quant à une autorisation spéciale de plaider si la Commune était attaquée pour un montant supérieur à Fr. 100'000.–, elle ne se justifie pas car il faut de toute manière que la Commune puisse faire valoir ses intérêts, dans les meilleurs délais.

Il est encore précisé que, dans le droit actuel en tout cas, il ne peut pas y avoir de procédure pénale ouverte contre la Commune.

Accessoirement, ce préavis portant le N° 1 de la nouvelle législature, le compteur étant remis à zéro tous les quatre ans, la suggestion est faite d'adopter un système de numérotation qui permette un repérage chronologique, de manière que l'on sache de quelle année est daté chaque préavis. Une telle précision serait utile lorsqu'on continue à se référer à tel ou tel préavis ayant des effets durables, de nombreuses années plus tard. La commission a approuvé cette idée, moyennant que le nouveau système de numérotation soit simple et n'entraîne pas d'inconvénients. M. le syndic en a pris acte.

Cela étant, la commission vous propose d'accepter les conclusions du préavis, par 8 voix favorables, avec 1 abstention, sans opposition.

**La présidente :** – Avez-vous un ajout à apporter à votre rapport ?

**M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur :** – Non, Madame la Présidente, il n'y a rien à ajouter à ce qui est exposé de manière claire, complète et habituelle tous les quatre ans.

**La présidente :** – Discussion générale ouverte. Elle n'est pas demandée. Nous arrivons donc directement aux conclusions. Quelles sont les déterminations de la commission, Monsieur le rapporteur ?

**M. Jacques Ballenegger (Les Verts), rapporteur :** – La commission vous propose d'accepter les conclusions du préavis par 8 voix favorables, 1 abstention et sans opposition.

**La présidente:** – Je vous fais voter: *Le Conseil communal décide d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2002-2005, à plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, à concurrence de Fr. 100'000.– lorsque la Commune de Lausanne est demanderesse (requérante), dans tous les cas lorsqu'elle est défenderesse (intimée).*

Celles et ceux qui acceptent ce préavis sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Abstentions? Une seule. A une superbe majorité, vous avez accepté ce préavis.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 1 de la Municipalité, du 10 janvier 2002;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2002-2005, à plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, à concurrence de Fr. 100'000.– lorsque la Commune de Lausanne est demanderesse (requérante), dans tous les cas lorsqu'elle est défenderesse (intimée).

\_\_\_\_\_

## Mise en place d’une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21)

### Deuxième partie : Problèmes sociaux et du logement, participation de la population aux décisions la concernant (politique des quartiers) et suivi du développement du bois

*Réponses aux motions de M. Michel Glardon (conseil des anciens),  
 de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (politique régionale du logement),  
 de MM. Georges Arthur Meylan (liaison piétonnière Montblesson–Vers-chez-les-Blanc),  
 Pierre-Etienne Monot (politique régionale), Gérard Nicod (politique régionale),  
 Jean-Yves Pidoux (Scions, scions du bois), de M<sup>me</sup> Géraldine Savary  
 (expérience « Werkstadt Basel »), de MM. Philippe Vuillemin (aide à la personne)  
 et Marc Vuilleumier (création de comités de quartiers)*

## Rapport-préavis N° 211

Lausanne, le 19 avril 2001

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du rapport-préavis

Après que votre Conseil a accepté la première partie de l’Agenda 21 dans sa séance du 28 novembre 2000, la Municipalité a poursuivi, ainsi qu’annoncé, le travail lié à cet objet. Dans ce 2<sup>e</sup> préavis, elle développe la notion d’Agenda 21 dans le domaine social, du logement, de la région et d’une participation renforcée de la population dans les domaines la touchant particulièrement. Elle vous propose, comme évoqué dans le préavis N° 155<sup>1</sup>, un certain nombre de décisions en application du règlement voté par votre Conseil. Divers projets liés au développement du bois, et en particulier un subventionnement permettant la réalisation de la Tour de Sauvabelin vous sont ainsi proposés, de même que des travaux au domaine de Rovéréaz et la réponse à neuf motions. Le total des dépenses proposées à prélever sur le Fonds du développement durable atteint Fr. 3’183’000.–.

### Table des matières

<b>1. Objet du rapport-préavis</b>	<b>121</b>
<b>2. La dimension sociale du développement durable</b>	<b>123</b>
2.1 Construction du lien social	123
2.2 Exclusion	124
<b>3. Rôle des Autorités locales</b>	<b>124</b>
3.1 Grandes orientations	124
3.1.1 Réaliser, ici et maintenant, un cadre favorable à la vie humaine	124
3.1.2 Favoriser l’émergence de comportements compatibles avec les impératifs du développement durable	125
3.2 Limites et contraintes	125

<sup>1</sup>BCC 2000, T. II (N° 15), pp. 472 ss.

<b>4. Le développement social durable en Ville de Lausanne</b>	<b>126</b>
4.1 Mesures orientées vers l'accès au capital économique	126
4.2 Accès au logement	126
4.2.1 Considérations générales	126
4.2.2 De nouvelles approches en matière de logements subventionnés à Lausanne	127
4.2.3 Actions en faveur d'une mixité sociale dans les quartiers	127
4.2.4 Politique régionale plus équilibrée en matière de logements sociaux	128
4.2.5 Réponses aux motions de M. Philippe Vuillemin et de M <sup>me</sup> Françoise Longchamp	128
4.3 Mesures orientées vers l'accès au capital culturel	129
4.3.1 Violence: recherches sur les causes et les mesures de prévention	129
4.4 Participation à la vie sociale	129
<b>5. Structures participatives: modèle participatif</b>	<b>130</b>
5.1 Transposition à Lausanne du modèle «Werkstadt Basel»	130
5.1.1 Werkstadt Basel. Nous sommes la ville	130
5.1.2 Transposition à Lausanne. Réponse à la motion de M <sup>me</sup> Géraldine Savary	132
5.1.3 Méthodes	134
5.1.4 Phases du projet	135
5.1.5 Prestations et coûts	136
5.2 Opérations ponctuelles spécifiques dans les quartiers	136
5.2.1 Opération TV Bourdonnette	136
5.2.2 Participation active des habitants dans la réhabilitation de leur quartier – Opération «Ilot Riponne-Tunnel»	139
5.3 Réponse à la motion de M. Michel Glardon	140
5.4 Réponse aux motions de MM. Pierre-Etienne Monot et Gérard Nicod	140
<b>6. Structures participatives: gestion déléguée</b>	<b>141</b>
6.1 Réponse à la motion de M. Marc Vuilleumier	141
6.1.1 Retour à Werkstadt Basel	141
6.1.2 Des besoins fondamentaux de proximité mieux satisfaits	141
6.1.3 Des fractions de communes dans le canton de Vaud	141
6.1.4 Principes du contrat de prestations à des associations de quartier ou comment tourner la difficulté précédente	142
6.1.5 Le budget participatif	142
6.1.6 Les risques d'une telle démarche	143
6.1.7 Les motions Savary et Vuilleumier: une «fusée» à deux étages!	144
6.2 Etude «développement durable et économie solidaire»	144
<b>7. Projets dans le domaine du bois et du patrimoine construit</b>	<b>145</b>
7.1 Réponse à la motion de M. Jean-Yves Pidoux «Scions, scions du bois»	145
7.2 Tour de Sauvabelin	148
7.3 Rétification du bois	149
7.4 Bâtiments en bois	149
7.4.1 Cabane forestière pour l'accueil des classes	149
7.4.2 Bâtiment du SSI à Montheron 53	150
7.5 Immeuble d'habitation sis à Champrilly 16-20	150
7.6 Liaison piétonnière Montblesson-Vers-chez-les-Blanc Réponse à la motion de M. Georges Arthur Meylan	151
7.7 Domaine de Rovéréaz	151
7.7.1 Rappel historique	151
7.7.2 Situation actuelle du domaine agricole	151
7.7.3 Travaux projetés	152
<b>8. Modifications du Règlement du fonds du développement durable</b>	<b>152</b>
<b>9. Etapes suivantes de l'Agenda 21</b>	<b>153</b>
<b>10. Plan des investissements et amortissements</b>	<b>153</b>
<b>11. Conclusions</b>	<b>153</b>

## Abréviations

AA	Assurance accidents
ACI	Assurance chômage
AI	Assurance invalidité
AMal	Assurance maladie
APG	Allocations pour perte de gain (en cas de service militaire ou de service dans la protection civile)
ASLC	Aide sociale lausannoise complémentaire
AVS	Assurance vieillesse et survivants
CARL	Centrale alimentaire de la région lausannoise
Ciféa	Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes
PC/AVS-AI	Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI
PP	Prévoyance professionnelle
UnAFin	Unité d'assainissement financier

## 2. La dimension sociale du développement durable

Le développement durable doit répondre aux exigences du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins. Ce principe postule des implications à l'échelon local: «*Aucune vie humaine durable ne peut exister sur cette terre sans collectivités locales durables. Celles-ci sont proches des problèmes environnementaux. Ce sont elles qui entretiennent les liens les plus étroits avec les citoyens. Enfin, elles partagent la responsabilité d'assurer le bien-être de l'homme et de la nature avec les autorités de tous les niveaux. Les villes ont donc un rôle essentiel à jouer dans l'évolution des habitudes de vie, de production et de consommation ainsi que dans l'évolution des structures environnementales*<sup>2</sup>. »

*Aucune vie humaine durable ne peut exister sur cette terre sans collectivités locales durables...* Cet énoncé rappelle que l'existence humaine se déroule dans le champ du collectif<sup>3</sup> et que la qualité de l'environnement social n'est pas indifférente. Cet environnement peut être «fertile» et apporter tout ce qui est nécessaire à l'épanouissement de l'individu. A l'inverse, il peut comporter des carences entraînant des conséquences négatives. Considérer la qualité de l'environnement social comme un objectif en soi du développement durable, c'est promouvoir des sociétés qui ne gaspillent pas leur capital humain, mais qui, au contraire, procurent à leurs membres ce qui est nécessaire pour vivre dignement, favoriser leur développement personnel et établir des relations interpersonnelles harmonieuses.

*Les villes jouent un rôle essentiel dans l'évolution des habitudes de vie, des modes de production et de consommation ainsi que dans l'évolution des structures environnementales...* Ce second énoncé souligne la fonction «pédagogique» de l'environnement social au sein duquel de nombreuses instances (famille, école, médias, etc.) participent à la formation et à la transmission des connaissances, des valeurs, des attitudes et des comportements. Le rôle des collectivités locales dans l'émergence de comportements favorables au développement durable est malaisé à établir avec précision. Elles sont toutefois à l'origine de nombreux choix exerçant une influence sur la «qualité de vie» (urbanisme au sens large, fourniture d'énergie, traitement des déchets, etc.). Elles interviennent en outre dans des domaines cruciaux en matière de transmission des connaissances et des déterminants comportementaux (politique de la petite enfance, politique scolaire, animation socioculturelle, etc.). Se préoccuper des collectivités locales en tant qu'instruments du développement durable conduit en particulier à s'interroger sur les dispositifs qu'elles instaurent, soutiennent ou développent afin d'orienter leurs propres actions et les comportements individuels, notamment en fonction d'une préoccupation plus marquée à l'égard de leurs conséquences à long terme.

### 2.1 Construction du lien social

Une collectivité est formée de personnes qui possèdent des caractéristiques communes leur permettant de se percevoir comme membres d'un même ensemble, d'être reconnues comme telles par les autres et de partager avec elles une communauté de destin. Il est malaisé d'énumérer les conditions nécessaires et suffisantes pour qu'une personne soit reconnue (par elle-même et par les autres) comme membre à part entière d'une collectivité donnée<sup>4</sup>. On peut toutefois avancer intuitivement qu'il est nécessaire de pouvoir se comprendre (partager une langue commune), de se conformer à un certain nombre de normes (explicites ou implicites, impératives ou facultatives) et d'accéder aux mêmes droits et obligations fondamentaux.

<sup>2</sup>Selon la Charte d'Aalborg, un des documents fondateurs de l'Agenda 21 et du développement durable.

<sup>3</sup>La Municipalité accepte d'ores et déjà la critique de «faire de la sociologie au rabais». Elle n'est dupe ni de la complexité des mécanismes à l'œuvre dans les sociétés humaines ni de la diversité des écoles sociologiques. Elle a limité ses ambitions à rappeler quelques relations importantes – et difficilement contestables – entre l'individu et son environnement social.

<sup>4</sup>La dimension et la complexité de la collectivité considérée jouent certainement un rôle à cet égard.

Quel que soit le contenu du lien social, son émergence est l'affaire de nombreuses instances. Elles jouent un rôle complexe et servent simultanément d'organe de transmission des éléments constitutifs du lien social ainsi que de cadre à l'exercice et au renforcement de celui-ci. On citera, parmi les plus importantes d'entre elles :

- La famille
- L'éducation préscolaire
- L'école
- La formation professionnelle
- L'univers du travail
- Le temps libre

## 2.2 Exclusion

L'exclusion est la négation de tout lien social. Comme l'exclusion absolue n'est pratiquement pas imaginable, il s'agit avant tout d'une question de limite où la subjectivité joue un rôle important. Dans l'étude entreprise à la demande de la Ville de Lausanne, Cunha et col.<sup>5</sup> ont posé que le risque d'exclusion sociale pouvait être évalué sur la base de la combinaison de trois facteurs : capital économique, capital relationnel et capital culturel :

- *La pauvreté est un état de cumul de désavantages : les situations de pauvreté peuvent combiner un triple déficit des individus au niveau de leur intégration dans la vie urbaine (familiale, sociale) et de leurs ressources économiques, mais aussi sur le plan de leurs capitaux culturels (niveau de formation). C'est la prise en considération conjointe de ces trois types de ressources (capital économique, capital relationnel, capital culturel) qui peut rendre compte de la diversité des figures de la pauvreté urbaine, qu'elle soit nouvelle ou traditionnelle.*
- *Dans les sociétés fortement monétisées, le volume des ressources économiques détermine la position relative des individus dans un continuum pouvant mesurer différentes situations de pauvreté ; dans cette perspective unidimensionnelle, mais significative, la pauvreté relative se définit nécessairement par rapport à un seuil de revenus qui tend à s'élever avec l'augmentation générale de la richesse.*
- *La pauvreté est un état de déprivation ou de sous-appvisionnement dans un ou plusieurs domaines de l'existence. Lorsqu'il s'agit de décrire la pauvreté, on doit tenir compte à la fois des ressources personnelles et des conditions d'existence (logement, santé, loisirs, etc.).*
- *Notre organisation sociale et économique produit la précarité et la pauvreté en même temps qu'elle produit des marchandises et des richesses : l'appauvrissement résulte de processus de déqualification sur le plan de l'intégration par le travail et de désaffiliation sociale corrélés avec le fonctionnement social et économique des sociétés urbaines en transition.*
- *Les processus d'exclusion sont une réalité vécue par des acteurs, amenés à agir, ou à tenter d'agir, face à leur situation. Nous postulons que le vécu et les pratiques des acteurs sont en interaction, vivre la précarité sur le mode de la stigmatisation étant par exemple susceptible d'engendrer des pratiques de repli qui contribuent à renforcer les processus de rupture du lien social. Par ailleurs, les modalités du vécu et les pratiques sont en relation avec des variables telles que le capital culturel à disposition des acteurs, leur statut ou leur système de valeurs.*

## 3. Rôle des Autorités locales

Cette partie de l'exposé (sections 3.1 et 3.2) présente schématiquement les grands axes (orientations), les limites et les contraintes d'une politique sociale locale orientée vers le développement durable. La traduction de ces grandes orientations dans le contexte lausannois est décrite dans le chapitre 4.

### 3.1 Grandes orientations

#### 3.1.1 Réaliser, ici et maintenant, un cadre favorable à la vie humaine

Dans une perspective centrée sur les préoccupations sociales de l'Agenda 21, la Municipalité pose qu'il lui appartient de créer un cadre favorable à la vie humaine tendant à ce que chaque habitant de la commune puisse se sentir membre à part entière de la collectivité, percevoir qu'il compte pour elle (qu'elle lui offre un certain nombre d'avantages) et prendre

---

<sup>5</sup>Cunha *et al.* Pauvreté urbaine et exclusion sociale, IREC, Lausanne 1995, rapport de recherche N° 125.

conscience qu'elle compte pour lui (qu'il a un certain nombre d'obligations à son égard). En d'autres termes, elle estime devoir veiller à ce que chacun puisse accéder aux attributs (connaissances, compétences, biens matériels, etc.) permettant de se sentir pleinement intégré ainsi qu'aux structures au sein desquelles se prennent les décisions ayant une influence sur le présent et le futur de la collectivité humaine et de son environnement physico-biologique<sup>6</sup>. Deux pistes doivent être envisagées simultanément :

- Des actions orientées vers la personne ayant pour finalité de susciter et d'augmenter la capacité individuelle de fonctionner comme membre à part entière de la collectivité. Il s'agit de faire en sorte que chacun accède à un optimum de capital social, de capital culturel et de capital économique (au sens de Cunha *et al.*). En d'autres termes, il s'agit de créer, renforcer ou réparer le lien social qui unit l'individu à la collectivité et de lutter contre l'exclusion.
- Des actions orientées vers les structures sociales ayant pour objectif de mettre en place les dispositifs permettant à la personne de se comporter en élément actif de la collectivité et de participer à la prise des décisions qui concernent le présent et l'avenir de la société à laquelle il appartient. En d'autres termes, il s'agit de créer les conditions permettant d'exercer le lien social (structures participatives) et de renforcer le fonctionnement démocratique (démocratie participative).

### 3.1.2 Favoriser l'émergence de comportements compatibles avec les impératifs du développement durable

Cette orientation se construit dans une large mesure à partir de l'existence d'un lien social de bonne qualité et de structures participatives efficaces. Dans son fonctionnement quotidien, une collectivité digne de ce nom se préoccupe nécessairement de l'avenir. Ainsi, les décisions concernant l'éducation des enfants se prennent en fonction de ce que l'on estime nécessaire pour leur avenir. Devenus adultes, ils interagiront avec leur environnement matériel et social grâce aux outils qu'ils se sont forgés des années auparavant. Dans un autre domaine, les choix urbanistiques et architecturaux d'aujourd'hui détermineront le mode d'existence de plusieurs générations. Considéré dans sa dimension sociale, cet objectif du développement durable implique lui aussi des actions simultanées dans deux compartiments, analogues à ceux évoqués à la section précédente :

- Des actions orientées vers la personne ayant pour finalité de lui fournir des informations pertinentes sur la portée de certaines décisions individuelles et collectives.
- Des actions orientées vers les structures sociales ayant pour finalité d'ouvrir le débat sur des problématiques comportant un fort potentiel d'effets sur le développement durable et d'y associer un maximum de personnes.

### 3.2 Limites et contraintes

En matière de construction (respectivement de reconstruction ou de réparation) du lien social, l'action des collectivités publiques se situe quelque part entre une position établissant que chaque individu est maître de son destin et qu'il lui appartient de pourvoir à sa propre intégration et une position considérant que les collectivités publiques sont entièrement responsables de l'intégration de chacune des personnes vivant sur le territoire dont elles ont la responsabilité.

A ces partis pris renvoyant à la théorie politique s'ajoutent des considérations financières. Les collectivités publiques ne sont pas en mesure de financer chaque projet, aussi intéressant soit-il. Elles doivent procéder à des arbitrages, établir des priorités et renoncer à ce qu'il n'est manifestement pas possible de réaliser.

Enfin, d'autres contraintes résident dans l'impact généralement limité des actions entreprises par les collectivités publiques. Les communautés humaines ne vivent pas repliées sur elles-mêmes. Elles sont interconnectées et ne cessent de s'influencer réciproquement. Ainsi, Lausanne s'inscrit dans un espace urbain qu'elle partage avec d'autres communes. Elle est plus ou moins formellement «subordonnée» à plusieurs structures politiques (Confédération, canton, à certains égards Union européenne). Ses entreprises s'activent dans un environnement où les frontières politiques ne représentent pas des obstacles insurmontables et au sein duquel prévalent les règles des échanges internationaux. Ses habitants sont au cœur d'un réseau de communication extrêmement dense qui les expose à un flux continu d'informations. Dans ce contexte, les démarches entreprises à l'échelon local pour modifier les références ou les comportements entrent en concurrence avec une infinité d'autres stimulus. Elles peuvent en être potentialisées... mais elles peuvent également voir leurs effets attendus se réduire notablement du fait de ces interférences.

<sup>6</sup> La Municipalité ne prétend pas que chacun doit accéder aux attributs ou aux structures mais qu'il lui appartient de créer les conditions permettant à chacun d'y accéder. Ce faisant, elle met l'accent sur l'importance de la responsabilité individuelle.

#### 4. Le développement social durable en Ville de Lausanne (aperçu de la situation et projets)

En référence à Cunha *et al.* (cf. section 4.2), les mesures à caractère social et relevant du développement durable destinées à la population lausannoise sont de trois ordres : *a*) mesures orientées vers l'accès au *capital économique*, *b*) mesures orientées vers l'accès au *capital culturel* et *c*) mesures orientées vers l'accès au *capital relationnel*. Plusieurs mesures existent depuis parfois longtemps. Certaines seront rappelées pour mémoire, car elles donnent du sens aux projets que la Municipalité présente de manière détaillée dans le présent rapport-préavis ou à des intentions à plus long terme.

##### 4.1 Mesures orientées vers l'accès au capital économique

La notion de *capital économique* ne renvoie pas exclusivement à la dimension monétaire. Elle englobe également l'accès facilité à des biens de consommation grâce à des dons en nature (nourriture ou vêtements, prestations d'hygiène ou de santé), à l'échange (trocs de vêtements par exemple) ou à des réductions de prix coûtants (logement, denrées alimentaires, etc.). Diverses, les mesures à caractère purement monétaire destinées à compenser l'insuffisance de ressources des ménages sont souvent ancrées depuis de nombreuses années dans le dispositif social. On rappellera ainsi l'existence des PC/AVS-AI<sup>7</sup> ainsi que de l'ASV et du RMR. A l'échelon communal, les allocations de l'ASLC ainsi que les aides ponctuelles accordées par la FLAT et le Fonds lausannois du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération entrent dans la catégorie des aides à caractère monétaire. Dans un ordre d'idées voisin, les prestations de l'UnAFin s'inscrivent dans la perspective d'une amélioration de la situation économique des ménages vivant avec des moyens insuffisants en raison de leur surendettement.

Toutes les personnes confrontées à des difficultés d'approvisionnement (nourriture, logement, soins d'hygiène ou de santé, etc.) ne peuvent cependant accéder aux prestations monétaires des régimes sociaux évoqués plus haut. C'est notamment le cas des personnes très marginalisées, des clandestins ou des ménages lourdement endettés dont les revenus se situent au-delà des limites fixées pour l'octroi des aides sociales. Les prestations des institutions actives dans l'aide à la survie, l'activité de la CARL, l'existence d'un réseau de boutiques de vêtements, mobilier ou équipements de seconde main ainsi que les soins dispensés par plusieurs institutions représentent autant de réponses à des difficultés qui se situent au niveau de la satisfaction des besoins fondamentaux.

##### 4.2 Accès au logement

Comme indiqué précédemment, le logement fait partie des biens de consommation appartenant à la catégorie du capital économique. L'accès au logement cache cependant des enjeux plus vastes et justifie qu'on lui consacre un important chapitre.

###### 4.2.1 Considérations générales

*La banlieue d'aujourd'hui se présente comme un lieu sans histoire, où les souffrances contemporaines et les peurs qu'elles inspirent (aux autres) semblent avoir enseveli les vies de générations conquérantes*<sup>8</sup>. L'histoire des logements sociaux, c'est aussi celle du passage de la vie précaire des taudis, des quartiers insalubres au « confort moderne des cités », à la mise en place des équipements sanitaires et culturels, à l'accès à l'école, aux loisirs et au sport.

La réalisation de grands ensembles de logements sociaux à travers l'Europe, répondant aux besoins urgents de la classe ouvrière, a été possible grâce à la participation financière des collectivités publiques et à l'introduction de techniques modernes de construction. Au fil des années, les étrangers se sont ajoutés aux autochtones pauvres, et le sceau de l'exterritorialité qui leur est ainsi appliqué marque l'incapacité de la société à les accepter vraiment et à les intégrer.

Pour lutter contre l'exclusion, la France a par exemple mis sur pieds, depuis les années '80, une approche globale des problèmes sociaux. L'un des principes de cette approche réside dans la limitation territoriale de l'action. Les actions sont ainsi définies et ciblées par quartier, dans une volonté d'instaurer un partenariat, voire une action communautaire.

Toute proportion gardée, ces phénomènes se sont aussi parfois manifestés dans le parc immobilier subventionné lausannois, où la dégradation physique des immeubles et des rapports sociaux ont pris une importance croissante.

---

<sup>7</sup> On ne mentionnera pas ici les grands régimes d'assurance sociale (AVS, AI, PP, AMal, AA, ACI) qui participent d'une autre logique puisque leurs prestations sont accordées sans que les bénéficiaires aient à démontrer en avoir financièrement besoin.

<sup>8</sup>A. Bertho. *Banlieue, banlieue, banlieue* (édition la Dispute).

#### 4.2.2 De nouvelles approches en matière de logements subventionnés à Lausanne

La population lausannoise se caractérise par une proportion élevée (plus de 50%) de citoyens disposant de moyens financiers très limités, inférieurs à Fr. 40'000.– par année (selon le chiffre 20 de la déclaration d'impôts). Le parc de logements subventionnés compte aujourd'hui environ 7000 logements, soit plus de 10% des logements existant sur le territoire communal. Les autorités ayant pratiqué une politique de promotion active de logements sociaux depuis la fin du siècle passé – et surtout après la Deuxième Guerre mondiale – un nombre important de quartiers reflètent la condition sociale modeste de leurs habitants. Dans ces conditions, force est de constater qu'il est difficile d'échapper à une certaine concentration des classes sociales défavorisées. Ce phénomène engendre des problèmes de voisinage dans certains quartiers particulièrement denses. On y constate souvent – et parfois d'une manière croissante – une dégradation de la qualité des espaces publics, des phénomènes d'incivilité et le développement de sentiments d'insécurité. Ces phénomènes appellent le déploiement de plusieurs moyens d'action dont la conjugaison pourrait améliorer la vie de quartier. On peut les classer en quatre catégories représentant autant de pistes pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers actuels et futurs :

- actions en faveur de la mixité sociale dans les quartiers ;
- actions en faveur d'une politique régionale plus équilibrée en matière de logements sociaux ;
- actions en faveur d'une implication plus importante des habitants dans la vie de leur quartier ;
- actions en faveur d'une participation active des habitants dans la réhabilitation de leur quartier.

Les deux premières actions, d'ordre politique, sont décrites dans les chapitres ci-dessous. Alors que les deux actions suivantes, impliquant une participation active des habitants, sont décrites dans le cadre du chapitre 5.2 traitant des opérations spécifiques dans les quartiers.

#### 4.2.3 Actions en faveur d'une mixité sociale dans les quartiers

Les dispositions réglementaires actuellement en vigueur<sup>9</sup> stipulent qu'un bail doit être résilié lorsque le locataire d'un logement subventionné atteint une situation financière plus confortable ou lorsque l'effectif de son ménage diminue. Cette mesure reflète la volonté des autorités de créer un mécanisme de rotation des habitants, garantissant l'équité et permettant à de nouveaux ayants droit d'accéder à des logements subventionnés. Malheureusement, son application contribue à concentrer les ménages défavorisés et provoque une perception négative de l'image des quartiers de logements subventionnés, quelquefois perçus comme des « ghettos ». Cette image négative dépasse souvent la réalité qui ressort d'analyses objectives.

En même temps, le besoin en logements à loyers modérés ne cesse de croître. Le déficit de 1000 logements subventionnés manquants reste stable depuis plusieurs années, et ce malgré les efforts permanents d'augmenter le nombre de logements subventionnés sur le territoire lausannois. Alors que plus de 80% de la population lausannoise répond aux critères financiers définis par le barème cantonal pour l'octroi des logements subventionnés, il est nécessaire d'engager une réflexion de fond, non seulement sur la mixité, mais aussi sur les moyens à mettre à disposition pour mieux satisfaire les besoins de la population.

Un assouplissement des prescriptions communales en vigueur est souhaitable pour permettre d'évoluer progressivement vers une certaine mixité sociale dans les quartiers subventionnés. Cet assouplissement permettra aux locataires de logements subventionnés de se sentir dans une situation plus stable, dans laquelle tout changement dépendra de leur propre choix. Ainsi, dans un laps de temps relativement court, les immeubles et quartiers subventionnés trouveront progressivement la mixité sociale souhaitée. L'instauration de ce nouveau régime diminuera en revanche le taux de rotation des locataires, nécessitant de trouver des solutions destinées aux ménages modestes arrivant sur le marché. Comme le territoire communal n'est pas extensible et qu'il ne comprend qu'un nombre limité de terrains constructibles adaptés aux logements subventionnés, il sera nécessaire de s'orienter vers une allocation facilitant l'accès au marché libre pour une partie de la population. Une telle mesure va également dans le sens d'une mixité sociale accrue.

Ainsi, pour soulager de nombreux ménages qui n'arrivent pas à accéder à un logement subventionné, l'introduction d'une *aide à la personne*, sous la forme d'une allocation au logement, pourrait constituer un complément au pilier principal de la politique cantonale et communale en matière de logement, à savoir la construction de logements à loyers abordables grâce à la participation des pouvoirs publics. Sur la base de l'observation des pratiques genevoises – où ce type d'aide existe depuis de nombreuses années – le Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement et le Service cantonal vaudois du logement réfléchissent conjointement à son introduction en complément de l'*aide à la pierre*.

<sup>9</sup>Règlement cantonal du 24 juillet 1991 mis à jour le 1<sup>er</sup> septembre 1998; Prescriptions communales spéciales concernant les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui des pouvoirs publics du 14 mai 1993.

Il faut également relever que la Constituante vaudoise a voté à une très large majorité l'intervention du Canton et des communes aussi bien dans l'aide à la construction qu'à la reconversion de logements existants et d'autres espaces construits en logements subventionnés, ceci en parallèle avec un système d'aide à la personne.

Vu l'importance du manque de logements et des effets pervers observés, liés à une certaine inadéquation des règlements, un groupe de travail a été mis sur pied sous la direction du SEHL. Ce groupe, représentatif de l'ensemble des acteurs concernés, est composé des membres suivants : autorités (représentées par les services concernés), locataires, gérances et intervenants sociaux dans les quartiers. Un sociologue expérimenté dans le domaine du logement participe également aux travaux du groupe. Celui-ci contribue à enrichir les réflexions des participants et d'apporter des éclairages spécifiques.

Les travaux de ce groupe aboutiront vraisemblablement à une refonte et une amélioration des « prescriptions communales spéciales concernant l'occupation des logements subventionnés » ainsi qu'à des propositions d'introduction de nouvelles formes d'aide au logement. L'ensemble des réflexions et propositions fera l'objet d'un préavis qui sera présenté au Conseil communal à fin 2001.

Par décision municipale et conformément à l'article 1, lettre A, alinéa h du règlement du développement durable, adopté par votre Conseil le 28 novembre 2000, alinéa prévoyant l'utilisation du Fonds pour des études et projets pilotes de la Municipalité portant sur des étapes ultérieures de la mise en place du développement durable, un crédit de Fr. 60'000.– a été attribué à cette étude.

#### 4.2.4 Politique régionale plus équilibrée en matière de logements sociaux

Avec sa politique continue et active en matière de développement du parc de logements subventionnés, Lausanne constitue une exception à l'échelle cantonale. La plupart des communes environnantes – notamment celles faisant partie de la COREL – ne consentent en comparaison que des efforts modestes dans ce domaine. Il en résulte une situation de déséquilibre dans la prise en charge des ménages les moins favorisés. Ville centre, Lausanne est appelée à assumer les besoins de cette catégorie de la population de manière disproportionnée par rapport aux communes environnantes, et l'office communal du logement a souvent été appelé à accepter des dérogations en faveur de candidats résidant en dehors de frontières communales, possibilité aujourd'hui abandonnée vu l'abondance de demandes lausannoises.

L'analyse de la situation fait ressortir trois facteurs principaux militant en faveur d'un changement d'attitude de la part des communes environnantes d'une part et de Lausanne d'autre part :

- Lausanne se trouve dans une situation de pénurie de logements subventionnés ;
- les terrains adéquats se prêtant à la construction de nouveaux logements sociaux deviennent de plus en plus rares ;
- une trop forte concentration de ménages défavorisés ou modestes peut nuire à l'équilibre social nécessaire à une vie harmonieuse des quartiers.

Dans ces conditions, il devient impératif de trouver les moyens de mieux répartir l'effort entre les communes. L'obligation de disposer d'un certain pourcentage de logements subventionnés sur le territoire de chaque commune représente une solution qui a déjà été mise en pratique en France. Tout récemment, le Parlement français a adopté un projet de loi prévoyant notamment au moins 20% de logements sociaux dans les villes. Faute de remplir cette obligation, les municipalités devront s'acquitter d'une contribution annuelle par logement manquant. L'objectif du gouvernement consiste à accentuer la « mixité sociale » et à aboutir à la construction d'environ 450'000 nouveaux logements sociaux en vingt ans.

Pour aller dans ce sens, la participation du Département cantonal de l'économie puis du Conseil d'Etat sera indispensable afin d'établir une politique plus globale et plus directive du logement subventionné. L'obligation que la Constituante a établi à une large majorité, pour le canton et les communes, d'instaurer à la fois une aide à la pierre et une aide à la personne est un stimulant pour cette réflexion. On pourrait en effet imaginer des systèmes péréquatifs où les communes qui n'investiraient pas sur leur territoire devraient cotiser à un fonds en faveur des communes à politique plus accrue. La Municipalité interviendra dans ce sens auprès du Département de l'économie.

#### 4.2.5 Réponses aux motions de M. Philippe Vuillemin et de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp

Dans sa motion<sup>10</sup>, prise en considération le 16 septembre 1997, M. Philippe Vuillemin demande une étude sur l'aide personnalisée au logement. Dans sa motion<sup>11</sup>, prise partiellement en considération le 3 juin 1997, M<sup>me</sup> Françoise Longchamp demande l'intensification des discussions avec la COREL dans le domaine du logement subventionné.

<sup>10</sup>BCC 1997, T. II (N° 14/I), p. 200.

<sup>11</sup>BCC 1997, T. I (N° 4), p. 203 ; (N° 10/I), p. 482.

L'étude par laquelle la Municipalité vous demande sous 4.2.3 un crédit de Fr. 60'000.– s'inspirera des considérations émises dans le développement de la motion Vuillemin et débouchera comme demandé sur un rapport à votre Conseil. Le point 4.2.4 montre dans quel sens la Municipalité va œuvrer pour aller dans le sens des préoccupations émises par la motion Longchamp en matière de contacts avec la COREL.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu aux motions Longchamp et Vuillemin, en rappelant que suivant la nouvelle règle des délais décidée par votre Conseil, les réponses présentent l'état des lieux, ce qui ne permet plus de considérer une réponse comme partielle.

#### 4.3 Mesures orientées vers l'accès au capital culturel

La notion de *capital culturel* couvre une large palette de contenus. D'une manière extrêmement simplificatrice, on écrira qu'elle correspond à tout ce que l'individu apprend, à l'ensemble de ses connaissances, de ses compétences et de son registre comportemental. Même si de nombreuses instances interviennent pour constituer ce capital, l'importance du rôle des structures de transmission des connaissances (famille, école, secteur «para-scolaire», secteur de la formation professionnelle et de la formation des adultes) est telle qu'elle justifie un traitement approfondi dans le troisième volet de l'Agenda 21 à adopter à fin 2001.

##### 4.3.1 Violence: recherches sur les causes et les mesures de prévention

Qu'il s'agisse d'actions tournées vers des personnes ou vers des biens, les manifestations de la violence semblent de plus en plus fréquentes. Cette évolution préoccupe la Municipalité. Elle a chargé des collaborateurs de l'Administration communale de lui rendre un rapport sur la nature et l'étendue de ce phénomène ainsi que sur les mesures à prendre pour y faire face. Les démarches de ce groupe de travail s'articuleront avant tout autour de la violence perçue et vécue dans le contexte ou en marge de l'activité administrative. Elles conserveront par conséquent une connotation essentiellement descriptive et les propositions qui en découleront posséderont donc un caractère surtout «réactif».

Une politique de prévention de la violence digne de ce nom doit toutefois aussi s'en prendre aux causes du phénomène. Or il s'agit d'un thème extrêmement vaste comprenant de multiples approches fondées sur des bases théoriques et des approches diverses. Présenter une synthèse de ce domaine et en dégager les dimensions les plus pertinentes pour asseoir des interventions à l'échelon local nécessite un travail de compilation et d'analyse de la littérature scientifique qui n'est pas à la portée de l'Administration communale, faute de collaborateurs compétents et disposant de suffisamment de temps. Cela étant, la Municipalité souhaite confier un mandat à un chercheur ou à une équipe de scientifiques familiarisés avec ce domaine. Evalué à six mois/homme de travail à temps plein, ce mandat est devisé à Fr. 50'000.– en chiffres ronds si l'on tient compte des traitements habituellement versés aux chercheurs en sciences sociales (niveau «chargé de recherche»), cotisations sociales patronales incluses.

#### 4.4 Participation à la vie sociale

La Municipalité pose que la participation à la vie sociale repose sur les préalables suivants:

- **L'homme est acteur, il ne subit pas passivement:** cet impératif suppose la maîtrise de compétences élémentaires telles qu'une compréhension suffisante de la langue locale (orale et écrite), une connaissance des principales normes, règles et usages en vigueur, une idée au moins générale des objectifs et du fonctionnement des grandes «instances» (système scolaire, système de santé, justice, etc.), une capacité d'accéder aux principales sources d'information (ce qui pourrait de plus en plus impliquer une relative familiarité avec l'informatique). Cette exigence possède un caractère «individuel». Elle appelle des mesures propres à faciliter la construction de ce lien, à le renforcer ou à le restaurer (lorsqu'il est insuffisant ou qu'il a été détruit). La Municipalité entend par conséquent favoriser l'accès à la «littéracie» (c'est-à-dire à un ensemble de connaissances et de compétences permettant de fonctionner dans un environnement fortement articulé autour du symbolique: langage écrit, chiffres, images qu'il convient de savoir décoder, outil informatique, etc.). La Ciféa apparaît à cet égard comme un élément clé du dispositif de renforcement du lien social<sup>12</sup>.
- **Il existe des structures permettant de participer à la vie sociale:** cet impératif part du principe que la participation aux décisions est largement ouverte et que les décisions se prennent à l'échelon où elles ont du sens. Des quartiers privés d'âme et n'inspirant aucun sentiment d'appartenance à leurs habitants représentent un risque élevé d'anomie<sup>13</sup>. On peut en particulier observer une telle évolution dans certaines grandes banlieues de pays voisins<sup>14</sup> ainsi que dans les mégapoles

<sup>12</sup>Ce thème sera repris dans le troisième préavis consacré au développement durable.

<sup>13</sup>Etat de désorganisation, de déstructuration d'un groupe, d'une société, dû à la disparition partielle ou totale des normes et valeurs communes à ses membres.

<sup>14</sup>France et Italie, notamment.

américaines où la faiblesse du lien social aboutit notamment à une perte totale du respect par rapport aux équipements collectifs, à l'isolement social et à des comportements pouvant être violemment destructeurs. Ces tendances renvoient en particulier à l'absence de projets motivants capables de rapprocher les habitants et de les encourager à s'associer pour entreprendre des actions collectives. Elles traduisent aussi un sentiment d'avoir été abandonné par les autorités et peuvent conduire à une attitude de *no future*. La Municipalité se déclare particulièrement ouverte à la consultation et à la participation des habitants à la vie de la Cité. Elle considère cependant que, pour être durable, une telle participation doit se démarquer des préoccupations de collectifs défendant des intérêts sectoriels et poursuivre des objectifs motivants et d'intérêt général.

## 5. Structures participatives: modèle participatif

### 5.1 Transposition à Lausanne du modèle «Werkstadt Basel»

La Municipalité souhaite encourager les habitants à s'impliquer dans les activités et le développement de leur communauté, que ce soit dans le tissu associatif, dans les quartiers, dans la commune ou dans des ensembles plus vastes, ainsi que préconisé par la Charte d'Aalborg, charte fondatrice des Agendas 21 locaux. A cet effet, elle souhaite engager un processus participatif à l'échelle des quartiers afin que la population puisse être partie prenante des réflexions, objectifs et projets développés concernant le devenir de Lausanne. L'expérience menée à Bâle-Ville (Werkstadt Basel) montre que cette échelle semble en effet pertinente pour s'assurer qu'une majorité des habitants puissent intervenir, du moins dans certains domaines.

La motion de M<sup>me</sup> Géraldine Savary<sup>15</sup> demande explicitement que la Municipalité s'inspire de l'expérience Werkstadt Basel pour introduire un large processus de participation dans les quartiers.

#### 5.1.1 Werkstadt Basel. Nous sommes la ville

En 1996, le Canton de Bâle-Ville enregistrait une recrudescence de l'exode des ménages à forts revenus par rapport aux années précédentes. Cet exode, observable depuis la fin des années soixante dans toutes les villes-centres de Suisse, sapait progressivement la base sociale et financière de la communauté.

Devant cette situation, les politiciens bâlois décidèrent d'innover en s'appuyant sur des connaissances pointues en matière de sociologie et sur des enquêtes menées par des urbanistes cotés. Deux constatations s'imposèrent: ce genre d'exode urbain était essentiellement dû à des questions de qualité de vie locale; en revanche, la tolérance aux nuisances générées par une urbanisation dense augmentait proportionnellement au degré d'identification des habitants avec leur environnement, autrement dit à la manière dont ils se sentent chez eux.

Cet attachement au lieu d'habitation est avant tout une relation au voisinage et au quartier où les gens vivent leur quotidien et où les enfants vont à l'école. Plus ils ont la possibilité d'exercer une influence sur l'aménagement de leur espace vital immédiat, plus l'identification des habitants est forte. La réponse au problème précédent a donc été la recherche d'une meilleure qualité de vie.

Mais qu'entend-on par qualité de vie? Cette notion est éminemment subjective, chacune et chacun ressentant les choses à sa manière. Si l'on interroge les gens sur ce qui les gêne, et où ils voient des déficiences dans leur qualité de vie, alors on peut savoir où apporter des améliorations pour satisfaire les besoins de manière ciblée et efficiente. En commençant au niveau des quartiers et en offrant des possibilités d'aménagement quasiment «à domicile», l'on peut favoriser l'identification à la commune de résidence avec, pour corollaire, une diminution de la tendance à l'exode.

Au niveau urbanistique, il s'agit de transformer, par une grande action de revalorisation de l'environnement de l'habitat dans toute la ville, des zones de qualité moyenne en zones de bonne qualité et de faire que les quartiers moins prisés deviennent des zones d'habitation de qualité au moins moyenne. L'on augmente ainsi la disposition des investisseurs à financer la rénovation de logements existants et la construction de nouveaux logis attrayants.

Telles sont les réflexions de fond qui ont constitué la philosophie de Werkstadt Basel. Pour permettre à la population de s'impliquer davantage dans le développement de la ville, il fallait mettre en place une structure de projet à la fois compréhensible par le plus grand nombre, transparente et adaptée à la complexité du sujet. La transparence était garantie par le titre même du projet, Werkstadt Basel (jeu de mots fondé sur «Stadt», la ville, et «Werkstatt», l'atelier).

---

<sup>15</sup>BCC 2000, T. I (N° 8/II), p. 692

Le facteur décisif de succès a été le soutien apporté au projet par l'ensemble des élus, dès le départ et sans condition. Il s'agissait, dans un premier temps, d'inviter la population à formuler directement non seulement des critiques sur ce qui existait, mais aussi des visions pour améliorer la qualité de vie dans la ville. L'Exécutif communiqua clairement sa volonté de mettre en œuvre les résultats du processus si les mesures proposées promettaient une augmentation effective de la qualité de vie. Naturellement, il ne pouvait pas promettre que les instances compétentes (le parlement cantonal ou le peuple) octroieraient les crédits nécessaires à des projets de grande ampleur, mais il laissait entendre qu'il s'efforceraient de les convaincre.

Après l'octroi d'un crédit de Fr. 906'000.– par le Grand Conseil, un travail de préparation de plusieurs mois s'engagea et aboutit, en novembre 1997, au lancement du programme. Le Conseil d'Etat était représenté par trois de ses membres qui constituaient le comité de pilotage de Werkstadt Basel. Ce comité se réunit encore aujourd'hui – dans la phase de mise en œuvre des mesures – une fois par mois. La responsabilité opérationnelle du projet a été confiée à un bureau spécialisé en matière de projets participatifs, qui avait développé le processus en concertation avec le directeur des Finances et l'Administration.

La phase préliminaire de plusieurs mois a non seulement permis d'affiner le concept, mais aussi de poursuivre les trois objectifs suivants :

1. La mise en place de canaux de communication.
2. L'approfondissement de la collaboration avec l'Administration (un « groupe de confiance de l'Administration » a été créé avec des représentantes et des représentants de chaque département des principaux services responsables; ce groupe de confiance s'est régulièrement réuni durant tout le processus avec la direction du projet pour débattre de questions d'actualité).
3. La mise en place de structures de quartiers.

La première phase de Werkstadt Basel étant consacrée en priorité à la situation dans les quartiers, il fallait constituer sur place des groupes de personnes disposées à porter le projet, à servir de vecteurs auprès de la population. Par courrier adressé aux organisations de quartiers existantes et à travers une campagne médiatique, la direction du projet invita la population à des assemblées dans les 16 quartiers de Bâle.

Cette méthode offrait automatiquement à toutes les forces en présence – de la population aux partis politiques, en passant par les milieux économiques et les organisations d'étrangers – la chance de participer activement au processus. Des règles claires et l'assurance que le processus, commandé par le gouvernement, poursuivait un objectif précis (l'augmentation de la qualité de vie dans le quartier grâce à des mesures concrètes) constituèrent sans doute un facteur déterminant pour le succès de l'opération.

Avec les personnes engagées et sous l'égide du comité de pilotage gouvernemental, la direction du projet organisa, après la manifestation de lancement, des « ateliers d'innovation » dans les quartiers, environ deux par quartier. Ces forums d'une journée, animés par des professionnels, permirent à la population de formuler les déficits ressentis quotidiennement. Mais ces forums n'étaient pas uniquement destinés à recueillir des doléances, ils offrirent également aux participants – environ 1000 personnes en tout – la possibilité de développer, ensemble, des visions et des idées convergeant vers une meilleure qualité de vie.

Les résultats de ces 36 ateliers d'innovation se lisent comme une analyse précise de la situation dans chaque quartier – complétée par des recommandations et des ébauches de solutions. Aucune expertise n'aurait pu produire un résultat de cette qualité pour un prix aussi modique, car les habitants s'engagèrent bénévolement, avec la seule perspective de voir leurs propositions réalisées. La direction du projet les a appelés avec pertinence « les experts locaux ».

Quelque 400 idées, parfois innovatrices et souvent réalisables à moindre frais pour l'amélioration de la qualité de vie, ont résulté des « ateliers d'innovation ». La direction du projet et le comité de pilotage ont ensuite analysé ce matériel avec soin et ont dégagé 25 accents thématiques. Citons, à titre d'exemple, le trafic pendulaire, la qualité de l'école, la propreté, l'utilisation et l'aménagement des rives du Rhin, ainsi que des questions touchant les jeunes ou les problèmes de stationnement. La population avait directement eu l'occasion, au cours des « ateliers d'innovation », de définir les sujets à traiter de manière plus approfondie.

A ce point du projet, la balle était dans le camp des groupes d'intérêts: le comité de pilotage rassembla, pour chacun des 25 thèmes, des représentantes et des représentants influents des organisations et de l'administration, des personnes régulièrement confrontées à ces questions et habituées à prendre des décisions. Par exemple, sur le sujet de l'école, les acteurs étaient des associations de parents, des syndicats d'enseignants, des directeurs d'écoles et des associations de jeunes. Pour

la question du stationnement, le comité de pilotage avait réuni des représentants des commerçants, des associations d'automobilistes, des transports publics, des lobbies des piétons et des cyclistes, des urbanistes et de la police. Les 25 «Conférences de consensus», comme se nomment ces tables rondes, ont ensuite négocié comme l'avaient déjà fait les «ateliers d'innovation» sous l'égide de professionnels neutres. L'objectif était d'atteindre des solutions consensuelles pour les problèmes posés par la population.

La règle suprême, aussi audacieuse que stricte, était : seule l'unanimité fait foi. Donc, si un seul groupe concerné n'était pas d'accord avec le résultat, il pouvait réduire à néant le consensus visé. La solution était que chacun puisse recevoir chaque fois davantage que ce qu'il donnait, que chaque groupe puisse mieux «faire passer» ses intérêts grâce à ce résultat que sans. Le comité de pilotage et la direction du projet ont incité les participantes et les participants aux «Conférences de consensus» à développer des «stratégies win-win». Cet acte de haute voltige réussit dans 25 cas sur 25 (la direction du projet avait placé, à l'interne, la barre du succès à 17 résultats positifs!).

Comment ces accords de consensus se sont-ils traduits en pratique? Par un train de mesures concrètes pour chaque thème, bénéficiant à tous les groupes d'intérêts et apportant une ébauche de solution aux problèmes que la population avait formulés au cours des «ateliers d'innovation». Pour le Conseil d'Etat, la marge de manœuvre dans la planification de la mise en œuvre était limitée, car s'il décidait de sélectionner les éléments qui lui convenaient au détriment d'autres, il perdait sa crédibilité. En même temps, il devait définir une manière équitable de répondre aux préoccupations des «conférence de consensus» sans trop mettre les finances à contribution ou des projets existants en danger.

La phase suivante était la plus délicate et sans doute aussi la plus innovatrice de Werkstadt Basel : il s'agissait de transformer les résultats des «conférences de consensus» en trains de mesures concrètes, tâche que seule l'Administration était à même de réaliser, grâce à l'étendue de ses connaissances et aux capacités dont elle dispose. Le gouvernement constitua neuf «groupes de travail interdépartementaux» et attribua à chacun deux à trois dossiers consensuels.

La présence de l'Administration à toutes les étapes et toutes les conférences portait enfin ses fruits. Dans un effort extraordinaire de travail, les «groupes de travail interdépartementaux» ont conçu, entre janvier et mai 1998, à partir des objectifs des «conférences de consensus» et du gouvernement, le Programme d'action pour le développement de la ville de Bâle, avec ses 200 mesures coordonnées touchant tous les domaines de la vie et du développement urbains. Au cours d'une séance de deux jours, les sept membres du Conseil d'Etat, assistés par quatre fonctionnaires responsables et l'équipe de direction du projet, traitèrent et adoptèrent les requêtes de l'Administration. En juin 1999, exactement deux ans après le vote du parlement sur le projet, l'ensemble du gouvernement pouvait en présenter les résultats consignés par écrit au cours d'une conférence de presse.

Depuis l'été 1999, le programme d'action est progressivement mis en œuvre. Il contient un certain nombre d'améliorations certes modestes mais déterminantes, à l'exemple de l'aménagement des rues des quartiers ou de l'assurance de qualité dans les écoles. Mais il comprend aussi des projets de grande envergure, comme le remblaiement d'une plage longue de 600 mètres au bord du Rhin qui passe en pleine ville, la gestion économique de toutes les places de stationnement public ou la construction de 5000 nouveaux logements attrayants dans les dix ans.

Le 12 mars 2000, le gouvernement a gagné, grâce au profond ancrage du processus de Werkstadt Basel au sein de la population, la votation référendaire sur un crédit de 25 millions de francs en faveur de la revalorisation de l'environnement de l'habitat, et ce avec 60,9% des voix. L'argent est destiné aux projets les plus immédiats du programme d'action dans l'espace public. Ce vote positif des citoyens traduit l'acceptation incontestable du processus de Werkstadt Basel par le peuple.

#### 5.1.2 Transposition à Lausanne. Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Géraldine Savary

Une bonne partie des préoccupations exprimées à Bâle ont fait l'objet de mesures prises par la Municipalité pour améliorer la qualité de la vie et maintenir les habitants en ville. Des succès partiels ont été enregistrés et sont dus en partie à la mise en place du plan directeur communal, à l'amélioration des transports publics, aux mesures prises en matière de stationnement et de circulation.

Néanmoins, la Municipalité estime que l'expérience menée à Bâle ouvre des horizons nouveaux et qu'un potentiel de revitalisation des quartiers, d'aboutissement à des consensus dans des domaines délicats, d'amélioration de la qualité de la vie en ville et de développement d'une Administration ressentie comme beaucoup plus de proximité par les habitants est possible.

Certes, Bâle n'est pas Lausanne, et les diverses compétences d'un Canton ne sont pas toutes disponibles pour une ville, notamment dans le domaine scolaire, ce qui limitera quelque peu la portée de l'opération. Néanmoins, la Municipalité apporte une réponse positive à la motion de M<sup>me</sup> Géraldine Savary. Dans ce but, elle propose à votre Conseil d'allouer une somme de Fr. 900'000.– pour la conduite du projet «Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée».

La suite du chapitre 5.1 a été élaborée en collaboration avec le Bureau qui a conduit la démarche «Werkstadt Basel» et son répondant en Suisse romande.

La démarche lausannoise sera semblable à celle de Bâle. La qualité de la vie doit être comprise dans le sens le plus large du terme. Elle englobe les questions concernant un habitat de qualité, un environnement du logement et du lieu de travail attractif (espace public de qualité, sécurité, limitation des nuisances, infrastructures sociales), les possibilités de formation et de loisirs, l'intégration sociale des différents secteurs de la population et des différentes cultures présentes, la gestion de la mobilité, etc.

L'amélioration de la qualité de vie est un objectif de première importance pour différentes raisons.

1. En premier lieu, la qualité de vie fait intervenir la notion de proximité et est donc propre à mobiliser la population dans les quartiers, qui plus est autour de certains domaines d'intervention prioritaires définis par la Municipalité et présentés dans le rapport-préavis N° 155 (habitat, qualité de l'environnement, intégration sociale).
2. Une qualité de vie plus élevée augmente l'attractivité de Lausanne en tant que lieu de travail et d'habitation et améliore par là les perspectives économiques pour tous. En effet, le choix d'une localisation dépend aujourd'hui largement de la qualité de vie, tant pour les habitants que pour les entreprises. Les personnes qualifiées exerçant leurs activités dans les branches à forte création de valeur s'enquêtent aussi de la qualité de vie sur le lieu de domicile et de travail.
3. Enfin, des structures actives de quartier encouragent des rapports de voisinage stables qui se traduisent en un sentiment de bien-être des habitants dans un environnement familial. Suite aux mutations que connaît la société contemporaine, à l'émergence de nouvelles formes familiales et de structures de travail, à l'augmentation de l'espérance de vie et à la mobilité en général, l'habitat et son environnement se voient désormais investis d'une nouvelle importance. Donc un quartier «vivant» contribuera directement à l'amélioration de la qualité de vie pour ses habitants.

Avant d'engager un processus participatif d'Agenda 21 local, il faut selon le mandataire renforcer ou introduire les structures de quartier afin de préparer la mise en œuvre d'un processus participatif à l'échelle de la ville. Dans un processus participatif, des structures de quartier actives (organisation porteuse pour un Agenda 21 local) sont garantes d'une large participation de la population et rendent possible une articulation à la fois géographique (rapport au quartier) et thématique de la ville.

Pour que le processus participatif permette effectivement d'instaurer sur le long terme une collaboration constructive entre Autorités et population, le respect des principes suivants, qui seront pris en compte dans la démarche lausannoise, est essentiel:

- les Autorités marquent leur engagement en définissant et défendant un objectif intégrateur clair allant dans le sens du développement durable; cet objectif intégrateur sert de cadre de référence aux réflexions et propositions élaborées dans les quartiers (les participants savent pourquoi ils sont là et sur quoi on leur demande de réfléchir);
- les réflexions menées devront déboucher le plus rapidement possible sur des réalisations concrètes (la perspective d'une mise en œuvre rapide mobilise la population et favorise son engagement à long terme);
- la démarche adoptée permettra d'intégrer de nouvelles préoccupations apparaissant en cours de travail;
- le processus doit être mené dans un souci d'ouverture et de transparence afin de prévenir tout reproche d'«exercice alibi»;
- la démarche portera attention à la notion de continuité et évitera que les quartiers de la commune ne forment, à terme, autant d'entités autonomes.

Un groupe de conseil en stratégie doit être mis sur pied. Il réunit des personnes susceptibles de porter le projet et de faire du lobbying en sa faveur.

En effet, tout ne doit et ne peut être traité à l'échelle des quartiers pour deux raisons au moins:

- certaines problématiques nécessitent d'être considérées à une échelle plus vaste et concernent en premier lieu d'autres acteurs que les habitants dans les quartiers: par exemple la promotion économique doit, d'une part, être pensée à l'échelle supracommunale et, d'autre part, impliquer les milieux économiques et financiers (une structure ad hoc à l'échelle de l'agglomération a été mise sur pied);

- l'engagement continu de la population dans une démarche participative à l'échelle des quartiers exige que les domaines débattus correspondent à ses préoccupations.

Nous avons affaire ici à une opération unique de grande envergure. Il est toutefois imaginable de la renouveler après une dizaine d'années.

### 5.1.3 Méthodes

Dans le processus participatif, les habitants de Lausanne définiront des objectifs communs et rechercheront des solutions (projets) concrètes aux problèmes et questions soulevés. Une animation professionnelle et neutre pendant tout le processus participatif garantira une bonne gestion du processus et un suivi optimal des acteurs.

Les trois méthodes principales que la Municipalité propose pour définir des propositions axées sur les objectifs avec les groupes d'habitants ou les représentants des milieux intéressés sont les suivantes :

- l'atelier de prospective (pour trouver les idées);
- la conférence de consensus (pour mettre sur pied des stratégies de gain mutuel dites « win-win »);
- les tables rondes (pour affiner les processus).

#### **L'atelier de prospective**

C'est un instrument qui a fait ses preuves depuis des décennies. Développé par le professeur Robert Jungk et par Norbert Müller, il se prête très bien à l'élaboration de thèmes au sein de groupes hétérogènes et devant conduire à des résultats communs. Les ateliers de prospective partent d'une phase de critique (*qu'est-ce qui me gêne?*), passent par une phase de créativité (*qu'est-ce que j'aimerais?*) et aboutissent à la phase de projet et de réalisation (*quels sont les premiers pas concrets qui induiront une amélioration de la situation critiquée?*).

#### **La conférence de consensus**

Venue des Etats-Unis, la conférence de consensus a été utilisée au Danemark pour consulter les habitants sur des questions d'appréciation de technologie et perfectionnée en Suisse pour devenir un instrument d'appréciation commune des intérêts et de leur équilibre. La conférence de consensus est thématique et rassemble tous les acteurs concernés autour d'une table pour exprimer une opinion fondée, par exemple sur des questions de transports ou de protection de l'environnement. Les propositions de solutions et les idées souvent innovatrices, émises pendant les ateliers de prospective organisés au niveau des quartiers, peuvent servir de base de travail. D'après l'expérience, il faut en général trois à quatre soirées de discussions intensives pour parvenir à des accords qui sont bien plus que de simples compromis. La stratégie *win-win* permet de découvrir des potentiels de conciliation qui auraient paru utopiques avant le processus. A la fin d'une conférence de consensus, les animateurs demandent aux participants de signer les accords consensuels en leur qualité de représentants de leur organisation, ce qu'ils acceptent la plupart du temps. Le consensus constitue une base solide pour permettre à l'Administration et à la Municipalité de développer un plan d'action comprenant des projets concrets.

#### **La table ronde**

Les tables rondes permettent avant tout de renforcer l'engagement des représentants des milieux intéressés et des experts pour un Agenda 21 local. Ce sont des ateliers dirigés servant à échanger des opinions. Une table ronde avec des investisseurs, par exemple, doit aiguïser leur intérêt à participer au processus de sa réalisation. Une table ronde permet aussi d'avancer de nouveaux arguments et points de vue et de constituer des alliances entre les participants. L'intérêt principal des tables rondes telles qu'elles sont proposées ici est d'aborder directement des groupes d'intérêts importants pour l'acceptation et la mise en œuvre des résultats du processus. Le message est: nous vous prenons au sérieux.

## 5.1.4 Phases du projet

<b>Phase I</b>	<b>QUI</b>	<b>QUAND</b>
Concept détaillé en vue du renforcement des quartiers dans la ville de Lausanne et de la préparation du terrain réceptif pour un Agenda 21 local	Équipe de projet	janvier à mars 2002
<b>Phase II</b>		
Renforcement et/ou mise en place des structures de quartiers à Lausanne. Mise en place des structures porteuses pour un Agenda 21 local	Équipe de projet	avril 2002
<b>Phase III</b>		
Organisation du projet (mettre en place la direction du projet et convenir d'échanges réguliers avec les principaux groupes cibles, comme les politiques et l'administration)	Administration, Municipalité Équipe de projet	septembre 2002
Parallèlement, communication des objectifs et de la méthode pour le grand public	Administration Municipalité Équipe de projet	à partir de septembre 2002
Manifestation de lancement publique sous la présidence de la Municipalité et avec une participation importante des médias; réaffirmation de l'objectif et présentation de la méthode	Administration Municipalité Équipe de projet	octobre 2002
Lancement du forum des habitants sur Internet : il sera possible de manière périodique de connaître l'état d'avancement du projet (critère de la transparence)	Administration Équipe de projet	à partir d'octobre 2002
Envoi de cartes à tous les ménages : les personnes ne désirant plus être contactées peuvent répondre par écrit aux questions : "Qu'est-ce qui me gêne dans mon quartier ?" et "Ma vision pour Lausanne"	Administration	octobre 2002
Début de la collaboration dans les processus de concertation parallèles et mesures de communications ciblées à l'adresse des investisseurs, des milieux économiques, des fonctionnaires et des milieux scientifiques : des tables rondes avec ces groupes doivent permettre de cerner les possibilités de chacun de contribuer, avec ses particularités, aux questions de qualité de vie et d'Agenda 21 local Lausanne	Administration Équipe de projet	à partir d'octobre 2002
Groupe de conseil en stratégie avec les politiques et l'administration : des réunions trimestrielles permettront à ce groupe d'émettre des critiques sur le processus et d'être intégré dans la planification de détail	Administration Équipe de projet	à partir de juin 2002
Formation de spécialistes qui animeront les différentes étapes du processus	Équipe de projet	octobre 2002

Organisation d'ateliers de prospective d'une journée dans tous les quartiers de Lausanne en collaboration étroite avec les organisations et les structures de quartiers. Objectifs : développer en commun des idées novatrices	Équipe de projet	novembre 2002 à janvier 2003
Classification des idées et préparation des conférences de consensus (Agenda-Setting)	Administration Équipe de projet	novembre à décembre 2002 février à avril 2003
Tenue de conférences de consensus avec les représentants des milieux intéressés (par thème)	Administration Équipe de projet	mai à juin 2003
Rapport final et évaluation se rapportant aux objectifs du processus pour un plan d'action Agenda 21 local Lausanne	Administration Équipe de projet	Jusqu'à fin 2003

#### 5.1.5 Prestations et coûts

Le projet se divise en deux parties principales. La phase préliminaire comprend les séminaires d'information pour des groupes cibles précis.

La phase 1 comprend l'élaboration du concept détaillé en accord avec tous les partenaires et la segmentation des structures de quartier.

La phase 2 comprend le renforcement et la mise en place des structures de quartier nécessaires au déroulement du processus concret d'Agenda 21 local; il faut compter environ dix jours par quartier. Les coûts de la phase préliminaire et des phases 1 et 2 peuvent être estimés à Fr. 200'000.–. Les prestations de l'administration consisteront essentiellement en de l'accompagnement.

La phase 3 comprend tout le processus participatif, y compris tout le processus de communication (envoi de cartes à tous les ménages, réalisation d'un film explicatif, etc.), les ateliers de prospective dans les quartiers, le classement des idées, la préparation et la tenue des conférences de consensus, les tables rondes parallèles notamment avec les investisseurs, les milieux économiques et sociaux, etc. Au total, l'effort de la phase 3 représente environ 600 jours de travail-homme pour les bureaux mandatés. De plus, on peut estimer la charge de travail globale pour l'Administration à environ 5 hommes/année, charge répartie sur un grand nombre de collaborateurs. La phase 3 nécessite un budget de communication d'environ Fr. 100'000.– et un crédit pour les études, rapports et conférences de Fr. 525'000.–. Les résultats seront publiés au fur et à mesure sur le site internet de la Ville de Lausanne. Le poste «divers et imprévus» représente Fr. 75'000.–.

Pour l'ensemble de la démarche, la Municipalité demande donc à votre Conseil un montant global de Fr. 900'000.–, qui seront engagés en trois ans.

#### 5.2 Opérations ponctuelles spécifiques dans les quartiers

En plus de toute la démarche «Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée» exposée au point 5.2, deux situations spécifiques nécessitent des démarches particulières. Il s'agit du cas de la Bourdonnette, TV de quartier favorisant l'intégration de populations présentant un très fort besoin dans ce domaine; de l'îlot Riponne – Tunnel, crédit pour l'étude socio-économique de l'opération.

##### 5.2.1 Opération TV Bourdonnette

Grand ensemble de 500 logements construit au début des années 1970, la Bourdonnette a toujours possédé une assez mauvaise image à l'extérieur. Pourtant, dès sa conception, les Autorités communales avaient tenu à l'équiper de commerces, d'un restaurant, d'un centre d'animation socioculturel, d'une garderie, de classes enfantines ainsi que des premiers degrés scolaires. Malgré les espaces extérieurs bien aménagés et arborés et la proximité du lac, son échelle importante, son architecture – marquée par la brutalité des éléments de façade en béton – et le fait d'être isolé par des routes à grand trafic lui confèrent une apparence de forteresse, de quartier défavorisé et introverti. Cela n'explique qu'en partie cette réputation. En effet, d'autres facteurs de nature sociale accentuent l'image de la Bourdonnette comme quartier défavorisé: la sur-représentation de ménages à petits revenus, sans formation professionnelle, de familles nombreuses ou monoparentales, de chômeurs ainsi que d'étrangers en provenance de pays où sévissent la violence et la guerre civile. L'ensemble de ces aspects physiques et sociaux ont contribué à développer un sentiment d'exclusion et à former une image de «ghetto».

La mise en œuvre d'une action tendant à renforcer les liens sociaux entre les habitants permettra de renverser ce processus négatif. Un projet attrayant de développement communautaire contribuera à dépasser certains clivages socioculturels et offrira à la Bourdonnette la possibilité de devenir un « quartier pilote d'intégration sociale ».

Améliorer la communication à l'échelon du quartier et inciter les habitants à élaborer un ou plusieurs projets de développement communautaire peuvent contribuer à améliorer l'intégration sociale et à donner une image positive et valorisante du quartier. C'est dans cet esprit que la Municipalité projette de créer une télévision de quartier à la Bourdonnette.

### Historique

L'opération Bourdonnette a débuté en 1999 par une série d'entretiens<sup>16</sup> avec des habitants et des personnes intervenant dans la vie quotidienne du quartier. Leurs remarques et propositions ont servi à élaborer un projet d'intervention utilisant la vidéo pour susciter réflexions et actions autour d'un problème reconnu par le plus grand nombre (propreté, hygiène ou respect du domaine collectif par exemple). Celui-ci a été provisoirement confié, dès l'automne 2000, à un collectif de jeunes réalisateurs fraîchement diplômés de la division audiovisuelle de l'ECAL placés sous la responsabilité d'un chef de projet. Ce travail a permis de développer une nouvelle approche du problème.

### Développement du projet

L'opération Bourdonnette s'est définitivement orientée vers la création d'une télévision de quartier devant offrir aux habitants du quartier un espace de communication moderne, accessible à tous et susceptible de générer – comme autrefois le forum – un nouveau sentiment d'appartenance et d'intégration. Le projet prend en considération la présence d'une grande variété de langues et de nombreux habitants ne comprenant pas bien le français. Le langage utilisé sera simple. Les émissions seront également réalisées et sous-titrées grâce à la participation des habitants, ce qui permettra de les rendre accessibles à tout le monde.

Deux constats sont à l'origine de cette évolution du projet :

- réalité socio-géographique, renvoyant simultanément à la situation géographique spécifique du quartier (en bordure de ville, enfermé sur lui-même par d'importants axes de communication) et à sa situation sociologique (forte concentration d'habitants appartenant aux classes sociales modestes accentuant leur sentiment d'exclusion et une perception négative de quartier défavorisé partagée par les personnes étrangères à la Bourdonnette).
- efficacité sociale des expériences de participation renvoyant aux démarches récemment tentées dans un univers carcéral (prison du Bois-Mermet) qui ont montré l'efficacité d'un réseau de télévision interne mis à disposition des prisonniers au niveau de la modification positive des rapports entre détenus, entre détenus et gardiens ainsi qu'entre détenus et institution pénitentiaire. Pouvoir formuler, même maladroitement, des questions et des angoisses auparavant enfermées au tréfond des êtres, laisser libre cours aux préoccupations et aux critiques ont suffisamment détendu l'atmosphère pour convaincre les responsables d'étendre l'expérience dans le cadre des Établissements de la plaine de l'Orbe.

L'idée n'est du reste pas nouvelle s'agissant de la Bourdonnette puisqu'il avait déjà été question, il y a vingt-cinq ans, de créer une télévision de quartier. Un budget avait même été alloué à cette opération.

Le projet permettra ainsi d'atteindre trois buts concrets :

- 1) communiquer les informations utiles à tous les habitants
- 2) développer la compréhension du français chez les habitants qui ne le maîtrisent pas
- 3) développer les échanges, les discussions et les actions communes entre les habitants

### La station et ses émissions

Dans un premier temps, «TV-Bourdonnette» diffusera une émission mensuelle de vingt à trente minutes tournée dans le quartier avec les habitants. Elle comprendra six rubriques : «feuilleton», «questions-réponses», «un jour avec/un jour quelque part», «savoir-faire de la Bourdonnette», «la parole à...», «petites annonces».

Pour populariser la station, la première diffusion de l'émission fera l'objet d'un véritable événement, sous forme de projection publique sur grand écran – si possible à la grande salle du centre de loisirs – agrémentée d'autres activités festives

<sup>16</sup> Les entretiens (une trentaine d'heures) ont été enregistrés au moyen d'une caméra vidéo.

(repas, danse, concours) ouvertes aux familles. Elle se déroulera un dimanche, dont tout le monde dit qu'il est mortellement ennuyeux à la Bourdonnette. Elle offrira de nouvelles occasions de contacts entre habitants, suscitera les discussions et développera le sentiment d'appartenance. Elle constituera un terrain d'échange entre réalisateurs et habitants, ceux-là disposant ainsi d'un retour sur leur travail et d'indications utiles pour l'ajuster aux attentes.

Tableau 1: *Planning 2001 de l'opération Bourdonnette*

De septembre à décembre 2001	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat du matériel</li> <li>• Installation d'un studio</li> <li>• Réalisation d'une émission-pilote</li> <li>• Première diffusion publique</li> </ul>
Début 2002	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des émissions 2 à 6</li> <li>• Recherche de nouveaux réalisateurs</li> </ul>
Été	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Début d'activité des nouveaux réalisateurs (supervisés durant deux mois par la première équipe)</li> </ul>

#### Poursuite des émissions au-delà de 2001

En 2002 et 2003, l'apport de professionnels sera d'un équivalent plein temps réparti probablement sur deux personnes. A partir de 2004, le fonctionnement de «TV-Bourdonnette» sera intégralement assuré par les habitants du quartier. Toutefois, un responsable de projet continuera de piloter les opérations, tout comme il l'avait fait durant la première phase du projet. En effet, le succès de l'opération dépend dans une large mesure du niveau d'implication des habitants, et seule la présence d'un élément d'encadrement dynamique et «structurant» permettra de stimuler l'intérêt, de neutraliser les tensions et de garder le cap.

Tableau 2: *Estimation des coûts de l'opération Bourdonnette*

	2'001	2'002	2'003	Total
<u>Salaires et charges sociales</u>				
Superviseur	16'000.00	48'000.00	48'000.00	
Comédiens	2'000.00	10'000.00	10'000.00	
Réalisateurs vidéo	24'000.00	72'000.00	72'000.00	
	42'000.00	130'000.00	130'000.00	302'000.00
<u>Matériel "consommable"</u>	6'000.00	10'000.00	10'000.00	26'000.00
<u>Équipement audio + vidéo</u>				
caméras (2), trépieds, valise d'éclairage	20'000.00			
équipement audio	10'000.00			
équipement de montage	20'000.00			
équipement de diffusion	10'000.00			
frais d'installation + matériel divers	20'000.00			
	80'000.00			

En tenant compte des équipements techniques nécessaires pour réaliser un «réseau Bourdonnette», de l'acquisition du matériel vidéo et audio, de l'achat de matériel consommable ainsi que des salaires et charges sociales, c'est un montant de Fr. 408'000.– qui sera nécessaire pour concrétiser l'opération durant ses trois premières années d'existence (Tableau 2). Par la suite, c'est un budget de fonctionnement de l'ordre de Fr. 60'000.– par année qu'il conviendra de prévoir pour garantir sa pérennité. Ce montant pourrait être alloué par la Fondation lausannoise pour la construction de logements (FLCL), propriétaire des immeubles de la Bourdonnette et futur «porteur du projet». L'imputation de ce montant n'est pas encore déterminée de manière définitive. Elle sera réglée dans le contexte du préavis présentant la politique communale d'intégration dont la présentation à votre Conseil devrait intervenir dans le courant de l'année 2003.

Les frais de modernisation du télé-réseau nécessaires, d'un total de Fr. 17'000.–, seront pris sur le budget des S.I.

## 5.2.2 Participation active des habitants dans la réhabilitation de leur quartier – Opération «Ilot Riponne-Tunnel»

Rappel historique

Les bâtiments de l'îlot Riponne-Tunnel ont été acquis par la Commune de Lausanne et par l'Etat de Vaud au cours des années 1930 dans le but de réaliser un complexe administratif. L'îlot comprend cinq bâtiments partagés entre différents propriétaires (Tableau 3).

Tableau 3: Propriétaires de l'îlot Riponne-Tunnel

Tunnel 10	Commune de Lausanne
Tunnel 12 — Deux-Marchés 11	État de Vaud
Tunnel 14 — Deux-Marchés 13	État de Vaud
Tunnel 16 — Deux-Marchés 15	Commune de Lausanne
Tunnel 18-20	État de Vaud

Le plan partiel d'extension cantonal de 1971 constitue la base légale en vigueur. Il permettrait de construire des immeubles de bureaux destinés à l'Administration publique. Aboutissement d'un long processus de négociation entre Etat de Vaud et Ville de Lausanne, le projet de réalisation d'un complexe administratif a échoué en 1991 devant le Conseil communal dont la majorité souhaitait que les immeubles en cause demeurent affectés à l'habitation et au petit commerce. Une association d'habitants (Comité des habitants et des usagers des immeubles de l'îlot Riponne-Tunnel – CHUT) n'est pas étrangère à cette décision. Issu de cette dernière, le comité provisoire d'une fondation en formation (Fondation pour l'habitat populaire – FLHAP) a mené des réflexions sur la réhabilitation de ces immeubles en recourant à des demandeurs d'emploi. Ces études préliminaires ont été abandonnées en 1998 en raison du refus du Service cantonal de l'emploi d'accorder à ce chantier le statut de programme d'occupation. Avec le temps, la dégradation des immeubles s'est accentuée, et le statut et l'avenir des occupants se sont obscurcis. Simultanément, la gestion assurée par le service des gérances de l'Etat et par celui de la Commune devient de plus en plus problématique. La convivialité suscitée par la rusticité et l'ancienneté des lieux est confrontée aux problèmes techniques et financiers posés par une opération de rénovation.

Etudes et analyses effectuées

Depuis le rejet du projet soumis à votre Conseil, diverses analyses ont confirmé la vocation actuelle de l'îlot Riponne-Tunnel, à savoir logements sociaux à loyer modéré dans les étages et petits commerces de proximité au rez-de-chaussée. Le nombre des logements et des commerces devra également être maintenu. La totalité des logements rénovés ou reconstruits seront subventionnés.

Une analyse technique sommaire montre que les bâtiments ne sont pas dans un état homogène. De ce fait, ni une rénovation complète, ni une reconstruction totale (après démolition) ne peuvent être envisagées. Si une opération de reconstruction totale semble plus rationnelle et plus économique en première analyse, un examen plus approfondi de chaque bâtiment fait ressortir des nuances importantes. Il milite en faveur de l'option consistant à ne démolir et reconstruire que ce qui est indispensable du point de vue de la structure et de l'intégration dans le tissu urbain et à maintenir et réhabiliter le reste.

Situation actuelle

Suite à l'échec – en 1991 – du projet de construction d'un complexe administratif sur l'îlot, le Canton s'est approché de la Commune, lui proposant de racheter ses immeubles. Des négociations sont en cours entre la Municipalité et l'Etat de Vaud pour arrêter le prix d'acquisition des immeubles Tunnel 12-14 – rue des Deux Marchés 11-13 (quatre immeubles au total). L'immeuble de la rue du Tunnel 18-20 («Lausanne-Moudon») n'est pas inclus dans ces démarches. Simultanément, la procédure en cours de validation du plan général d'affectation de la Ville de Lausanne permettrait d'aller de l'avant dans les études de faisabilité concernant l'avenir de cet îlot. Enfin, les habitants des immeubles de la rue du Tunnel 10-16 et de la rue des Deux-Marchés 11-15 ont manifesté leur volonté de se constituer en fondation pour participer de manière active à l'étude du projet et à sa réalisation.

Suite des opérations

La situation dégradée des immeubles nécessite une action rapide, malheureusement ralentie par les négociations concernant le rachat, par le délai de légalisation du plan général d'affectation et par la nécessité de procéder à des études techniques

approfondies. A cet égard, une première phase d'études techniques, immeuble par immeuble, sera indispensable pour déterminer quelle partie de chaque immeuble pourra être conservée moyennant réhabilitation et quelle partie devra être démolie puis reconstruite. Un plan général d'action ne pourra être défini qu'au terme de cette analyse technique. Cette phase préliminaire devra être entreprise en 2001.

Elle sera suivie par une deuxième phase, comprenant une étude socio-économique, dont le but sera de créer un environnement participatif favorable permettant d'intégrer les habitants de l'îlot à l'opération dès la phase de définition des objectifs. Cette étude participative sera menée en collaboration avec le département d'architecture de l'EPFL. La préparation du projet définitif d'intervention sera basée sur la synthèse de deux analyses, technique et socio-économique. Le dépôt d'une demande de permis de construire pourrait intervenir vraisemblablement en 2003. Simultanément, les tractations en vue du rachat des immeubles appartenant à l'Etat de Vaud et la validation du plan général d'affectation (base légale des interventions concrètes) devraient avoir abouti.

#### Crédit demandé

Le crédit demandé, dans le cadre du présent préavis, a pour but la réalisation de la deuxième phase de l'opération, à savoir l'étude socio-économique. Il se monte à Fr. 65'000.—. Cette phase, qui interviendra dès l'automne 2001, suivra l'étude technique qui sera financée par la fondation des habitants, actuellement en formation.

#### *5.3 Réponse à la motion de M. Michel Glardon*

Dans sa motion transmise à la Municipalité le 7 mars 1995<sup>17</sup>, M. Michel Glardon demande l'instauration d'un conseil des anciens. Cette structure devrait, selon le motionnaire, être permanente et ledit conseil consulté sur divers sujets de société. La Municipalité partage certaines des préoccupations du motionnaire. Ainsi, la possibilité de conserver des «vieux» habitants au sens de l'expérience, et non de l'âge comme demandé par le motionnaire, dans les quartiers à forte densité de subventionnés inspire-t-elle les nouveaux axes de la politique du logement subventionné définies dans ce préavis. La Municipalité, se référant à l'exemple de Bâle, pense également que la proportion des habitants de longue date des quartiers participant aux conférences de quartier du projet «Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée» sera importante. Enfin, dans le cadre de ce projet, un des projets transversaux associera un conseil d'anciens au sens du motionnaire à une réflexion ponctuelle sur le devenir de la ville. Il apparaît cependant à la Municipalité qu'un conseil permanent d'anciens, consulté sur divers projets, est excessif. De plus, ce rôle est déjà joué par diverses associations.

#### *5.4 Réponse aux motions de MM. Pierre-Etienne Monot et Gérard Nicod*

Dans leurs motions transmises à la Municipalité le 17 décembre 1991 pour M. Monot<sup>18</sup> et le 19 mars 1996 pour M. Nicod<sup>19</sup>, les motionnaires demandent la création d'une commission consultative aux affaires régionales pour M. Monot et la création d'une commission permanente du Conseil communal s'occupant de la régionalisation pour M. Nicod.

En parallèle avec les démarches visant à instaurer une meilleure participation des quartiers, la Municipalité constate qu'un organe de discussion régionale a été instauré par le Forum des conseils communaux auquel divers membres de votre Conseil participent. De plus, la matière à traiter est largement insuffisante, du moins pour l'instant, pour justifier une commission permanente ou consultative.

Ces dernières années, votre Conseil a été saisi du dossier de la Fondation de Beaulieu et de celui d'une salle de spectacles en annexe de la patinoire de Malley. Pour le solde, le budget annuel de la COREL est affecté aux tâches de fonctionnement et à quelques projets spécifiques (toxicomanie notamment). Cela ne justifie pas des outils aussi lourds que ceux proposés par les motionnaires. A part les exceptions précédemment évoquées, la COREL ne dispose de fait d'aucun pouvoir et est organe de concertation entre municipalités.

A signaler que, selon un recensement établi par le bureau de coordination de la COREL en 1999, seules cinq des 27 communes membres avaient mis en place une telle commission à cette date.

La Municipalité tient de plus à relever que les assemblées de la COREL sont ouvertes à tous les membres des parlements communaux de la région et qu'une lettre d'information est publiée cinq à six fois par an, disponible auprès du secrétariat de la COREL ou encore sur le site internet [www.corel.ch](http://www.corel.ch).

<sup>17</sup>BCC 1995, T. I (N° 4/II), p. 546.

<sup>18</sup>BCC 1991, T. II (N° 23/I), p. 1357.

<sup>19</sup>BCC 1996, T. I (N° 5), p. 617.

La Municipalité précise en outre que si elle a attendu aussi longtemps avant d'apporter une réponse à ces deux motions, c'est qu'elle espérait la promulgation de la loi sur les agglomérations, dont un avant-projet avait été mis en consultation à l'automne 1996, mis en veilleuse depuis lors par le Canton.

Sa réponse serait très différente en cas de mise en place d'une structure d'agglomération. Si une telle structure finit enfin par voir le jour, la Municipalité reprendra bien sûr le problème posé par les motions.

## 6. Structures participatives : gestion déléguée

### 6.1 Réponse à la motion de M. Marc Vuilleumier

Dans sa motion renvoyée à la Municipalité<sup>20</sup> le 27 juin 2000, M. Marc Vuilleumier souhaite l'instauration d'organes de quartier avec pouvoir décisionnel afin de favoriser la participation de la population.

#### 6.1.1 Retour à Werkstadt Basel

Une année après le vote des crédits par le peuple bâlois concernant l'opération Werkstadt Basel, il est possible de se rendre compte de dynamiques dans certains des quartiers ayant participé à l'opération et particulièrement dans les quartiers où la participation de la population a été la plus forte et où une partie de celle-ci a envie de prendre son avenir en mains. Plusieurs associations de quartiers bâloises en sont arrivées à des situations, où suite à l'excellente collaboration qui s'est établie à l'occasion du projet Werkstadt Basel entre la population et l'Administration, des relations de confiance se sont créées. Plusieurs de ces associations sont aujourd'hui gérées par des personnes extrêmement proches des besoins de la population. Certaines d'entre elles disposent même de personnes à mi-temps subventionnées par le demi-canton de Bâle-Ville qui sont en général des femmes et qui jouent en quelque sorte le rôle de «mères» de quartier. Mise en confiance, la population a tendance à s'adresser à sa «mère de quartier» ou à son ombudsman pour qu'il se fasse le relais des petits problèmes de la vie quotidienne, qui empoisonnent souvent l'existence des quartiers et créent la méfiance vis-à-vis de l'Administration. Il s'agit en général de questions extrêmement basiques comme les questions de loisirs, de possibilités de jouer pour les enfants, de problèmes de sécurité liés à des pistes cyclables, à des déplacements d'enfants ou, encore, divers problèmes sociaux. D'une certaine manière, là où cela existe à Bâle, les «mères de quartier» jouent le rôle de boîte aux lettres voire de précurseurs d'une véritable antenne administrative que pourrait être une maison de quartier. Il reste toutefois à vérifier si la structure qui est née dans certains quartiers suite à l'expérience Werkstadt Basel, n'est pas plus efficace que le serait une maison de quartier ou une antenne administrative, ceci en raison des relations de confiance qui ont été créées entre les personnes concernées, l'Administration et la population. Il n'est pas possible aujourd'hui de dire si cette structure sera durable ou si une évolution vers des antennes administratives décentralisées sera jugée préférable. Il n'est toutefois pas question pour l'instant de la deuxième solution dans le demi-canton de Bâle-Ville.

#### 6.1.2 Des besoins fondamentaux de proximité mieux satisfaits

L'expérience Werkstadt Basel a montré que le manque ressenti par la population l'était essentiellement en ce qui concerne la satisfaction des besoins fondamentaux et des besoins de proximité. Les projets qui sont apparus au travers de la démarche participative sont essentiellement des problèmes de proximité, de voisinage et, finalement, de qualité de la vie aussi ponctuelle que locale. C'est dans cette problématique des besoins les plus quotidiens que les relations entre l'Administration, les Autorités et la population étaient les plus déficientes. Pour les habitants des quartiers, leur sécurité lors de leurs déplacements ou dans la vie de tous les jours, la possibilité de trouver une aide lorsqu'ils rencontrent des problèmes du type précédemment évoqué, certains problèmes de nuisances tel que le bruit au voisinage de leur habitation, ou encore le manque d'une place de jeux pour leurs enfants, le mauvais état d'une chaussée où les personnes âgées se tordent les pieds ont souvent beaucoup plus d'importance que les grands dossiers dont l'Administration est tenue de s'occuper à longueur de journée. C'est dans le domaine de ces besoins de proximité que le déficit ressenti semble être le plus grand.

#### 6.1.3 Des fractions de communes dans le canton de Vaud

La création de fractions de communes, véritables cellules démocratiques de quartiers avec des domaines de compétences déléguées, n'est possible aujourd'hui qu'avec l'approbation explicite du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Rien ne s'est fait depuis des décennies dans cette direction, et il reste aujourd'hui en tout et pour tout des fractions de communes à la Vallée de Joux grâce auxquelles les chapitres concernés de la loi sur les droits politiques sont maintenus. Pour créer une fraction de commune, il faudrait de plus pouvoir s'appuyer sur des motifs rationnels et pouvoir définir des domaines d'activités

<sup>20</sup>BCC 1999, T. II (N° 12), p. 140.

rigides qui sont confiés à la fraction de commune en opposition à la Commune elle-même. Des délégations en matière fiscale devraient également pouvoir être accordées dans cette optique sans porter atteinte aux principes de la solidarité de l'ensemble des contribuables de la commune suivant la manière dont les tâches sont confiées. Cet objectif apparaît utopique à la Municipalité et de plus difficilement justifiable auprès du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Il y a lieu en outre de rappeler que l'existence des fractions de communes à la Vallée de Joux est de plus en plus contestée même localement, et que si des problèmes de propriétés, notamment liés aux sources d'eau, n'existaient pas, il est vraisemblable que celles-ci auraient déjà disparu. De plus, pour les tâches confiées, la notion de fractions de communes a un caractère définitif. Lorsque la tâche est confiée et sanctionnée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, il n'y a irréversibilité possible qu'avec l'accord des deux parties. La situation est tout aussi complexe pour le cas où une tâche supplémentaire serait confiée à la fraction de commune.

En conclusion, une véritable délégation de compétences au sens de la motion est tout simplement impraticable dans le canton de Vaud.

#### 6.1.4 Principes du contrat de prestations à des associations de quartier ou comment tourner la difficulté précédente

Il y a également lieu de rappeler qu'une fraction de commune s'adresse aujourd'hui encore aux citoyens suisses. Il n'y a aucune possibilité sans nouveau vote constitutionnel du peuple vaudois de confier le droit de participer aux étrangers même impliqués de longue date dans la vie locale. Or, il apparaît clairement que, pour des problèmes liés aux quartiers et à la qualité de vie dans lesdits quartiers, toute structure proposée devrait permettre la participation des étrangers, au minimum de ceux qui sont présents depuis quelques années dans notre pays. C'est pourquoi la Municipalité vise plutôt des délégations à des associations de quartier. Celles-ci, munies d'un mandat de prestation qui peut être redéfini ou annulé en cas de problèmes graves et qui explique clairement les domaines où l'association locale ou de quartier a des compétences déléguées, peut permettre des tailles variables.

Il y a toutefois lieu de remarquer que l'exercice de la puissance publique ne pourra en aucun cas être délégué à une association de quartier, mais qu'il est parfaitement possible de déléguer l'exécution d'un certain nombre de tâches, y compris des décisions techniques ou politiques liées à l'exécution de ces tâches, par exemple la construction ou la réfection de tel ou tel objet ou encore une mission de nature sociale, environnementale ou éducationnelle. Lorsqu'elle subventionne un certain nombre d'institutions sur l'ensemble du territoire communal ou sur des zones plus restreintes de celui-ci, la Municipalité ne procède d'ailleurs pas autrement aujourd'hui. Cela signifie également que les budgets délégués devront être acceptés chaque année par le Conseil communal.

Si toutefois des mandats de prestations sont offerts à des associations locales, il y aura lieu de définir les conditions cadres à respecter. Par exemple, qui peut être membre? Quels sont les processus de décision? Vu le type de problématique rencontrée, il apparaît plus simple que ces associations doivent accepter tous les habitants du quartier comme membres.

Dans ce cas de figure, il s'agit pour l'association d'avoir des statuts bien élaborés fixant les conditions de participation. Pour la Municipalité, il s'agira de s'assurer que l'association respecte les règles qui ont été fixées. Il est bien clair que si les conditions du contrat de prestations ne sont plus respectées, celui-ci peut être supprimé et l'association privée de toutes possibilités d'actions hors les éventuelles cotisations qu'elle aurait réussi à percevoir de ses membres. Dans cette optique, il n'est toutefois pas souhaitable que l'association s'éloigne du contrat de mandat de prestations ou que la Municipalité fasse un usage abusif d'une sorte de droit d'immixtion dans les affaires de l'association locale pour les domaines qui lui sont confiés, sauf si des non-respects manifestes du contrat de prestations viennent à être mis en évidence.

#### 6.1.5 Le budget participatif

En fonction du succès de la démarche «Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée» et des délégations de compétences à des associations de quartier, il sera possible d'introduire des doses plus ou moins importantes de budget participatif. Pour cela, il sera toutefois indispensable que la démocratie de quartier soit représentative, c'est-à-dire que la participation de la population soit forte. La Municipalité souhaite à la fin de l'expérience «Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée» pouvoir introduire des doses plus ou moins importantes de budgets participatifs sous forme de contrats de prestations dans au moins trois quartiers lausannois, plus si possible.

Introduit à Porto Alegre (Brésil) lors d'un changement de majorité, le budget participatif a permis de convaincre les habitants de cette ville d'accepter des augmentations d'impôts contre la certitude qu'ils décideraient eux-mêmes des priorités dans les investissements. La nouvelle majorité était en effet dépourvue de toute marge financière, l'ensemble du budget étant consacré, suite à de larges augmentations avant les élections, au financement du salaire des fonctionnaires. Ainsi, des enveloppes financières furent mises à disposition des secteurs de la ville de Porto Alegre et de véritables «landsgemeinde» de

quartiers décidèrent des priorités en fonction des urgences. Fallait-il tout d'abord construire une école, ravitailler en eau potable un secteur, ou encore, ouvrir une clinique? Tel était le type de priorités toutes fondamentales auxquelles étaient confrontés les habitants de Porto Alegre. Dans le cadre de ce budget participatif, la Municipalité de Porto Alegre s'était engagée volontairement et librement à suivre le choix du secteur et à le présenter au Conseil communal à son tour libre d'accepter ou de refuser ce choix. Sur ce point, le Brésil n'est en aucun cas différent du Canton de Vaud. La délégation de compétences est strictement impossible. Ce n'est que sur une base volontaire et parce que l'Exécutif, puis le législatif le voulaient bien, que des décisions conformes aux choix de la population ont pu être prises. Dans cette optique, un simple changement de majorité ou d'orientation politique peut instantanément réduire à zéro le système du budget participatif.

Dans le cadre des systèmes légaux connus en Suisse, un véritable droit d'initiative en matière communale offrira donc des garanties beaucoup plus solides, mais il faut reconnaître que l'instrument est beaucoup plus lourd à manipuler par la population.

Jusqu'à maintenant, les expériences de budget participatif étaient peu pratiquées en Europe. Toutefois, la nouvelle majorité issue des élections municipales du 18 mars 2001 à Paris a inscrit dans son programme du deuxième tour (fusion des listes Changer d'ère et Les Verts) le principe des quartiers avec budget participatif. Il ne s'agit bien sûr pas de tout le budget, mais d'enveloppes dont le montant devra encore être précisé. Dans cette optique, le quartier peut être plus petit que l'arrondissement parisien. Une expérience de budget participatif menée sur une ville comme Paris, c'est-à-dire une ville dont les besoins sont beaucoup plus comparables aux nôtres que ceux de Porto Alegre, pourrait aider la Municipalité à mieux cibler les domaines dans lesquels des budgets participatifs pourraient être octroyés.

Il faut toutefois reconnaître que cette problématique n'est pas totalement clarifiée aujourd'hui. Il s'agira, à l'occasion du cinquième et dernier volet de l'Agenda 21 qui sera soumis à votre Conseil à la fin du projet «Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée» de revenir sur cet important sujet et de préciser, en s'inspirant des observations faites sur la motivation de la population lausannoise et sur les résultats disponibles dans d'autres villes dont Paris, les domaines et les quotités du budget participatif, ceci au moyen de contrats de prestations passés avec des associations de quartier du type évoqué précédemment.

Ces associations de quartier pourront bien sûr être les actuelles sociétés de développement, mais également des associations très représentatives du quartier comme le sont pour certains aspects les centres de loisirs ou encore les associations représentatives de la population qui, à travers la démarche «Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée», auraient pu démontrer leur capacité de servir de relais entre les besoins exprimés par la population, les Autorités et l'Administration communale.

#### 6.1.6 Les risques d'une telle démarche

La démocratie de quartier présente un risque important d'enlèvement du système au cours du temps par un non-renouvellement des meneurs et des contradictions entre l'organe local et l'organe décisionnel de niveau supérieur pouvant aboutir assez rapidement à des démotivations, comme le montre l'exemple de Besançon. Si l'on ne veut pas assister à une phase de démotivation, il faut que l'organisme en question traite de problèmes suffisamment intéressants et que, d'autre part, des résultats concrets s'ensuivent. Dans le cas contraire, des conflits sont programmés ou une vaste démotivation de l'ensemble des acteurs concernés peut se produire. Dans certains quartiers, il y a également risque, comme au niveau d'une commune, d'une forte domination par une tendance associative, philosophique ou politique. Or, la démocratie de quartier implique très souvent des citoyens plus soucieux de résultats immédiats et concrets par rapport à leurs besoins que de guerres de pouvoir. Si une structure bloquante, ou ressentie comme bloquante, vient à naître, elle tend rapidement à ne plus représenter qu'elle-même et à avoir une très grande difficulté à se faire l'écho des véritables préoccupations des citoyens.

L'histoire des sociétés de développement lausannoises montre d'autre part qu'il n'est pas si facile que cela de trouver un comité, voire un président, qui assure la dynamique sur la durée afin de permettre l'existence de la société. De plus, le remplacement d'un président de qualité pose souvent de très grandes difficultés, et les bons présidents sont souvent beaucoup plus durables qu'ils ne le souhaiteraient eux-mêmes.

En admettant que la phase finale du projet «Lausanne une qualité de vie toujours améliorée», à savoir dans un premier temps une participation accrue des habitants et des sociétés locales, et dans une deuxième phase la création d'associations de quartiers pour les prestations où elles sont plus efficaces que l'Administration ou au moins celles où elles peuvent ajouter un plus significatif, puisse être menée à terme, c'est-à-dire jusqu'à ses objectifs les plus ambitieux, il y aura lieu de conserver la souplesse nécessaire. Dans l'idéal, il serait souhaitable que des évolutions restent possibles sur les définitions du mandat de prestations ou dans les synergies nouvelles entre les associations lorsqu'elles auront pu se développer. Le critère de la démocratie locale est bien sûr une condition *sine qua non* du fonctionnement et du maintien de ces associations. Si celles-ci devaient tomber en dessous d'un seuil minimal de représentativité, leur légitimité serait remise en question. De plus,

il y a lieu de prévoir la situation de telle ou telle association, suite à des dégénérescences diverses, devenue inapte à fonctionner et dont les tâches devraient être reprises par des services communaux.

Une telle structure doit toujours pouvoir être remise en question, quoi qu'il arrive au cours du temps, si le but pour lequel elle a été instaurée n'est manifestement plus satisfait. C'est dans cette optique que la Municipalité conçoit la perspective de mandats de prestations à des associations de quartiers. Il s'agit d'offrir aux citoyens pas forcément tentés par la politique communale, mais par la résolution d'un certain nombre de problèmes concrets les concernant, la possibilité de s'investir.

#### 6.1.7 Les motions Savary et Vuilleumier: une «fusée» à deux étages!

Dans le cas des réponses précédemment évoquées aux motions Savary et Vuilleumier, la Municipalité s'engage dans une démarche prometteuse et délicate. Par son activité autour de cette démarche, la population jouera un rôle déterminant dans le succès de l'opération, spécialement dans la deuxième phase qui verra la naissance d'associations de quartier ou l'évolution des actuelles sociétés de quartier vers un certain nombre de tâches de relais pour leur population, voire faites à la place de l'Administration. Dans cette optique, la réponse à la motion Savary permet une opération «photo» de recensement de l'ensemble des problèmes et des solutions telles que perçues par la population, puis le travail des groupes qui seront amenés à trouver des consensus sur l'ensemble de la ville dans les thèmes qui ressortiront des conférences de quartier. Du renforcement des institutions de quartier, de la motivation des citoyens et des habitants pour favoriser un meilleur service local à la population, naîtra la possibilité ou non de concrétiser dans chaque quartier de nouvelles habitudes en matière de relations entre la population, les Autorités et l'Administration, ceci dans un nombre de domaines qu'il n'est pas possible de définir a priori. Il apparaît certes clairement que ce sont des domaines de proximité qui pourront être améliorés de cette manière et que les associations de quartier lorsqu'elles obtiendront des mandats de prestation, c'est-à-dire une forme de budget participatif, ne pourront être efficaces que si elles collent aux besoins de proximité de la population et à leur satisfaction après analyse. Les associations de quartier devront donc faire un travail de proximité et ne deviendront en aucun cas ce que certains conseillers communaux ont cru percevoir comme des «soviets» de quartier lors du développement de la motion Vuilleumier.

Le développement de la motion Longchamp sur les besoins du quartier de Chailly, motion à laquelle la Municipalité ne répond pas par le présent préavis, montre d'ailleurs bien à quel type de besoins de proximité la Ville de Lausanne est aujourd'hui confrontée. Cette motion s'inscrit de ce fait parfaitement dans la même logique, mais sous un autre angle d'attaque, que la motion Vuilleumier.

Il n'est toutefois pas certain que la dynamique participative se développe de la même manière dans tous les quartiers. Ce n'est d'ailleurs pas le cas aujourd'hui avec les sociétés de développement qui sont quasiment mortes dans certains quartiers et hyperactives dans d'autres. Cette distorsion de motivation ne doit en aucun cas déboucher sur une situation où les quartiers disposant d'une forte motivation participative se retrouveraient bien servis au niveau des prestations et des investissements et où les quartiers souffrant de difficultés en la matière se retrouveraient de plus en plus transformés en des «ghettos». C'est également un des risques d'une démarche participative si le besoin ou la volonté de participer n'est pas aussi forte dans tous les quartiers.

La Municipalité s'engage bien sûr à prendre en compte les besoins fondamentaux des quartiers où des processus participatifs n'arriveraient pas à naître. De toute manière et dans toute cette affaire, les compétences qui seront confiées à des associations de quartier le seront, car c'est la seule possibilité au sens du droit suisse, uniquement sous forme de contrats de prestations dont les résultats devront pouvoir être prouvés et vérifiés et les budgets votés chaque année par le Conseil communal. La Municipalité souhaite bien sûr qu'à la fin de l'opération «Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée», la volonté de participer des quartiers soit telle que leurs besoins de proximité puissent être satisfaits bien mieux qu'aujourd'hui, grâce au surcroît de motivation qui naîtra dans les divers quartiers lausannois, et permettra de développer de manière importante les axes présentés en tant que réponse à la motion de M. Marc Vuilleumier.

#### 6.2 Etude «développement durable et économie solidaire»

La Municipalité a été sollicitée de participer au financement d'une étude entreprise par l'équipe du professeur Racine<sup>21</sup> sur le thème «développement durable et économie solidaire». La demande porte sur un montant unique de Fr. 50'000.—.

Posant que la durabilité sociale est fonction de la qualité du lien social unissant l'individu à son groupe d'appartenance, les requérants constatent que l'emploi rémunéré tend à perdre sa capacité d'intégration en raison notamment de l'importance du chômage et de l'augmentation d'autres formes de travail telles que l'emploi à durée indéterminée, l'emploi à temps

---

<sup>21</sup> Faculté des lettres, Institut de géographie, Université de Lausanne (co-requérante, M<sup>me</sup> Marina Marengo).

partiel, l'emploi intérimaire, les stages ou le travail sur appel. Face à cette évolution, l'économie solidaire prend une importance croissante comme facteur de construction (respectivement de renforcement ou de reconstruction) du lien social. Cette tendance justifie l'intérêt porté à un secteur encore relativement mal connu de la vie sociale.

Le projet vise à décrire, mesurer, analyser et critiquer l'importance du rôle et de l'efficacité sociale, économique et culturelle du tiers-secteur<sup>22</sup> dans l'agglomération lausannoise. Dans un contexte où les collectivités publiques font face à des demandes dont l'évaluation pose des problèmes de plus en plus délicats en termes de décision et de gestion, l'étude se propose de fournir des informations et des outils utilisables sur le double plan: *a)* de la définition des politiques, des programmes, des plans d'action, des arbitrages et de la vérification des résultats obtenus et *b)* de la compréhension et de l'interprétation de la manière dont cette programmation est perçue par les intéressés.

L'économie solidaire est définie comme l'ensemble des organisations dont l'objectif principal ne consiste pas à dégager des bénéfices et dont les ressources sont tirées en partie du secteur des ménages à travers des cotisations ou la vente de biens et de services. Elle comprend quatre types d'organisations qui se distinguent l'une de l'autre par leurs modalités de financement et leur action :

- Les organisations caritatives s'adressent principalement à l'habitant. Elles interviennent sur le marché du don. Elles ont souvent développé la double compétence de fournir de l'aide sur le terrain et de communiquer efficacement avec les donateurs potentiels en recourant aux médias.
- Les établissements administrés tirent principalement leurs ressources du budget de l'Etat ou de la collecte des impôts des collectivités locales. On trouve parmi eux les structures privées bénéficiant d'une délégation et d'une reconnaissance pour un rôle social déterminé. Les intervenants de ce secteur se caractérisent par leur propension à raisonner en termes de budget et leur habileté dans la relation au politique.
- Les entreprises adaptées se situent dans le système concurrentiel tout en poursuivant une vocation sociale. Elles recherchent l'aide à l'intégration de personnes en difficulté ou en risque d'exclusion en produisant des biens et des services échangés contre flux financiers auprès de divers consommateurs (entreprises ou particuliers). Elles développent un savoir-faire technique et commercial ainsi que de capacités d'action sociale.
- Les réseaux associatifs se caractérisent par le mélange des rôles de producteur, d'investisseur et de consommateurs.

L'étude se déroule sur deux ans (2001 et 2002). Ses auteurs bénéficient d'un appui financier important de la part de la Fondation Banque cantonale vaudoise et de l'Université de Lausanne. De ce fait, la contribution unique de Fr. 50'000.– attendue de la part de la Ville de Lausanne ne représente qu'un quart du coût de la démarche.

## **7. Projets dans le domaine du bois et du patrimoine construit**

Ainsi qu'annoncé dans le préavis N° 155, un certain nombre de projets visant à la réhabilitation du bois sont en préparation. Un premier train de projets vous est présenté ci-après de même qu'un projet lié au maintien du patrimoine (ferme de Rovéréaz).

### *7.1 Réponse à la motion de M. Jean-Yves Pidoux « Scions, scions du bois »*

Dans sa motion<sup>23</sup> transmise à la Municipalité le 14 novembre 2000, M. Jean-Yves Pidoux demande qu'en conformité avec l'Agenda 21, la Municipalité s'engage en vue de la restauration de la capacité de traitement locale (sciage notamment) des bois produits dans notre région.

En Suisse, l'accroissement forestier biologique total est de l'ordre de 10 millions de mètres cubes par année, et les exploitations s'élèvent à 4,5 millions de m<sup>3</sup>. On peut raisonnablement estimer que le potentiel de récolte des bois, compte tenu des difficultés d'accès et d'exploitation, s'élève à environ 7,5 millions de m<sup>3</sup>. Environ 40% de la surface forestière est couverte de bois feuillus, ce qui représente quelque 28% du volume sur pied. L'essence la plus représentée est le hêtre avec 17% du volume sur pied.

En 1997, la Suisse a exporté l'équivalent de près de 500'000 m<sup>3</sup> de bois feuillus sous la forme de grumes, de sciage, de bois à papier ou à panneaux, ce qui représente près de 65% de la production indigène. Sur ce volume exporté, près des deux tiers s'en vont sous forme brute, c'est-à-dire en grumes (sources: OFEFP / OFS 1999).

<sup>22</sup> La notion de tiers-secteur est synonyme de celle d'économie solidaire.

<sup>23</sup> BCC 2000, T. II (N° 14), pp. 450 ss.

Comme on peut le constater, non seulement la Suisse n'exploite pas sa ressource naturelle de bois, mais l'exporte sous forme brute pour une bonne partie.

Dans le canton de Vaud, la situation n'est guère plus enviable, puisque – depuis longtemps – il n'y a plus aucune scierie spécialisée uniquement dans la transformation des bois feuillus. Il reste certes encore quelques scieurs de résineux qui, pour occuper leur personnel et leurs installations en hiver, avaient pour habitude de façonner des traverses de chemin de fer en hêtre ou en chêne. Depuis la semi-privatisation des CFF, ces artisans n'ont pratiquement plus de travail pour la grande régie, puisque celle-ci a modifié ses habitudes d'achats et s'approvisionne par voie de soumission sur les marchés internationaux. Dans ces conditions, les petites unités de transformation ont de la peine à décrocher un contrat face aux entreprises suisses ou européennes de grande taille. Actuellement, il ne reste plus que quelques scieries de bois feuillus en Suisse romande, principalement situées dans le canton du Jura.

Cette situation a pour conséquence que l'ensemble des bois feuillus produits dans nos régions sont achetés par des intermédiaires (marchands spécialisés) et transportés sous forme de grumes vers des destinations extérieures (principalement vers l'Italie pour le bassin lémanique). Les bois, une fois transformés, reviennent soit sous forme de produits semi-finis (planches, avivés, portes, fenêtres, etc.), soit sous forme de produits finis (pr. ex. meubles rembourrés d'Italie du Nord ou de Catalogne). La plus-value échappe à notre région et celle-ci ne reçoit plus que les nuisances de ce dysfonctionnement structurel (trafic).

Au cours de ces dix dernières années, l'Association Forestière Vaudoise et du Bas-Valais a commercialisé 41'945 m<sup>3</sup> de bois feuillus par année (Lausanne = 6207 m<sup>3</sup>, soit 14,8%). Pour des raisons commerciales, il est malheureusement impossible de dire avec précision où vont ces bois. Cependant, nous connaissons les cantons de résidence des acheteurs – qui sont essentiellement des revendeurs – de feuillus issus du canton de Vaud.

Pour la période 1990-1999, les destinations des bois feuillus se présentent comme suit:

*Destination des bois feuillus vendus par l'AFV-BV de 1990 à 1999 (volumes en m<sup>3</sup>)*

Destination	Bois de service (sciages)											
	Hêtre	%	Chêne	%	Peupl.	%	Autres	%	Ind.	%	Total	%
Vaud	74'245	43	12'830	41	16'866	28	28'998	42	2'633	3	135'572	32
NE GE FR BE	28'395	16	6'004	19	14'661	24	18'311	27	0	0	67'371	16
Valais	9'143	5	849	3	9'093	15	2'525	4	0	0	21'610	5
Reste CH	8'018	5	3'176	10	13'547	22	8'872	13	82'280	97	115'893	28
Exportations	53'742	31	8'335	27	6'814	11	10'113	15	0	0	79'004	19
<b>TOTAL</b>	<b>173'543</b>	<b>100</b>	<b>31'194</b>	<b>100</b>	<b>60'981</b>	<b>100</b>	<b>68'819</b>	<b>100</b>	<b>84'913</b>	<b>100</b>	<b>419'450</b>	<b>100</b>

*Peupl.* = peuplier

*Ind.* = bois d'industrie (cellulose pour le hêtre et panneaux pour le reste)

Sur la base de ces statistiques, on peut constater que seuls 32% des feuillus vaudois sont vendus dans le canton, mais cela ne veut encore pas dire qu'ils y sont transformés, puisque la majorité des acheteurs sont des marchands (= revendeurs).

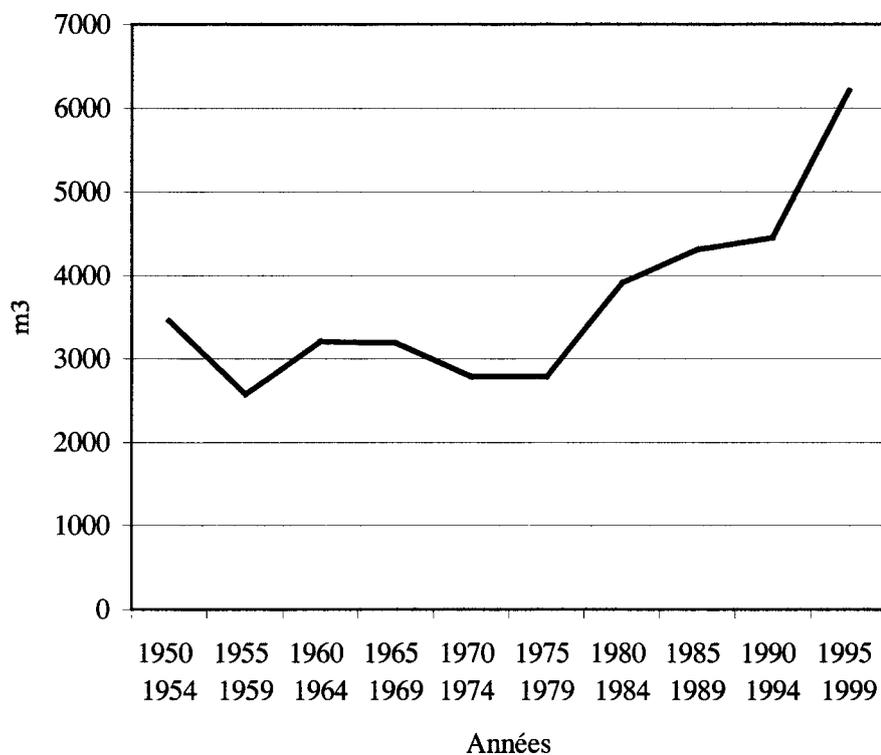
Pour la Ville de Lausanne, la production de grumes feuillues a doublé durant ces vingt-cinq dernières années (voir graphique ci-après). Ceci résulte d'une volonté de pratiquer une sylviculture plus proche de la nature et de désenrésiner les forêts lausannoises.

## EVOLUTION DE L'UTILISATION DES BOIS - COMMUNE DE LAUSANNE 1950 - 1999

**TOTAL DES BOIS FEUILLUS** Récapitulation quinquennale en m<sup>3</sup>

1950	1954	1955	1959	1960	1964	1965	1969	1970	1974	1975	1979	1980	1984	1985	1989	1990	1994	1995	1999
3457		2575		3210		3193		2789		2791		3916		4308		4455		6207	

## TOTAL des bois feuillus



En conclusion, il faut bien admettre que la valorisation des bois feuillus dans le canton de Vaud ressemble fortement à la production de matières premières dans les pays du tiers-monde. Les raisons de cette situation sont multiples :

- Le renvoi massif des travailleurs étrangers au début des années 70 a été accompagné d'une exportation du savoir-faire dans l'industrie du bois. En conséquence et pour ne prendre qu'un seul exemple, des centres de production de l'industrie du meuble se sont naturellement installés dans les régions de Turin, Milan et Barcelone, la main-d'œuvre y étant nettement moins chère à l'époque qu'en Suisse.
- L'économie suisse s'est fortement orientée ces dernières années vers les techniques de pointe et à forte valeur ajoutée. Les industries ne correspondant pas à ces catégories ont donc fatalement été écartées de la scène et n'ont pas bénéficié des encouragements institutionnels en matière de développement et de promotion. La filière bois a donc fait les frais de cette situation.
- Enfin, le développement de nouvelles techniques, notamment dans la fabrication des panneaux à base de bois (MDF, OSB, etc.) a profondément modifié les habitudes des artisans et industriels utilisant le bois. Les produits massifs en ont souffert et les industries lourdes de production de ce type de matériaux se sont développées dans des pays limitrophes, voire lointains.

Dans ce contexte, il paraît opportun d'étudier les possibilités de réimplanter des industries de transformation de bois feuillus dans notre région. La première étape de cette démarche consisterait à faire une étude de faisabilité sur la création d'une scierie moyenne de bois feuillus (capacité de sciage à déterminer entre 10'000 et 20'000 m<sup>3</sup> de grumes par année).

La Municipalité propose de déclencher cette réflexion et d'y participer activement en collaboration avec les milieux intéressés. A cet effet, nous proposons d'allouer un crédit de Fr. 50'000.– pour financer les études nécessaires à cette première étape.

## 7.2 Tour de Sauvabelin

L'idée de la construction d'une tour d'observation dans les bois de Sauvabelin est née il y a plusieurs années de la rencontre de René Badan, ancien chef du service des FoDoVi, et de Julius Natterer, titulaire de la chaire de construction en bois de l'EPFL. Après de nombreuses réflexions et discussions, le Conseil communal de Lausanne a accepté le principe de cette construction en date du 08.10.96<sup>24</sup>, suite à la motion Payot du 25.02.94.

Depuis cette décision, le choix du maître de l'ouvrage s'est porté sur l'Union des Sociétés de Développement de Lausanne (USDL). Celle-ci a accepté de marquer l'entrée dans le troisième millénaire de manière symbolique, par la construction d'une tour en bois à Sauvabelin.

Il faut rappeler qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, les sociétés locales lausannoises avaient également marqué l'entrée dans ce dernier siècle du millénaire par l'aménagement du lac de Sauvabelin.

En 1997, un comité de pilotage, formé de représentants des sociétés de développement et de représentants de la Ville de Lausanne, s'est constitué. Il a travaillé sur l'établissement d'un dossier technique et d'un devis, puis le projet a été mis à l'enquête publique. En date du 19.02.98, la Municipalité a délivré un permis de construire. Il n'y a eu aucune opposition au projet, ce qui montre son acceptation par la population et les associations de défense d'intérêts divers.

Ce feu vert a entraîné la mise sur pied d'une campagne de financement, qui a été lancée officiellement le 1<sup>er</sup> juin 1999. Le principe du financement de la tour est basé sur la vente de droits d'inscriptions sur les 300 marches de la tour, ainsi que sur les 55 caillebotis de l'enceinte au sol. Le prix de vente des marches est de Fr. 1000.– pour les particuliers, les Communes et les associations à but non lucratif, de Fr. 3000.– pour les sociétés commerciales, et de Fr. 10'000.– pour les caillebotis. A ce jour, le comité de pilotage a récolté plus de Fr. 500'000.– sur un coût total devisé à Fr. 1'000'000.–.

Pour le solde du financement, une demande est actuellement traitée par le comité du Fonds d'Equipement de la Région Lausannoise (FERL), auquel le comité a demandé un soutien équivalent à la contribution du Fonds d'Equipement Touristique du Canton de Vaud (Fr. 100'000.–), plus un prêt sans intérêt pour le solde du financement manquant, à rembourser au fur et à mesure des ventes de marches encore disponibles.

Dans le contexte de l'Agenda 21, une aide financière de la Ville permettrait de donner un coup d'envoi concret au développement durable à Lausanne. Le projet touche à tous les volets de l'Agenda 21 puisque la tour sera construite en bois lausannois, matériau de construction renouvelable; elle permettra la découverte en hauteur de la futaie de Sauvabelin (aspect didactique); elle sera accessible gratuitement au grand public; elle fera appel au savoir-faire et à l'initiative des entreprises régionales. On atteindra donc les buts fixés dans l'Agenda 21, à savoir le respect de l'environnement, l'intégration sociale et économique des citoyens.

L'USDL a décidé de se lancer dans l'aventure à la condition que le financement soit intégralement assuré. Par conséquent, si la Ville de Lausanne accepte de soutenir ce projet, les travaux pourront commencer sans délai par la préparation des bois nécessaires à la construction. La tour pourrait alors être montée en automne 2001 et les travaux de finition seraient exécutés au début de l'hiver.

Ce projet offre à Lausanne une occasion unique de lancer son programme en faveur du développement durable de manière forte et symbolique, ainsi que de marquer le changement de millénaire de manière originale.

Le soutien financier proposé s'élève à Fr. 400'000.– au maximum, tenant compte d'éventuels imprévus. Au cas où l'entier de cette somme ne serait pas nécessaire, le montant versé sera moindre.

---

<sup>24</sup>BCC 1996, T. II (N° 14), p. 486.

### 7.3 Rétification du bois

La rétification du bois permet de valoriser les essences locales en leur conférant une dureté accrue, une meilleure stabilité dimensionnelle et une résistance aux agents biologiques de la dégradation (insectes et champignons). C'est une excellente alternative à l'utilisation de bois imprégnés en autoclave, lesquels sont traités avec des produits chimiques toxiques aussi bien pour l'homme que pour l'environnement (Chlore, Fluor, Nickel, Bore, Arsenic, etc.).

Dans le domaine du plein air, le bois rétifé offre la possibilité de fabriquer du mobilier urbain, des meubles de jardin et des jeux d'enfants destinés aux jardins publics totalement exempts de produits chimiques toxiques, mais répondant aux mêmes spécificités que les bois imprégnés.

Dans le domaine de la construction, le bois rétifé apporte une excellente alternative pour les bardages (= revêtements de façades), vire-vents, fenêtres, volets, parquets, caillebotis et clôtures, les rendant imputrescibles et presque sans entretien.

Enfin, dans le domaine du meuble, la rétification permet de mettre en valeur le bois de hêtre, principale essence feuillue de Suisse. En effet, ce bois est particulièrement apprécié pour ses qualités de solidité, de dureté et pour son bas prix. Malheureusement, le hêtre est un bois particulièrement nerveux et sa mise en œuvre est délicate. La rétification de ce bois l'adoucit passablement et le rend plus stable dimensionnellement.

Le processus de rétification du bois est en réalité une double transformation qui, par chauffage entre 200 et 280° C, fait subir au bois des changements importants. Tout d'abord, le bois est réticulé et sa structure moléculaire est modifiée par pontages chimiques entre les chaînes de molécules du bois. Ensuite, le bois est torréfié, ce qui augmente sa dureté et élimine les derniers éléments nutritifs qu'il emprisonne, le rendant moins attractif pour les insectes et les champignons.

Ce processus a été mis au point pendant la crise pétrolière en France par l'Ecole des Mines de Saint-Etienne. Elle est actuellement la seule à disposer d'un four industriel et le représentant de ce procédé en Suisse est la scierie du Brassus.

Des exemples significatifs d'applications sont visibles en Suisse. Nous citerons tout d'abord le village industriel du Brassus (dès 1997) et le collège de l'Eglantine à Lausanne (2000).

Le surcoût de la rétification est de l'ordre de 15 à 20% par rapport au bois traditionnel, ce qui correspond à celui de l'imprégnation habituelle. Les bois rétifés ne nécessitent en principe que peu d'entretien, même s'ils sont utilisés à l'extérieur.

Il est clair que l'application du processus sur des bois suisses à Saint-Etienne (F) engendre un surcoût important. Après quatre années d'application industrielle du procédé, la scierie du Brassus envisage la construction d'un four à la Vallée de Joux et est actuellement en phase de préparation d'un projet de construction. Le Service FoDoVi a pu rencontrer les auteurs de ce projet, afin de connaître leurs intentions. Moyennant quelques accords commerciaux encore à négocier (exclusivité pour la Suisse, achat de licence, etc.), la scierie du Brassus envisage la construction d'un four à rétifier au Brassus en 2002. L'investissement nécessaire est de l'ordre de 1,3 millions de francs suisses pour une capacité de traitement d'environ 3000 m<sup>3</sup> de planches par année, ce qui représente quelque 110'000 m<sup>2</sup> de bardages. Il est bien clair qu'une telle installation ne devrait pas – à l'heure actuelle – être doublée d'une autre installation concurrente en Suisse romande.

Questionnée sur ses intentions en matière de financement de ce projet, la scierie du Brassus n'envisage pas de partir seule. D'une part parce qu'elle n'en a pas les moyens, d'autre part parce qu'elle souhaite s'associer avec des maîtres d'œuvre institutionnels et des industriels, afin d'encourager ceux-ci à utiliser les produits issus de cette installation.

Compte tenu de l'avenir de ce procédé et des avantages écologiques qu'il apporte, la Ville de Lausanne devrait investir de manière significative dans ce projet, afin de s'assurer l'écoulement de ses produits au travers de ce créneau, ainsi qu'un approvisionnement fiable et continu de produits rétifés pour ses propres besoins.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose de participer au capital action de la société anonyme à créer jusqu'à concurrence de Fr. 500'000.– en revendiquant un siège au conseil d'administration de celle-ci. Le capital ne sera bien sûr libéré qu'en cas de concrétisation du projet.

### 7.4 Bâtiments en bois

#### 7.4.1 Cabane forestière pour l'accueil des classes

Depuis près de huit ans, le Service FoDoVi accueille des classes scolaires lausannoises de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année en forêt. Il s'agit pour les maîtres et les élèves de passer une journée en plein air, afin de découvrir la nature. Cette journée se passe sous la

conduite d'un forestier-bûcheron spécialisé et ce dernier, en fonction des demandes des enseignants et de la saison, prépare un programme adapté à l'âge des visiteurs et aux travaux forestiers du moment. Depuis le début, cette activité a toujours connu un vif succès. En 2000, 70 classes ont profité de cette offre (plus de 1400 élèves).

Les classes montent au Chalet-à-Gobet en bus, où elles sont prises en charge par le forestier de FoDoVi, accompagné par un maître. Le service dispose pour l'accueil des classes d'une petite cabane en forêt, située malheureusement à proximité immédiate de la route de Berne, et trop étroite pour accueillir les classes dans des conditions normales, surtout quand la météo est mauvaise. La journée se répartit entre des explications en salle, une promenade didactique, une visite de chantier ou encore des jeux. Depuis le début de l'expérience, le forestier-bûcheron de FoDoVi est mis gracieusement à disposition des écoles.

En janvier 1999, la lisière bordant la route de Berne au niveau du Col du Chalet-à-Gobet a été très sérieusement dévastée par le vent, rendant la proximité de la route encore plus flagrante.

La Municipalité propose donc la construction d'une nouvelle cabane en forêt, en surplomb et à l'est de la Plaine de Mauvernay, et de dimensions légèrement plus grandes, afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves. Le niveau d'équipement de cette cabane sera le même qu'aujourd'hui et elle ne sera pas louée à des tiers. Quant à l'ancienne installation, elle sera démontée et vendue (raisons de police forestière).

Le coût de construction est estimé à Fr. 150'000.--.

#### 7.4.2 Bâtiment du SSI à Montheron 53

Ce bâtiment, ancien hangar du service des FoDoVi, est composé de deux corps de bâtiments: le hangar qui abrite des véhicules du SSI et l'autre, beaucoup plus petit et accolé au hangar, est un logement de fonction. Si ce dernier est relativement en bon état, il n'en est pas de même pour le hangar, dont les façades ne sont pas isolées et souffrent des intempéries. Pour remédier à cet état de fait, il est proposé de doubler les façades nord, sud et ouest avec une isolation adéquate et du bois rétifé selon le principe utilisé au collège de l'Eglantine (ch. de Messidor).

Sur ce bâtiment, la Municipalité souhaite poser des lambris (ou bardages) fabriqués avec du hêtre, car c'est l'essence feuillue lausannoise la plus courante et la moins bien valorisée, quand bien même le bois de hêtre présente des qualités de dureté très intéressantes. Le bâtiment de Montheron permettra de réaliser un test expérimental intéressant, en zone foraine (altitude env. 700 m) avec une essence difficile à écouler et néanmoins de bonne qualité. En cas d'échec de l'opération, le remplacement des lames pourra se faire dans des conditions faciles et sans grandes nuisances pour les utilisateurs ou le locataire.

Le coût de cette opération est de Fr. 120'000.--.

#### 7.5 Immeuble d'habitation sis à Champrilly 16-20

La SI Pierrefleur-Lausanne SA est propriétaire de l'immeuble d'habitation situé à Champrilly 16-20. Cet immeuble, construit en 1951, comprend 45 logements. Il est subventionné et contrôlé par les pouvoirs publics. La Municipalité de Lausanne dispose d'un délégué au conseil d'administration de cette société immobilière.

Cet immeuble doit faire l'objet – à partir du deuxième semestre 2001 – d'une rénovation extérieure et intérieure importante. Dans un premier temps, il avait été envisagé de réaliser une ou plusieurs façades avec du bois rétifé à titre expérimental et avec le soutien du Fonds du développement durable. Après examen détaillé de ce projet, il est apparu que sa taille était trop importante pour risquer une expérimentation sous cette forme.

A l'occasion de cette analyse, il a été constaté que les menuiseries extérieures de l'immeuble doivent être complètement refaites et qu'il est prévu de recourir au PVC comme matériau de base. Ce choix du maître de l'œuvre est dicté par des contraintes budgétaires et ne s'inscrit pas exactement dans la logique du développement durable, puisque le PVC est un matériau issu de la transformation du pétrole et que son élimination à long terme paraît poser quelques difficultés.

A l'heure où la transformation et l'utilisation des essences feuillues nobles fait cruellement défaut, il nous paraît intéressant de suggérer une valorisation du bois de chêne à titre d'exemple sur un grand projet, ceci d'autant plus que la Ville de Lausanne possède de nombreuses chênaies de qualité. Malheureusement, une telle démarche n'est pas supportable pour une société dont l'objectif est de fournir sur le marché des loyers les plus bas possible. La Municipalité propose donc de financer la différence de coût entre la variante PVC et la variante chêne. Pour 182 éléments de menuiserie (portes, portes-fenêtres et

fenêtres), cette différence s'élève à Fr. 290'000.– (base devis); suivant l'évolution du prix du marché d'ici les soumissions, le subside pourrait être diminué. Il ne dépassera toutefois en aucun cas Fr. 290'000.–.

D'autres demandes, correspondant aux critères du développement durable, pourront être prises en considération dans les futurs préavis concernant le développement durable.

#### *7.6 Liaison piétonnière Montblesson–Vers-chez-les-Blanc Réponse à la motion de M. Georges Arthur Meylan*

Lors du débat sur le préavis N° 155 le 28 novembre 2000<sup>25</sup>, le Conseil a adopté un amendement de M. Georges Arthur Meylan supprimant le trottoir en bois Montblesson – Vers-chez-les-Blanc et affectant les Fr. 138'000.– prévus à divers projets de trottoirs en bois sur le territoire lausannois.

L'auteur de l'amendement a également précisé qu'il ne contestait pas la liaison piétonnière mais qu'il souhaitait que celle-ci soit simplement recouverte de copeaux de bois (piste finlandaise), le solde du crédit devant être affecté ailleurs sur le territoire lausannois. Pour bien montrer sa volonté, M. Georges Arthur Meylan déposait une motion, transmise à la Municipalité le 13 février, et présentant la même demande.

La Municipalité confirme ce qu'elle avait déjà annoncé après le débat du 28 novembre, à savoir qu'elle utilisera une partie des Fr. 138'000.– votés pour une liaison piétonnière de type piste finlandaise entre Montblesson et Vers-chez-les-Blanc.

#### *7.7 Domaine de Rovéréaz*

##### *7.7.1 Rappel historique*

La très belle Campagne de Rovéréaz, d'une surface totale d'environ 49,5 ha, dont 18,4 ha de bois et 31,1 ha de prés-champs, a été acquise par la Ville en 1988 pour environ 35 millions de francs. Le domaine agricole est loué depuis cette date par un système de bail à ferme. En 1993, le centre européen «Mercy Ships» de l'association Jeunesse en mission est devenu propriétaire du Château de Rovéréaz par l'inscription d'un droit distinct et permanent de superficie d'une durée de 80 ans sur 2700 m<sup>2</sup>.

En 1996, en réponse à la motion de M. Philippe Vuillemin et consorts relative à l'avenir de la Campagne de Rovéréaz<sup>26</sup>, la Municipalité avait alors notamment déclaré d'une part qu'elle souhaitait maintenir l'affectation en zone intermédiaire du site, et d'autre part qu'elle continuerait, en commun avec le fermier, la réalisation d'équipements et d'installations assurant la poursuite de l'exploitation agricole dans des conditions correctes. Elle rappelait également les transformations et réfections qui avaient déjà été entreprises entre 1988 et 1996. Depuis lors, une nouvelle fosse à purin a dû être construite (1998) pour mettre en conformité l'installation agricole eu égard à la nouvelle législation sur la protection des eaux, et deux paratonnerres ont été posés sur la maison d'habitation.

##### *7.7.2 Situation actuelle du domaine agricole*

Avec environ 13 ha de terres assolables et environ 20 ha de prairies, le fermier vit essentiellement de l'élevage du bétail et de la production laitière (contingent 108'000 kg) qui lui assure 80% de son revenu, le reste provenant de la vente de céréales (10%) et de l'engraissement de porcs (10%).

A noter que le bail à ferme qui lie actuellement la Ville au fermier arrivera à échéance le 28 février 2006.

Le 1<sup>er</sup> préavis «Agenda 21» fait déjà mention du domaine de Rovéréaz. D'une part, la Municipalité déclarait son intention de classer en zone verte avec usage agricole la presque totalité du domaine. D'autre part, parallèlement à ce changement futur d'affectation, un montant de Fr. 80'000.–, à prélever sur le Fonds du développement durable, était demandé pour permettre la réalisation de travaux «d'urgence» sur le domaine, à savoir la réfection de drainages, la création d'un pâturage (clôtures et desserte) sur la parcelle située au nord de la route d'Oron et l'assainissement de la porcherie.

Si dans le 1<sup>er</sup> préavis l'accent était mis, pour l'essentiel, sur la réalisation de travaux extérieurs à même d'améliorer l'exploitation proprement dite du domaine, la Municipalité souhaite maintenant pouvoir disposer d'un montant de Fr. 200'000.– pour procéder à divers travaux de réfection sur les bâtiments du domaine et leurs abords.

<sup>25</sup>BCC 2000, T. II (N° 15), pp. 472 ss.

<sup>26</sup>BCC 1996, T. II (N° 17/II), p. 1168.

Ces travaux de réfection s'inscrivent dans le principe, déjà fixé dans le 1<sup>er</sup> préavis, d'aide spécifique à la rénovation des fermes propriétés de la Ville qui doit également pouvoir être financée à partir du Fonds du développement durable. Ces travaux sont à considérer comme des mesures de protection et de maintien du patrimoine bâti de la Ville. Certains de ceux-ci permettront également d'améliorer les conditions de sécurité des usagers sachant que le domaine de Rovéréaz accueille chaque année près de 1400 écoliers lausannois en sa qualité accessoire de ferme pédagogique.

L'ensemble des travaux projetés (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> préavis) est de nature à permettre au fermier de poursuivre non seulement l'exploitation de son outil de travail dans des conditions acceptables, mais aussi sa fonction non officieuse mais bien réelle de «gérant» de l'espace vert de Rovéréaz. Dans ce contexte, il est certain que, pour la Ville, la solution la moins onéreuse pour entretenir la Campagne de Rovéréaz reste de loin l'exploitation agricole.

A moyen terme, et une fois que le nouveau Plan partiel d'affectation de Rovéréaz sera approuvé, la Municipalité étudiera alors en profondeur les mesures à mettre en œuvre pour assurer le «développement durable» du domaine agricole.

### 7.7.3 Travaux projetés

Pour ce qui concerne l'habitation, les chéneaux perforés par la rouille en maints endroits doivent être changés. Ces travaux nécessitant la pose d'échafaudages, la Municipalité a décidé d'en profiter pour refaire la peinture de la façade qui donne actuellement un aspect délabré à cette belle demeure. Dans la foulée, divers travaux mineurs de réfection seront réalisés à l'intérieur de la maison.

Ces travaux sont devisés au total à Fr. 120'000.–.

Pour ce qui concerne le rural principal et la dépendance secondaire, il a été décidé de changer les tronçons de chéneaux défectueux du rural principal. Il est aussi prévu de remplacer la paroi supérieure en bois de la façade Sud en pignon qui ne résiste plus aux intempéries et qui ne permet plus de stocker à l'abri de l'humidité du foin et de la paille dans le grenier. Le crépi des murs nécessite lui aussi un rhabillage. En maints endroits, les pierres de molasse des murs apparaissent et commencent à se fuser.

La dalle de la fosse à purin, située devant l'entrée nord du rural, est perforée et fissurée. Compte tenu notamment de la vocation d'accueil d'écoliers de la ferme, il est nécessaire de remettre en état cette dalle.

La charpente de l'entrée du pont de grange arrière impose elle aussi d'être remise en état. Le lattage latéral ainsi que quelques contrevents doivent être changés pour garantir la sécurité des usagers.

L'ensemble de ces travaux est devisé à Fr. 80'000.–

Au total, le montant des travaux projetés est devisé à Fr. 200'000.–

## 8. Modifications du Règlement du fonds du développement durable

Le financement des projets TV Bourdonnette, le crédit d'étude lié à l'opération Riponne – Tunnel et le projet «Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée» nécessitent de modifier le Règlement du fonds du développement durable adopté par votre Conseil le 28 novembre 2000. Il s'agit aujourd'hui d'inclure les possibilités de financement dans le domaine social et de la participation des quartiers.

### Art. 1<sup>er</sup>

A

- l)* à financer des actions visant à une meilleure intégration des habitants dans les quartiers;
- m)* à financer des processus participatifs de la population, en particulier dans les quartiers lausannois;
- n)* à financer des études, dans le domaine du social et dans celui du logement, ayant un rapport avec le développement durable.

Les modifications réglementaires ci-dessus sont nécessaires pour pouvoir utiliser le Fonds du développement durable.

## 9. Etapes suivantes de l'Agenda 21

Le troisième volet de l'Agenda 21 s'intéressera plus particulièrement à la petite enfance et à tous les problèmes liés à l'éducation, y compris la formation permanente et l'éducation des adultes, ceci de manière à ce que ce volet soit disponible au moment où les quartiers entreront dans la phase active du projet «Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée». Les autres domaines liés au développement durable devraient faire l'objet d'un quatrième volet dans un délai de 18 mois environ.

L'application de la démarche issue de «Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée», et une évaluation plus affinée des domaines dans lesquels des tâches pourraient être déléguées à des associations de quartier devraient constituer l'essentiel de la cinquième et dernière partie de l'Agenda 21.

## 10. Plan des investissements et amortissements

S'agissant d'une démarche Agenda 21, les investissements proposés dans ce préavis ne pouvaient être connus au moment de l'élaboration du plan des investissements.

Le Fonds du développement durable contient, après affectation de 1% du bénéfice des S.I. en 2000 et en tenant compte de toutes les dépenses liées au préavis N° 155, un montant supérieur à Fr. 6'500'000.-. Dans ces conditions, la Municipalité se propose d'amortir au fur et à mesure des dépenses les montants alloués par prélèvement direct sur le Fonds du développement durable.

## 11. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 211 de la Municipalité du 19 avril 2001;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. d'approuver les intentions de la Municipalité de Lausanne en matière de développement durable dans le domaine social;
2. d'approuver l'ajout des articles suivants dans le Règlement d'utilisation du fonds communal pour le développement durable du 28 novembre 2000:

### **Art. 1<sup>er</sup>**

A

- l) à financer des actions visant à une meilleure intégration des habitants dans les quartiers;
  - m) à financer des processus participatifs de la population, en particulier dans les quartiers lausannois;
  - n) à financer des études, dans le domaine social et dans celui du logement, ayant un rapport avec le développement durable.
3. d'approuver le prélèvement des sommes suivantes sur le Fonds du développement durable:
  - Fr. 408'000.- pour le projet TV Bourdonnette;
  - Fr. 65'000.- pour l'étude socio-économique Riponne-Tunnel;
  - Fr. 900'000.- pour l'opération participative «Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée»;
  - Fr. 50'000.- pour l'étude d'un projet de nouvelle scierie sur territoire vaudois;
  - Fr. 400'000.- pour le financement complémentaire de la tour en bois de Sauvabelin;
  - Fr. 500'000.- pour la participation au capital actions de la société anonyme de réification du bois;

- Fr. 150'000.– pour une nouvelle cabane en bois pour l'accueil des écoliers au Chalet-à-Gobet;
- Fr. 120'000.– pour le bâtiment du SSI, rte de Montheron 53;
- Fr. 200'000.– pour des rénovations à la ferme de Rovéréaz;
- Fr. 290'000.– à titre de subvention pour l'utilisation du bois à la S.I. Pierrefleur-Lausanne SA pour son immeuble Champrilly 16-20;
- Fr. 50'000.– pour l'étude sur les causes de la violence et les mesures de prévention;
- Fr. 50'000.– pour l'étude sur le développement durable et l'économie solidaire.

4. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Michel Glardon;
5. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp;
6. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Georges Arthur Meylan;
7. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Pierre-Etienne Monot;
8. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gérard Nicod;
9. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jean-Yves Pidoux;
10. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Géraldine Savary;
11. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Philippe Vuillemin;
12. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Marc Vuilleumier.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:  
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire:  
François Pasche

*Rapport*

Membres de la commission: M. Robert Fox, rapporteur, M. Eddy Ansermet, M. Jean-Christophe Bourquin, M<sup>me</sup> Diane Gilliard, M<sup>me</sup> Suzanne Hirschi, M. Michel Julier, M. Pierre Payot, M. Charles-Denis Perrin, M. Jean-Yves Pidoux, M<sup>me</sup> Géraldine Savary, M<sup>me</sup> Michelle Tauxe-Jan.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, municipal, directeur des Services industriels.

**Rapport polycopié de M. Robert Fox (Lib.), rapporteur:** – Votre commission s’est réunie à quatre reprises. Les conseillers communaux ayant siégé lors de ces séances étaient: M. Michel Julier, M. Charles-Denis Perrin (remplacé par M. Eddy Ansermet lors de la troisième séance) M. Jean-Yves Pidoux, M. Jean-Christophe Bourquin, M<sup>me</sup> Géraldine Savary, M<sup>me</sup> Diane Gilliard (remplacée par M. Pierre Payot lors de la première séance), M<sup>me</sup> Suzanne Hirschi (remplacée par M<sup>me</sup> Michelle Tauxe-Jan lors de la première séance), puis le soussigné qui a fonctionné en qualité de rapporteur.

La Municipalité était représentée par M. Daniel Brélaz, directeur des Services industriels. Celui-ci était accompagné de divers représentants de l’Administration au gré des sujets traités lors de cet important préavis, soit M. Jean-Pierre Allamand, chef du Service des études générales et des relations extérieures (SEGRE), M<sup>me</sup> Elinora Krebs, chef du Service de l’environnement, de l’hygiène et du logement (SEHL), M. Philippe Meystre, secrétaire général de la Direction sécurité sociale et environnement (SSE), M. Michel Reichard, chef du Service des forêts, domaines et vignobles (FoDoVi) (lors de la deuxième séance et quatrième séance), M<sup>me</sup> Françoise Chappuis, coordinatrice du développement durable (SEGRE).

Que M<sup>me</sup> Françoise Chappuis reçoive ici le témoignage de la reconnaissance de la commission et notamment du soussigné pour l’excellente tenue des notes des séances.

**Présentation du rapport-préavis**

M. Daniel Brélaz, directeur des Services industriels, n’a pas fait d’exposé global sur ce rapport-préavis, divisé en plusieurs projets précis. Compte tenu de l’organisation et de la longueur du rapport, chaque point a fait l’objet d’une présentation au moment où la commission a abordé les points précis. De ce fait, il n’y a pas eu de discussion générale à proprement parler.

Le Conseil communal a accepté la première partie de l’Agenda 21 dans sa séance du 28 novembre 2000. Ce deuxième préavis est un développement de la notion d’Agenda 21 dans le domaine social, du logement, de la région et d’une participation renforcée de la population dans des domaines la touchant particulièrement. Sont proposées, comme évoquées dans le préavis précédent, un certain nombre de décisions en application du règlement

voté par le Conseil communal. Le total des dépenses proposées dans le cadre du présent préavis atteint Fr. 3’183’000.–. Pour faciliter la lecture et la prise de décision, le règlement actuel sera joint au présent rapport.

**1. Rôle des Autorités locales**1.1 Grandes orientations1.1.1 Réaliser, ici et maintenant, un cadre favorable à la vie humaine

Rappelant le poste de délégué aux relations entre la population et l’Administration qui avait été mis en place il y a quelques années, un commissaire demande si la création d’un poste similaire est envisagée. Selon M. Brélaz, l’expérience citée s’est avérée négative. Il estime que la mise en place d’un relais unique dans l’Administration serait problématique dans le cadre de la démarche participative et, en tout cas prématurée. En revanche, si la démarche se révèle performante, les services de l’Administration les plus concernés pourraient avoir un fonctionnaire délégué aux relations avec les quartiers.

1.1.2 Favoriser l’émergence de comportements compatibles avec les impératifs du développement durable

Interpellé par un commissaire qui s’étonnait que les écoles ne soient pas impliquées à ce stade, M. Brélaz signale que ce point relève du 3<sup>e</sup> volet de l’Agenda 21 qui traitera de la petite enfance et de tous les volets liés à l’éducation, y compris la formation permanente et l’éducation des adultes. Il rappelle par ailleurs que la compétence municipale en la matière se limite essentiellement aux bâtiments.

Dans la mesure du possible, les territoires de consultation seront délimités pour les phases de consultation et devraient correspondre à ceux des sociétés de développement, avec quelques exceptions annoncées pour des questions de taille (le Nord, par exemple, avec 30’000 habitants environ, devra être divisé en plusieurs secteurs tandis que les zones foraines seront regroupées).

**2. Le développement social durable en Ville de Lausanne (aperçu de la situation et projets)**

Les mesures à caractère social et relevant du développement durable et destinées à la population lausannoise sont de trois ordres:

- les mesures orientées vers l’accès au capital économique,
- les mesures orientées vers l’accès au capital culturel et
- les mesures orientées vers l’accès au capital relationnel.

2.1 Mesures orientées vers l’accès au capital économique

Le préavis sur ce point fait un tour d’horizon de la situation, ce qui a pour corollaire que les commissaires s’y sont relativement peu attardés.

## 2.2 Accès au logement

### 2.2.1 Considérations générales

L'exemple français cité a permis à un commissaire de s'interroger sur la situation en Suisse et sur le motif ayant poussé à examiner des exemples français plutôt que ce qui se passe dans notre pays. Il lui est répondu que l'utilisation de l'exemple français a été dictée par des raisons d'accessibilité à l'information. Les problèmes en Suisse sont par ailleurs nettement moins graves.

### 2.2.2 De nouvelles approches en matière de logements subventionnés à Lausanne

Le chiffre de Fr. 40'000.– par an pris comme valeur référence est une valeur statistique moyenne du revenu brut imposable, toutes déductions faites. Ce montant est le seuil inférieur du barème cantonal qui donne accès aux logements subventionnés. Pour le Canton, les revenus inférieurs n'existent pas. Or à Lausanne, cette catégorie atteint 50% de la population. Pour ceux qui sont en dessous de ce seuil intervient notamment l'Aide sociale vaudoise, couverte à  $\frac{2}{3}$  par le Canton et  $\frac{1}{3}$  par la Commune.

### 2.2.3 Actions en faveur d'une mixité sociale dans les quartiers

À l'intention d'un commissaire, qui désire être informé sur les dispositions réglementaires en matière de logements subventionnés, il est exposé que plusieurs lois cantonales se sont succédé depuis la guerre, la dernière datant du 9 septembre 1975, qui stipule notamment que, après vingt ans, les immeubles subventionnés reviennent au domaine privé. Lausanne a toujours beaucoup construit de logements subventionnés et n'est pas concernée. Le Canton a délégué à Lausanne la compétence de contrôler, tous les deux à trois ans, les habitants des appartements subventionnés afin de vérifier s'ils y ont toujours droit (rapport loyer/revenu, fortune et nombre de personnes par ménage) et pour favoriser une rotation. Un même contrôle est pratiqué par la Ville pour son propre parc de logements subventionnés.

Un commissaire s'étonne que ne soit pas envisagée ici une politique d'achats de terrains ou de bâtiments par Lausanne ou encore une incitation à accueillir les exclus dans les coopératives d'habitation ou par le biais d'une coopération avec les gérances.

S'agissant de la politique d'achats, M. le municipal déclare que celle-ci se poursuit dans toute la mesure des opportunités du marché. Quant à la prise en charge des exclus, celle-ci doit faire l'objet de négociations tant avec les coopératives d'habitation qu'avec les gérances plutôt qu'en imposant un quota via un nouveau règlement.

Le directeur des Services industriels rappelle enfin que ce préavis ne donne pas une vue de toute la politique communale du logement, mais se concentre sur les aspects du

développement durable (risques de dérive dans certains quartiers) et la nécessité d'étudier une solution sur le plan régional pour les logements subventionnés. Le projet de nouvelle Constitution, dans un article largement adopté en première lecture, en fait d'ailleurs une tâche concernant toutes les communes.

Estimant qu'une véritable étude de «bench-marking» devrait être réalisée, un commissaire souhaite connaître précisément la composition, les objectifs et le budget du groupe de travail. M<sup>me</sup> Krebs explique que le groupe de travail, placé sous la direction du SEHL comprend des représentants du Service cantonal du logement, du Service social de Lausanne, des gérances et des services sociaux de Vevey, à titre d'observateurs. Le budget de Fr. 60'000.– a été alloué à l'IREC (Institut de recherches en environnement construit de l'EPFL); un sociologue, un économiste et un géographe de cet institut accompagnent le groupe de travail et a déjà rassemblé une volumineuse documentation sur tout ce qui se fait en Europe occidentale et notamment sur l'évolution assez généralisée de *l'aide à la pierre* vers *l'aide à la personne*. Les propositions du groupe de travail seront présentées à la Commission consultative communale en matière de logement et un rapport-préavis sera soumis au Conseil communal début 2002.

Le même commissaire souhaite par ailleurs connaître comment s'effectuent les contrôles des locataires ayant droit à des logements subventionnés. M<sup>me</sup> Krebs indique que ces contrôles sont effectués tous les deux à trois ans (deux fonctionnaires communaux seulement sont affectés à cette tâche) et qu'ils ne révèlent que peu de cas de fraude. Un contrôle plus accéléré pourrait être envisagé par le biais de l'examen des déclarations d'impôt, ainsi que cela se fait à Genève.

À un autre commissaire qui demande si des sanctions sont prises M<sup>me</sup> Krebs précise que jusqu'à maintenant une politique d'indulgence est pratiquée, la plupart des cas révélant des situations de détresse, plutôt que de fraude systématique.

À un commissaire qui regrette la fausse image selon laquelle les quartiers subventionnés sont des «ghettos», M. Brélaz précise que le préavis dit explicitement que cette image négative dépasse souvent la réalité; il estime cependant que certains quartiers «sensibles» demanderaient un «surplus de mixité».

Une commissaire relève que les partis de gauche étaient jusqu'ici plus ou moins opposés à *l'aide à la personne* et demande si des contacts ont déjà été pris avec les milieux privés, gérances notamment. Pour M<sup>me</sup> Krebs, l'opposition pourrait aujourd'hui venir des partis de droite dans la mesure où ce système nécessite un budget plus important que *l'aide à la pierre*. Elle précise qu'il s'agit d'un contrat à trois: locataire-gérance-Ville. Une proposition acceptable compte tenu des finances et des besoins sociaux est à élaborer avec une grande prudence et faire l'objet d'un accord politique de principe. Pour l'instant, des contacts avec les milieux privés seraient prématurés.

M. Brélaz rappelle que si la nouvelle Constitution cantonale maintient l'obligation pour toutes les Communes de pratiquer *l'aide à la pierre ou/et à la personne*, le problème pourra être résolu globalement. Sinon, ou dans la période transitoire, une approche prudente sera de mise sur la base de contrats très précis et en priorité dans les quartiers où le déficit de mixité est le plus important.

#### 2.2.4 Politique régionale plus équilibrée en matière de logements sociaux

M. Brélaz relève qu'il existe des limites de la solidarité. En effet, deux mesures prises par la Municipalité tendent à le montrer. Les habitants des autres communes n'ont plus accès aux logements subventionnés et à très court terme, les frais CIFEA pour les ressortissants des autres communes devront être pris en charge par elles. Un commissaire relève que l'on dépasse d'une part la notion de court terme, mais s'interroge sur la capacité de trouver une solution avec la seule volonté de Lausanne et des Communes environnantes. Dans l'hypothèse où la Constitution ne change pas, il y a un risque selon ce commissaire de devoir attendre des lustres. Pour M. le municipal, ce serait une erreur que de créer un fonds du même titre que le fonds culturel pour les logements sociaux comme le suggère le commissaire. Cette solution permettrait à certaines Communes de s'acheter une bonne conscience pour quelques centaines de milliers de francs.

#### 2.2.5 Réponse aux motions de M. Philippe Vuillemin et de Mme Françoise Longchamp

M. Brélaz attire l'attention de la commission sur le fait que le crédit de Fr. 60'000.- a déjà été accordé en urgence par la Municipalité conformément au Règlement du fonds du développement durable. Cette modification n'a pas été intégrée dans la version définitive du rapport-préavis par erreur. En outre, la réponse à la motion de M. Vuillemin sera complétée avec l'étude qui sera publiée en fin d'année.

### 2.3 Mesures orientées vers l'accès au capital culturel

#### 2.3.1 Violence: recherches sur les causes et les mesures de prévention

A cette occasion, M. Brélaz signale que la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives doit présenter dans les prochaines semaines un préavis sur les mesures immédiates pour lutter contre la montée de la violence et un accroissement des effectifs de la police (réponse aux motions O. Français et J.-Ch. Bourquin). Pour un commissaire, le Centre Martin Luther King semble être qualifié pour collaborer à l'étude sur la violence. M. Meystre relève que le rapport devrait porter surtout sur une compilation des explications du phénomène et des ébauches de solutions et par conséquent aucun contact n'a été pris avec le Centre. Selon M. Brélaz, le Centre Martin Luther King est spécialiste de la médiation et sera sans doute appelé à collaborer dans des étapes ultérieures.

Un commissaire relève à cette occasion que la *compatibilité avec le développement durable* mentionnée dans les préavis est souvent trop peu explicite dans l'ensemble des préavis que le Conseil communal est chargé d'examiner. L'ensemble de la commission relève qu'il conviendrait dorénavant que l'on ait une meilleure liaison entre les projets ponctuels et les préavis Agenda 21 généraux. Pour le directeur des Services industriels, ce lien sera vraiment concrétisé lorsque les cinq volets de l'Agenda 21 seront achevés. Jusque-là, les Conseils communaux devront porter une attention toute particulière à la compatibilité avec l'Agenda 21.

Un commissaire a jugé que le sujet de la violence mériterait d'être traité de manière plus participative. Pour le représentant de la Municipalité, l'interactivité sera meilleure au démarrage de la démarche *Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée*, à l'automne 2002, si une étude a déjà été réalisée. M. Meystre précise que ce projet d'étude vise à sortir de la problématique limitée à la violence à l'école et rappelle qu'un groupe de travail interne à l'Administration procède actuellement au relevé des diverses manifestations de violence.

Le phénomène de violence à l'école est un reflet de la violence dans la société dans son ensemble selon un commissaire. Un autre commissaire estime pour sa part qu'elle est dans la nature humaine et il est certain que Lausanne donne trop d'espoir sur les possibilités de l'éradiquer. Deux commissaires attendent pour leur part les effets bénéfiques de l'étude sur la violence pour juger des différentes méthodes utilisées pour la combattre.

M. Brélaz est d'avis qu'une démarche participative menée avec sincérité permettrait aux citoyens de se sentir plus copropriétaires des lieux et prêts à les respecter et à les préserver. Compte tenu de la médiatisation et de la globalisation des manifestations de violence, il note le risque d'imitation d'actes brutaux tels qu'ils existent dans certaines banlieues françaises notamment et il insiste sur la nécessité de prévenir plutôt que de guérir.

### **3. Structure participative: modèle participatif**

#### 3.1 Transposition à Lausanne du modèle «Werkstadt Basel»

Pour encourager les habitants à s'impliquer dans les activités et le développement de leur commune, la Municipalité souhaite engager un processus participatif avec l'échelle des quartiers afin que la population puisse être partie prenante des réflexions. Une expérience a été menée à Bâle-Ville (Werkstadt Basel). Celle-ci a démontré que cette échelle semble en effet pertinente pour s'assurer qu'une majorité des habitants puissent intervenir, du moins dans certains domaines.

La motion de Mme Géraldine Savary demandait explicitement que la Municipalité s'inspire de l'expérience Werkstadt Basel pour introduire un large processus de participation dans les quartiers.

Le processus bâlois avait trouvé son origine dans l'exode des contribuables à forts revenus et surtout dans les moyens à trouver pour les retenir. Les études menées avaient montré que cet exode était surtout lié à des problèmes d'aménagement du territoire et que le seuil de tolérance aux nuisances dépendait en grande partie du niveau d'identification des habitants à leur lieu de vie. Ces constatations furent le fondement de la démarche participative.

Un commissaire relève que Bâle a un tissu collectif serré via les corporations (Zünfte) et que le carnaval n'existe pas à Lausanne. Dès lors, se pose la question des moyens de mobiliser la population lausannoise pour une telle démarche. M. Brélaz quant à lui estime que ces éléments n'induisent pas de différence fondamentale et que compte tenu de la présence dans les diverses assemblées de sociétés de développement ou autre, une participation de mille personnes est un objectif minimal. Il faudra une campagne d'information ciblée à cet effet. Dans le pire des cas, pour le directeur des Services industriels, l'opération pourrait révéler un manque d'implication des habitants dans la ville et leur cité mais elle fournira au moins un catalogue des problèmes ressentis.

Pour un autre commissaire, l'identification au collectif doit à la fois être une condition préalable et un résultat. Dès lors, il propose que la Municipalité et le Conseil communal s'engagent fortement en faveur de cette démarche. M. Brélaz soutient ce point de vue estimant que plus la population constatera une adhésion collective de la classe politique, mieux cela fonctionnera. Un autre commissaire relève les difficultés de fonctionnement des centres de loisirs. Partant de cette constatation, on s'interroge sur la possibilité de mettre en place des structures participatives à Lausanne. M. Brélaz pense qu'il s'agit au contraire d'un vaste processus de *requalification* de la population qui devrait susciter la mobilisation de relais nouveaux dans les quartiers. Un autre commissaire relève que les gens ne se déplacent guère plus d'une ou deux fois par année et surtout s'ils ressentent un problème concret. Il y a également un problème de compétence qui pourrait surgir pour résoudre les problèmes signalés par la population à savoir si cela relève de la compétence des Conseils communaux ou d'un municipal en particulier.

M. Brélaz insiste sur le fait que les politiciens seraient des participants comme les autres dans les séminaires puisque les animateurs qui geraient les débats seraient là pour y veiller. Il s'agit dans un premier temps d'une vaste *opération photo* dont le but est de recenser les problèmes. Ces problèmes seront ensuite classés par thème pour les conférences de consensus. Les accords en résultant seront plus que de simples compromis et ils devront permettre à l'Administration et à la Municipalité de développer des projets concrets. Dans le cadre de l'introduction d'une quotité des budgets participatifs, les associations recevraient un budget semblable à une subvention du Conseil communal correspondant à un contrat de prestations. Le but d'une telle attribution est d'améliorer les services rendus à la population.

Un commissaire s'étonne du montant de Fr. 900'000.– demandé dans le préavis et notamment du fait que le budget prévu pour la démarche lausannoise serait quasiment identique à celui du Werkstadt Basel alors que la taille des deux villes varie presque du simple au double. Il lui est répondu qu'à Lausanne, comme à Bâle, la démarche concernerait une quinzaine de quartiers avec une participation souhaitée comparable. La seule réelle différence de coût sera celle des tous-ménages et des lettres personnalisées.

Quant à l'offre qui sera examinée plus loin dans ce rapport, elle a été réalisée par le groupe bâlois *Ecos.ch* qui a organisé la démarche bâloise et qui a révisé ses tarifs après le déficit qu'ils ont dû déplorer de cette opération.

Un commissaire relève que la démarche participative n'impliquera pas de nouvelles structures contrairement à la motion Vuilleumier. Les propositions qui sortiront des conférences de consensus devront immédiatement être soumises au Conseil communal par la Municipalité et non seulement dans la mesure du possible tel que mentionné dans le préavis. Pour M. Brélaz, cette expression est théorique.

### 3.1.1 Ecos.ch

Quant à **Ecos.ch**, il s'agit d'un bureau spécialisé dans l'accompagnement des démarches participatives et dans la mise en place d'Agendas 21 locaux. Il est composé de géographes, de sociologues, de spécialistes de l'aménagement du territoire. Ce bureau entend faire une offre en consortium avec la **CEAT** (Communauté d'étude pour l'aménagement du territoire / EPFL). La commission a pu rencontrer certains responsables lors d'une séance qui avait été organisée à cet effet.

Rattachée administrativement à l'EPFL, la **CEAT** a notamment pour spécificité la gestion de projets complexes ou à caractère conflictuel et l'organisation des processus de décision.

M<sup>me</sup> Ziegler, l'une des responsables, expose brièvement les origines et les objectifs de la démarche bâloise, les facteurs de succès de Werkstadt Basel ainsi que l'approche envisagée pour Lausanne.

### Origines de Werkstadt Basel

- programme d'action pour le développement urbain à Bâle;
- projet de garantie à long terme des recettes fiscales de personnes physiques.

### Objectifs du Gouvernement bâlois

- garantie à long terme des recettes fiscales des personnes physiques;
- augmentation de la qualité de la vie;
- renforcement de la position de Bâle comme centre culturel et économique;

- rapprochement de la structure de la population sur le plan de l'âge et des revenus avec la moyenne suisse;
- intégration de la population étrangère;
- meilleure compréhension entre la ville et la région périphérique.

M<sup>me</sup> Ziegler rappelle les différentes étapes de l'opération Werkstadt Basel, qui s'est déroulée sur deux ans telles que décrites dans le rapport-préavis (pp. 130 à 132).

#### Facteurs de succès de Werkstadt Basel

- relation entre les finances de l'Etat et la promotion de la qualité de la vie (= démarche orientée vers la solution du problème plutôt que systématique);
- participation de tous les habitants;
- implication des «décideurs»;
- pas de médiation (prévenir les protestations) mais représentation des intérêts;
- légitimation démocratique;
- processus piloté de manière neutre;
- Administration impliquée à tous les niveaux;
- accompagnement critique par un groupe indépendant;
- processus parallèles de l'Université, de milieux économiques, de groupes cibles particuliers;
- un label accrocheur: «Werkstadt Basel».

S'agissant de la démarche participative lausannoise, M<sup>me</sup> Ziegler relève l'importance essentielle de la communication pour motiver et encourager la population à participer et pour obtenir une large acceptation du résultat.

Pour la démarche lausannoise, Ecos.ch propose notamment:

- ne pas parler uniquement du développement durable, mais se concentrer sur les objectifs et les atouts communs;
- un objectif intégratif clair fixé par la Municipalité;
- des mesures proposées par la population;
- la Municipalité et les partis respectent les accords en réalisant rapidement les mesures.

M<sup>me</sup> Ziegler mentionne enfin divers facteurs de succès à prendre en compte:

- animation professionnelle (de l'ensemble du processus et des différents ateliers);
- communication systématique et travail d'information;
- implication du Conseil communal et des partis;
- relation étroite avec la Municipalité (comité de pilotage);
- implication de l'Administration tout au long du processus;
- implication de «ténors de l'opinion».

#### 3.1.2 Méthodes

S'agissant des méthodes, un commissaire en premier lieu relève que l'appellation *Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée* paraît peu percutante. Cette formulation n'est toutefois pas définitive et toute suggestion est encore bienvenue. Le travail d'animation des différents ateliers fait partie du mandat qui sera confié. Le service de l'Administration le plus exposé aux questions et remarques prévisibles de la population participera également aux ateliers à titre d'observateur. S'agissant d'une interrogation sur l'intégration de TVRL au processus, M. Brélaz indique que cette implication est certes envisagée, mais que pour la phase de prospection, les reportages ne pourront pas être diffusés avant que tous les séminaires n'aient eu lieu afin de ne pas biaiser leur déroulement. A un commissaire qui doutait de la possibilité de parvenir au consensus, il fut répondu que les *ateliers de prospective* visent surtout à faire émerger les problématiques dans les différents quartiers. Les *conférences de consensus* ont, elles, pour but d'obliger au dialogue et de ce fait même parvenir à des solutions. Il est à relever qu'à Bâle-Ville, les 25 conférences de consensus semblent avoir abouti à une décision unanime.

#### 3.1.3 Phases du projet

Le calendrier dans le préavis est un calendrier de principe et pourra faire l'objet de légères modifications. Un commissaire demande si une étude *pilote* sera effectuée sur un quartier pour envisager des solutions alternatives en cas de mauvais fonctionnement. Le directeur des Services industriels indique que des études de ce type seront effectuées pour les phases I et II. Des discussions auront notamment lieu avec les associations de quartier pour en définir les limites pour la démarche de consultation. Les quartiers définis correspondront dans la mesure du possible aux frontières des sociétés de développement à quelques exceptions près. La phase II devra permettre la mise en place de relais dans les quartiers: centre de loisirs, société de développement ou autre. A ce moment seulement interviendra la consultation dans tous les quartiers, démarches d'inventaire des problèmes et des propositions. Les sujets inventoriés seront ensuite regroupés par thème et feront l'objet de séminaires dans les quartiers. M. Brélaz précise que c'est à ce stade que les milieux concernés, les associations et les partis politiques seront associés et que la démarche de consensus sera tentée. Intervient ensuite la phase concernant l'Administration qui aura pour tâche d'étudier ce qui pourrait être réalisé et de quelle manière. M. Brélaz rappelle ici que le but de la démarche globale est d'harmoniser les réalisations pour l'ensemble de la ville. En parallèle, auront lieu un certain nombre de tables rondes et réflexions spécifiques (domaines économique, social, personnes âgées, etc.).

Les phases I et II seront menées par le mandataire en collaboration avec les délégués de l'Administration aux séances de commission du présent rapport-préavis. Le feu vert pour la phase III de consultation proprement dite dans les quartiers n'interviendra que si les contacts préalables

menés avec les associations montrent un accueil positif. Les services de l'Administration plus particulièrement concernés (Routes et voirie, Circulation, Parcs et promenades, Jeunesse et loisirs, Urbanisme, Police par exemple) seront représentés dans le groupe de pilotage. La Municipalité sera également représentée sous une forme encore à déterminer. La composition des groupes de travail par sujet sera en fonction des termes identifiés et de leurs membres. A Bâle, on en comptait 25. Dans tous les cas, ils devront comprendre des représentants des partis politiques et des associations ainsi que les acteurs spécifiques aux termes traités. Une appréciation devrait être faite pour savoir qui est représentatif respectivement pour chaque thème.

M. Brélaz rappelle qu'à Bâle les 25 conférences de consensus sont parvenues à des solutions adoptées à l'unanimité, alors même que les porteurs du projet avaient fixé comme critère de succès un consensus dans 17 cas sur 25. Pour Lausanne, il estime que la démarche pourra être considérée comme réussie si deux tiers des conférences débouchent sur un consensus. S'agissant de la composition du groupe de pilotage, il est précisé que sous réserve des échéances électorales de l'automne, M. Brélaz en fera partie, ainsi que les mandataires et les représentants de l'Administration qui sont désignés par la Municipalité. C'est sur un rapport de ce groupe que la décision de poursuivre ou non la démarche sera validée par la Municipalité.

En ce qui concerne le lancement d'un forum sur Internet, M. Brélaz insiste sur le fait que ce moyen d'information ne sera qu'un seul parmi d'autres sur l'avancement du projet avec le *Journal communal*, les conférences de presse et autres. Chaque habitant sera en outre invité personnellement à participer aux séances dans les quartiers. Une communication sera en tout cas donnée au Conseil communal avant le démarrage de l'opération dans les quartiers. Les conseillers communaux seront invités à participer comme tous les autres citoyens mais leur rôle dans les forums ne sera pas plus important que celui des autres habitants. Rappelant qu'un des facteurs de succès est le soutien apporté à la démarche par l'ensemble des élus, un membre de la commission s'interroge sur la possibilité d'associer un membre du Bureau du Conseil au groupe de pilotage. M. Brélaz estime préférable une rencontre régulière entre un délégué du projet et les membres du Bureau. Il insiste sur le fait que pour être réussie, la démarche doit être portée par l'ensemble des forces politiques. Un autre commissaire propose plutôt la mise sur pied d'une commission ad hoc pour mieux associer le Conseil communal au suivi de la démarche. Cette proposition est approuvée par M. le directeur des Services industriels. Cette solution devrait fournir les meilleures conditions cadres pour que la démarche puisse fonctionner et permettre l'interactivité entre les phases préliminaires et la phase III.

#### 3.1.4 Prestations et coûts

La commission a pu examiner un budget plus détaillé que celui qui figure dans le préavis et a pu avoir quelques

précisions sur différents postes budgétaires. Dans la mesure où il y aura un appel d'offres publiques, les responsables du bureau bâlois ne souhaitent pas que soient publiés des chiffres trop précis.

#### 3.2. Opérations ponctuelles spécifiques dans les quartiers

##### 3.2.1 Opération TV Bourdonnette

La commission a pris connaissance d'une cassette vidéo illustrant le projet et qui présentait notamment, un exemple de la télévision associative qui existe depuis 25 ans dans le quartier des Avenchets à Genève.

Cette vidéo diffusée était le résultat d'un travail mené à la Bourdonnette par des réalisateurs diplômés de la division audiovisuelle de l'ECAL. Le but de cette première approche était de transmettre le projet de télévision de manière souple et peu formelle, afin de ne pas répéter un échec d'une opération similaire menée en 1999, soit l'enregistrement d'une trentaine d'heures d'entretiens filmés avec la population dont la qualité n'avait pas permis d'aboutir à la réalisation d'un film qui aurait pu être présenté aux habitants. A titre de comparaison, le quartier des Avenchets à Genève compte un nombre de logements qui est le double de celui de la Bourdonnette. Le pourcentage d'étrangers est cependant un peu moindre. La télévision dans le quartier des Avenchets fonctionne avec un budget annuel de Fr. 15'000.- avec une subvention de Fr. 9000.- de la Commune de Vernier. Cette télévision qui existe depuis 25 ans fonctionne essentiellement de manière associative et bénévole. Dans le cas de la Bourdonnette, cette situation n'est pas identique puisque l'initiative vient de l'extérieur. Un membre de la commission s'est d'ailleurs interrogé à ce sujet dans la mesure où les habitants ne sont pas demandeurs. L'opération TV est complémentaire de la démarche *Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée*. Si elle devait être dissociée, une communication doit être faite aux habitants pour les informer de l'état d'avancement de ce projet.

Tous les commissaires s'entendent pour considérer que le quartier de la Bourdonnette pose un problème. De nombreuses démarches ont été entreprises pour valoriser globalement ce quartier. Toutefois, selon un commissaire qui y travaille régulièrement, les habitants de la Bourdonnette se sentent souvent exclus et la télévision devra permettre de leur donner la parole. Il ne faudrait cependant pas s'arrêter là, dans la mesure où il y a d'autres absences notoires dans le quartier de la Bourdonnette comme par exemple l'inexistence de pharmacie.

Plusieurs voix se sont élevées pour faire part de leur inquiétude sur l'outil proposé de la télévision et des possibilités de toucher quelque 43 nationalités présentes à la Bourdonnette compte tenu des problèmes de langues. En outre, plusieurs commissaires ont évoqué le problème de la pérennité de ce projet et de la possibilité de créer un noyau d'habitants qui en assurerait le suivi comme aux

Avenchets. En principe, après trois ans, la TV Bourdonnette doit être entièrement gérée par la Fondation lausannoise pour la construction de logements (FLCL) qui fournit les locaux. On compte beaucoup sur une présence durable du superviseur pour fédérer les habitants autour du projet, ainsi que sur l'engagement du directeur de la FLCL dans son rôle de médiateur. Un commissaire propose d'ailleurs un engagement écrit de la FLCL sur la reprise de la télévision après trois ans.

### 3.2.2 Participation active des habitants dans la réhabilitation de leur quartier – Opération Ilot Riponne-Tunnel

Dans le cadre d'Agenda 21, la Municipalité a estimé judicieux d'encourager ce projet en finançant l'étude socio-économique pour favoriser la démarche participative et éviter les risques de blocage entre les habitants. L'étude socio-économique a pour but de convaincre les habitants de la nécessité des travaux de rénovation et d'analyser les travaux techniques à réaliser avec leur collaboration. Cette étude créera l'environnement participatif favorable sur les méthodes développées par le département architecture de l'EPFL. Pour M. Brélaz, cet îlot présente une situation communautaire très spécifique. Si les habitants ne sont pas associés au projet, celui-ci restera vraisemblablement bloqué. M<sup>me</sup> Krebs relève que c'est à l'initiative d'un comité d'habitants qu'une fondation a été créée dans l'idée de rénover leurs immeubles. A la demande de la Ville, celle-ci sera transformée prochainement en coopérative qui prendra en charge la rénovation des immeubles sous la forme classique de droit de superficie avec un prêt chirographaire de la Ville comme fonds propres et l'obtention ensuite de prêts hypothécaires.

### 3.3. Réponse à la motion de M. Michel Glardon

Un commissaire a interpellé M. Glardon. Celui-ci considère comme désinvolte la réponse de la Municipalité estimant que les mesures proposées ne remplacent pas celles proposées dans sa motion. Selon M. Brélaz, la Municipalité estime que diverses associations telles que Pro Senectute et le Mouvement des Aînés jouent déjà le rôle de Conseil des Anciens demandé par le motionnaire. Dans le cadre de la démarche *Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée*, une table ronde spécifique sera mise sur pied à l'attention de cette catégorie de la population.

### 3.4 Réponse aux motions de MM. Pierre-Etienne Monot et Gérard Nicod

M. Brélaz précise que l'absence de structure d'agglomération ne permet pas à la Municipalité de donner une meilleure réponse. Les compétences actuelles de la COREL, dont les assemblées sont ouvertes à chacun, ne justifient pas la mise en place de commissions spécifiques dont seuls les grands projets de construction de type Beaulieu sont encore soumis à chacun des Conseils communaux. Il n'y a guère que le budget ordinaire qui est une décision de l'assemblée des représentants des communes et la création d'une

commission permanente pour cet unique objet semble disproportionnée. Dès la mise en place de l'agglomération dont la Constitution prévoit le principe, la Municipalité reverra la question.

## **4. Structure participative: gestion déléguée**

### 4.1 Réponse à la motion de M. Marc Vuilleumier

#### 4.1.1 Retour à Werkstadt Basel

M. Brélaz indique que la démarche consultative proposée dans le rapport-préavis répond à la motion de M<sup>me</sup> Savary et que cette opération photo pourrait déboucher sur une gestion plus participative telle que souhaitée par le motionnaire. Pour certains problèmes de quartier qui ressortiront de cette démarche, la Municipalité envisage d'encourager ou de reconnaître la naissance d'associations de quartiers auxquelles pourront être déléguées certaines tâches de gestion. Il insiste sur le fait que sans modification constitutionnelle cantonale, voire fédérale, il n'y a pas de délégation possible de la puissance publique de l'Exécutif et du Législatif. Dans un cas brésilien souvent évoqué, soit celui de Porto Alegre, M. Brélaz relève que les assemblées de citoyens n'ont pour compétences que de proposer les zones d'action prioritaires compte tenu des possibilités budgétaires. La Municipalité de cette ville s'est engagée à respecter leurs décisions qui doivent également être approuvées par le Législatif de la ville.

M. Brélaz relève que si les conférences de consensus aboutissent à l'unanimité, la Municipalité s'engagera par le présent préavis à concrétiser les propositions ressorties desdites conférences. Au niveau des quartiers, ce n'est qu'à la fin de la démarche *Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée* que la Municipalité pourra décider de déléguer certaines tâches à des associations qui seront représentatives de tout le quartier. Ces mandats de prestations devront, le cas échéant, être renouvelés chaque année par le Conseil communal. Un commissaire demande si cette démarche n'a en fait pas pour but de remplacer les sociétés de développement. M. Brélaz indique que l'objectif premier est de renforcer les quartiers, y compris les sociétés de développement et de faire naître dans la population l'envie de prendre en main son avenir. Pour avoir déjà présenté le projet dans la plupart des sociétés de développement, il estime que si certaines y voient une menace, une bonne partie le considère comme une chance. Il faut par ailleurs relever la grande diversité de situations d'un quartier à l'autre. Si certaines sociétés sont déjà fortement liées aux institutions locales telles que la FASL ou diverses associations, d'autres fonctionnent beaucoup plus en vase clos, voire sont quasiment rivales. Diverses situations apparaîtront au terme de la démarche participative. Certaines sociétés de développement seront prêtes à assumer de nouvelles fonctions, d'autres associations pourront voir le jour tandis que dans certains quartiers personne ne s'engagera.

#### 4.1.2 Des besoins fondamentaux de proximité mieux satisfaits

M. Brélaz relève que la démarche participative est une chance pour les sociétés de développement si elles savent être dynamiques. Il annonce son intention de mettre toutes les associations au courant du projet *Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée* et de ses perspectives, afin de permettre à chacun de s'y impliquer au mieux. Un commissaire évoque une expérience faite en ville de Zurich où ont été mis en place des contrats avec les associations de quartiers, avec des subventions à la clé.

#### 4.2. Etude «développement durable et économie solidaire»

Un débat vif s'est engagé autour de la demande de subside de recherches qui ne correspond pas au Règlement de fixation du fonds du développement durable dans son état actuel. Il y a dans le préavis huit paragraphes pour étayer la demande. Deux commissaires en tout cas jugent que cela n'est pas suffisant et d'autre part que la commission n'est pas compétente pour juger de l'opportunité de ce projet et y attribuer un subside. Sur le plan de la technique juridique, enfin, ce procédé consistant à modifier un règlement pour permettre de concrétiser une proposition antérieure ne paraît pas conforme aux yeux d'un autre commissaire.

Selon M. Brélaz, la Municipalité avait clairement indiqué dans le rapport-préavis N° 155 le caractère évolutif du règlement selon les cinq étapes de mise en place de la politique du développement durable. Comme conséquence du volet social et participatif, le chapitre 8 du préavis propose trois adjonctions au règlement qui permettront de financer la démarche participative devant permettre le financement d'études concernant ce volet de l'Agenda 21. Si le Conseil communal refuse ces modifications, le projet *Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée* ne pourra pas être réalisé et la Municipalité ne pourra plus financer des études telles que celles concernant la future politique du logement.

Pour la Municipalité, le projet de recherches du professeur Racine devait permettre une meilleure définition des réseaux associatifs et de mieux cibler les possibilités d'une gestion déléguée, d'où l'intégration de cette proposition de financement dans le chapitre 6. Cela étant, les mêmes commissaires relèvent leurs craintes de voir financer des projets non voulus par la Municipalité pour des besoins bien ciblés, tels que prévus actuellement dans le Règlement du fonds du développement durable. La lettre *n*) proposée au chapitre 8 ouvre des possibilités beaucoup plus vastes. Il n'est pas le rôle de la Ville de faire office de bailleur de fonds pour des projets purement scientifiques. La Commune aura d'ailleurs des difficultés à suivre et à contrôler ce type de projet. M. Meystre rétorque que si la Municipalité ne dispose pas d'un pool de compétences pour assurer un tel suivi, elle demeure étroitement liée à l'étude menée par le professeur Racine pour la récolte des données. Ce projet s'inscrit dans le prolongement d'une étude effectuée par M<sup>me</sup> Marengo sur l'interculturalité qui

va dans le sens des préoccupations de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. Un commissaire relève que le projet qui vise à définir le rôle de l'économie solidaire en milieu urbain est digne d'intérêt. Pour ce commissaire, le soutien de la Ville est judicieux pour un thème qui la touche de près même si ce projet a été initialement proposé par l'Université. Un autre commissaire en revanche juge que le financement de cette étude devrait plutôt faire l'objet d'un préavis spécifique qui permettrait de mieux cibler les attentes de la Ville.

M. le directeur des Services industriels rappelle que les montants pouvant être alloués par la Municipalité via le Fonds du développement durable ne doivent pas dépasser Fr. 100'000.-, ce qui limite les risques de dérive évoqués par certains commissaires. S'agissant plus spécifiquement du projet du professeur Racine, la Municipalité a estimé que cette étude devrait fournir une bonne connaissance de l'économie solidaire dont le rôle croissant est largement reconnu, et permettre une meilleure efficacité des relations entretenues par la Ville avec les réseaux associatifs et les organisations caritatives. La Municipalité a donc considéré que ce projet s'inscrivait dans le volet social du développement durable dans la mesure où il devrait à long terme permettre d'anticiper certains problèmes, plutôt que d'y remédier a posteriori.

M. Brélaz propose que la commission réserve son avis sur le projet Racine jusqu'en séance du Conseil communal. En effet, M. Meystre estime qu'il est difficile de fournir le protocole de recherches souhaité par plusieurs commissaires. La commission se rallie à la proposition de M. Brélaz.

### **5. Projet dans le domaine du bois et du patrimoine construit**

#### 5.1 Réponse à la motion de M. Jean-Yves Pidoux « Scions, scions du bois »

Le motionnaire se déclare pleinement satisfait de la réponse apportée par la Municipalité. Il souhaite savoir si un certain lobbying a déjà été mené auprès des autres Communes du canton pour permettre de réimplanter des industries de transformation des bois feuillus.

M. le municipal précise que Lausanne joue un rôle de déclencheur et que d'autres Communes se sont déjà déclarées intéressées. Les études de faisabilité du projet seront conjointement financées avec elles.

#### 5.2 Tour de Sauvabelin

Le directeur des Services industriels rappelle que la plus grande partie du financement a déjà été réunie par l'Union des sociétés de développement (USDL) et le soutien financier proposé de la Ville de Lausanne devrait permettre la réalisation de ce projet. La Tour sera construite au sud du lac de Sauvabelin dont M. Brélaz rappelle qu'il avait été

aménagé par l'USDL pour marquer l'entrée dans le dernier siècle du millénaire précédent.

### 5.3 Rétification du bois

A un commissaire qui s'interroge sur le type d'accord à conclure avec l'entreprise, M. le municipal explique qu'une société anonyme doit être mise sur pied avec d'autres partenaires publics. Le projet vise à permettre de rétifier le bois localement et à stimuler un nouveau développement industriel de la filière bois.

### 5.4 Bâtiments en bois

#### 5.4.1 Bâtiment du SSI à Montheron 53

Un commissaire souhaite savoir pour quelle raison un éventuel échec de l'opération est envisagé. Il lui est indiqué qu'il s'agira d'un premier essai effectué avec du hêtre très présent dans les forêts lausannoises et qu'il convient d'envisager une réversibilité de l'expérience.

### 5.5 Immeubles d'habitation sis à Champrilly 16-20

Un commissaire estime que ce projet est un exemple parfait d'application du Fonds du développement durable.

### 5.6 Liaison piétonnière Montblesson–Vers-chez-les-Blanc réponse à la motion de M. Georges Arthur Meylan

M. Brélaz indique que cette liaison est en cours de réalisation conformément à l'engagement pris par la Municipalité après l'examen du rapport-préavis N° 155.

### 5.7 Domaine de Rovéréaz

#### 5.7.1 Situation actuelle du domaine agricole

M. Brélaz expose que la zone verte avec usage agricole présente plus de souplesse que la zone agricole proprement dite qui est bloquée pour une durée de 25 ans. Compte tenu des lenteurs d'approbation du plan partiel d'affectation, M. Brélaz indique que le choix de la Municipalité devrait être proposé dans le troisième volet de l'Agenda 21. S'agissant de la fonction de gérant de l'espace vert de Rovéréaz assumée par le fermier, il relève que compte tenu de l'évolution des prix agricoles, il pourrait s'avérer nécessaire de conclure certains contrats de prestations avec le fermier pour permettre le maintien de l'exploitation. Il rappelle que ce dernier restera en fonction une quinzaine d'années encore.

#### 5.7.3 Travaux projetés

Le détail des CFC des travaux projetés à la ferme de Rovéréaz (Fr. 120'000.–) est demandé par un commissaire. Ce détail se présente comme suit:

- Fr. 20'000.– frais d'échafaudages;
- Fr. 50'000.– réfection de la façade;

- Fr. 40'000.– ferblanterie;
- Fr. 10'000.– travaux mineurs à l'intérieur de la maison.

Pour les Fr. 80'000.– restants (bâtiment annexe), le détail se présente comme suit:

- Fr. 40'000.– ferblanterie et échafaudages;
- Fr. 25'000.– maçonnerie, y compris la réfection urgente d'une dalle sur la fosse à purin;
- Fr. 5000.– changement de la paroi en bois façade sud du rural;
- Fr. 10'000.– remise en état du pont de grange.

Par rapport à certaines préoccupations exprimées par la commission, M. Reichard précise qu'aucun montant n'est lié à l'aspect *monument historique du bâtiment*.

### **6. Modification du Règlement du fonds du développement durable**

Les réticences évoquées s'agissant de l'étude entreprise par l'équipe du professeur Racine ont occupé la commission lorsqu'elle a eu à se pencher sur les modifications du Règlement du fonds du développement durable. A ce propos, plusieurs amendements ont été proposés et débattus lors de l'examen des conclusions, ce qui sera fait également dans le présent rapport.

### **7. Conclusions**

La commission vote sur les conclusions comme suit:

- 1) *d'approuver les intentions de la Municipalité de Lausanne en matière de développement durable dans le domaine social.*

**Vote de la commission : 8 oui**

- 2) *d'approuver l'ajout des articles suivants dans le Règlement d'utilisation du fonds communal pour le développement durable du 28 novembre 2000.*

La commission se prononce lettre par lettre:

**Lettre l):** *à financer des actions visant à une meilleure intégration des habitants dans les quartiers.*

**Vote de la commission : 8 oui**

**Lettre m):** *à financer des processus participatifs de la population, en particulier dans les quartiers lausannois.*

**Vote de la commission : 8 oui**

La lettre n) fait l'objet d'une proposition d'amendement. Selon cette nouvelle formulation le texte deviendrait: *à financer des études, dans le domaine social et dans celui du logement, commandées par la Municipalité et ayant un rapport avec le développement durable.* Cet amendement

visé à limiter l'afflux de demandes pour des projets relevant de la recherche pure.

M. Brélaz relève que cette proposition ne fera qu'inciter les requérants potentiels à demander d'abord le soutien de la Ville avant d'autres financements extérieurs. Considérant que la préoccupation de plusieurs membres de la commission vise à limiter le champ potentiel de demandes de financement, il propose, à titre exemplatif, de modifier la fin de la lettre *n*) en remplaçant *ayant un rapport avec le développement durable* par *ayant un rapport avec l'Agenda 21 lausannois*.

Considérant qu'il convient de soutenir des projets de recherche qui répondent à des besoins ciblés pour la Ville de Lausanne, un autre commissaire propose de préciser encore la formulation de la lettre *n*) par *ayant un rapport explicite avec la mise en place de l'Agenda 21 lausannois*. Il demande en outre de corriger cette lettre en précisant *dans le domaine du social*, en conformité avec le chapitre 8.

M. Brélaz confirme que la version de la page 152 fait foi et que la modification sera prise en compte.

Il est proposé de joindre les deux propositions d'amendement.

Après divers aléas de procédure, la commission a finalement décidé de se prononcer sur les deux amendements proposés en les opposant l'un à l'autre.

**Lettre *n*) le premier amendement proposé :** *à financer des études, dans le domaine du social et dans celui du logement, commandées par la Municipalité et ayant un rapport avec la mise en place de l'Agenda 21 lausannois.*

**Vote de la commission :** 3 oui, 4 non, une abstention

**Lettre *n*) le deuxième amendement proposé :** *à financer des études, dans le domaine du social et dans celui du logement, ayant un rapport avec la mise en place de l'Agenda 21 lausannois.*

**Vote de la commission :** 5 oui et 3 abstentions

3) *d'approuver le prélèvement des sommes suivantes sur le Fonds du développement durable*

La commission décide de se prononcer sur cette conclusion montant par montant :

- Fr. 408'000.– pour le projet TV Bourdonnette  
**Vote de la commission :** 6 oui, 2 non
- Fr. 65'000.– pour l'étude socio-économique Riponne-Tunnel  
**Vote de la commission :** 5 oui, 3 abstentions
- Fr. 900'000.– pour l'opération participative *Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée*  
**Vote de la commission :** 6 oui, 2 abstentions

- Fr. 50'000.– pour l'étude d'un projet de nouvelle scierie sur territoire vaudois  
**Vote de la commission :** 7 oui, 1 non.
- Fr. 400'000.– pour le financement complémentaire de la Tour en bois de Sauvabelin  
**Vote de la commission :** 6 oui, 2 abstentions
- Fr. 500'000.– pour la participation au capital actions de la société anonyme de réтификаtion du bois  
**Vote de la commission :** 6 oui, 2 abstentions
- Fr. 150'000.– pour une nouvelle cabane en bois pour l'accueil des écoliers au Chalet-à-Gobet  
**Vote de la commission :** 6 oui, 2 abstentions
- Fr. 120'000.– pour le bâtiment du SSI, rte de Montheron 53  
**Vote de la commission :** 5 oui, 3 abstentions
- Fr. 200'000.– pour des rénovations à la ferme de Rovéréaz  
**Vote de la commission :** 7 oui, 1 abstention
- Fr. 290'000.– à titre de subvention pour l'utilisation du bois à la SI Pierrefleur-Lausanne SA pour son immeuble de Champrilly 16-20  
**Vote de la commission :** 5 oui, 3 abstentions
- Fr. 50'000.– pour l'étude sur les causes de la violence et les mesures de prévention  
**Vote de la commission :** 7 oui, 1 abstention
- Fr. 50'000.– pour l'étude sur le développement durable et l'économie solidaire  
**Vote de la commission :** 2 oui, 3 non, 3 abstentions
- 4) *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Michel Glardon*  
**Vote de la commission :** 7 oui, 1 abstention
- 5) *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de Mme Françoise Longchamp*  
**Vote de la commission :** 6 oui, 2 abstentions
- 6) *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Georges Arthur Meylan*  
**Vote de la commission :** 7 oui, 1 abstention
- 7) *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Pierre-Etienne Monot*  
**Vote de la commission :** 8 oui
- 8) *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gérard Nicod*  
**Vote de la commission :** 7 oui, 1 abstention
- 9) *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jean-Yves Pidoux*  
**Vote de la commission :** 8 oui
- 10) *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de Mme Géraldine Savary*  
**Vote de la commission :** 8 oui
- 11) *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Philippe Vuillemin*  
**Vote de la commission :** 7 oui, 1 abstention

12) *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Marc Vuilleumier*

**Vote de la commission : 7 oui, 1 abstention**

Sur l'ensemble du préavis, la commission se prononce par **5 oui et 3 abstentions.**

### **Règlement d'utilisation du fonds communal pour le développement durable**

#### **Art. 1<sup>er</sup>**

##### Définition, objectifs et champs d'utilisation

Sous le nom fonds communal pour le développement durable, il est créé un fonds qui s'inscrit dans l'esprit de la promotion dudit développement par la Commune de Lausanne conformément aux art. 2 et 73 de la Constitution fédérale. Ce fonds est destiné

A. à financer des actions en faveur du développement durable relevant de projets de la Municipalité dans les domaines suivants :

- a) des mesures visant à la promotion du bois, à l'abaissement de coûts de projets utilisant le bois indigène, à des projets pilotes en matière d'utilisation du bois, au financement total ou partiel de filières, dont la Commune ferait partie, permettant une utilisation nettement accrue du bois indigène par l'économie et les pouvoirs publics de notre région;
- b) des mesures en matière énergétique pour peu qu'elles ne puissent pas être promues par l'utilisation du fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables;
- c) des mesures visant à permettre le maintien d'espaces agricoles sur le territoire lausannois et à rénover des fermes appartenant à la Ville;
- d) des réalisations de bâtiments pilotes au sens de la norme Diane ou d'autres normes relevant du développement durable;
- e) des mesures permettant de financer le maintien d'espaces verts ou de recréer des zones vertes, notamment lors du changement du statut du sol de terrains appartenant à la Ville;
- f) des mesures visant à maintenir et restaurer le patrimoine construit et naturel appartenant à la Ville ainsi qu'à planter des arbres majeurs sur le territoire lausannois;
- g) des études portant sur les indicateurs statistiques permettant de mesurer l'état du développement durable dans la région lausannoise et en particulier sur le territoire de la commune de Lausanne;

h) des études et des projets pilotes de la Municipalité portant sur des étapes ultérieures de la mise en place du développement durable; notamment par la prise en compte du concept d'énergie grise;

i) le suivi des indicateurs du développement durable, notamment les indicateurs environnementaux, conformément au principe du pollueur-payeur;

j) des actions destinées à assurer l'information de la population sur les objectifs du développement durable;

k) des conseils et des mesures visant à préserver la santé dans le domaine de l'habitat;

B. à susciter et à soutenir par des subventions des mesures et projets s'inscrivant également dans le concept du développement durable, au sens de l'alinéa A, lettres a) à e).

#### **Art. 2**

##### Financement

Le fonds est alimenté par les montants suivants :

- a) 0,15 ct par kWh vendu sur le réseau de distribution de détail du Service de l'électricité;
- b) 0,05 ct par kWh sur les ventes de gaz du Service du gaz et du chauffage à distance;
- c) 2 cts par m<sup>3</sup> sur les ventes d'eau du Service des eaux;
- d) 1% du bénéfice annuel des Services industriels.

#### **Art. 3**

Sur proposition de services de l'Administration communale ou de son propre chef, la Municipalité peut décider de l'attribution de montants inférieurs ou égaux à Fr. 100'000.– à partir du Fonds de développement durable. Une fois par année, elle informe le Conseil communal de l'ensemble des attributions faites sur ce critère, à l'occasion des comptes communaux. Pour les dépenses comprises entre Fr. 50'000.– et Fr. 100'000.–, elle informe immédiatement le Conseil communal.

#### **Art. 4**

Pour toute dépense conduisant à un prélèvement de plus de Fr. 100'000.– sur le Fonds du développement durable, la Municipalité saisit le Conseil communal par voie de préavis. Elle peut également, dans le cadre de préavis proposés au Conseil communal, demander qu'une partie d'une dépense relevant en tout ou partie de la notion de développement durable puisse être prélevée sur le Fonds du développement durable.

### Art. 5

Aucun prélèvement fait sur le Fonds du développement durable ne peut l'être sans l'accord de la Municipalité pour les montants inférieurs ou égaux à Fr. 100'000.– ou du Conseil communal pour ceux supérieurs à Fr. 100'000.–. Au cas où le Fonds du développement durable contiendrait un montant supérieur à 20 millions de francs, l'alimentation financière de celui-ci serait momentanément suspendue.

### Art. 6

#### Restitution des subventions

Le délai de prescription pour le remboursement des subventions obtenues indûment ou en trompant l'autorité ou détournées de leur but est de 5 ans.

### Art. 7

En cas de dissolution du fonds, le Conseil communal décide, sur proposition de la Municipalité, de l'affectation du solde restant.

#### **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur 30 jours après son acceptation par le Conseil communal, à l'exception de l'article 2 qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001. En dérogation à ce qui précède, l'article 2, lettre d) s'applique aux comptes des Services industriels pour l'an 2000.

**La présidente:** – Désirez-vous compléter votre rapport?

**M. Robert Fox (Lib.), rapporteur:** – Non, Madame la Présidente.

**La présidente:** – J'ouvre une discussion générale.

#### *Discussion générale*

**M. Charles-Denis Perrin (Rad.):** – Au préalable, quelques rappels. La Suisse consomme huit fois plus d'énergie que la Chine et soixante-neuf fois plus que le Bangladesh. Pour se nourrir copieusement, elle doit exporter 5000 km<sup>2</sup> de terres agricoles – ou plutôt les importer. En 2030, les courbes de consommation d'eau croiseront celles de nos réserves. Ce qui signifie que, dès lors, nous les entamerons. Enfin, dernière image et pas des moindres: si tous les habitants de la terre consommaient autant que nous, il faudrait cinq planètes comme la nôtre pour satisfaire leurs besoins. Vous comprendrez donc que, comme vous tous certainement, les Radicaux soutiennent les valeurs inspirant la Déclaration de Rio et l'Agenda 21. Pour préciser encore notre pensée, je souhaiterais mettre en évidence cinq objectifs, pour nous prioritaires. Tout d'abord, l'homme – plutôt que les structures – doit demeurer au centre des préoccupations. Ensuite, évidemment, c'est impliquer le public dans toutes ces décisions. Lutter contre la pauvreté, pas en

la répartissant sur un plus grand nombre, mais en créant des richesses sans entamer le capital de la Terre. Traiter les problèmes de la paix, du développement et de la protection de l'environnement dans la conscience de leur interdépendance et sans les dissocier. Enfin, dernière réflexion éthique: notre Ville doit faire évoluer le mode de vie, de production et de consommation, ainsi que notre relation avec l'environnement. Quant à la Charte d'Aalborg, qui parle notamment de nouveaux modèles de bien-être, nous avons retenu celui-ci: *Ne pas transmettre nos problèmes à d'autres communautés ni à d'autres générations, développer la responsabilité collective et individuelle.*

Compte tenu de ce qui précède, les Radicaux sont prêts à soutenir toutes sortes de projets. Par exemple, ceux déjà réalisés à Vevey, prévoyant de permettre à des citoyens de se regrouper pour participer à des projets ou discussions avec les Autorités. Ou encore de créer des liens, contacts et relais avec les municipaux. On y trouve également des propositions de méthodes d'amélioration de l'alimentation, ou encore du commerce équitable. Enfin, des initiatives soutenant les PME, leur proposant des forums encourageant des comportements éthiques. A Genève, on recense des initiatives de covoiturage, des travaux de recherche d'indicateurs du développement durable. Cela me semble extrêmement important, étant donné que pour un projet de cette importance et de cette complexité, il apparaît indispensable de pouvoir mesurer un certain nombre d'actions si l'on ne veut pas que cette opération ressemble à un clafoutis de projets, contenant certes des bonnes intentions, mais qui se révéleraient inefficaces.

Nous avons imaginé également d'autres orientations permettant de favoriser et promouvoir la responsabilité individuelle au niveau des consommateurs, car il est vrai – en tout cas mon expérience le démontre – que l'éthique est une bonne chose, tout le monde la souhaite, pour autant que ce soit les autres qui la pratiquent! Il y a là beaucoup à faire, par nous autres aussi, politiciens, en nous donnant les vrais moyens d'œuvrer. Une autre piste: l'amélioration du management communal. Non seulement des projets externes, comme on a pu les découvrir dans le cadre de ce rapport-préavis, mais aussi des propositions internes qui iraient peut-être dans le sens de la norme ISO 14000 – dont on n'a pas encore beaucoup parlé – ou même de la norme ESA 8000... Enfin, bref! Des schémas qui seraient revus. Des méthodes qui encourageraient les comportements éthiques auprès des PME. Ou encore des moyens de susciter des projets émanant de la population, tout en édictant des règles ou grilles qui permettraient de les sélectionner. Enfin, une utilisation plus intensive d'Internet, afin de créer une dynamique favorisant ces projets.

Ce rapport-préavis répond partiellement aux attentes des Radicaux dans certains domaines. Nous regrettons, plus globalement, que sa gestion ne soit pas vraiment organisée de façon optimale. En effet, si l'on clique par exemple sur le site du Canton de Vaud, on apprend bien que les Municipalités doivent être parties prenantes au développement

de tels agendas, mais il n'est aucunement dit qu'elles en sont les seules participantes et, qu'à plus forte raison, le municipal en est leader. Pourquoi? Parce que le processus de mise en place de l'Agenda fait partie de la démarche elle-même. Actuellement – c'est un sentiment personnel – je trouve que l'on travaille de façon plutôt cloisonnée. Une présidence municipale, pour moi, peut poser quelques problèmes, peut-être même des conflits d'intérêts, puisqu'on peut lire sur le site internet de la Ville que la Commune soutient un projet de construction de maisons en bois au Bois-Gentil, alors même que l'on croyait ce projet retiré... Est-ce une erreur de gestion ou un conflit d'intérêts? Je laisse à la Municipalité le soin de décider! La stratégie de dire – c'est ce que j'ai cru comprendre au travers de certaines notes – qu'il s'agit d'abord de sensibiliser l'Administration à la problématique de l'Agenda 21 avant d'impliquer complètement la population me paraît incorrecte. Pour moi, l'Agenda 21 est l'affaire de tous et pas dans la priorité indiquée. Concernant la vision municipale de l'Agenda 21, il est dit qu'elle est comprise dans le plan de législature. Je trouve que c'est incomplet, que cela n'a pas suffisamment d'étoffe et de caractère percutant pour donner véritablement le mot de «vision» à ce contenu. Je rappelle que le développement durable doit répondre aux exigences du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins. Je souhaiterais savoir comment la Municipalité entend décliner, ou traduire, cette magnifique phrase. Toujours quant à la structure, j'ai l'impression que l'équipe en place a beaucoup de travail, qu'elle est même surchargée. J'en prends pour preuve que dans la commission qui s'était penchée sur le premier volet de l'Agenda 21, il avait été suggéré de promouvoir toutes les questions de santé et d'habitat, pour l'instant restées lettre morte. Il en va de même de la proposition d'encourager des concours d'architecture qui tiennent compte de l'énergie grise pour développer des solutions nouvelles. Là encore, je constate que rien n'a pu se concrétiser.

J'en arrive maintenant aux différents projets. Un certain nombre ont rencontré une totale adhésion: la Tour de Sauvabelin, l'étude des causes de violence ou toutes les mesures visant à promouvoir le bois. Adhésion partielle au projet lié à la TV de quartier et là, M. Julier fera tout à l'heure une nouvelle proposition. Des réserves quant à la participation de la population à l'élaboration de divers projets. Et pas d'accord surtout sur l'étude socio-économique de Riponne-Tunnel.

En conclusion, les Radicaux soutiennent sans restriction les objectifs de la démarche Agenda 21 et acceptent volontiers l'entrée en matière. Mais ils proposent de donner plus de consistance à ce projet pris dans son ensemble, tant par la structure des acteurs impliqués que des moyens mis en œuvre pour le piloter ou le développer.

**M. Pierre Dallèves (Lib.):** – Jusqu'ici connu des seuls initiés, le nouveau terme fétiche Agenda 21 a fait son apparition dans le landerneau politique lausannois lorsque la

Municipalité a fait voter par le Conseil communal, en l'an 2000, la création de ce fonds, alimenté par des prélèvements sur les ventes et le bénéfice des Services industriels et destiné à financer des opérations utiles à l'environnement. Sous le couvert de ce vocable, la Municipalité a découvert qu'elle pouvait faire passer et justifier n'importe quel objet d'utilité douteuse ou non prioritaire, qui se voit ainsi auréolé d'une respectabilité qu'il serait politiquement malvenu de contester. Pour nous Libéraux, il aurait été nettement préférable de débattre au cas par cas du financement de projets liés au développement durable. Car maintenant que le fonds est créé, que l'argent est là, il faut le dépenser, n'est-ce pas? On trouvera bien un petit lien avec le développement durable! Hélas, à la lecture du rapport-préavis N° 211, il faut bien constater que c'est effectivement ce qui se passe.

Cette objection de principe étant faite, qu'on n'aille pas imaginer que le Parti libéral ne veut rien entendre du développement durable. Bien au contraire! Mais nous aimerions être convaincus que les fonds disponibles soient utilisés à bon escient, pour des réalisations tangibles, plutôt que de lancer pour la énième fois des études ou, pire encore, des expériences politico-sociologiques en vraie grandeur, fort coûteuses, dont la praticabilité et – à plus forte raison – le succès sont loin d'être assurés dans le contexte lausannois. Des bons projets concrets, il y en aurait. M. Perrin vient de suggérer quelques pistes. Mais il faut bien reconnaître que ce qui prime dans ce très long rapport-préavis, bourré de théories sociologiques et comportementales, dont on n'ose même pas imaginer le temps qu'il a dû prendre à ceux qui l'ont rédigé, ce sont des propositions d'études et surtout beaucoup de belles paroles. En voici quelques exemples: dans la rubrique 4.2 *Accès au logement*, on apprend que la Municipalité a enfin admis, bien qu'avec réticence, que l'aide à la personne pourrait bien être, dans certains cas, plus efficace que l'«aide à la pierre». C'est ce que nous nous évertuons à répéter depuis dix ans. Mais qu'est-il proposé de concret à ce sujet dans le rapport-préavis? Rien, sinon la constitution d'un groupe de travail et une étude à laquelle sont affectés Fr. 60'000.–. Dans la rubrique 4.3.1 *Violence: recherches sur les causes et les mesures de prévention*, on propose de confier un montant de Fr. 50'000.– à un chercheur pour définir une politique de prévention de la violence. Vous conviendrez avec moi qu'une étude théorique dotée d'un tel montant ne peut déboucher sur rien d'utilisable. Dans ces conditions, mieux vaut y renoncer et empoigner cette question de manière beaucoup plus professionnelle. Le Parti libéral a quelques idées là-dessus et il se propose de les développer prochainement par voie de motions. Enfin, à la rubrique 4.4 *Participation à la vie sociale*, on trouve la perle suivante: *La Municipalité se déclare particulièrement ouverte à la consultation et à la participation des habitants à la vie de la Cité*. Quand on pense qu'une telle phrase vient d'une Municipalité qui a tout fait pour éviter de consulter les Lausannois sur tant de dossiers chauds – je pense à TRIDEL, aux horaires d'ouverture des magasins; ou encore à l'Hermitage, au Vélodrome, deux dossiers où la

Municipalité a été désavouée par la population après un référendum lancé par nous, Libéraux – il faut bien admettre qu’il y a loin de la parole aux actes. On serait plutôt tenté de ne voir, dans ce rapport-préavis N° 211, que de la poudre aux yeux et un moyen de se donner bonne conscience. D’autres que moi se chargeront de dire à cette tribune ce que nous pensons du modèle participatif «Werkstadt Basel» et des comités de quartiers.

En conclusion, le Parti libéral approuve ce rapport-préavis en réponse aux motions Glardon, Longchamp, Meylan, Monot, Nicod, Savary, Vuillemin et Vuilleumier. Il n’en ira pas de même pour la plus grande partie des crédits demandés au point 3 des conclusions.

**M<sup>me</sup> Géraldine Savary (Soc.):** – Il n’y a pas si longtemps, la notion de développement durable était réservée aux seuls défenseurs de l’environnement, aux associations et partis politiques parlant de pollution de l’air, de l’eau, des méfaits de l’effet de serre. Plus caricaturalement, à celles et ceux qui portaient des chaussettes en laine naturelle, mangeaient des petites graines et partaient en vacances dans le Larzac. Récemment, le développement durable se prêtait plutôt à la référence abstraite, d’autant plus facile à avancer qu’elle n’engageait encore à rien. Aujourd’hui, les choses ont heureusement bien changé. Le Forum mondial de Porto Alegre a fait du développement durable un des points principaux de son programme et les Autorités politiques, aux niveaux fédéral, cantonal et communal, axent leurs réflexions sur la manière de gérer les collectivités publiques sous cet angle de vision.

Lausanne s’est lancée dans ce que l’on peut considérer, je crois, comme le projet le plus ambitieux de Suisse romande en matière de développement durable. Après un rapport-préavis principalement consacré au développement de la filière bois et à la mise en place d’un fonds spécial destiné à encourager et financer des propositions originales, la Municipalité nous présente aujourd’hui le deuxième rapport-préavis sur l’Agenda 21 et le développement durable. Pour le Parti socialiste, ce rapport-préavis est une pierre angulaire de notre législation, parce qu’il s’attaque aux grands enjeux de ces quatre prochaines années: politique du logement respectueuse des habitants et favorisant leur qualité de vie; politique de régionalisation efficace incitant les Communes avoisinantes à collaborer avec Lausanne; intégration des étrangers de notre ville et, enfin, mise en place d’une démarche participative à Lausanne. Les projets touchant aux domaines du logement, de l’intégration des étrangers ou de la violence urbaine présentés dans le cadre de ce rapport-préavis donnent des pistes, de véritables orientations déjà engagées par les administrations des différents services de la Ville. Ces pistes suscitent, ou susciteront des préavis qui nous seront ensuite soumis. C’est le cas, ce soir, pour la sécurité. Il s’agit vraiment d’une ligne claire pour les quatre prochaines années que la Municipalité entend donner à sa politique, ce qui dérange peut-être les bourgeois de ce Conseil, les Radicaux et les Libéraux.

Si le rapport-préavis recense les projets municipaux axés sur le développement durable, il présente aussi des propositions très concrètes, qu’il faut absolument soutenir. Le projet TV Bourdonnette, par exemple. A l’heure où La Poste entend fermer son bureau, la Ville de Lausanne doit manifester son attachement à la vitalité de tous ses quartiers et à la qualité de vie de tous ses habitants. Il serait totalement irresponsable de renoncer à un moyen de communication, très local il est vrai, mais qui permet à toutes les identités et communautés résidant à la Bourdonnette de pouvoir s’exprimer. Le Parti socialiste tient pour tout aussi important le financement d’une étude sur le développement durable et l’économie solidaire proposée par le professeur Jean-Bernard Racine. Lausanne peut se prévaloir d’une vie associative très riche, enracinée et efficace, qui apporte à la population toute une série de prestations qu’une collectivité publique ne peut assumer à elle seule. Le partenariat de la Ville et des associations doit se consolider. L’étude proposée par le professeur Racine s’impose pour définir les besoins respectifs de chacune et de chacun, afin de pouvoir les anticiper.

Je voudrais terminer mon intervention en évoquant la réponse apportée par la Municipalité à ma motion intitulée: *Pour une démarche participative à Lausanne*. Les consultations des habitants se pratiquent déjà à Lausanne. Je pense en particulier à celles entreprises pour aménager la rue de la Borde, la place de jeux du Vallon ou celle de l’avenue d’Echallens. La participation active des habitants de l’îlot Riponne-Tunnel dans la réhabilitation de leur quartier, prévue dans le rapport-préavis N° 211, va d’ailleurs dans le même bon sens. Mais la transposition de l’expérience bâloise à Lausanne franchit un pas de plus, celui d’associer tous les Lausannois à l’avenir de leur ville. Cette démarche peut paraître risquée. Elle fait visiblement peur aux Radicaux et aux Libéraux. On ne sait pas si les Lausannois participeront, comme les Bâlois, aux ateliers qui leur seront proposés. Elle peut aussi paraître risquée du fait qu’elle implique une certaine organisation, un coût, des personnes à engager, un programme à mettre sur pied, et parce que les Autorités politiques, la Municipalité comme le Conseil communal, devront prendre en compte les souhaits des personnes consultées, voire renoncer peut-être à certains projets pour en privilégier d’autres. Mais le jeu en vaut la chandelle, car il permettra de recenser les problèmes de la population, de les identifier et d’y remédier. La démarche participative proposée par la Municipalité favorisera aussi la discussion et la recherche de consensus sur des sujets prêtant parfois à désaccord. Je pense en particulier à tous les problèmes du bruit suscitant des différends, les personnes ne parvenant plus à communiquer entre elles. Je crois également qu’il est très important d’impliquer à Lausanne celles et ceux qui n’ont pas le droit de vote et qui pourront ainsi se prononcer sur l’avenir de leur ville. Je remercie la Municipalité d’avoir répondu favorablement et courageusement à ma motion.

Au nom du groupe socialiste, j’invite le Conseil communal à se lancer dans cette expérience et à accepter le rapport-préavis tel que présenté.

**M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts):** – La mise à l'ordre du jour de ce rapport-préavis a beaucoup tardé pour des raisons sur lesquelles il est inutile d'épiloguer. Cela nous permet au moins de débattre durablement du développement durable. Voyons les avantages de parler aujourd'hui du volet social de l'Agenda 21. Alors que se sont tout récemment confrontés les projets d'avenir présentés par le World Economic Forum d'une part et le Forum de Porto Alegre d'autre part, les gouvernements nationaux semblent enfin prendre un peu mieux la mesure des composantes environnementales et sociales de la globalisation. Ce qui suppose une définition plus étendue et largement opposée à celle qui a prévalu jusqu'ici, dominée par l'idée d'une globalisation des marchés. L'Agenda 21 ne vient pas du Landerneau. C'est le principal document final d'une conférence mondiale sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992. Cet Agenda décrit les mesures à prendre à l'échelon planétaire, afin que le XXI<sup>e</sup> siècle soit durable sur les plans économique, social et environnemental. 179 Etats ont signé ce document et se sont engagés en faveur du développement durable pour tous les peuples de la Terre. Reste encore à savoir à quelle vitesse ils progressent dans cette voie et s'ils tiennent effectivement leurs engagements. Quoi qu'il en soit, les objectifs les plus urgents de cet Agenda sont: l'utilisation rationnelle des ressources, la protection de l'atmosphère terrestre et le respect des êtres vivants. L'Agenda 21 vise à concilier deux objectifs. A savoir, un environnement sain et le bien-être des habitants de la planète. Il repose sur la constatation, précédemment évoquée, que le progrès économique et la protection de l'environnement seront indissociables à long terme.

Le programme de l'Agenda présente également des aspects sociaux: lutte contre la pauvreté, changement des modes de consommation, protection de la santé humaine, politique d'établissement de logements humains durables, soutien aux populations défavorisées. La composante sociale du développement durable vise l'équité au niveau mondial, c'est-à-dire la solidarité envers les pays du Sud. Elle pose aussi le problème de l'équité intergénérationnelle et de notre responsabilité à l'égard des générations futures. Elle s'attache également aux capacités collectives et aux processus de décision. Le dixième principe de l'Agenda 21 rappelle que: *la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés.* Il n'y a pas d'écologie sans démocratie.

Sur tous ces points, le rapport-préavis proposé prévoit une mise en œuvre lausannoise, locale et non globale. Bien des gens considèrent la notion de développement durable – on vient encore d'en avoir quelques illustrations – comme du délire de sociologues, alors qu'ils n'ont pas lu beaucoup de traités de sociologie, ou comme une vaine aspiration, tant qu'ils n'ont pas été confrontés dans leur propre environnement, commune ou quartier, à un processus d'Agenda 21 local. C'est-à-dire à une démarche qui confère un contenu concret à un concept abstrait. Réaliser un processus

d'Agenda 21 local équivaut à réaliser le développement durable à partir de la base. Dans un Agenda 21 local, les moyens dévolus à l'accomplissement de la démarche sont tout aussi importants que le but. Une commune peut se développer durablement si des acteurs se réunissent pour définir et discuter ensemble de la direction à adopter. Dans cette perspective, ce qu'il est possible de faire à l'échelle lausannoise et d'entreprendre sur la base d'une pensée globale pour agir localement nous est présenté par ce rapport-préavis, en particulier dans le cadre de cette démarche participative. Le rapport-préavis fait le lien entre les problématiques empruntées à l'Agenda 21 «canonique» – d'où j'ai extrait les premières considérations de cette intervention – et des projets liés à une intensification de la démocratie participative. La démarche bâloise, dont s'inspire le rapport-préavis, visait des buts très pragmatiques à l'origine: empêcher l'exode des contribuables hors de la ville centre et traiter ces problèmes de façon imaginative et en conformité avec les objectifs démocratiques, sociaux et environnementaux du développement durable.

Le groupe des Verts considère donc avec beaucoup de sympathie le florilège de projets envisagés par ce rapport-préavis. Il recommande à votre approbation les crédits à consentir pour la mise en place de l'opération participative conduite sur le modèle bâlois. Il est également très positif à l'égard du projet TV Bourdonnette, qui doit participer à la défense et à l'animation d'un quartier qu'un certain prestataire de services publics menace scandaleusement de quitter. Les Verts voteront également en faveur des projets liés aux différentes mesures destinées à favoriser la filière bois, dans le droit fil du premier rapport-préavis sur le développement durable: le projet de scierie, la réification du bois, la cabane des enfants et les rénovations diverses. Enfin, ils se prononceront pour les crédits destinés à conduire des études concernant le quartier Riponne-Tunnel, la violence ou l'économie solidaire. Il paraît aux Verts que quels que soient les initiateurs de ces diverses études, elles valent d'être conduites et trouvent leur place dans une démarche qui passe de l'abstrait au concret, favorise l'intégration des habitants et la régénération des liens sociaux. Au nom des Verts, je vous remercie d'entrer en matière sur tous ces points et de joindre votre assentiment au nôtre.

**M<sup>me</sup> Diane Gilliard (POP):** – Ce deuxième volet de la mise en place d'une politique du développement durable est extrêmement séduisant et souvent convaincant. Dans l'ensemble, le groupe POP et Gauche en mouvement soutient ce rapport-préavis fondé sur des préoccupations éthiques de qualité et soucieux de justice sociale dans l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la ville.

Je me bornerai à intervenir sur un aspect du rapport-préavis: la politique du logement subventionné. C'est peu dire que Lausanne souffre d'un manque endémique de logements bon marché. La Municipalité envisage de rompre avec une longue pratique de subventionnement public à la pierre pour envisager l'introduction complémentaire à

cette mesure d'une allocation au logement. D'autres villes suisses et de pays voisins y ont recours depuis longtemps. Cette décision soulève néanmoins d'emblée quelques questions. Quelle précaution faudra-t-il prendre pour s'assurer que cette aide bénéficiera effectivement aux locataires et non aux propriétaires, qui pourraient spéculer ou avoir spéculé sur les biens immobiliers? Le rapport-préavis prévoit un crédit de Fr. 60'000.– pour financer une étude portant précisément sur des prescriptions concernant l'occupation des logements subventionnés et l'introduction de nouvelles formes d'aide au logement. Où en est cette étude? Le groupe de travail a-t-il commencé ses travaux? La Municipalité a-t-elle d'ores et déjà une idée sur les méthodes à mettre en œuvre pour s'assurer que les aides iront bien à leurs vrais destinataires? Nous insistons vivement sur l'importance de cet aspect.

J'ajouterai que le groupe POP et Gauche en mouvement ne peut qu'être satisfait de l'entrée en matière de la Municipalité sur la participation des comités de quartiers ou de décisions sur la vie à Lausanne. Mais il est déçu par sa frilosité quant au pouvoir décisionnel réel qu'elle compte leur accorder. Mon camarade Marc Vuilleumier, auteur de la motion sur les comités de quartiers, développera plus amplement sa position. Je voudrais rappeler plus généralement que si la démocratie implique que les citoyens en délèguent d'autres dans les instances politiques, elle implique aussi qu'ils puissent garder le contrôle sur ces délégués. Notamment en ayant un accès direct à la parole, à leur côté et parfois même contre eux, s'ils le jugent nécessaire. Un vrai pouvoir décisionnel aux comités de quartiers irait dans ce sens. Ces quelques réserves émises, le groupe POP et Gauche en mouvement soutiendra ce rapport-préavis, tout en s'abstenant sur la conclusion N° 12 concernant la réponse à la motion de Marc Vuilleumier, et vous incite vivement à faire de même.

**M. Jean-Luc Chollet (VDC):** – Le verdict des urnes et le hasard du calendrier ont fait que nous n'avons pas été associés aux travaux de la commission concernant l'Agenda 21. Nous avons néanmoins eu l'occasion d'en prendre connaissance et d'obtenir les explications désirées au cours d'une séance que M. le syndic a bien voulu accorder à notre groupe. Quel rapport, me direz-vous, entre la Conférence de Rio en 1992 et le microcosme lausannois dans la petite Suisse? Il est clair que face aux défis agitant ce monde, bien avant le 11 septembre, aux antagonismes, aux tensions entre groupes et aux grands challenges suscités par les phénomènes migratoires, la pauvreté, etc., tout ce qui concerne l'avenir de notre planète est fondamental. Dans cette optique, ce que nous pouvons faire à Lausanne, même si cela n'a que valeur microcosmique d'exemple, doit être entrepris et tenté. On pourrait lui attribuer un effet de mode, disant qu'après l'eurocompatibilité, ISO 9001, on en arrive au développement durable. Je l'ai en trop haute estime pour en faire un «fous-y tout», dans lequel on va loger tout ce qu'on ne peut pas obtenir par voie de budget ou de crédit supplémentaire. Le développement durable mérite mieux que ça. Certes, le premier et le deuxième

rapports-préavis partent peut-être un peu dans toutes les directions, mais l'affaire est sur les rails et a démarré. J'ai coutume de dire que j'aspire au jour où les Ecologistes pourront démissionner ou, mieux, seront au chômage, car la préoccupation du développement durable fera partie intégrante de la réflexion de tous les groupes politiques et de tous les projets que nous mettrons en œuvre. Dans cette optique, même si je n'adhère pas à tout ce qui est proposé ce soir, j'ai néanmoins un préavis favorable et vous invite à le suivre.

**La présidente:** – Tous les partis s'étant exprimés, M. le syndic désire-t-il répondre maintenant à l'ensemble?

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Je ne vais pas être extrêmement long à ce stade, car les attaques viendront vraisemblablement sur des objets précis, dans le cadre du débat. Je voudrais dire à M. Perrin que s'il me remet son texte avant publication dans le *Bulletin du Conseil communal*, je l'analyserai avec le plus grand sérieux, car j'y vois des pistes extraordinairement séduisantes. Simplement, les réalisations ne seront certainement pas bon marché – et c'est un euphémisme – si nous allons loin dans ce sens. Je ne suis pas certain qu'elles obtiennent l'aval du Département de l'économie du Conseil d'Etat, mais je ne veux pas me prononcer avant d'avoir étudié ces pistes. Monsieur Perrin, je pense qu'il est intéressant de poser les vrais problèmes dans certains domaines, comme vous l'avez fait. Au sens d'Aalborg, le développement durable postule très clairement l'intersection de trois préoccupations, afin que la prise en compte de l'une ou de deux d'entre elles ne crée pas de problèmes insolubles pour l'avenir de nos enfants. Il faut donc qu'un bon projet de développement durable soit compatible avec l'environnement – ce qui a été trop souvent négligé par le passé et l'est parfois encore aujourd'hui – ainsi qu'avec les dimensions sociale et économique. C'est dans cette optique qu'ont travaillé tous ceux qui ont cherché à appliquer sérieusement l'Agenda 21. Le premier rapport-préavis était clairement ciblé sur le financement et sur le volet environnemental. Par les projets bois et Rovéréaz, le deuxième le prolonge dans la même direction et touche également les dimensions sociale et participative. Il est donc correct au sens de l'intersection précitée. Dans la démarche participative, nous avons la volonté d'ouvrir le projet aux habitants pris au sens large – tant ceux qui résident en ville que ceux qui vivent de la ville, c'est-à-dire les milieux économiques – comme cela s'est fait à Bâle. Je suis un peu surpris des propos de M. Dalèves, sachant que le père du projet participatif bâlois est le conseiller d'Etat libéral Daniel Vischer et que les Libéraux bâlois ont été de ceux qui ont le plus durablement soutenu cette démarche tout au long de son accomplissement. Je dirais que cela relève d'une saine biodiversité à l'intérieur des cantons suisses, mais que la préoccupation du conseiller d'Etat Vischer était claire: si les habitants se sentaient mieux intégrés, pouvaient décrire les problèmes qui les gênaient et proposer des esquisses de solutions – tout en sachant que le paradis est difficile à atteindre, mais qu'on peut faire quelques pas dans la bonne direction – la

démarche aurait des effets motivants qui les inciteraient à prendre leur destin en main au sens le plus libéral du terme, à travailler pour leur quartier et à compléter les sociétés de développement, plus ou moins fortes dans leur secteur. S'intéresser à la vie de son quartier, c'est vouloir agir pour lui et y résider durablement.

Cela offrait également un avantage fiscal pour le canton, Bâle ayant perdu de nombreux habitants au recensement 2000. La tendance est freinée, mais il y a toujours diminution de la population. Dans le canton de Vaud, nous avons une délégation aux communes – le Conseil d'Etat n'ayant pas poussé très loin le projet pour le moment – et constaté dans diverses expériences de développement durable que si l'Administration, l'Exécutif et le Législatif n'étaient pas prêts à s'engager, le risque était grand d'une paralysie ultérieure du système au cours du processus. Jusqu'à aujourd'hui, nous avons mis un accent fort sur la constitution d'une équipe à l'intérieur de l'Administration. Elle va s'étoffer au niveau de la Municipalité par la délégation au développement durable composée de M<sup>me</sup> Zamora, M. Français et moi-même, afin de faire progresser cette démarche.

Vous avez raison de penser qu'il faut maintenant passer au stade de la population, de l'ensemble des milieux concernés. C'est bien dans ce sens que nous comptons agir avec les crédits sur la démarche participative et, dans la même optique, motiver les habitants pour que les influx ne passent pas uniquement du haut vers le bas – reproche légitime – mais agissent plus vigoureusement du bas vers le haut.

L'expérience démontre que si nous ne canalisons pas au départ les forces de l'Administration et de la démarche, il est probable que les projets d'Agenda 21, si foisonnants en théorie, en restent à ce stade et n'aient jamais de conséquences pratiques. Cela, nous ne le voulons pas. Je rappellerai encore que la fameuse démarche participative de la population, à laquelle sont consacrés les crédits que vous votez aujourd'hui, est une «opération photo» de tous les quartiers lausannois sur les préoccupations des habitants, sur ce qu'ils souhaitent pour améliorer leur qualité de vie. Il va de soi qu'elle n'impliquera pas encore la collaboration des sociétés de développement, des centres de loisirs et des autres groupes intéressés. Je dirai à M. Chollet que cela fait bien vingt-cinq ans que les Verts en général – et là je quitte une seconde ma fonction de syndic – aspirent à mettre un jour les clés sous le paillason, mais les événements qui perturbent le vaste monde les incitent à penser qu'un certain temps, hélas, va encore s'écouler avant qu'ils puissent même y songer. Concernant l'intervention de M<sup>me</sup> Gilliard: l'allocation au logement se réalisera, le moment venu, avec des critères similaires à ceux du logement subventionné et les précautions requises pour éviter tout dérapage. Nous savons qu'elle peut y conduire. Le processus sera sous contrôle. Il n'est pas question de subventionner des appartements à Fr. 7000.– ou Fr. 8000.– par mois.

**La présidente:** – J'ouvre une discussion générale sur l'ensemble du rapport-préavis, jusqu'aux conclusions. Nous sommes en possession d'un amendement de M. Julier concernant l'opération TV Bourdonnette. Désirez-vous en discuter à l'intérieur du rapport-préavis ou lorsque nous arriverons aux conclusions? Quelqu'un veut-il s'exprimer au sujet du rapport-préavis maintenant?

#### *Discussion*

**M. Eddy Ansermet (Rad.):** – Je me réfère aux chapitres 5 et 6 traitant des structures participatives et de la gestion déléguée. A leur lecture, nous constatons que l'expérience menée à Bâle-Ville a révélé que le manque ressenti par la population concernait essentiellement la satisfaction des besoins fondamentaux. Les projets apparus au travers de la démarche participative sont, en effet, principalement des problèmes de proximité, de voisinage et de qualité de vie, aussi ponctuels que locaux. C'est dans cette problématique des besoins les plus quotidiens que les relations entre l'Administration, les Autorités et la population sont les plus déficientes. Sous chiffre 6.1.1. du rapport-préavis, nous pouvons lire que grâce à l'opération «Werkstadt Basel», elles se sont nettement améliorées. Plusieurs associations sont depuis lors gérées par des personnes proches des exigences de la population. Certaines disposent même de femmes travaillant à mi-temps, subventionnées par le demi-canton de Bâle-Ville, jouant le rôle de «mères» de quartiers – m-è-r-e, à ne pas confondre avec maire, m-a-i-r-e. Ces organismes font en quelque sorte office de boîte aux lettres et servent de relais avec l'Administration pour tous les petits problèmes de la vie quotidienne qui empoisonnent souvent l'existence des quartiers. Il s'agit en général de questions extrêmement basiques, comme les loisirs, les possibilités de jeux ou de déplacements avec les enfants, les problèmes de sécurité liés aux pistes cyclables, etc. Lausanne n'a pas attendu la commission Brundtland de 1987, le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 ou encore la Charte d'Aalborg pour pratiquer le développement durable quant aux structures participatives. Même si les sociétés de développement, actuellement au nombre de 14, sont tenues pour quantité négligeable dans le rapport-préavis, il n'en demeure pas moins qu'elles existent à Lausanne depuis plus de 100 ans et que, selon leurs statuts, elles ont justement pour objectif de discuter et défendre les intérêts généraux de la circonscription, à la différence de Bâle-Ville qui ne disposait apparemment pas de telles structures. Nous n'avons donc nul besoin de chercher à grands frais des «mères» de quartiers, puisque depuis plus d'un siècle, nous disposons de sociétés de développement servant déjà de courroie de transmission entre la population, les Autorités et l'Administration. Il est vrai, comme cité au point 6.1.6 du rapport-préavis, qu'il n'est pas facile de trouver un comité, voire un président, susceptibles d'assurer la dynamique sur la durée, que les membres vieillissent et qu'il est malaisé d'en recruter de nouveaux dans la jeune population. Ces difficultés ne sont cependant pas propres aux sociétés de développement. On les rencontre partout, le citoyen devenant de plus en plus individualiste.

Ce phénomène est connu de toutes les associations locales, qu'elles soient fanfares, chorales ou même groupes politiques. Que les Autorités engagent des experts indépendants pour des problèmes pointus qu'elles ne peuvent résoudre est normal. Mais doivent-elles vraiment recourir aux bons soins d'une entreprise de conseil privée pour démontrer à grands frais – les débours se chiffrent à près d'un million de francs – qu'elles sont à l'écoute de la population? En période de restrictions budgétaires, doivent-elles se lancer dans des dépenses pharaoniques en choisissant un processus de consultation aussi onéreux? Ces grands-messes orchestrées par des bureaux d'experts privés, à la mode depuis quelques années dans tous les secteurs, tant privés que publics, ne sont souvent que des opérations alibis. La Municipalité – et c'est tant mieux, car c'est son rôle avant tout – connaît très bien les besoins de la population lausannoise. Elle le démontre de manière évidente dans ce rapport-préavis, notamment par le projet de TV qu'elle nous soumet pour le quartier de la Bourdonnette. Qu'elle applique le concept de développement durable et offre à la population une participation élargie, c'est bien. Mais qu'elle examine la possibilité de le faire simplement et avec des structures en place serait encore mieux. Par exemple, en phase 3 du projet, la Municipalité propose l'envoi d'une carte à tous les ménages avec deux questions phares :

1. Qu'est-ce qui me gêne dans mon quartier?
2. Ma vision pour Lausanne?

On aurait très bien pu envisager, après discussion avec les sociétés de développement, le renforcement éventuel de leurs infrastructures et la préparation du terrain par l'Administration et la Municipalité, de se limiter à l'envoi de cette carte-questionnaire dans le cadre d'une campagne d'information bien ciblée, par la diffusion d'une édition spéciale du *Journal communal* par exemple. Les Lausannois auraient été invités à y répondre via les sociétés de développement qui auraient servi de boîte aux lettres. Cette action toute simple et peu coûteuse permettrait :

1. de faire connaître – ou reconnaître – l'objectif de nos sociétés de développement aujourd'hui centenaires;
2. de dresser un inventaire des problèmes et propositions de la population.

Suivant le premier test et le résultat de cette démarche, il aurait toujours été temps d'examiner si, à l'avenir, nous avons réellement besoin de l'intervention d'une entreprise de conseil privée pour une consultation plus élargie. Ainsi, le Conseil communal se prononcerait à ce sujet en toute connaissance de cause, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Quant au principe du contrat de prestations à des associations de quartiers et du budget participatif, tels que décrits sous chiffres 6.1.4, 6.1.5 et 6.1.6, ils relèvent du domaine de la pure théorie. Premièrement, accorder aux associations de quartiers, quelles qu'elles soient, des compétences de décision serait à considérer, à mon avis, comme une rétrodélégation des responsabilités de la Municipalité. Or,

sans délégation de compétences, je vois mal comment les associations de quartiers pourraient gérer un budget participatif. Qui dit délégation de compétences et gestion d'un budget participatif dit aussi mise sur pied d'une infrastructure lourde et coûteuse. On ne saurait, en effet, se contenter de sociétés de développement travaillant bénévolement dès lors qu'il faudrait gérer un budget pour une population de 112'000 habitants. De qui dépendraient ces infrastructures nouvelles? Qui paierait le salaire des intervenants? Et qui seront-ils? Architectes? Urbanistes? Assistants sociaux? Que d'inconnues dans tout cela! En nous priant, sous chiffre 1 des conclusions, d'approuver l'ensemble des intentions, la Municipalité nous demande, en fait, de lui accorder un blanc-seing en matière de développement durable dans le domaine social. Dans ces conditions et bien qu'approuvant sans restriction toutes les autres intentions de la Municipalité, notamment en matière de logements subventionnés, du projet TV Bourdonnette, de l'étude socio-économique Riponne-Tunnel et du projet de la nouvelle scierie sur territoire vaudois, je ne vois malheureusement pas d'autre alternative, pour ce qui me concerne, que celle de refuser l'ensemble des conclusions de ce rapport-préavis. Je vous demande d'en faire de même.

**La présidente:** – Je vais simplifier le débat et prendre les chapitres en entier, les uns après les autres. S'il y a d'autres interventions, il sera ainsi plus facile pour M. le syndic d'y répondre simultanément.

## **Chapitre 2: La dimension sociale du développement durable**

### **Chapitre 3: Rôle des Autorités locales**

### **Chapitre 4: Le développement social durable en Ville de Lausanne**

#### *Discussion*

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (Lib.):** – En préambule et entre parenthèses, j'aimerais faire remarquer à M<sup>me</sup> Géraldine Savary que les partis du centre-droite, notamment le Parti libéral, ont également un programme de législation, n'en déplaise à la gauche, même si cela la dérange...

A la lecture du point 4.2, j'ai été très satisfaite de constater qu'une grande partie des propos que j'avais tenus dans le développement de ma motion déposée le 25 février 1997 ont été repris dans ce rapport-préavis. Satisfaite également de constater que la Municipalité, à majorité de gauche, admet enfin – sans le dire ouvertement, il est vrai – que les Libéraux peuvent avoir raison quand ils tentent depuis des années, si ce n'est des décennies, de promouvoir l'aide à la personne. Je resterai attentive aux suggestions que le groupe de travail pourrait émettre, mais me permettrai de remonter à cette tribune d'ici quelque temps, si trop d'eau coulait sous les ponts avant qu'une proposition concrète arrive en main de ce Conseil.

**M. Philippe Vuillemin (Lib.):** – Comme Françoise Longchamp, je suis satisfait de la réponse municipale à ma

motion, combat qui a duré plus de douze ans, le changement à la tête de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement – remplacement de M. Tillmanns, qui s'était toujours montré parfaitement obtus à cela, par une personne d'une compréhension et d'une ouverture plus grandes – ayant permis un pas décisif. Mais nous n'avons rien gagné du tout, parce qu'il y a encore bien des personnes qui estiment que la subvention à la pierre est une panacée. Elles écrivent des articles scientifiques et ont bien raison. C'est probablement vrai, dans le fond – et puis, quand le bâtiment va, tout va ! Il faut donc qu'il aille et pour cela, il faut le subventionner. Je crois donc qu'il faudra se montrer particulièrement têtu et volontaire pour faire passer l'idée que l'on peut aussi subventionner les personnes et que c'est également un geste d'avenir, même si l'on peut penser dans l'immédiat que la subvention à la pierre est la meilleure solution. Parce que, dans notre pays et plus encore dans notre canton, les surfaces constructibles se réduisent, qu'on le veuille ou non. Dans l'esprit d'un développement durable et pouvant de moins en moins construire, il faudra bien se demander un jour comment aider les personnes à revenus modestes. Même si la subvention à la pierre paraît idéale, dans cinq, dix, quinze ans, on sera contraint d'admettre que l'on ne peut pas fonctionner qu'avec cette subvention et envisager alors les pistes de la subvention individuelle. En ce sens, cet aspect du développement durable du rapport-préavis proposé me satisfait. Il m'intéressera de voir la suite qui lui sera donnée et j'encourage la Municipalité dans cette voie un peu tortueuse, eu égard aux pressions qu'elle va subir ces prochaines années des tenants de la subvention à la pierre. Mais courage, on y arrive !...

**M<sup>me</sup> Graziella Schaller (Lib.):** – J'interviens au point 4 et pose une question en prenant peut-être un peu d'avance sur l'ordre du jour. Sauf erreur, on va traiter aussi, ce soir, le rapport-préavis N° 239 sur la sécurité, qui prévoit la création d'un observatoire pour un montant extrêmement important, justifié à mon avis. Au point 4.3.1, on nous propose d'accorder un mandat de Fr. 50'000.– pour une étude sur la violence. J'aimerais connaître la raison de cette dépense, puisqu'on va de toute façon réaliser une étude beaucoup plus approfondie. Et puis, n'est-ce pas quelque peu risible de prétendre consacrer seulement Fr. 50'000.– pour une étude correcte sur la violence ? A mon avis, dépenser ici ces Fr. 50'000.– ne se justifie pas et je souhaiterais entendre l'avis de la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Géraldine Savary (Soc.):** – Toujours sur le point 4, j'aimerais refroidir l'enthousiasme des Libéraux, en tout cas sur le tabou de l'aide à la pierre qui serait tout à coup aboli grâce au remplacement de M. Tillmanns par M<sup>me</sup> Zamora. Dans les propositions du rapport-préavis, il est bien question d'une allocation au logement, mais pas de passer directement de l'aide à la pierre à celle à la personne. Je crois que les choses sont claires. Pour qu'une aide à la personne soit envisagée, il faut évidemment aussi que les propriétaires acceptent une collaboration entre la Ville et les associations immobilières. Le Canton a aussi un rôle à

jouer dans l'élaboration des lois permettant une marge de manœuvre. Je rappelle à M. Vuillemin, qui est député, qu'une loi va être discutée au Grand Conseil, qu'elle est faible, très peu contraignante pour les milieux immobiliers, ce qui est fort regrettable. L'exemple de Genève démontre que lorsque le partenariat est bien cadré par l'Etat et le Canton, les choses vont mieux dans la discussion.

**La présidente:** –

### **Chapitre 5: Structures participatives: modèle participatif**

Discussion demandée. On va tout faire en même temps, Monsieur le Syndic. Tout à la fois, je vous l'ai dit...

#### *Discussion*

**M. Michel Julier (Rad.):** – Un rapport de l'Administration communale nous dit qu'un essai de TV locale à la Bourdonnette était déjà prévu en 1976. Pour de multiples bonnes ou mauvaises raisons, cette TV n'a pas vu le jour, mais le matériel acheté – je cite: «... les investissements non négligeables...» – a été dispersé dans les différents services municipaux. Lesquels ? Cela, personne ne nous le dit... Aujourd'hui, on nous propose de voter un crédit de Fr. 408'000.–, dont Fr. 79'690.– sont prévus pour l'achat de matériel. Suivra-t-il le même chemin que celui acquis en 1976 ? Je pose la question. La Municipalité compare son projet de TV privée à celui des Avenchets à Genève. Une cassette vantant les mérites de cette TV nous a été diffusée lors de la séance de commission. En l'occurrence, il s'agit d'une équipe de bénévoles passionnés, qui ont permis à cette TV de voir le jour et d'exister depuis vingt-cinq ans. Ici, à Lausanne, les habitants ne sont pas demandeurs. Au point 5.2.1 du rapport-préavis, on nous parle de quartier ghetto, défavorisé, introverti, puis d'expériences sociales en milieu carcéral (prison du Bois-Mermet). Faut-il en déduire que les habitants de la Bourdonnette retrouveront leur liberté en s'enfermant chez eux pour regarder leur émission ? Je me permets tout de même de vous rappeler que les détenus, eux, n'ont pas vraiment le choix et qu'en prison, les distractions sont certainement très rares. En revanche, la bonne nouvelle pour les habitants de la Bourdonnette est que leur TV diffusera une émission mensuelle de vingt à trente minutes, soit 240 à 360 minutes par année et, sur trois ans, pour un coût de plus de Fr. 400.– la minute. Les Radicaux sont sceptiques sur l'efficacité d'une telle dépense, d'autant plus que 43 nationalités sont représentées dans ce quartier. La plupart de ces personnes ne parlent que leur langue maternelle. Le rapport-préavis nous dit qu'il n'y aura pas de problème pour se comprendre, les émissions étant sous-titrées. Ce n'est pas d'un écran TV que les habitants devront se doter, mais d'un écran de cinéma – et encore – pour visionner 43 sous-titres différents ! Nous avons un outil appelé TVRL. Donnons-lui les moyens de réaliser ce type d'émission ! Je suis certain que cela est possible. Grâce à cette façon de procéder, il y aura égalité de traitement – si chère à nos Autorités – entre les

différents quartiers de notre ville et une garantie de pérennité, à des coûts acceptables. En conséquence, je dépose l'amendement suivant à la conclusion N° 3 :

*Amendement*

*Suppression du montant de Fr. 408'000.– proposé pour le projet TV Bourdonnette.*

**M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.):** – J'aimerais tempérer les déclarations de notre collègue Ansermet estimant que les sociétés de développement seraient le relais existant idéal pour exprimer les vœux de la population. Les sociétés de développement sont souvent liées à des partis politiques. Certaines sont plutôt radicales, d'autres socialistes, d'autres encore panachées. Ce qui les marque et cela se sait. On peut supposer que la population en soit indifférente et s'adressera à elles lorsqu'elle aura des demandes à formuler. Mais le problème réside dans le fait que ces sociétés de développement ont de la peine à fonctionner, à recruter, à attirer des membres. J'assistais à l'assemblée générale de la Société de développement Sous-Gare, dont le comité dynamique – je n'en suis pas – fait plein de choses. Il y avait bien peu de monde à cette AG, alors que dans ce quartier fort peuplé, il y a beaucoup à dire et à faire. J'ai l'impression que les gens réagiraient mieux et s'impliqueraient davantage sur une proposition nouvelle. On peut envisager d'abord d'étudier, voir où l'on en est et s'engager après sur le terrain d'une consultation générale. Mais je pense que la nouveauté et une bonne explication publique, un bon marketing, stimuleront bien plus de personnes que ne le font aujourd'hui, malheureusement, les sociétés de développement.

**M. Philippe Vuillemin (Lib.):** – Bravo ! On est allé voir à Bâle ce que l'on pourrait bien apprendre pour l'appliquer à notre ville. On oublie que Bâle est une ville suisse allemande et que les relations entre habitants sont de type «Stammtisch», ce qui n'est pas forcément le cas chez nous. Ensuite, qu'un carnaval fédère périodiquement tous les quartiers et lorsqu'on appartient à l'une de ces cliques ou corporations, que l'on soit directeur de banque ou ouvrier, on partage la même foi dans ces festivités. Certaines structures sont peut-être plus simples à mettre sur pied à Bâle qu'ici. Je note qu'elles ont été élaborées à partir de 1996, pour contrer un exode de la population bâloise. Je ne sais combien de temps il faudra attendre pour que cette démarche porte ses fruits. Je constate seulement que, résultat du recensement 2000 *dixit*, le canton de Bâle-Ville perdra au moins un siège au Conseil national, pour cause de fuite d'habitants. Il faut admettre que de 1996 à 2000, l'idée du «Werkstadt» n'a rien changé à cela. Est-ce une raison pour ne pas tenir compte de ce qui se fait ailleurs ? Non. Et là, je me branche sur les sociétés de développement. Elles ont fait l'objet d'un préavis accepté par le Conseil communal en 1977. Il répondait, à l'époque, à une certaine façon d'établir un contact entre Autorités politiques et habitants<sup>1</sup>. Je peux admettre que vingt-cinq ans

plus tard, cela ne soit plus totalement adéquat et qu'il faille rafraîchir ce tissu. Cela ne veut pas dire pour autant que l'on n'aurait pas pu s'appuyer, dans un premier temps, sur les sociétés de développement – qui jouissent encore d'une certaine pénétration dans leur quartier – pour mettre sur pied une procédure d'intéressement des habitants à la politique lausannoise. Je note, entre parenthèses, le côté tout à fait gaulliste de cette proposition d'intéressement – autrefois des travailleurs, maintenant de la population – aux bénéfiques, tant moraux que financiers, de la Ville de Lausanne. Ce qui me contrarie là-dedans, c'est que l'on n'est jamais traité en citoyen, suisse ou étranger peu importe, responsable, habitué au débat politique, mais toujours considéré comme des espèces de gentils citoyens n'ayant pas compris grand-chose... «Maintenant, on va vous envoyer une équipe qui va vous animer, m'sieurs dames ! D'abord, on va vous demander des idées.» Ah, tiens ? Dans notre pays, c'est vrai, on n'a pas l'habitude d'avoir des idées, on n'a jamais personne pour signer un référendum ou se présenter sur les listes. Puis, une fois qu'on a les idées, on va nous dire : «Comment les mettriez-vous en musique ?» Pffrou... alors là... je vois déjà à peu près ce que cela donnera en me souvenant de certaines réunions de quartiers. Et comme ces gens vont être payés pour avoir des résultats, ils vont insister pour que l'on ait des idées et les moyens de les mettre en place. Finalement, de guerre lasse, quelques conseillers communaux – plus de gauche que de droite, parce qu'à gauche on est un peu plus militant qu'à droite, il faut le dire – auront des idées pour les autres. Après, cela suscitera un grand travail scientifique, avec le professeur Racine, bien sûr, parce qu'il est totalement incontournable et que lui, cela fait beaucoup plus de quatre ans qu'il les prend, ses racines... (*Rires.*) Alors, sortira une étude. Est-ce que ce sera pour la prochaine Municipalité de centre-droite, ou la suivante qui, en alternance, sera de nouveau de centre-gauche ? On ne sait pas, mais on aura grillé le million, c'est sûr ! Dès lors, je ne vote pas un million, c'est clair. En revanche, que l'on se pose des questions sur comment faire mieux en l'an 2002, en utilisant le bon côté des sociétés de développement et en sachant apporter quelques idées nouvelles qui ont fait l'objet d'un test positif dans d'autres villes, pourquoi pas ? Ce projet me paraît trop grand, nébuleux, pas assez cerné. Il ne mérite pas un million de francs. Je ne le voterai pas. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas tenter de susciter la participation des citoyens. Il y a cent conseillers communaux. Depuis le temps que je dis qu'ils servent à quelque chose, c'est probablement pour cela que je reste et qu'on me réélit !...

**M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.):** – Le projet semble peut-être nébuleux sur le papier. Mais la commission a entendu des explications précises sur ce qui se passerait. On peut légitimement se poser des questions, dire qu'il s'agit d'un «machin» de plus, mais il faut reconnaître qu'avec les informations communiquées, les échanges avec les gens qui ont mené ce travail à Bâle, les réponses obtenues sont plutôt convaincantes. Ce n'est pas simplement : «Trouvez-nous des idées !» L'interlocution avec un groupe important, dont tous les membres ne maîtrisent pas

<sup>1</sup>BCC 1977, pp. 358 ss; pp. 1080 ss.

la parole comme les conseillers communaux, ne va pas de soi. On nous a particulièrement précisé qu'une des tâches de ces animateurs sera de maintenir à un niveau décent l'intervention des doués de la parole pour que les autres puissent aussi donner leur avis. Vous savez aussi bien que moi, Monsieur Vuillemin, comment on peut monopoliser un micro... Les explications reçues démontrent que ce n'est pas une expérience qui va dans le vide. On table sur ce qui s'est passé à Bâle et l'on misera sur des sujets précis, qui permettront à tous de mieux s'exprimer.

**M. Charles-Denis Perrin (Rad.):** – Comme je l'ai dit en introduction, les Radicaux s'opposent à la somme de Fr. 65'000.– pour l'étude socio-économique Riponne-Tunnel. Je rappelle les faits. Il a été dit en séance que cette étude allait permettre à la Municipalité de débloquer la situation, étant donné que des habitants occupant ces locaux depuis de nombreuses années rendaient difficile l'aboutissement de projets de rénovation. On pouvait être pour ou contre à ce moment-là. Je dois dire que j'étais moi-même un peu sceptique. Mais aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous annoncer que les occupants de ces bâtiments ont accepté un projet de rénovation concret, sous la pression douce mais ferme de l'Etat, qui a donné un délai au mois de mars pour se décider. Après bien des discussions, tout le monde a fort heureusement réussi à se mettre d'accord. Dès lors, je crois qu'il n'est plus nécessaire de faire, selon les termes du rapport-préavis: (...) *une étude socio-économique, dont le but sera de créer un environnement participatif favorable permettant d'intégrer les habitants de l'îlot à l'opération de la définition des objectifs.* Ces objectifs sont fixés, le projet est déterminé. Une dépense à cet effet ne se justifie plus. Dire qu'avec ces Fr. 65'000.– on pourrait faire autre chose n'est pas correct par rapport à l'esprit de ce rapport-préavis. Je dépose donc un amendement les supprimant, cette étude étant désormais inutile.

**La présidente:** – Je vous lis l'amendement de M. Perrin:

#### *Amendement*

*Suppression du montant de Fr. 65'000.– proposé pour l'étude socio-économique Riponne-Tunnel.*

### **Chapitre 6: Structures participatives: gestion déléguée**

#### *Discussion*

**M. Marc Vuilleumier (POP):** – Je parle bien sûr de ma motion. Pour entreprendre quoi que ce soit au niveau politique, il faut un peu de volonté. Mais elle ne suffit pas. Il faut aussi développer un état d'esprit permettant à cette volonté de se muer en projet et en action. Prenons un cas de figure. Admettons que quelqu'un ait la volonté d'aller manger, pour la première fois de sa vie, chez Rochat à Crisier. On peut imaginer deux états d'esprit. Celui qui est curieux (c'est une nouvelle aventure) se réjouit de concrétiser ce qu'il a entendu dire par plusieurs personnes (que c'était très bien), de connaître des mets nouveaux, goûter

des choses diverses et se dit finalement que se faire plaisir ne tue personne. Mais on peut aussi s'y rendre avec un esprit timoré, craintif et penser: «Aïe aïe aïe, dans cette nouvelle cuisine, il y a beaucoup de poisson. J'espère que je ne vais pas tomber sur une arête... Avec la poisse que j'ai, j'espère que le bordeaux que j'ai commandé n'aura pas le goût de bouchon, car je n'oserai jamais le dire... J'espère que l'on ne va pas me faire deviner le parfum du sorbet qu'on me servira, car je suis nul et ne le trouverai pas...» Le premier se donne les moyens de réussir son expérience. L'autre sera tendu, inquiet et aura toutes les chances de finir son repas en disant: «Finalement, ça n'en vaut pas tellement la peine...» Tout cela pour vous dire que le POP et Gauche en mouvement craint que la Municipalité soit plutôt habitée par le deuxième état d'esprit. Que lit-on dans la réponse? Tout d'abord, un gros paragraphe traitant des fractions de communes. Comme si, à un moment ou à un autre, le POP et Gauche en mouvement avait demandé que l'on introduise la fraction de commune en ville de Lausanne. Cela n'a jamais été une des revendications majeures de notre parti. On lit également des bouts de phrases tels que: *... un risque important d'enlèvement... impossibilité de transférer la puissance publique... délégation de compétences impraticable... risque de démotivation... etc., etc.* Mais heureusement, au point 6.1.5, je cite: (...) *il sera possible d'introduire des doses plus ou moins importantes de budget participatif.* Ouf! On n'y croyait plus trop! Bien sûr, nous ne sommes pas naïfs. Nous savons bien que pour qu'un tel projet réussisse, il ne suffit pas de la seule volonté des pouvoirs de la Commune, du Conseil communal et de la Municipalité. Il doit aussi y avoir – et c'est la condition du succès – l'engagement des habitants et des associations. Mais l'engagement et l'intérêt du pouvoir politique sont indispensables. A la lecture de cette réponse, je ne suis pas sûr qu'ils soient à la mesure de ce que nous aimerions que l'on nous réponde. Nous savons tous que sur les plans économique et politique, le centre de décision s'éloigne toujours plus des citoyens. Il n'est pas de semaine, voire de jour, qu'on ne lise les mots de restructuration, fusion, centralisation, etc. De ce fait, les gens sont de moins en moins partie prenante de leur vie sociale, politique ou professionnelle. Pourtant, le pouvoir politique communal est le plus à même de lutter contre ce véritable cancer qu'est l'individualisme en constante progression, de contribuer à ce que les citoyens participent véritablement à la destinée de leur quartier et de les inciter – quelle que soit leur origine – à faire quelque chose ensemble, de placer un cadre pour plus de démocratie et réellement tonifier la vie associative de notre ville. Le POP et Gauche en mouvement met beaucoup d'espoir dans cette motion. Je ne suis pas sûr que la Municipalité ait les mêmes ambitions. Elle entre certes en matière – c'est déjà ça. Pour l'heure, nous dirons: «Wait and see...» en espérant que le «wait» ne sera pas trop long et que le «see» sera éblouissant!...

**M. Serge Segura (Rad.):** – Mon intervention va se limiter à une courte question sur l'ensemble du projet, plus particulièrement sur les appels d'offres. Le rapport-préavis présente les compétences d'une société bâloise, dans le milieu

bâlois. Je demande à la Municipalité s'il est possible de trouver ces mêmes compétences dans un cadre romand, une ville romande. Je la remercie de sa réponse.

**M<sup>me</sup> Mireille Cornaz (VDC):** – Je voudrais exprimer en quelques mots le sentiment de M. Nicod au sujet de la réponse à sa motion. Dire qu'il n'y a pas assez de travail pour créer une telle commission est, pour lui, un peu gros. Quels sont les problèmes qui ne sont pas régionaux? Près de chez nous, le Canton de Fribourg a pris de l'avance en ce qui concerne les agglomérations. Ici, il n'y a pas encore le déclic, le réflexe de penser à la région. Heureusement, dans d'autres milieux, comme la Constituante, cela avance. La Municipalité a choisi d'attendre. Nous regrettons d'attendre aussi, de ne pas être les instigateurs. Mais comme la porte reste ouverte, l'espoir demeure.

**M. Philippe Vuillemin (Lib.):** – J'interviens souvent parce que je suis bien placé pour savoir que ce genre de texte suscite toutes sortes d'initiatives, légitimes ou s'auto-légitimant. J'avais dit ici à quel point j'étais opposé au fait que l'on délèguât un argent quelconque à quelque groupement de pression que ce soit, fût-il représentatif d'un quartier, parce qu'il est déjà difficile de faire jouer le jeu aux niveaux démocratique, représentatif ou du Conseil communal. Donc, on ne se fait guère d'illusion dans un quartier! Si pour le POP c'est un moyen de faire participer les étrangers, je préférerais de loin qu'ils aient le droit de vote, sur le plan communal au moins. Cela fait des années que je le dis. Le succès serait plus grand que de les associer par le biais de ces structures de quartiers. Il y a une piste à laquelle je n'avais pas pensé, lorsqu'on a débattu de la motion Vuilleumier: celle des contrats de prestations de quartiers. Ah, ça, c'est intéressant! A plusieurs titres. D'abord, c'est totalement extraordinaire de voir ces termes honnis «contrats de prestations» dans un texte d'une Municipalité de gauche. Comme quoi, tout finit par changer!... Je pratique le contrat de prestations dans deux-trois unités budgétaires du Canton, comme membre de la Commission de gestion. Un peu difficile à mettre en place, certes, mais quand cela commence à rouler, ce n'est pas totalement inintéressant. Dès lors, il m'intéresserait que la Municipalité développât un peu plus cette idée de contrats de prestations. On pourrait imaginer quelques synergies fructueuses avec des sociétés de développement améliorées. Et alors, Monsieur le Syndic, je rêve d'un contrat de prestations passé entre le quartier de Praz-Séchaud-Boveresses et vous-même, à propos d'un métro qui s'arrête tout près de chez moi!... Veuillez m'en entretenir, s'il vous plaît!

**La présidente:** –

### **Chapitre 7: Projets dans le domaine du bois et du patrimoine construit**

#### *Discussion*

**M<sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.):** – La Municipalité nous présente, au point 7, divers projets de réalisations en bois, qui

ont valeur d'exemples et deviennent références pour inciter à des constructions plus durables. Dans ce domaine, il y a effectivement beaucoup à faire. Il ne s'agit pas de mettre du bois partout – cela n'aurait pas de sens – mais il y a des situations qui demandent que l'on réfléchisse plus loin que le bout de son nez. Il devient indispensable de faire ce choix, comme à Champrilly où dans le cadre de la rénovation, le bois a été préféré au PVC peut-être moins cher, mais moins durable. Il est maintenant temps que ces exemples ne restent pas lettre morte. L'effort est grand car, malheureusement, les solutions plus coûteuses, mais plus durables ne sont pas toujours soutenues. J'en prends pour preuves les travaux entrepris à l'Institut Ribaupierre à Georgette, propriété de la Ville: volets, portes des studios et encadrements de fenêtres, anciennement en bois, ont été remplacés par du PVC, difficilement recyclable. Il est donc nécessaire que nous, conseillers communaux, soyons attentifs dans le cadre des préavis et de la Commission de gestion, pour que la politique de développement durable en Ville de Lausanne soit activement mise en œuvre. Il est aussi indispensable que la Municipalité veille à ce que ce réflexe devienne spontané dans les services communaux et leurs activités quotidiennes.

**M. Gilles Meystre (Rad.):** – Dans sa communication du 4 décembre 2001, intitulée *Demande d'utilisation d'un crédit du fonds communal pour le développement durable à titre de subvention pour l'utilisation du bois dans la rénovation de l'immeuble Champrilly 16 à 20, appartenant à la SI Pierrefleur-Lausanne SA<sup>2</sup>*, la Municipalité nous apprend qu'entre la sortie du rapport-préavis N° 211 et aujourd'hui, le projet cité s'est précisé, des économies supplémentaires ont été trouvées. La Municipalité écrit: *Une étude thermique et un constat minutieux des menuiseries à remplacer ont permis de déterminer la plus-value chêne/PVC qui se monte à Fr. 98'000.–, au lieu des Fr. 290'000.– prévus.* Je dépose donc l'amendement suivant:

#### *Amendement*

*Compte tenu de la communication du 4 décembre 2001 adressée au Conseil communal par la Municipalité à propos du coût de la plus-value pour des vitrages en chêne à la SI Pierrefleur-Lausanne SA, Champrilly 16-18-20, la conclusion N° 3 du rapport-préavis 211, 10<sup>e</sup> position, est modifiée et devient:*

**Fr. 98'000.– à titre de subvention pour l'utilisation du bois à la SI Pierrefleur-Lausanne SA pour son immeuble Champrilly 16-20.**

**M. André Gebhardt (Lib.):** – La Municipalité nous demande un crédit de Fr. 50'000.– pour étudier la possibilité de créer une scierie destinée à mettre en valeur les bois de feuillus de notre région. Fin des années nonante, une telle étude a déjà été entreprise, avec valorisation pratique des petits bois utilisés dans la réalisation de l'intérieur du Boscal au Chalet-à-Gobet (parquets, lambris, cuisine).

<sup>2</sup>BCC 2001, T. II (N° 14/I), p. 370.

A l'époque, le Service des gérances avait appuyé ces applications. Les années ayant passé, je remarque qu'aucune suite n'a été donnée à cette étude. Les forêts de la Ville comptent 23 essences de valeurs intéressantes, car difficilement disponibles dans le commerce, qui pourraient séduire un certain nombre d'artisans et d'entreprises. Je suggère donc que ce crédit de Fr. 50'000.– soit mis à disposition du Service des forêts, afin de valoriser ces essences.

**M. Roland Ostermann (Les Verts):** – En préambule, j'aimerais commenter une conception réductrice du développement durable exprimée par notre collègue Chollet, lors de la discussion générale. Il rêve d'un monde où il n'y aurait plus d'Ecologistes, puisque tous les autres partis auraient assimilé leurs préoccupations. Dans notre rêve à nous, collègue Chollet, il y a encore un peu place pour d'autres partis, réduits certes. En matière d'écologie – comme en tout – il faut toujours préférer l'original à la copie.

J'en viens au rapport-préavis. Il est prévu Fr. 150'000.– afin de construire une cabane pour l'accueil des écoliers au Chalet-à-Gobet. J'aimerais demander pourquoi la salle de la maison forestière du Boscal ne convient pas à cet usage et pourquoi n'ont été retenues ni l'idée de louer la maison des éclaireurs de Bois-Clos, ni celle d'utiliser un local de la caserne du Chalet-à-Gobet, devant laquelle passent de toute façon les enfants en descendant du bus qui les amène là-haut?

**M. Maurice Calame (Lib.):** – La Tour de Sauvabelin nous paraît un bon projet. Nous l'avons d'ailleurs soutenu lors de l'examen de la motion de notre collègue Pierre Payot. Les sociétés de développement l'ont repris, ont recherché les premiers fonds pour sa construction. Aujourd'hui, nous la retrouvons dans le rapport-préavis de l'Agenda 21. Cela me donne l'impression que ce projet a été récupéré. Peu importe, si ce n'est d'avoir mis cette tour en bois dans ce trop gros rapport-préavis! Cela a retardé le début du chantier et il eut été préférable de lui consacrer un préavis à lui tout seul. Une commission motivée aurait pu mieux en parler et surtout déceler certains aspects négatifs, en particulier l'entretien d'une telle construction qui, compte tenu du développement durable, posera de sérieux problèmes. On aurait pu en discuter en groupe restreint et apporter peut-être des idées constructives. C'est regrettable. Malgré cela, nous accepterons ce projet avec enthousiasme.

**M. Georges Arthur Meylan (Lib.):** – Il y a quelque temps, ce Conseil a voté un crédit de Fr. 290'000.– pour la réfection d'un immeuble à Montheron 53<sup>3</sup>. Dans le cadre du rapport-préavis qui nous occupe aujourd'hui, au point 7.4.2, la Municipalité nous propose un montant de Fr. 120'000.– pour la réfection des façades du même bâtiment. Le préavis présenté à l'époque relevait au sujet de l'immeuble Montheron 53: *Il est précisé qu'il s'agit bien d'une réfection portant uniquement sur la dalle, les façades n'ayant pas été gravement endommagées.* On voit

ici les travers de l'Agenda 21, décriés par l'un ou l'autre de mes préopinants, car on augmente subitement et artificiellement de Fr. 120'000.– le crédit de Fr. 290'000.– voté il y a moins de trois semaines (une hausse de 41%). En quelques semaines, ces façades se sont-elles détériorées à un point tel qu'elles doivent d'être rénovées? Manifestement, il y a incohérence. Je vous propose de refuser purement et simplement ce montant de Fr. 120'000.– lors de la votation des conclusions. Je ne dépose pas d'amendement.

**M. André Gebhardt (Lib.):** – La Municipalité nous demande un crédit de Fr. 500'000.–, sur un capital de Fr. 1'300'000.–, pour la participation à une nouvelle société privée, en vue d'acquérir un four et un procédé de rétification mis au point en France. Or, actuellement sur le marché, une grande partie du bois rétif vient d'usines scandinaves et canadiennes. Si le procédé comporte des avantages, il présente aussi de graves inconvénients: bois cassant, sans aucune souplesse, se décolorant très rapidement. Son emploi dans la fabrication de meubles est quasi nul et, pour ce traitement, une somme importante d'énergie est consommée. Pour le hêtre, par exemple, l'étuvage de cette essence permet de la rendre apte à faire des meubles, du placage, de la menuiserie intérieure. Bien que ce procédé soit courant et intéressant, aucune usine n'existe dans notre région. Il paraît inconcevable qu'une Ville comme Lausanne participe dans une telle proportion au capital d'une société privée. Il n'est pas impossible qu'une entreprise appliquant le procédé canadien ou scandinave voie le jour dans notre pays dans un proche avenir. Je propose de refuser ce crédit.

**M. Jean-Luc Chollet (VDC):** – J'ai longuement hésité avant de monter à la tribune pour vous entretenir brièvement du domaine de Rovéréaz. Je déclare mes intérêts: je suis né, voici bientôt 53 ans, sur ce domaine que je n'ai jamais quitté. Je suis donc paysan, pas d'opérette, traie mes vaches matin et soir. Il m'est difficile de parler d'un domaine et d'une terre qui m'ont vu naître, auxquels me relie chaque fibre de mon être, ce qui me rend peut-être fort et vulnérable à la fois. Et je me sens un peu vulnérable, ce soir. Vous vous demandez certainement pourquoi un crédit de rénovation des bâtiments par le biais du développement durable, plutôt que par un préavis ou du budget des Forêts, domaines et vignobles? Il faut savoir que Lausanne possède et gère un empire foncier. Sur les 4300 hectares que compte la surface de la commune, un peu plus de 1800 sont occupés par des forêts, 750 par des terrains agricoles – dont une bonne moitié hors de la commune de Lausanne – et 34 par des vignobles situés en totalité hors de Lausanne. Très schématiquement, les forêts coûtent environ 2 millions par année. Cela est dû à la chute du prix du bois, mais pour moitié au fait que beaucoup de forêts périurbaines nécessitent un entretien qui s'apparente à du jardinage, parce qu'elles n'ont plus du tout de fonction productrice, mais essentiellement de loisirs. Les domaines coûtent environ Fr. 400'000.– annuellement. Si l'on veut que les huit domaines agricoles propriétés de la Ville ne coûtent rien, c'est très simple: on les laisse tomber en ruines

<sup>3</sup>BCC 2002, T. I (N° 2), pp. 60 ss.

et on ne plante plus un clou. La vigne – la poule aux œufs d’or du secteur – rapportait 2 millions par an. Maintenant, 1 million au mieux et le recul se poursuivra ces prochaines années, il n’y a aucun doute à ce sujet. Je ne veux pas faire une relecture moderne des «Lamentations de Jérémie» en vous parlant de la situation générale de l’agriculture. Au train où les prix baissent, il n’y aura tout simplement plus d’agriculture possible d’ici deux ans. Cela ira très vite. La chute des prix n’a plus de limite. Ce qui signifie que pour avoir quelque chance de survivre ces dix prochaines années en tant que paysan, il faut impérativement trois conditions cumulatives: de la surface en quantité suffisante, en bonne terre remaniée et mécanisable. Rovéréaz n’en dispose pas, quand bien même j’exploite 40 hectares. Il faut des bâtiments bon marché, pas beaux, inesthétiques, ouverts aux quatre vents, mais dans lesquels on puisse entrer avec des engins lourds. Rovéréaz est un patrimoine moyenâgeux dans sa conception et ne répond plus à aucun critère d’exploitation moderne. En plus de cela, il faut être paysan à la campagne. Mon rêve... Lorsqu’on est paysan en bordure de ville, on gère un parc public auquel les Lausannois ont accès. Ayant investi 35 millions pour un terrain qui, du point de vue agricole ne vaut pas Fr. 300’000.–, il est normal que les Lausannois puissent en profiter. Mais il est bien clair qu’une décision politique doit être prise si l’on veut éviter que je parte très rapidement et que le domaine aille à vau-l’eau. Il faudra que le pouvoir politique se donne les moyens de répondre à la question: voulons-nous encore un, voire deux représentants du secteur primaire sur notre territoire? Si nous disons oui, nous devons avoir un contrat de prestations dans lequel les droits, devoirs et obligations de chacun soient clairement définis. Faute de quoi, il faudra – comme quelqu’un l’a dit pour autre chose – mettre la clé sous le paillason. Ce sera l’objet d’une réflexion ultérieure, mais qui ne devrait pas trop tarder, car le temps presse.

**La présidente:** –

**Chapitre 8: Modifications du règlement du Fonds du développement durable**

**Chapitre 9: Etapes suivantes de l’Agenda 21**

**Chapitre 10: Plan des investissements et amortissements**

**Chapitre 11: Conclusions**

Avant les conclusions, je donne la parole à M. le syndic.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Voici la manière dont je vais procéder pour cerner le flot d’interventions divergentes: je vais me fonder sur les conclusions du rapport-préavis, reprendre chacun des points qui a suscité une discussion, en commission ou ce soir en plénum, et tenter de répondre, dans la mesure du possible, à toutes les questions posées. Cela ne sera pas facile. Je peux oublier l’un ou l’autre aspect, car il y en a vraiment à foison et je n’ai pas un sténogramme intégral en main.

Quelques précisions préalables: ce rapport-préavis date du 19 avril 2001. Il est donc chronologiquement bien antérieur

au préavis de rénovation de Montheron – pour prendre un exemple récent soulevé par un membre du groupe libéral. Il est évident que l’élaboration des préavis tient compte de tous les éléments antécédents. Ce qui a été réalisé six ou huit mois auparavant est déjà intégré dans le calendrier des services. On peut de même dire que l’étude sur la sécurité est un segment de celle traitant de l’observatoire de la sécurité, un segment particulier de compilation des généralités de ce domaine, permettant de déterminer les pistes aptes à résoudre ce problème.

C’est en pleine conscience qu’à l’époque, il y a grosso modo un an, la Municipalité a dissocié les deux objets. Un cas a été très vite réglé au Conseil, l’autre achevé en juin n’a été traité qu’en février. Le train parti avant se retrouve donc à la hauteur de la rame suivante! Il ne faut guère s’étonner que ce processus ait pris un tel temps au Conseil. Dès lors, toutes les allusions plus ou moins ironiques à propos de ce rapport-préavis, daté d’avril, en discussion aujourd’hui en même temps que ce qui a été émis six ou neuf mois plus tard, trouvent leur réponse dans le temps pris par votre commission pour l’examiner et arriver ensuite jusqu’au plénum.

Je voudrais également lever d’emblée une deuxième ambiguïté: les crédits de l’Agenda 21 bâlois ont été acceptés par le peuple le 21 janvier 2000. Même si les Bâlois sont rapides, se lèvent à 4 heures du matin pour le «Morgenstern», l’opération ne peut encore donner de résultats, puisque les crédits de réalisation découlant de la démarche datent de 2000 et les phases vraiment actives du processus de 1999. Je dirai, à propos du recensement, qu’on a disposé de dix ans pour aller dans la mauvaise direction. On pourra peut-être en juger dans dix ans, au prochain recensement, et voir s’il y a un effet de freinage ou de stabilisation, voire très éventuellement de remontée de la population du demi-canton.

Prenons les points l’un après l’autre: au point 2, votre commission a fait un amendement au règlement, que nous acceptons. Personne ne l’a contesté ce soir, mais je tiens à le préciser. Au point 3, je vais prendre objet par objet, ceux qui ont suscité un commentaire, soit presque tous, car si je cumule l’ensemble des mécontents sur un point ou l’autre, il ne nous reste à peu près rien, tout en étant largement soutenus sur le principe par une grande majorité. Je vous demanderai d’avoir un raisonnement, lui aussi durable, dans l’esprit des grandes déclarations préliminaires.

D’abord, le projet TV Bourdonnette. Si TVRL devait faire de même dans tous les quartiers, il faudrait logiquement lui accorder le crédit, non le supprimer. Ensuite, elle touche une trentaine de communes, peut-être davantage demain. TVRL n’a pas la même problématique qu’une TV visant l’intégration des habitants et qui, bien sûr, ne diffuse pas un sous-titrage en 43 langues... Il est vrai que les étrangers vivant dans notre pays n’ont pas tous une connaissance terrible de la langue française, mais ils l’acquièrent assez vite. On sait qu’il existe, selon les provenances, des cas où la femme n’apprend pratiquement jamais le français, ce qui

est cependant rarissime. Dans cette optique, très honnêtement, le fait de se voir à l'écran, de participer aux émissions jouent un rôle déterminant. Je voudrais dire à M. Ansermet, qui s'est déclaré favorable à de nombreux projets, mais veut dire non à tout parce qu'il n'est pas d'accord avec les intentions de la Municipalité en matière de développement durable dans le domaine social – conclusions pourtant approuvées à l'unanimité par la commission – que dans sa logique, les intentions en question concernent essentiellement le chapitre 2 et tout ce qui vient ensuite. Je vois mal, s'il n'approuve pas les généralités du chapitre 2, voire 3, ce qui le pousserait à dire non, ainsi que certains, à d'autres conclusions bien dissociées du rapport-préavis. Le projet TV Bourdonnette est finalement un outil favorisant l'intégration. Il est demandé et souhaité par la Fondation lausannoise pour la construction de logements, qui se bat également pour le maintien de La Poste et qui est prête à reprendre le bébé une fois l'expérience conduite à terme. Elle considère qu'il est utile pour l'intégration et prévenir d'éventuels dérapages, des risques de violence, dans un quartier d'une composition assez particulière, justifiant un moyen exceptionnel d'accompagnement et une dépense unique.

L'étude socio-économique Riponne-Tunnel. J'ai entendu M. Perrin dire que tout était en ordre. Ce n'est en tout cas pas le tout dernier rapport que j'ai obtenu de M<sup>me</sup> Krebs, daté du mardi 12 février à 13 h 57. C'est donc récent! M<sup>me</sup> Krebs dit très clairement que la démarche participative est difficile à mener, que les séances de la commission de construction font resurgir de forts désaccords entre les acteurs, certains se comportant de manière individualiste face à un projet collectif de développement durable visant l'immédiateté de «On ne touche à rien!» – problème rémanent dans ce quartier. Dans ces conditions, pour parvenir à débloquer la situation, on n'a plus besoin d'une étude socio-économique – un an plus tard – mais d'un accompagnement sociologique approprié. On s'est d'ailleurs déjà approché de quelqu'un qui pourrait nous aider à boucler la démarche. Le prix devrait en être abaissé, de Fr. 65'000.– à Fr. 45'000.–. Néanmoins, si vous ne modifiez pas ce crédit dans ce sens, sachez que nous ne dépenserions que Fr. 45'000.– (pour que l'engagement soit clair). Donc, dialogue pas encore rompu, mais sérieusement menacé. C'est un quartier problématique, qui a vu l'échec d'un plan dû à une situation très spéciale méritant, du point de vue de la Municipalité, un effort unique et exceptionnel.

Concernant l'opération participative *Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée*, soit la démarche dans les quartiers, je réponds d'abord à la question la plus simple, celle des marchés publics. Nous respecterons leurs règles, mais celles-ci comportent des critères. Et l'un d'eux est une très bonne connaissance de l'expérience de Bâle. Cela ne ferme aucune porte, mais nous pensons que l'entreprise qui se lancera dans cette opération aura besoin de partenariat. Le groupe qui a fait l'étude bâloise s'est d'ailleurs associé à une société romande et lausannoise. Ce qui veut dire qu'ils se présenteront à deux pour le mandat. Il est possible

à d'autres groupes de proposer également leurs services, en partenariat avec l'une ou l'autre des personnes ayant suivi ou participé à l'expérience bâloise. Il faut avoir l'honnêteté de dire que le groupe ayant collaboré à l'expérience de Bâle a une certaine longueur d'avance, parce qu'il en a une très bonne connaissance. On jugera les appels d'offres sans a priori.

Concernant le fonds, j'ai entendu toutes sortes de propos. Il serait aisé de dire que «qui veut noyer son chien l'accuse de la rage» et d'en rester là. Ce que je peux vous préciser c'est qu'il s'agit d'une «démarche photo» unique, permettant de recueillir les avis de très nombreux habitants – appelés experts de proximité – sur un certain nombre de problèmes. Récoltés d'une autre manière, ils ne permettraient pas de capter l'information, ou d'en obtenir une vision plutôt déformée. Dans le pire des cas – mais ce n'est évidemment pas souhaité – si l'expérience aboutissait finalement à pas grand-chose, nous aurions au moins un catalogue extrêmement précis de tous les problèmes de chaque quartier. Il serait très utile à l'Exécutif d'une Ville dont le budget dépasse 1 milliard de francs d'avoir, une fois sur trois ans, Fr. 900'000.– pour établir cette liste. Mais nous avons davantage d'ambitions et espérons que cette démarche fournira un catalogue qui conduira à la nomination de groupes de travail sur les différents thèmes mis en évidence. Tous les partis et organismes associatifs seront associés, dans le but de trouver des consensus. Qui connaît Bâle sait qu'elle est habitée par des gens qui ne sont pas des enfants de chœur et ne se parlent pas toujours gentiment. On y trouve certainement des orateurs aussi fougues que M. Vuillemin... Les Bâlois sont néanmoins parvenus à des consensus après examen et en épurant quelques aspects limites. Dans cette optique, si l'on préfère le principe «win-win» à «je t'enquiquine un bout et c'est réciproque, donc on ne fait rien», il y a une opportunité unique à saisir. D'ailleurs, dans les sociétés de développement où je suis allé présenter la démarche – sauf une pas encore reconstituée à l'époque et une autre ne siégeant plus depuis trois ans – l'accueil officiel des habitants et des membres était bon. Feu Olivier Rapin, extrêmement porteur de ce projet avant qu'il nous quitte, pensait que c'était une chance unique pour les sociétés de développement d'acquiescer de nouveaux membres et, pour celles qui étaient quasi mortes, de renaître. Sous cet angle, la démarche vaut la peine d'être tentée. J'ai l'impression que ce feu sacré qu'il propageait partout a perdu de son ampleur et que l'on pourrait se retrouver dans ce vieux canevas un peu stupide qui veut que d'aucuns se donnent le droit de parler pour toute la population et font que celle-ci ne peut rien dire sans que cela soit canalisé par un comité. Une vraie démarche participative doit aller plus loin que cela.

La nouvelle scierie sur territoire vaudois. Le Service des forêts participe au projet, mais l'étude actuelle, comme pour Rueyres, est intercommunale et associe de nombreux partenaires. Nous ne pouvons pas décider d'affecter toute la somme uniquement au Service des forêts, même si c'est par lui qu'elle transitera.

La participation au capital actions de la société anonyme de réтификаction du bois. Nous avons fait de très bonnes expériences sur les bâtiments où nous avons tenté cette option, notamment au collège de l'Eglantine. M. Reichard du Service des forêts estime qu'il s'agit d'un projet porteur, fondamental comme celui de la scierie, pour que l'économie forestière de la région ne soit pas de type sous-développé – sans connotation péjorative. Le rapport-préavis dit pourquoi. Dans les pays nordiques, les sociétés forestières fonctionnent avec de très fortes subventions de l'Etat et l'on peut décréter que le pur marché conduirait à l'abandon de nos forêts, à quelques coupes de deux, trois rondins près pour faire joli... L'ambition de la Municipalité est conditionnée par la disponibilité de l'ensemble du capital requis. Nous ne sommes que l'un des partenaires et si celui de la Vallée de Joux notamment n'en réunit pas une bonne part, d'origine privée comme les autres participations d'ailleurs, le projet ne démarrera pas. Si ce n'est pas jouable économiquement, nous renoncerons. Et si M. Gebhardt a raison, le renoncement viendra du partenariat privé. Mais si, comme je l'espère et le crois, ce projet s'avérait jouable, ces fonds privés seront réunis et l'apport de Lausanne sera déterminant.

Le marché de la rétificaction est fondamental, les bois rétifés étant utilisables pour les revêtements extérieurs de façades dans de très nombreux cas. Je n'ai pas entendu, de la part du Service des forêts, des propos aussi alarmistes sur leurs défauts présumés puisque, pour le moment, les résultats obtenus sont bons.

La cabane en bois pour l'accueil des écoliers au Chalet-à-Gobet. Je n'ai pas le plan quotidien de gestion des locaux de l'ancienne caserne, Monsieur Ostermann. Les questions de ce genre, lancées à la volée comme celle-ci, ne permettent pas toujours une réponse immédiate. Néanmoins, ce lieu me paraît peu adéquat pour les activités prévues dans le cadre des écoles. Le Bois-Clos est éloigné et peu spacieux. Au Boscail, d'autres activités et des fonctionnalités bien distinctes occupent actuellement la cabane existante. Elle arrive d'ailleurs en bout de course. Vous devriez être heureux de la voir quitter le bois où elle a été affectée à l'époque en dépit des protestations, sauf erreur, de quelques membres du parti qui est le vôtre et le mien, puisqu'il avait fallu toute la subtilité de la Loi forestière pour l'y placer. La nouvelle construction est sise dans une meilleure zone de ce point de vue.

J'en viens maintenant au bâtiment du SSI à Montheron 53. Il s'agit effectivement de l'isolation périphérique en bois et des réfections extérieures, qui ne sont pas vitales immédiatement pour l'existence de l'immeuble. C'est néanmoins un cas intéressant, exemplatif, et qui confère un bonus au bâtiment lui-même, notamment quant à ses qualités énergétiques. Pour toutes ces raisons, nous maintenons notre demande.

Je n'ai pas entendu de contestation sur la ferme de Rovéraz et n'y reviens donc pas.

Concernant Champrilly 16-20, je vous confirme que jusqu'à Fr. 100'000.–, c'est de la compétence de la Municipalité. Nous avons sous-traité la participation très légèrement en dessous (elle aurait dû s'élever à 110'000.–, mais on a conclu un arrangement), parce que la SI Pierrefleur-Lausanne SA devait obtenir une réponse définitive à fin novembre. Nous ne pouvions pas engager Fr. 110'000.–, mais Fr. 98'000.– ont suffi. Il est évident qu'aujourd'hui, nous n'avons plus besoin de Fr. 290'000.–. Mais il n'y a pas lieu de ramener à Fr. 98'000.– parce que c'est de notre compétence. Nous devons simplement vous faire une communication sur le règlement du Fonds de développement durable. Vous n'étiez pas là, Monsieur Meystre, il est donc normal que vous ne le sachiez pas, mais on peut soustraire la totalité des Fr. 290'000.–.

L'étude des causes de la violence et des mesures de prévention: j'y ai précédemment répondu.

Enfin, l'étude sur le développement durable et l'économie solidaire, la seule explicitement refusée par la commission. Je voudrais vous encourager à accepter néanmoins ce crédit, pour les raisons suivantes: nous avons tout simplement, ici, une opportunité. Cette étude n'a pas été initiée par nous – il est heureux qu'elles ne le soient pas toutes, car il n'y en aurait pas beaucoup! – mais nous avons saisi l'occasion de nous y greffer en cours de route. Elle nous est extrêmement utile face à l'évolution de la société et de ce qu'on appelle le tiers-secteur. Pouvoir participer et bénéficier de l'ensemble de ce qu'elle apporte est pour nous une opération moins coûteuse que de commander une nouvelle étude partant de zéro, dans le même domaine et comportant tous les problèmes de liaisons universitaires que cela peut poser. On dispose d'une bonne équipe, qui avance dans le bon sens. Il serait dommage qu'à défaut de notre participation, cette étude soit finalement restrictive et encore plus regrettable qu'il faille repartir un jour de zéro, à des coûts plus élevés. Pour ces raisons, nous vous recommandons d'accepter également ce crédit.

Les réponses aux différentes motions: deux remarques seulement. L'une concerne la motion Nicod. Il y a une volonté politique de la Municipalité de donner une réponse favorable au concept présenté par M. Nicod, dès que la région sera réellement en route. Actuellement, chaque conseiller communal peut assister aux commissions de la COREL. Créer une commission du Conseil communal afin de compter les centimes par habitant consacrés à la toxicomanie, au fonctionnement de la COREL, ou encore aux tâches de telle ou telle autre commission, est complètement surdimensionné par rapport à la réalité actuelle. Mais nous souhaitons, nous aussi, l'avènement d'une région. A ce moment-là, cette commission aura pleinement son sens et nous pourrons y revenir. Pour M. Vuilleumier, je tiens à préciser que nous sommes maintenant au stade de «l'opération photo». De la qualité de participation des habitants et de leur engagement naîtra la possibilité d'un certain nombre de formes de contrats de prestations – mots qui ne me font pas peur, Monsieur Vuillemin! C'est

peut-être dû à la direction que je gérais au moment où je rédigeais, en collaboration, le rapport-préavis qui vous est soumis. Tout aussi clairement, ces contrats de prestations pourront aller jusqu'à cotiser l'équivalent du budget participatif, qui devra être voté chaque année par le Conseil communal, si nous en venions là dans trois ans. Pour le moment, nous n'avons qu'une étude à terme et aucun crédit dans ce domaine.

**La présidente :** – Après le syndic, pouvez-vous être concis, Monsieur Perrin, s'il vous plaît ?

**M. Charles-Denis Perrin (Rad.) :** – Je le serai, Madame la Présidente ! Tout d'abord, au sujet du projet de TV Bourdonnette, je tiens à préciser ceci : les Radicaux ne sont pas contre la mise en place d'une TV locale dans ce quartier, mais proposent un autre projet, qui consisterait à donner mandat à TVRL d'organiser cette opération, de mettre à disposition son matériel (peut-être celui qui est un petit peu moins récent) et de communiquer son savoir. Cela pour permettre non seulement de faire un certain travail à la Bourdonnette, mais également dans d'autres quartiers. Pour nous, développer une télévision à la Bourdonnette, c'est mettre les différentes communautés les unes en face des autres et s'observer. Notre projet, c'est leur permettre en somme d'exister, pas comme étrangers parmi les étrangers, mais comme étrangers vis-à-vis de la communauté de Lausanne, puisqu'elle est encore majoritaire. La proposition de suppression de ce crédit découle simplement du fait que, tel que présenté, le projet ne serait pas réalisable dans le cadre de ce rapport-préavis et nous pensons qu'il faudrait aller plus loin.

Ensuite, concernant le crédit de Fr. 65'000.–, respectivement Fr. 45'000.–. Je dois dire que là, je suis battu à plate couture. M. le syndic a dit qu'il a obtenu un rapport à 13 h 57, moi à 11 h 20... c'est vrai que cela fait 2 h 37 de différence. Il a pu se passer bien des choses entre deux. J'ai quand même quelques doutes, parce que les personnes qui m'ont renseigné m'ont donné la composition de la coopérative prévue et assuré qu'elles allaient rencontrer l'Etat. Elles m'ont même signalé que l'anthropologue chargé de l'étude avait déjà quitté les starting-blocks. Donc, je suis prêt à croire ces gens-là, d'autant plus que ce ne sont pas les membres du Conseil d'administration de la coopérative, mais entre autres l'un des principaux opposants à tout projet, M. Michel Glardon, leader des locataires, qui m'a affirmé ce matin que tout était en ordre, allait en bon chemin. Etant donné que cette étude était là pour convaincre les habitants de la nécessité des travaux de rénovation, je pense qu'elle n'est plus nécessaire aujourd'hui.

**M. Gilles Meystre (Rad.) :** – Compte tenu des propos de M. le syndic relatifs à l'immeuble de Champrilly, je me vois dans l'obligation de modifier mon amendement.

**La présidente :** – J'ai une petite question : votre amendement est signé par M. Bébox. Parlez-vous en son nom ?

**M. Gilles Meystre (Rad.) :** – Oui, Madame la Présidente. Voici l'amendement :

*Amendement*

*Compte tenu de la communication du 4 décembre 2001 adressée au Conseil communal par la Municipalité à propos du coût de la plus-value pour des vitrages en chêne à la SI Pierrefleur-Lausanne SA, Champrilly 16-18-20, la conclusion N° 3 du rapport-préavis 211, 10<sup>e</sup> position, est modifiée et devient :*

**Fr. 0.–** à titre de subvention pour l'utilisation du bois à la SI Pierrefleur-Lausanne SA pour son immeuble Champrilly 16-20.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – J'accepte le nouvel amendement déposé par M. Meystre. Concernant TV Bourdonnette : si l'on donne à TVRL mandat pour tous les quartiers de la ville, cela reviendra beaucoup plus cher. Ou alors, on admet que l'émission régionale du journal quotidien en tienne lieu. Auquel cas, il n'y a plus de projet et il faut le dire clairement. Ce que l'on vise est de permettre à un certain nombre de gens, qui sont en quelque sorte en symbiose avec le quartier, de réaliser ces émissions. Cela peut difficilement être fait par des reporters de TVRL, souvent mobiles : ils font un, deux ans et sont très vite absorbés par la TV romande, tant ils sont bons. La situation requiert un personnel spécifique, avec pour mission de remettre à terme la TV de quartier au quartier lui-même. C'est bien pourquoi il s'agit d'une subvention unique et pas annuelle.

Pour Riponne-Tunnel, je considère les arguments communiqués par M<sup>me</sup> Krebs comme de bonne foi. Je comprends que M. Perrin estime, lui aussi, avoir des sources dignes de confiance. Mais je connais mon collègue Glardon, avec qui j'ai passé une très grande partie de la journée. Il ne m'a pas parlé du projet, alors qu'il savait aussi bien que vous qu'il serait évoqué ce soir. Je peux également imaginer que, s'il y a difficulté participative, certains habitants puissent éventuellement craindre cette démarche sociologique. Ce peut être un motif pour bloquer le crédit. Je n'en sais rien, c'est une hypothèse. J'ai vu d'autres finesses à propos de ce dossier, les immeubles menaçant depuis vingt ans de s'écrouler sur la tête des résidents... Je vous demande de maintenir ce crédit. Je m'engage sur l'honneur à vérifier les allégations de M. Perrin. Si elles s'avèrent fondées, bien que nous n'ayons nul besoin de cela pour débloquent ce crédit, nous y renoncerions spontanément. Mais que nous ne soyons pas stoppés par ce concert d'avis divergents si nous constatons que des bruits ont été répandus dans l'espoir de bloquer la démarche ! Je vous prie donc de voter ce crédit, avec promesse de contrôle et de ne pas l'utiliser, si d'aventure le dossier était vraiment débloquent.

**La présidente :** – Monsieur Meystre, je vous demanderai de signer également l'amendement que vous avez modifié de votre main. Nous allons passer aux conclusions. Je prie M. le rapporteur de nous donner les déterminations de la commission.

**M. Robert Fox (Lib.), rapporteur:** – La commission a voté sur les conclusions comme suit:

Conclusion N° 1: *d'approuver les intentions de la Municipalité de Lausanne en matière de développement durable dans le domaine social.*

Vote de la commission: 8 oui.

Conclusion N° 2: *d'approuver l'ajout des articles suivants dans le règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 28 novembre 2000.*

Vote de la commission: 8 oui, pour les lettres suivantes:

- l) *à financer des actions visant à une meilleure intégration des habitants dans les quartiers;*
- m) *à financer des processus participatifs de la population en particulier dans les quartiers lausannois.*

Pour la lettre n), la commission propose l'amendement suivant:

*Amendement de la commission*

- n) *à financer des études dans le domaine du social et dans celui du logement ayant un rapport avec la mise en place de l'Agenda 21 lausannois.*

La commission a approuvé cet amendement par 5 oui et 3 abstentions.

Conclusion N° 3: *d'approuver le prélèvement des sommes suivantes sur le Fonds du développement durable:*

- *Fr. 408'000.– pour le projet TV Bourdonnette.*  
Vote de la commission: 6 oui, 2 non.
- *Fr. 65'000.– pour l'étude socio-économique Riponne-Tunnel.*  
Vote de la commission: 5 oui, 3 abstentions.
- *Fr. 900'000.– pour l'opération participative «Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée».*  
Vote de la commission: 6 oui, 2 abstentions.
- *Fr. 50'000.– pour l'étude d'un projet de nouvelle scierie sur territoire vaudois.*  
Vote de la commission: 7 oui, 1 non.
- *Fr. 400'000.– pour le financement complémentaire de la Tour en bois de Sauvabelin.*  
Vote de la commission: 6 oui, 2 abstentions.
- *Fr. 500'000.– pour la participation au capital actions de la société anonyme de réification du bois.*  
Vote de la commission: 6 oui, 2 abstentions.
- *Fr. 150'000.– pour une nouvelle cabane en bois pour l'accueil des écoliers au Chalet-à-Gobet.*  
Vote de la commission: 6 oui, 2 abstentions.
- *Fr. 120'000.– pour le bâtiment du SSI, route de Montheron 53.*  
Vote de la commission: 5 oui, 3 abstentions.

- *Fr. 200'000.– pour des rénovations à la ferme de Rovéréaz.*

Vote de la commission: 7 oui, 1 abstention.

- *Fr. 290'000.– à titre de subvention pour l'utilisation du bois à la SI Pierrefleur-Lausanne SA pour son immeuble de Champrilly 16-20.*

Vote de la commission: 5 oui, 3 abstentions.

- *Fr. 50'000.– pour l'étude sur les causes de la violence et les mesures de prévention.*

Vote de la commission: 7 oui, 1 abstention.

- *Fr. 50'000.– pour l'étude sur le développement durable et l'économie solidaire.*

Vote de la commission: 2 oui, 3 non, 3 abstentions. Cela a donc été refusé.

Conclusion N° 4: *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Michel Glardon.*

Vote de la commission: 7 oui, 1 abstention.

Conclusion N° 5: *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp.*

Vote de la commission: 6 oui, 2 abstentions.

Conclusion N° 6: *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Georges Arthur Meylan.*

Vote de la commission: 7 oui, 1 abstention.

Conclusion N° 7: *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Pierre-Etienne Monot.*

Vote de la commission: 8 oui.

Conclusion N° 8: *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gérard Nicod.*

Vote de la commission: 7 oui, 1 abstention.

Conclusion N° 9: *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jean-Yves Pidoux.*

Vote de la commission: 8 oui.

Conclusion N° 10: *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Géraldine Savary.*

Vote de la commission: 8 oui.

Conclusion N° 11: *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Philippe Vuillemin.*

Vote de la commission: 7 oui, 1 abstention.

Conclusion N° 12: *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Marc Vuilleumier.*

Vote de la commission: 7 oui, 1 abstention.

**La présidente:** – Merci. Nous allons procéder de la même manière que la commission.

Conclusion N° 1: d'approuver les intentions de la Municipalité de Lausanne en matière de développement durable dans le domaine social.

Celles et ceux qui acceptent cette conclusion sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Abstentions? Avec quelques abstentions, vous avez approuvé la conclusion N° 1.

Conclusion N° 2: d'approuver l'ajout des articles suivants dans le règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 28 novembre 2000:

l) à financer des actions visant à une meilleure intégration des habitants dans les quartiers.

Celles et ceux qui acceptent ce point sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Un. Abstentions? Quelques abstentions.

m) à financer des processus participatifs de la population, en particulier dans les quartiers lausannois.

Celles et ceux qui acceptent ce point sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Deux, trois. Abstentions? Quelques abstentions.

Pour la lettre n), la commission propose l'amendement suivant:

*Amendement de la commission*

n) à financer des études, dans le domaine du social et dans celui du logement, ayant un rapport avec **la mise en place de l'Agenda 21 lausannois.**

Celles et ceux qui acceptent cet amendement sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Abstentions? Quelques abstentions.

Conclusion N° 3: d'approuver le prélèvement des sommes suivantes sur le Fonds du développement durable:

- Fr. 408'000.– pour le projet TV Bourdonnette.

L'amendement de M. Julier propose de supprimer les Fr. 408'000.– pour le projet de TV Bourdonnette.

*Amendement*

Suppression du montant de Fr. 408'000.– proposé pour le projet TV Bourdonnette.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Madame la Présidente, pour simplifier, ne pourrait-on pas, lorsque quelqu'un propose de supprimer un crédit, le voter pour savoir si c'est oui ou non?

**La présidente:** – Non.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement de M. Julier sont priés de lever la main. Veuillez compter, c'est trop important... Celles et ceux qui le refusent? Abstentions?

Par 47 non, 41 oui et 1 abstention, vous avez refusé l'amendement de M. Julier.

- Fr. 65'000.– pour l'étude socio-économique Riponne-Tunnel.

**M. Charles-Denis Perrin (Rad.):** – Je voudrais parler de mon amendement pour le point suivant. Je souhaiterais le récupérer, puisque M. le syndic a dit qu'il pouvait se contenter de Fr. 45'000.–. J'accepte donc sa proposition. Comme il s'est engagé à ne pas les dépenser si mes affirmations sont plus solides que les siennes, j'en prends note. Mon amendement modifie le crédit, en le faisant passer de Fr. 65'000.– à Fr. 45'000.–.

*Amendement*

Ramener le montant prévu pour l'étude socio-économique Riponne-Tunnel à **Fr. 45'000.–.**

**La présidente:** – Celles et ceux qui acceptent l'amendement modifié à Fr. 45'000.– de M. Perrin sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Abstentions? Avec quelques abstentions, vous avez accepté l'amendement de M. Perrin.

- Fr. 900'000.– pour l'opération participative «Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée».

Celles et ceux qui acceptent ce point sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Quelques refus. Abstentions? Vous l'avez accepté.

- Fr. 50'000.– pour l'étude d'un projet de nouvelle scierie sur territoire vaudois.

Celles et ceux qui acceptent ce point sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Abstentions? Avec quelques refus, une ou deux abstentions, vous avez accepté ce montant.

- Fr. 400'000.– pour le financement complémentaire de la Tour en bois de Sauvabelin.

Celles et ceux qui acceptent ce point sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Abstentions? A une très large majorité, vous l'avez accepté.

- Fr. 500'000.– pour la participation au capital actions de la société anonyme de réтификаtion du bois.

Celles et ceux qui acceptent ce point sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Quelques refus. Abstentions? Quelques-unes.

- Fr. 150'000.– pour une nouvelle cabane en bois pour l'accueil des écoliers au Chalet-à-Gobet.

Celles et ceux qui acceptent ce point sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Trois. Abstentions? Quelques-unes.

- *Fr. 120'000.– pour le bâtiment du SSI, route de Montheron 53.*

Celles et ceux qui acceptent ce point sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Quelques-uns. Abstentions? Quelques-unes aussi.

- *Fr. 200'000.– pour des rénovations à la ferme de Rovéréaz.*

Celles et ceux qui acceptent ce point sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Abstentions? Quelques-unes.

- *Fr. 290'000.– à titre de subvention pour l'utilisation du bois à la SI Pierrefleur-Lausanne SA pour son immeuble de Champrilly 16-20.*

Ce point est amendé par M. Bébox, soit zéro franc.

#### *Amendement*

*Compte tenu de la communication du 4 décembre 2001 adressée au Conseil communal par la Municipalité à propos du coût de la plus-value pour des vitrages en chêne à la SI Pierrefleur-Lausanne SA, Champrilly 16-18-20, la conclusion N° 3 du rapport-préavis 211, 10<sup>e</sup> position, est modifiée et devient :*

**Fr. 0.–** à titre de subvention pour l'utilisation du bois à la SI Pierrefleur-Lausanne SA pour son immeuble Champrilly 16-20.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement de M. Bébox sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Un. Abstentions? Une ou deux. A une bonne majorité, vous l'avez accepté.

- *Fr. 50'000.– pour l'étude sur les causes de la violence et les mesures de prévention.*

Celles et ceux qui acceptent ce point sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Abstentions? A une petite majorité, vous l'avez accepté.

- *Fr. 50'000.– pour l'étude sur le développement durable et l'économie solidaire.*

Crédit refusé par la commission, je vous le rappelle. Celles et ceux qui acceptent ce point sont priés de lever la main. Je crois qu'il faut compter... Celles et ceux qui le refusent? Abstentions? Avec 43 oui, 36 non et quelques abstentions, vous l'avez accepté.

Conclusion N° 4: *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Michel Glardon.*

Celles et ceux qui acceptent cette réponse sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Abstentions? A une bonne majorité, vous l'avez approuvée.

Conclusion N° 5: *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp.*

Celles et ceux qui acceptent cette réponse sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Abstentions? Avec une abstention, vous l'avez approuvée.

Conclusion N° 6: *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Georges Arthur Meylan.*

Celles et ceux qui acceptent cette réponse sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Abstentions? A l'unanimité, vous l'avez approuvée.

Conclusion N° 7: *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Pierre-Etienne Monot.*

Celles et ceux qui acceptent cette réponse sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Abstentions? Unanimité.

Conclusion N° 8: *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gérard Nicod.*

Celles et ceux qui acceptent cette réponse sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Abstentions? Avec 4 abstentions, vous l'avez approuvée.

Conclusion N° 9: *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jean-Yves Pidoux.*

Celles et ceux qui acceptent cette réponse sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Quatre. Abstentions? A une large majorité, vous l'avez approuvée.

Conclusion N° 10: *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Géraldine Savary.*

Celles et ceux qui acceptent cette réponse sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Abstentions? A l'unanimité, vous l'avez approuvée.

Conclusion N° 11: *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Philippe Vuillemin.*

Celles et ceux qui acceptent cette réponse sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Abstentions? Avec cinq abstentions, vous l'avez approuvée.

Conclusion N° 12: *d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Marc Vuilleumier.*

Celles et ceux qui acceptent cette réponse sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Abstentions? Avec quelques abstentions, vous l'avez approuvée.

J'ouvre une discussion générale. Elle n'est pas demandée. Je vous fais voter sur l'ensemble des conclusions amendées par la commission et les conseillers.

Celles et ceux qui acceptent l'ensemble des conclusions sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Quelques-uns. Abstentions? Quelques-unes. A une bonne majorité, vous avez accepté l'ensemble de ces conclusions.

### Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 211 de la Municipalité, du 19 avril 2001;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. d'approuver les intentions de la Municipalité de Lausanne en matière de développement durable dans le domaine social;
2. d'approuver l'ajout des articles suivants dans le règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 28 novembre 2000:

Art. 1<sup>er</sup>

A

- l) à financer des actions visant à une meilleure intégration des habitants dans les quartiers;
  - m) à financer des processus participatifs de la population, en particulier dans les quartiers lausannois;
  - n) à financer des études, dans le domaine du social et dans celui du logement, ayant un rapport avec la mise en place de l'Agenda 21 lausannois.
3. d'approuver le prélèvement des sommes suivantes sur le Fonds du développement durable:
    - Fr. 408'000.– pour le projet TV Bourdonnette;
    - Fr. 45'000.– pour l'étude socio-économique Riponne-Tunnel;
    - Fr. 900'000.– pour l'opération participative «Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée»;
    - Fr. 50'000.– pour l'étude d'un projet de nouvelle scierie sur territoire vaudois;
    - Fr. 400'000.– pour le financement complémentaire de la Tour en bois de Sauvabelin;
    - Fr. 500'000.– pour la participation au capital actions de la société anonyme de réification du bois;
    - Fr. 150'000.– pour une nouvelle cabane en bois pour l'accueil des écoliers au Chalet-à-Gobet;
    - Fr. 120'000.– pour le bâtiment du SSI, route de Montheron 53;
    - Fr. 200'000.– pour des rénovations à la ferme de Rovéréaz;
    - Fr. 50'000.– pour l'étude sur les causes de la violence et les mesures de prévention;
    - Fr. 50'000.– pour l'étude sur le développement durable et l'économie solidaire.

4. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Michel Glardon;
5. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp;
6. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Georges Arthur Meylan;
7. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Pierre-Etienne Monot;
8. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gérard Nicod;
9. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jean-Yves Pidoux;
10. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Géraldine Savary;
11. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Philippe Vuillemin;
12. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Marc Vuilleumier.

**La présidente:** – Nous nous trouvons devant un petit problème. Nous devons normalement passer encore le rapport-préavis N° 239 sur la sécurité. Je ne sais pas ce qu'en pense M<sup>me</sup> la directrice de la Sécurité publique? Il est 22 h 25...

**M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique:** – Nous avons demandé l'urgence pour les raisons invoquées, c'est-à-dire l'engagement du personnel, mais aussi à propos des locaux. Pour nous, il est important de pouvoir bénéficier de cette demande.

**La présidente:** – Je vous comprends, Madame. Mais vous avez également demandé l'urgence pour le N° 249. Si l'on suit le raisonnement, on poursuit jusqu'à la fin...

Mesdames et Messieurs, nous prenons le rapport-préavis N° 239.

## Sécurité à Lausanne: état des lieux – actions entreprises – perspectives Création d'un observatoire de la sécurité

*Réponse aux motions de MM. Olivier Français et Jean-Christophe Bourquin  
ainsi qu'à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler*

### Rapport-préavis N° 239

Lausanne, le 20 septembre 2001

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

#### 1. Objet du rapport-préavis

Après avoir établi un panorama de la sécurité à Lausanne au cours de la décennie écoulée jusqu'à ce jour et présenté le métier de policier, le présent rapport-préavis traite des possibles évolutions de la police mais aussi de la société dans laquelle celle-ci est intégrée. Il aborde les influences du concept «Police 2000», puis dresse un inventaire des ressources humaines et techniques qui seront nécessaires au Corps de police pour faire face à ses diverses missions au cours des prochaines années.

Les différentes mesures proposées s'inscrivent dans le cadre d'une politique de développement durable (Agenda 21) et des réflexions de deux groupes de travail internes à l'Administration, l'un s'occupant de la violence en général, l'autre intitulé «jeunesse et violence».

Ce rapport-préavis répond aux motions de M. Olivier Français et de M. Jean-François (*sic*) Bourquin ainsi qu'à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler.

#### TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Objet du rapport-préavis</b>	<b>186</b>
<b>2. Panorama de la sécurité publique à lausanne</b>	<b>188</b>
2.1 <i>Situation de la ville de Lausanne</i>	188
2.1.1 Evolution de la criminalité	188
2.1.1.1 Aspect statistique	188
2.1.1.2 Synthèse factuelle	189
2.1.1.3 Problèmes rencontrés dans le cadre des enquêtes	190
2.1.1.4 Difficultés liées aux conditions de la détention préventive	190
2.1.1.5 Chaîne pénale	190
2.2 <i>Evolution de l'activité de la police de Lausanne depuis 1990</i>	191
2.2.1 Evolution des structures et des effectifs	191
2.2.1.1 Restructuration de 1995	191
2.2.1.2 Adaptation des structures et renforcement des moyens – période 1996-2000	191
2.2.1.3 Evolution des effectifs	192
2.2.2 Evolution des tâches	192
2.3 <i>Enquête 2000 de l'Institut de police scientifique et de criminologie</i>	193
2.3.1 Remarques liminaires	193
2.3.2 Image de la police	193
2.3.3 Sentiment d'insécurité	194
2.3.3.1 Les mesures du sentiment d'insécurité	195
2.3.3.2 La vulnérabilité	196
2.3.3.3 L'influence du sexe et de l'âge	197
2.3.3.4 Conclusion de l'enquête	197

<b>3. Le corps de police en l'an 2000</b>	<b>198</b>
3.1 Missions générales	198
3.2 Organisation et compétences	198
3.2.1 Organisation	198
3.2.2 Compétences	198
3.3 Renouvellement des forces et des effectifs	199
3.3.1 Recrutement	199
3.3.2 Formation	200
3.3.3 Problèmes rencontrés	200
<b>4. Concept d'engagement et méthodes de travail: la police de proximité</b>	<b>200</b>
4.1 Politique de rapprochement police/public	201
4.1.1 L'image	201
4.1.2 La prévention	201
4.1.3 L'information	202
4.1.4 L'aide aux victimes	202
4.2 Capacité d'intervention	203
4.2.1 La connaissance du terrain et de la population	203
4.2.2 La diminution du délai d'intervention	203
4.2.3 La disponibilité et proximité des locaux de police	204
4.2.4 Effets de la présence policière dans les rues	204
4.3 Une politique de partenariat	204
4.3.1 Le partenariat	204
4.3.2 Partenariats contre la violence dans le cadre de l'Administration lausannoise et les proches institutions	205
4.3.2.1 La violence dans l'environnement scolaire	205
4.3.2.2 La situation chez les enfants et adolescents en âge scolaire	205
4.3.2.3 La plate-forme pluridisciplinaire sur l'adolescence	205
<b>5. Policier, un métier à part</b>	<b>206</b>
<b>6. Le Corps de police de Lausanne et Police 2000</b>	<b>207</b>
<b>7. Prévisions d'évolution et conséquences possibles pour la police</b>	<b>208</b>
7.1 Remarque préliminaire	208
7.2 Prévisions d'évolution	208
7.2.1 Facteurs démographiques	208
7.2.2 Facteurs politiques et économiques	209
7.2.3 Facteurs technologiques et écologiques	210
7.2.4 Facteurs socioculturels	210
7.2.5 Perspectives d'évolution de la criminalité	210
7.3 Conséquences prévisibles pour la police	211
7.4 Partenariats possibles	211
<b>8. Les besoins en ressources stratégiques</b>	<b>212</b>
8.1 Création d'un observatoire de la sécurité	213
8.2 Moyens	214
8.2.1 Effectif	214
8.2.2 Logistique	215
8.2.3 Délégation de tâches actuellement dévolues à des policiers	215
8.3 Locaux de police	215
<b>9. Synthèse des aspects financiers</b>	<b>215</b>
9.1 Coûts d'investissement	215
9.2 Conséquences budgétaires	216
<b>10. Rappel des motions et de la pétition</b>	<b>216</b>
10.1 Motion de M. Olivier Français	216
10.2 Motion de M. Jean-François (sic) Bourquin	216
10.3 Pétition de M. Carl Kyril Gossweiler	216
<b>11. Conclusions</b>	<b>217</b>

## 2. Panorama de la sécurité publique à Lausanne

### 2.1 Situation de la ville de Lausanne

Ville centre, capitale à l'échelon du canton, voire de la Suisse romande, Lausanne voit, quotidiennement, se dérouler une importante quantité d'activités professionnelles, privées, ludiques, culturelles et sportives, de jour comme de nuit.

Une telle intensité a des effets en termes de sécurité et influence les indices qui permettent de qualifier et de quantifier la sécurité urbaine.

Si le nombre total des délits est dans l'ensemble stable à un niveau légèrement inférieur à 10'000 cas par année, la gravité de certains actes de violence et le nombre de sollicitations auxquelles les policiers doivent répondre démontrent que les problèmes de sécurité qui se posent quotidiennement à la police de Lausanne sont désormais ceux d'une grande ville.

Au chapitre des évolutions inquiétantes, citons l'augmentation du nombre d'actes de violence commis, aussi bien par des mineurs que par des adultes, de même que l'augmentation des actes gratuits d'incivilités et de déprédations. Cette situation contribue au sentiment d'insécurité d'une partie de la population. La police y répond dans la mesure de ses moyens, quand bien même cela demande une forte capacité d'adaptation, une grande flexibilité et surtout une disponibilité très importante de moyens et d'hommes.

Pour mieux cerner ce phénomène préoccupant, la Municipalité a mis sur pied, dans le cadre du rapport-préavis N° 211 du 19 avril 2001 (Mise en place d'une politique de développement durable en Ville de Lausanne, Agenda 21) un groupe de travail, regroupant des collaborateurs de l'Administration communale, qui devra rendre un rapport sur la violence.

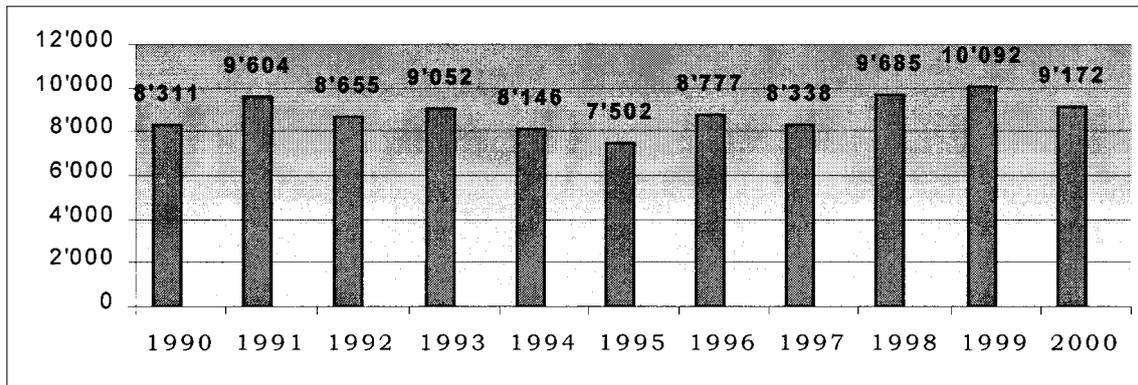
De la même manière, la Police municipale s'adapte aux évolutions lausannoises. Les opérations «Parvis» (dispositif de prévention des incivilités à Saint-Laurent) ou «Strada» (en collaboration avec la Police cantonale, contre les petits revendeurs de drogue) sont destinées à lutter ponctuellement contre l'émergence de certains phénomènes. Ces opérations sont efficaces, mais nécessitent des moyens importants que la Police municipale ne peut mettre sur pied qu'au prix de nouvelles priorités, la conduisant à faire des choix et à renoncer à d'autres engagements.

Sur le plan humain, le personnel est déjà beaucoup trop sollicité et il serait déraisonnable de lui demander de nouveaux efforts. L'augmentation du nombre d'heures supplémentaires effectuées par les policiers au cours des trois dernières années est révélatrice: à fin 1998, le solde s'élevait à 14'000 heures, à fin 1999 à 20'700 et à fin 2000 à 33'500 heures. Malgré toutes les mesures de rationalisation prises, il n'a pas été possible d'enrayer ce phénomène et encore moins d'en restituer une partie comme cela était recherché, ce en raison du manque d'effectifs. Le Corps de police a payé plus de 4100 heures supplémentaires au cours de l'an 2000. Au début du mois de juillet, les demandes de paiement d'heures supplémentaires pour l'année en cours atteignent 3100 heures.

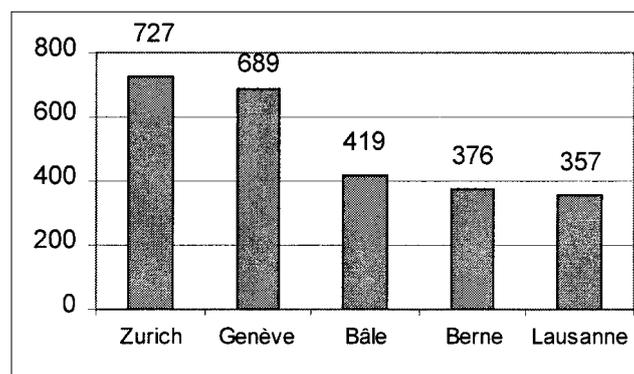
#### 2.1.1 Evolution de la criminalité

##### 2.1.1.1 Aspect statistique

L'examen des statistiques des dix dernières années montre que la criminalité lausannoise présente une certaine stabilité en ce qui concerne le nombre des délits rapportés à la police. Si l'on relève une dégradation de la situation en 1998 et 1999, l'an 2000 présente fort heureusement un léger fléchissement. Par comparaison avec les principales villes de Suisse, la situation lausannoise reste relativement bonne. En effet, Zurich enregistre 23'445 délits pour 100'000 habitants, Genève 20'812, Berne 11'496, Bâle 10'988, alors que Lausanne ne dénombre que 8074 délits, toujours pour 100'000 habitants.

*Evolution de la criminalité à Lausanne depuis 1990*

Comme le démontre le graphique ci-dessous, Lausanne est également celle des cinq plus grandes villes de Suisse où le nombre d'actes de violence par rapport à la population est le plus faible.

*Délits avec violence en 2000 par tranche de 100'000 habitants*

La moyenne nationale (139) est nettement inférieure, parce que les délits violents sont majoritairement commis dans les grands centres urbains. Les plaintes déposées par les victimes d'actes de violence, soit la partie portée à la connaissance de la police, permettent l'ouverture d'une enquête. Les taux d'élucidation enregistrés en 1999 et 2000 sont de 42,5% et 40,5%. Le nombre de personnes interpellées, respectivement 239 et 258, et déférées à la justice, démontre la qualité du travail effectué en la matière.

## 2.1.1.2 Synthèse factuelle

A l'instar de ce qui se passe ailleurs en Suisse et en Europe, la situation s'est dégradée à Lausanne au cours des dix dernières années. En plus du phénomène de violence déjà évoqué, les autres types de délits ont eux aussi augmenté.

Dans le domaine des infractions à la loi sur les **stupéfiants**, la police recense une forte augmentation du trafic, en particulier des vendeurs sur la voie publique. Elle a créé un groupe de policiers qui s'occupe exclusivement de ces petits trafiquants, le but étant de limiter la présence de bandes organisées.

Les **vols avec effraction**, après avoir connu une nette augmentation entre 1995 et 1999, ont nettement diminué en 2000. Cela tient aux campagnes de prévention et à une présence policière dissuasive importante dans les rues. Les vols avec effraction sont liés soit au problème de la toxicomanie, soit à une délinquance de passage, souvent d'origine étrangère.

Les **actes de violence** sont, pour une part, le fait de bandes de jeunes, parfois mineurs, souvent armés, qui en viennent à se battre pour des motifs plus ou moins futiles (réputation de quartier, honneur). Ces actes sont plus violents que par le passé, mais sont, pour l'heure, encore maîtrisés par la police avant qu'ils ne dégèrent. Pour une part, les actes de violence recensés à Lausanne sont liés à la banalisation de l'utilisation de couteaux pour régler un différend. Cette violence, souvent gratuite, est très dangereuse. Elle est en augmentation. Seule une importante présence de la police permet de lutter contre ces agressions.

Les tentatives d'homicide et les **homicides** sont en augmentation. Le recours à la violence lors de litiges devient plus fréquent.

Les actes de **vandalisme** eux aussi sont en augmentation. Cela se traduit par une dégradation accrue du mobilier urbain, mais aussi des biens appartenant à des personnes privées (voitures, poubelles, façades). Même si une diminution des plaintes enregistrées est constatée, le phénomène des graffitis et des griffures de vitrines est lui aussi en nette recrudescence.

Un phénomène se révèle tout particulièrement préoccupant: celui des **oppositions à l'action de la police et du recours à la violence à son encontre**. Ces actes, qui sont en forte augmentation, rendent l'exercice du métier de policier très dangereux et pénible. Les statistiques des deux dernières années sont éloquentes à ce sujet:

Atteintes à l'autorité de police	1999	2000	Variation
Violence contre les fonctionnaires, dont:	167	277	<b>+65%</b>
➤ Injures	25	45	
➤ Voies de fait	4	18	
➤ Morsures	4	3	
➤ Lésions corporelles	4	8	
➤ Oppositions aux actes de l'autorité	125	200	
➤ Véhicules de police endommagés	5	3	

#### 2.1.1.3 Problèmes rencontrés dans le cadre des enquêtes

Les enquêtes menées aujourd'hui sont devenues de plus en plus complexes et consommatrices de temps. L'implication de complices, de receleurs et de certaines formes de réseaux est de plus en plus fréquente. Par ailleurs, l'aveu contrôlable devient très difficile à obtenir. Cela impose aux enquêteurs de nombreuses démarches supplémentaires pour réunir les mises en cause nécessaires pour que la justice puisse se faire une conviction.

De plus, de nombreux délits sont commis par des personnes qui ne parlent que peu ou pas le français. Les policiers doivent recourir aux services d'interprètes, ce qui garantit les droits de la personne, mais allonge les procédures et empêche les agents d'assumer leurs tâches d'investigations, de prévention et de dissuasion.

Cette situation, et le manque de disponibilité des moyens qu'elle induit, portent un préjudice évident à l'efficacité du dispositif de police de proximité.

#### 2.1.1.4 Difficultés liées aux conditions de la détention préventive

Il convient de rappeler que la privation de liberté à des fins d'enquête échappe totalement à la compétence de la police. Il s'agit d'une mesure coercitive qui relève de la seule compétence du magistrat instructeur, décrite dans le Code de procédure pénale du canton de Vaud, aux articles 59 et suivants.

Le législateur a par ailleurs prévu exhaustivement les conditions de privation de liberté du prévenu, à savoir:

- ◆ s'il présente un danger pour la sécurité ou l'ordre publics;
- ◆ si sa fuite est à craindre;
- ◆ si sa liberté offre des inconvénients sérieux pour l'instruction.

La détention préventive se justifie comme une mesure exceptionnelle afin de faciliter la recherche de la vérité ou pour des motifs d'ordre public. Elle a aussi pour but d'assurer le bon déroulement du procès. Dès que les motifs qui justifient la détention préventive n'existent plus, le juge doit ordonner la mise en liberté du prévenu. Il s'agit là d'une condition formelle, placée sous la surveillance du Tribunal d'accusation.

#### 2.1.1.5 Chaîne pénale

Pour s'avérer efficace, l'action de la police doit s'inscrire dans une véritable chaîne pénale permettant d'assurer une prise en charge judiciaire rapide, une exécution immédiate des peines et une application concrète de la Loi sur les mesures de contrainte. Manquant de moyens, les Autorités d'instruction et de jugement peinent à suivre l'évolution enregistrée sur le terrain. Cela complique le travail des policiers et peut constituer une source de démotivation. En effet, il n'est pas rare que les policiers interpellent, en situation de récidive, dès le lendemain de leur arrestation, des délinquants remis en liberté.

Du 25 avril au 30 juin 2000, la Police municipale a participé, en collaboration avec la Police cantonale, à une opération connue sous le nom de «Strada». Cette opération avait pour objectif un renforcement de la lutte contre le petit trafic de drogue commis dans les rues des villes vaudoises. Durant cette opération, les policiers étaient plus nombreux dans les rues. Dans le même temps, l'Ordre judiciaire a renforcé les instances d'instruction et de jugement, de façon à accélérer les procédures et à contraindre ces délinquants à purger leur peine.

Les résultats de l'opération «Strada» se sont révélés très positifs et les partenaires ont unanimement convenu de la nécessité de lui donner un caractère permanent ou à tout le moins de renouveler cette opération. Malgré les nombreuses et réitérées demandes de la Municipalité, elle aussi convaincue de la nécessité d'une meilleure collaboration de l'ensemble des intervenants de la chaîne pénale dans le domaine de la lutte contre le trafic des stupéfiants, le Conseil d'Etat ne parvient pas à se décider à prendre les dispositions nécessaires en vue de pérenniser ces efforts.

## 2.2 Evolution de l'activité de la police de Lausanne depuis 1990

### 2.2.1 Evolution des structures et des effectifs

#### 2.2.1.1 Restructuration de 1995

L'organisation du Corps de police est restée fondée sur une répartition identique des responsabilités et des charges durant une bonne vingtaine d'années. Au début de l'année 1995, le Corps de police a vécu une restructuration, dont l'objectif était de mieux répartir les moyens et ressources humaines en fonction des domaines de compétence et des besoins, mais sans augmentation des effectifs.

Une nouvelle subdivision «Informatique & Télécommunications» a vu le jour. Une entité a été chargée de gérer les problèmes de trafic et de stationnement. Les agents en uniforme ont été regroupés dans une seule et même entité. Une nouvelle conception de la formation continue a également été élaborée à cette occasion.

#### 2.2.1.2 Adaptation des structures et renforcement des moyens – période 1996-2000

Depuis 1996, le Corps de police réadapte régulièrement ses structures, son fonctionnement et ses moyens.

##### 1996

- ◆ Ouverture du poste de quartier (PQ) de la Gare
- ◆ Mise en place du concept de police de proximité

##### 1997

- ◆ Suppression de la brigade du lac. Cette tâche a été remise à la Police cantonale, ce qui a permis d'utiliser les ressources humaines en question pour renforcer en nombre la brigade des stupéfiants
- ◆ Création du groupe spécialisé dans les recherches de conducteurs qui ont pris la fuite après un accident
- ◆ Engagement d'un juriste
- ◆ Engagement d'une psychologue

##### 1998

- ◆ Changement de statut pour les membres du groupe sanitaire (les policiers deviennent ambulanciers)
- ◆ Augmentation de l'effectif structurel du Corps de 20 unités supplémentaires pour le porter à 384
- ◆ Création du poste de remplaçant du chef de Police-secours

##### 1999

- ◆ Création du poste de chef d'Etat-Major
- ◆ Création du poste de remplaçant du chef de la Police judiciaire
- ◆ Réorganisation de la Police judiciaire en 4 unités de travail (Brigade des investigations criminelles, Stupéfiants, Jeunesse et mœurs, Groupe des enquêtes administratives)
- ◆ Engagement d'un ingénieur en télécommunications

##### 2000

- ◆ Renforcement de la brigade de la jeunesse et des mœurs
- ◆ Engagement d'un chargé de communication et de prévention
- ◆ Création d'un poste de répondant en ressources humaines dans le cadre de GePeL.

En ce début de millénaire, le Corps de police conduit des démarches stratégiques d'importance pour lui permettre d'être performant. Il s'agit notamment, parallèlement à la mise en place de la nouvelle centrale de réception des appels et de conduite des opérations, de s'inscrire de la meilleure façon possible dans le projet Polycom (système de communication national de sécurité placé sous l'égide de la Confédération).

Ces démarches ont pour objectif d'améliorer la capacité d'action, en renforçant la sécurité des intervenants et des usagers. Elles doivent aussi faciliter et simplifier les tâches administratives, pour dégager du temps de travail et alléger la charge qui pèse actuellement sur les policiers.

#### 2.2.1.3 Evolution des effectifs

Corps de police	1970	1980	1990	1995	2000
Policiers	297	346	367	378	384
Gardes	27	28	32	34	47
Civils	37	85	72	64	73
<b>TOTAL</b>	<b>361</b>	<b>459</b>	<b>471</b>	<b>476</b>	<b>504</b>

#### 2.2.2 Evolution des tâches

Les objectifs du concept de police de proximité sont détaillés au chapitre 4. Il s'agit d'une conception globale de la sécurité lausannoise, dans laquelle chaque agent joue un rôle, qu'il soit à pied, en voiture, en moto, en civil ou en uniforme.

L'exemple du secteur qui entoure Saint-Laurent est significatif. Si une présence visible de la police en uniforme permet d'éviter le développement d'un sentiment d'insécurité dans la population, lié à la présence de personnes aux comportements parfois désagréables, cette présence doit être complétée par celle de policiers en civil. Ils ont eux pour mission d'interpeller les personnes qui vendent des produits stupéfiants, dans le but de remonter les filières de distribution et de les démanteler.

Cette double activité est consommatrice d'effectifs et de temps. Dès que les policiers relâchent la pression, le risque de voir la situation générale se dégrader est réel. Cette forme d'action ne se limite pas à ce seul secteur; elle est mise en place dès que des indices sont perçus, en d'autres endroits de la ville, de développement d'un nouveau point de fixation. Cette méthode de travail, efficace, impose une présence et mobilise des effectifs de manière quasi permanente. C'est le prix à payer pour maintenir une harmonie et une qualité de vie que recherchent et souhaitent les habitants comme les visiteurs de Lausanne.

Le trafic de stupéfiants n'est pas la seule préoccupation des forces de police. L'évolution des modes et l'attrait de Lausanne, la diversité et la qualité des loisirs qui y sont possibles, génèrent une fréquentation accrue d'une clientèle provenant d'horizons plus ou moins lointains.

La communauté urbaine diurne, qui génère des activités de police déjà soutenues, a son pendant nocturne: une ville trépidante, animée et cosmopolite, en particulier en fin de semaine. Lors des soirées du jeudi au dimanche, la clientèle se presse dans les lieux de divertissements (288 cafés-restaurants et 18 dancings-discothèques à fin 1995. A fin 2000, ils sont, respectivement, 331 et 29. Cette augmentation est la conséquence de la suppression de la clause du besoin). Ces établissements sont ouverts plus longtemps que par le passé en raison de l'évolution des habitudes, consacrée par l'entrée en vigueur des prescriptions municipales concernant les heures d'ouverture et de fermeture des établissements publics du 8 juin 1995.

Cette nouvelle donne de la vie nocturne lausannoise a des répercussions évidentes pour la police, qui voit ses tâches quotidiennes augmenter. Elle adapte ses méthodes de travail et son organisation, mais l'augmentation des sollicitations du public est une réalité incontournable, qui se traduit par les chiffres suivants:

- ◆ la centrale d'engagement a traité, en 2000, 65'000 appels sur la ligne d'urgence 117 et 150'000 sur la ligne à 7 chiffres, soit 589 appels par jour.
- ◆ Police-secours a enregistré, entre 1994 (18'000) et 2000 (28'000), une augmentation de 55% du nombre de ses interventions.

Cette évolution implique un accroissement des actes administratifs. Malgré l'apport bénéfique de la gestion administrative informatisée, les policiers se trouvent immobilisés par des tâches qui les empêchent d'agir sur le terrain, dans les domaines de la prévention et de la dissuasion.

Lausanne est par ailleurs animée tout au long de l'année par de nombreuses manifestations de rue de tout genre (sportives, ludiques ou politiques). Celles-ci imposent la mise en place de services d'ordre qui, pour la seule année 2000, ont généré 24'000 heures de travail.

L'arrivée, puis le départ, d'étapes du Tour de France en 2000 sont, par exemple, des événements d'une très grande importance pour l'image de Lausanne, Capitale olympique. Ils requièrent des investissements humains importants pour la police, responsable de leur parfait déroulement sur le plan de l'ordre et de la sécurité publics.

Pour alléger ces charges, qui se traduisent par de nombreuses heures supplémentaires, la police cherche des solutions en responsabilisant les organisateurs de manifestations et en collaborant avec des entreprises privées et spécialisées. Ces solutions ne diminuent cependant que dans une moindre mesure les charges qui incombent au Corps de police.

Ces évolutions démontrent la nécessité d'augmenter l'effectif global des policiers, pour améliorer les conditions de travail et renforcer l'efficacité sur le terrain.

Lausanne est d'ailleurs celle des grandes villes suisses qui compte, par rapport à sa population, le plus petit coefficient de policiers avec 3,00 agents pour 1000 habitants, alors que ce nombre s'élève à 3,68 pour Berne, 3,80 à Zurich et 4,03 à Bâle. Si Genève compte 2,85 policiers pour 1000 habitants, cela est dû au fait que la Ville de Genève ne dispose pas d'une police municipale et que ce nombre se rapporte à l'ensemble du canton.

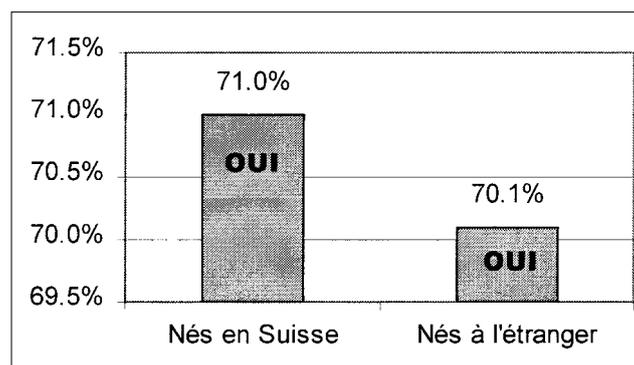
### 2.3 Enquête 2000 de l'Institut de police scientifique et de criminologie

#### 2.3.1 Remarques liminaires

L'Institut de police scientifique et de criminologie (IPSC) a été mandaté dans le courant de l'année 2000 pour mener une étude sur la criminalité à Lausanne et dans le canton de Vaud. Cette démarche s'inscrit dans un cadre national avec des échantillons de personnes interrogées en provenance de toute la Suisse. Sur les 4234 personnes de plus de 16 ans interrogées, 386 habitent le canton de Vaud, 200 sont domiciliées à Lausanne, et 1915 demeurent dans des agglomérations de plus de 150'000 habitants. Ce chapitre traite des éléments principaux dans la perspective lausannoise.

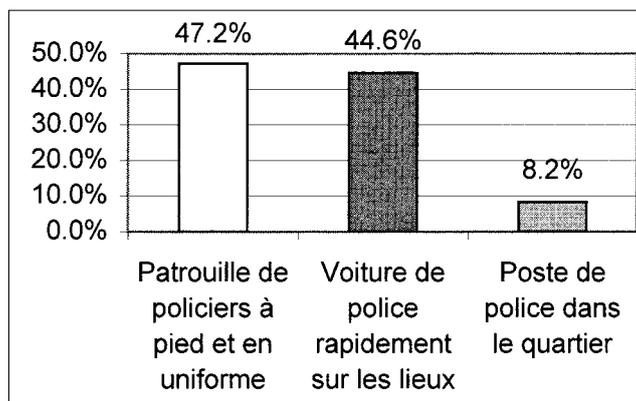
#### 2.3.2 Image de la police

##### *Sécurité: la police de Lausanne fait du bon travail*



«*La police fait-elle du bon ou du mauvais travail?*» 71% des personnes sondées à Lausanne répondent positivement (très bon, assez bon). Ce résultat est favorable. La moyenne suisse se situe à 67,5%, alors qu'elle est de 66,6% pour le canton de Vaud. A l'autre extrémité de cette échelle, 14% des participants à l'enquête estiment que la police fait du très mauvais ou plutôt mauvais travail à Lausanne. Ils sont 14,3% en moyenne suisse et 15,3% pour le canton de Vaud. Par comparaison, les Lausannois ont une image plutôt positive de leur police.

Vœux de la population lausannoise pour assurer sa sécurité



Les interrogés considèrent que les patrouilles de policiers à pied et en uniforme sont les forces de police les plus sécurisantes (47,2% pour Lausanne et 37,3% pour le canton). Ils considèrent que l'arrivée rapide d'une voiture de police lorsqu'on appelle le 117 (44,6% pour Lausanne et 54,4% pour le canton) est importante; enfin, ils apprécient l'existence d'un poste de quartier à proximité (8,2% pour Lausanne et 8,3% pour le canton). Ces éléments confirment, s'il le fallait, la pertinence du concept de police de proximité tel que développé à Lausanne.

Les participants à l'enquête, vaudois et lausannois, approuvent, dans leur majorité, les priorités fixées par la police et estiment les efforts fournis satisfaisants, dans les différents domaines de la lutte contre la criminalité. Une minorité pense que la police devrait s'intéresser plus à la lutte contre la criminalité et beaucoup moins à la poursuite des infractions de la circulation routière. Pour la ville de Lausanne, ce dernier aspect doit être fortement nuancé: les amendes pour fautes de stationnement, en très grande partie délivrées par des gardes de police et non par des policiers, influencent certainement de façon négative la perception des sondés.

L'examen des différents **types de délits** commis durant ces cinq dernières années met en évidence que la ville de Lausanne connaît un taux de cambriolages plus faible par rapport au reste du canton et aux agglomérations de la Suisse entière. Ce résultat doit être apprécié au regard d'un taux de tentatives élevé. Ces dernières sont plus nombreuses à échouer à Lausanne que dans les autres régions. Cela laisse penser que les mesures préventives et le concept de sécurité développés à Lausanne influencent bel et bien les réussites de cambriolages, ce d'autant plus que l'on constate un déplacement de la commission de ce type d'actes dans la périphérie de la ville.

Les **délits contre la personne** ont également fait l'objet d'une analyse (brigandages, attaques physiques, menaces et agressions sexuelles). Lausanne ne connaît pas un taux plus important que le canton. Par ailleurs, les autres villes de plus de 150'000 habitants connaissent un phénomène inverse en enregistrant une augmentation de ce type de délits, contrairement à Lausanne.

En outre, si notre cité enregistre le plus faible taux de vols de véhicules de notre pays, elle doit déplorer en revanche le taux le plus élevé de vols dans les voitures. Il en est de même pour les vols simples: les grandes villes sont plus touchées que le reste du pays. Le vandalisme sur les voitures constitue également une préoccupation qui touche plus particulièrement les agglomérations. Lausanne n'échappe pas à ce phénomène.

En conclusion, il apparaît que Lausanne est relativement peu touchée par les problèmes de grande criminalité, mais se trouve confrontée de manière marquée à la délinquance et aux violences urbaines (atteintes au mobilier urbain, atteintes à l'intégrité corporelle et aux biens des personnes).

### 2.3.3 Sentiment d'insécurité

Selon l'IPSC, la criminalité touche non seulement les personnes qui en sont directement victimes, mais aussi les gens qui la redoutent. Le crime répercute ses effets sur la collectivité en général. Deux hypothèses se présentent:

- ◆ le sentiment d'insécurité dépend de craintes, qui ne sont pas directement liées à la criminalité, mais plutôt à des facteurs sociaux ou économiques;
- ◆ le sentiment d'insécurité découle de la réalité.

Dans le premier cas, il faut se concentrer sur la politique sociale et sur l'influence de la criminalité dans l'opinion publique; dans l'autre, il s'agit de réduire la criminalité.

## 2.3.3.1 Les mesures du sentiment d'insécurité

Il a été demandé aux répondants des différentes catégories de participants à l'enquête de 2000: «*Comment vous sentez-vous lorsque vous vous promenez seul après 22 heures dans votre quartier?*»

	N	Très/ assez sécurisé	Pas du tout/ pas très sécurisé	Ne sort pas le soir par:		Ne sait pas/ sans réponse
				sécurité	autres	
Canton de Vaud	386	75.6%	14.6%	6.4%	3.0%	0.4%
Ville de Lausanne	200	65.5%	19.5%	8.5%	6.5%	0.0%
Canton sans Lausanne	186	78.0%	13.4%	5.9%	2.2%	0.5%
Agglomérations de plus de 150'000 habitants	1915	70.4%	17.9%	7.1%	4.4%	0.2%
Suisse	4234	73.9%	16.0%	5.1%	4.8%	0.3%

Il n'y a pas de différence entre les interrogés de toute la Suisse, des grandes agglomérations suisses et du canton de Vaud. En revanche, le sentiment d'insécurité semble être plus important en ville de Lausanne, peut-être en raison de la proportion de personnes âgées.

Il était également demandé aux répondants: «*Lorsque vous vous promenez seul après 22 heures dans votre quartier, évitez-vous volontairement certaines rues, certains endroits ou certaines personnes pour des raisons de sécurité?*» Les personnes qui ne sortent pas à cause de la sécurité peuvent être considérées comme «évitant certaines rues», puisqu'elles prennent des précautions.

	N	N'évite rien de particulier	Evite certains endroits/ pers.	Ne sort pas le soir par:		Ne sait pas/ sans réponse
				sécurité	autres	
Canton de Vaud	386	64.7%	26.2%	5.9%	3.1%	0.1%
Ville de Lausanne	200	51.5%	32.5%	8.0%	7.5%	0.5%
Canton sans Lausanne	186	67.7%	24.7%	5.4%	2.2%	0.0%
Agglomérations de plus de 150'000 habitants	1915	42.8%	46.2%	6.8%	4.1%	0.1%
Suisse	4234	46.5%	43.2%	5.3%	4.9%	0.2%

La moitié des interrogés du pays, mais aussi ceux qui résident dans de grandes agglomérations, prennent des précautions pour des raisons de sécurité. Seul un tiers des interrogés du canton de Vaud et 4 Lausannois sur 10 en font de même.

On demandait enfin aux répondants: «*Quel est d'après vous le degré de probabilité que l'on s'introduise chez vous par effraction au cours des 12 prochains mois?*»

	N	Probable ou très probable	Improbable ou très improbable	Ne sait pas / sans réponse
Canton de Vaud	386	39.3%	55.9%	4.7%
Ville de Lausanne	200	32.5%	58.5%	9.0%
Canton sans Lausanne	186	40.9%	55.4%	3.8%
Agglomérations de plus de 150'000 habitants	1915	31.1%	59.0%	9.9%
Suisse	4234	26.7%	64.2%	9.1%

Selon les interrogés, la probabilité de se faire cambrioler est plus élevée dans les grandes agglomérations suisses que dans l'ensemble du pays, ce qui semble logique. Ce constat ne semble toutefois pas valable pour le canton de Vaud, où la probabilité d'un cambriolage est moins élevée à Lausanne que dans le reste du canton.

#### 2.3.3.2 La vulnérabilité

La sensation de vulnérabilité est un facteur clef dans l'explication du sentiment d'insécurité (Killias, Clerici 2000).

On pose aux répondants la question suivante: «*Imaginez-vous que, seul dans une rue déserte, vous soyez menacé ou attaqué par un jeune homme. Pensez-vous que, dans cette hypothèse, vous auriez une chance de le mettre en fuite par votre propre force ou de le distancer? Ou supposez-vous que vous n'en auriez pas les moyens?*» Cette variable mesure la vulnérabilité évaluée par le répondant lui-même, en fonction de la réaction qu'il pense avoir dans une situation de confrontation directe à un délit contre sa personne.

	N	Capable de le mettre en fuite ou le distancer	Pas capable de le mettre en fuite ou de le distancer	Cela dépend/ ne sait pas/ sans réponse
Canton de Vaud	386	43.6%	29.4%	27.0%
Ville de Lausanne	200	46.0%	26.5%	27.5%
Canton sans Lausanne	186	43.0%	30.1%	26.9%
Agglomérations de plus de 150'000 habitants	1915	35.7%	32.2%	32.1%
Suisse	4234	37.6%	30.0%	32.4%

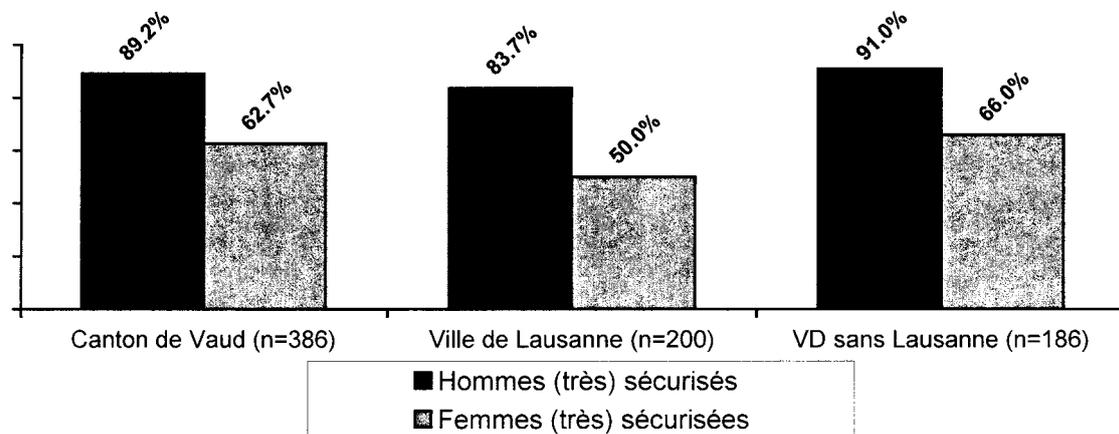
Ici encore, il semble y avoir une différence entre le canton de Vaud et la Suisse. Si un tiers des interrogés de l'ensemble du pays ne se sentent pas vulnérables, ce sont plus de 4 individus sur 10 pour le canton de Vaud qui sont dans le même état d'esprit.

Ainsi, les interrogés du canton de Vaud sont moins nombreux à prendre des précautions et sont plus nombreux à ne pas se sentir vulnérables que les interrogés de toute la Suisse.

## 2.3.3.3 L'influence du sexe et de l'âge

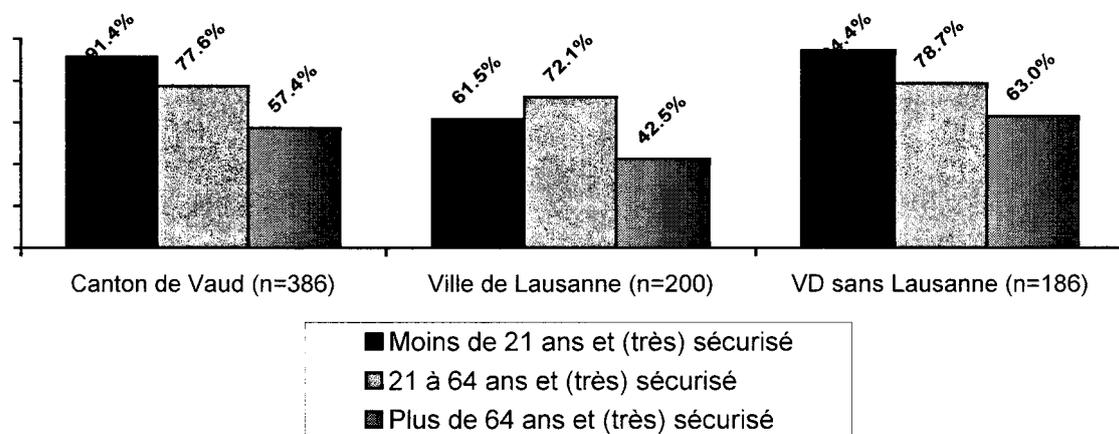
Puisqu'il a été montré qu'une forte corrélation existe entre les différentes variables du sentiment d'insécurité, nous détaillerons ci-dessous la première d'entre elles, à savoir se sentir en sécurité ou non le soir dans la rue.

On pose aux répondants, en fonction de leur sexe, la question suivante : « *Vous sentez-vous en sécurité le soir dans la rue ?* »



Il apparaît très clairement que les hommes sont plus nombreux à se sentir sécurisés que les femmes. La différence entre Lausanne et le reste du canton est cependant moins importante pour les hommes que pour les femmes.

On pose aux répondants, en fonction de leur âge, la question suivante : « *Vous sentez-vous en sécurité le soir dans la rue ?* »



Le constat est clair : les interrogés âgés de plus de 64 ans et les moins de 21 ans sont plus nombreux à se sentir désécurisés à Lausanne que dans le reste du canton.

## 2.3.3.4 Conclusion de l'enquête

En conclusion, cette enquête souligne la bonne image de la Police de Lausanne auprès de sa population. Elle fait ressortir la pertinence du concept de police de proximité mis en place pour lutter contre les inquiétudes et préoccupations principales des habitants de notre ville.

Elle met en évidence l'existence d'un sentiment d'insécurité, ressenti de manière plus marquée que dans le canton, plus particulièrement le soir et la nuit par les femmes de plus de 64 ans et par les moins de 21 ans. Les personnes âgées de 21 à 64 ans s'estiment, pour presque 3/4 des sondés, très sécurisées.

### 3. Le Corps de police en l'an 2000

#### 3.1 Missions générales

Les bases légales qui régissent l'engagement de la Police municipale sont:

- ◆ la Loi sur la police cantonale (17.11.1975)
- ◆ la Loi sur les communes (28.02.1956)
- ◆ le Règlement général de police de la commune de Lausanne (03.04.1962), dont un projet de révision se trouve présentement soumis à l'examen d'une commission du Conseil communal.

Le Règlement général de police de la commune de Lausanne, dans sa version actuelle, fixe à son article 12, les missions de la Police municipale, comme suit:

- ◆ maintenir la tranquillité et l'ordre publics;
- ◆ veiller au respect des bonnes mœurs;
- ◆ veiller à la sécurité publique, en particulier à la protection des personnes et des biens;
- ◆ veiller à l'observation du Règlement, des prescriptions et règlements municipaux, et des lois en général.

Le développement constant d'une relation de qualité avec la population constitue un élément prioritaire et absolument nécessaire à la police pour améliorer la qualité de ses prestations. La population attend beaucoup de sa police; cela est parfaitement légitime et correspond aux besoins de protection et de sécurité qui sont très forts dans notre société.

Les missions de la police doivent donc être exprimées de façon différente en privilégiant cette notion de rapprochement. **Ainsi, la Police municipale doit agir prioritairement dans le domaine de la prévention et combattre l'insécurité.**

#### 3.2 Organisation et compétences

##### 3.2.1 Organisation

Le Corps de police est structuré de manière hiérarchique. Il comprend:

- ◆ le Commandant, chef du service;
- ◆ un chef d'Etat-Major, qui fonctionne en qualité de Commandant remplaçant et dirige une cellule de commandement où se trouvent réunis la psychologue, le chargé de communication et de prévention, le responsable des ressources humaines, le fourrier et l'intendant;
- ◆ six subdivisions, soit:

*Dans le domaine opérationnel:*

- Police-secours (quatre sections d'intervention, brigade motocycliste, postes de quartier, groupe de prévention du bruit)
- Police judiciaire (brigade des investigations criminelles, brigade des stupéfiants, brigade de la jeunesse et des mœurs, groupe des enquêtes administratives et secrétariat)
- Sécurité du trafic et stationnement (contrôle du stationnement, groupe spécialisé dans les constats d'accidents, brigade de prévention routière et contrôle de la circulation)

*Dans le domaine logistique:*

- Informatique et télécommunications (centrale, unité informatique, audio-vision)
- Services généraux (chancellerie, contrôle des taxis, objets trouvés, maintenance immeuble, garage, groupe sanitaire qui a été transféré au SSI le 1<sup>er</sup> juillet 2001)

*Dans le domaine de la formation:*

- Formation professionnelle (Ecole des polices municipales vaudoises, formation continue, groupe d'intervention, brigade canine, cellule de négociation et ciné-photo)

##### 3.2.2 Compétences

La police de Lausanne dispose, sur son territoire, des compétences les plus larges fixées par la législation.

Elle peut exercer la police judiciaire selon une décision du Conseil d'Etat datée du 30 décembre 1941. Cela signifie qu'elle peut rechercher les infractions, rassembler les moyens de preuves et livrer au juge les auteurs, instigateurs ou complices

présumés. Elle applique de manière stricte les prescriptions contenues dans le Code pénal, le Code de procédure pénale, la Loi sur la police cantonale et la Loi sur la police judiciaire.

La coordination générale, nécessaire au bon déroulement des enquêtes s'étendant au-delà du territoire communal, est effectuée par la Police cantonale. Celle-ci met par ailleurs à disposition des enquêteurs lausannois ses unités spécialisées (ex. : brigade financière, identité judiciaire) qui travaillent dans des domaines spécifiques non couverts par la Police judiciaire municipale.

En matière de circulation routière, la Police de Lausanne est la seule police municipale du canton à être colloquée en catégorie V, telle que définie par le règlement d'application de la loi vaudoise sur la circulation routière du 2 novembre 1977. Elle peut ainsi, dans ce domaine, constater et dénoncer tous les délits et contraventions aux règles fédérales et cantonales.

Dans le domaine des interventions, les agents lausannois disposent des compétences pour enregistrer les plaintes, procéder aux constats et aux dénonciations pour infractions à l'ensemble des lois et règlements existants.

### 3.3 Renouveau des forces et des effectifs

#### 3.3.1 Recrutement

Le recrutement est un processus essentiel pour le renouvellement des forces du Corps de police. Chaque année un certain nombre de policiers font valoir leur droit à la retraite et doivent être remplacés. D'autres éléments, dont la part peut historiquement être évaluée à environ 2% de l'effectif, quittent aussi le Corps de police, soit pour rester dans la corporation, soit pour travailler dans un autre secteur d'activité.

Ces départs sont anticipés dans la planification du recrutement. Il faut relever que, durant l'année 2000, le pourcentage de départs *hors retraite* s'est élevé à près de 3%. Signe des temps, une plus grande mobilité se développe chez les jeunes policiers comme dans d'autres professions de tous les secteurs d'activités et cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années.

Par conséquent, de nouvelles solutions devront être trouvées pour développer l'attrait de la profession de policier, la recherche de personnel formé s'avérant difficile dans un marché relativement restreint et très spécifique.

Le Corps de police doit pouvoir compter sur des candidats de valeur, stables, motivés et capables de développer leurs connaissances et compétences. Au cours des phases successives du processus de sélection, les candidats font l'objet d'examen pédagogiques, psychotechniques et physiques, d'entretiens et d'un test de personnalité. Une visite médicale et un examen de situation complètent le portrait très précis qui permet de déterminer s'ils sont aptes à supporter la pression liée à l'exercice de cette profession.

Après deux excellentes années en 1996 et 1997, le nombre de postulants qui ont retourné un dossier a fortement régressé en 1998 puis en 1999, avant de remonter légèrement en l'an 2000.

<b>Nombre de postulants qui ont retourné un dossier</b>				
<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>
112	154	97	87	94

La forte diminution depuis 1997 s'explique, entre autres, par la reprise économique (qui rend le travail de policier moins attrayant), le fait que l'ensemble des polices de Suisse romande recrutent, mais aussi par la reconnaissance que l'exercice de ce métier est pénible.

Il convient donc d'intensifier et de diversifier les campagnes de recrutement, par exemple, en recherchant des éléments déjà au bénéfice d'une formation complète ou en favorisant le retour de collaborateurs de valeur, qui souhaitent être réincorporés, après avoir tenté d'orienter différemment leur carrière.

Le Corps de police de Lausanne pourrait également ouvrir la formation de policier à de jeunes étrangers au bénéfice d'un permis C. Il faudrait pour cela que le Conseil d'Etat du canton de Vaud donne son accord en ce sens et modifie ses bases légales: la loi réserve pour l'heure la fonction de policier aux seuls citoyens suisses.

### 3.3.2 Formation

Le bon exercice de la mission de la police dépend avant tout de la formation des policiers. Ces derniers doivent en effet être en mesure de faire face à tout événement, du plus simple au plus complexe. Leur polyvalence doit leur permettre de savoir comment agir, quand ils doivent dialoguer pour désamorcer un conflit et quand ils doivent faire usage de la contrainte pour protéger la population ou se défendre.

Ce n'est que grâce à une formation de base adaptée et constamment perfectionnée que les policiers acquièrent cette polyvalence. La première année de l'Ecole des polices municipales vaudoises, filière de formation que suivent les aspirants lausannois, consiste en des cours de formation dispensés dans des classes et en des stages d'observation. Ils permettent aux futurs agents d'acquérir la formation théorique et les bases pratiques nécessaires à leur future incorporation.

La deuxième année consiste en une formation pratique de dix mois à Police-secours, au terme desquels les jeunes agentes et agents subissent une deuxième session d'examens. La réussite de ces examens leur permet d'obtenir un certificat cantonal de capacité d'agent de police, ainsi qu'un certificat de capacité de l'Institut suisse de police (ISP).

Le Corps de police consacre par ailleurs 3 à 5% du temps de travail de chaque agent à la formation continue, qui est un souci permanent. Ces cours visent principalement à :

- améliorer l'efficacité des intervenants de terrain par des exercices appropriés;
- sensibiliser le personnel aux nouveaux phénomènes et problèmes qui se développent dans notre société moderne;
- augmenter les performances des spécialistes en créant des modules d'instruction intégrés.

### 3.3.3 Problèmes rencontrés

Le nombre de tâches supplémentaires, auxquelles le Corps de police a dû faire face ces dernières années, et en particulier en 2000, a entraîné une réduction du nombre de cours, y compris dans des domaines aussi importants que les moyens de contrainte ou le tir. Cette diminution du rythme normal d'instruction ne peut pas et ne doit pas être considérée comme une fatalité, car elle représente un réel danger à terme, tant pour la qualité des prestations fournies au public que pour la sécurité du personnel. Des mesures doivent dès lors être prises pour permettre aux policiers de dégager le temps nécessaire à leur formation continue.

Ces mesures doivent avant tout viser à remédier au sous-effectif chronique, dont le Corps de police se trouve affecté. Ce sous-effectif est, pour l'essentiel, dû au fait que les aspirantes et aspirants recrutés en août, pour remplacer les personnes devant quitter le Corps l'année suivante, suivent les cours de l'Ecole de police de février à décembre de l'année durant laquelle le remplacement devrait intervenir. Or, ils ne peuvent être incorporés à Police-secours qu'après leur assermentation à mi-décembre de cette même année, alors que les départs, eux, ont commencé au début et se sont poursuivis tout au long de celle-ci, réduisant inexorablement l'effectif du Corps jusqu'à l'arrivée des forces nouvelles à fin décembre.

C'est pourquoi, la solution la plus simple consiste à anticiper d'une année les besoins en personnel. Cela permettrait de disposer en tout temps de l'effectif structurel. Ce dernier serait dépassé en début d'année à hauteur du nombre de nouveaux policiers fraîchement assermentés et redescendrait au gré des départs à son niveau autorisé en cours d'année.

## 4. Concept d'engagement et méthodes de travail: la police de proximité

Progressivement mis en place à Lausanne depuis 1996, le concept de police de proximité a pour but de renforcer le niveau de sécurité de l'agglomération. Il se fonde sur les axes principaux suivants :

- ◆ une volonté de rapprochement de la police et du public, *notamment fondée sur une politique de prévention*;
- ◆ une capacité d'intervention performante en territoire lausannois;
- ◆ une politique de partenariat avec les autres intervenants impliqués dans le large domaine de la sécurité en milieu urbain.

La police de proximité, telle que pensée dans le concept lausannois de sécurité, requiert des moyens adaptés et un professionnalisme de haut niveau. La police doit d'être capable d'anticiper et de prévenir l'événement sur un territoire qu'elle connaît et maîtrise parfaitement. Elle doit aussi être connue et reconnue par les habitants et les visiteurs de la ville, afin de fournir des réponses adéquates à leurs attentes en matière de sécurité.

L'effet recherché est double : améliorer le niveau de sécurité en ville de Lausanne et contribuer à renforcer l'image positive de la police auprès des citoyens.

#### *4.1 Politique de rapprochement police/public*

##### 4.1.1 L'image

L'image personnelle que donne chaque policier au public doit être exemplaire, qu'il soit en service ou non. Il en va de la réputation et de la crédibilité de l'ensemble de la police. Cela représente assurément pour le policier une contrainte lourde à assumer en toute circonstance.

Le Corps de police, en tant que tel, doit aussi entretenir et développer cette image. Cela passe par une communication de haute qualité. Dans ce contexte, la police doit mieux se faire connaître et présenter tout ou partie de ses structures et de ses activités au public.

Il importe de fixer un programme qui s'adapte aux circonstances particulières, où une présence de la police est appréciée. Après avoir marqué sa présence au Comptoir Suisse, la Police municipale a choisi de se présenter durant deux semaines en 1995 et en 1999 au Forum de l'Hôtel de Ville. Cette démarche a rencontré un vif succès. En effet, plus de 10'000 personnes s'y sont déplacées.

En 1996, à l'occasion des dix ans d'occupation des nouveaux locaux de l'Hôtel de police, une opération «A cœur ouvert», s'étalant sur quatorze samedis matins, a été proposée au public, afin de lui permettre de visiter les installations dont dispose la police.

Dans ce contexte, l'engagement, en 2000, d'un chargé de communication et de prévention, professionnel du domaine, s'avère précieux pour le Corps de police, mais encore insuffisant par rapport à l'ampleur des besoins.

##### 4.1.2 La prévention

De manière générale, une politique de prévention s'articule autour de deux axes, d'une part un message qui s'adresse indistinctement à toutes les catégories de la population et, d'autre part, des messages plus ciblés, destinés à des groupes particulièrement sensibles.

###### *La police : un service au service de tous*

Toute personne doit pouvoir obtenir facilement une documentation à caractère général à propos des risques auxquels elle est exposée et les mesures simples qu'elle peut prendre pour se prémunir contre les délits. Cette documentation est à disposition du public dans les postes de police; elle peut aussi être commandée très simplement par internet ou par téléphone.

Ce travail de prévention passe aussi par la présence de la police dans le cadre d'assemblées de sociétés, d'associations de commerçants, de quartiers ou autres. Ces réunions constituent un terrain privilégié pour faire passer le message et pour obtenir un écho proche de la réalité.

Dernier moyen de communication utilisé, les médias. L'apparition de phénomènes nouveaux en termes de délinquance est très rapidement détectée dans une ville comme Lausanne. Le partenariat que la police entretient avec les médias permet d'utiliser leur canal à des fins préventives.

###### *Les enfants et les adolescents*

La brigade de prévention routière rencontre chaque année les 13'000 élèves des établissements scolaires lausannois à travers un programme qui va de l'école enfantine à la 9<sup>e</sup> année scolaire.

Ces périodes d'enseignement, théorique et pratique, ont pour but de contribuer à une diminution des accidents grâce à une meilleure connaissance des règles de circulation et une prise de conscience des dangers encourus. C'est l'un des éléments qui a permis la diminution du nombre des enfants victimes d'un accident de la route.

Depuis 1996, le groupe jeunesse visite toutes les classes de 6<sup>e</sup> une fois et de 8<sup>e</sup> deux fois au cours de l'année scolaire. Six inspecteurs ont pour tâche de sensibiliser les élèves aux problèmes de délinquance (vol, recel, violence, dommages à la propriété), afin d'éviter qu'ils commettent par la suite un délit ou une infraction par manque d'information.

Les statistiques font ressortir que huit jeunes et adolescents sur dix auteurs d'une infraction ou d'un délit ne récidivent pas. Cette campagne touche chaque année 120 classes avec 200 périodes d'enseignement.

#### *Les personnes âgées*

La force, la souplesse et l'agilité diminuant, les personnes âgées sont potentiellement plus exposées aux délits et aux actes de violence que d'autres catégories de la population. Elles se sentent souvent plus vulnérables et leur fréquent sentiment d'insécurité mérite toute l'attention des services de police.

Ainsi, en complément des contacts habituels entretenus entre la police et la population, la police sensibilise les personnes âgées aux risques réels qu'elles encourent dans leur quotidien.

Par le biais d'une brochure spécifique, les personnes âgées sont renseignées à propos des types de délinquants et des pratiques qui les menacent. En outre, cette brochure fait l'objet d'un envoi postal périodique aux habitant(e)s de Lausanne de plus de 70 ans, soit 16'000 envois approximativement.

#### *Le contact direct avec la population*

La police se doit d'entretenir le sentiment de confiance dont elle bénéficie. Cela passe évidemment par les contacts téléphoniques avec la centrale d'engagement, mais aussi par une correspondance entretenue avec toute personne qui a porté à la connaissance de la police un événement lié à la préservation de la sécurité publique. Cette correspondance a pour avantage de toucher non seulement son destinataire direct, mais aussi son entourage, familial, proche ou professionnel.

Les victimes de délits, plus particulièrement lorsqu'elles sont atteintes dans leur chair ou sphère intime, ressentent le besoin d'être renseignées quant aux résultats des investigations entreprises par la police. Il importe donc de leur communiquer, le moment venu, l'état d'avancement de l'enquête.

### 4.1.3 L'information

La population doit être informée des activités de la police, plus spécialement lorsque sont mises en place des actions à caractère préventif sortant de l'ordinaire, ou lors de succès marquants. Pour cela, la collaboration déjà étroite avec la presse, en particulier locale et régionale, peut encore être développée. Ainsi, une rubrique relatant les événements du quotidien et soulignant l'activité de la police est appréciée par les citoyens.

Ce partenariat est aussi entretenu avec les radios et télévisions régionales. Ces médias véhiculent une image positive des activités de la police et permettent au public de les découvrir dans leur diversité.

Premier des polices de Suisse romande, le site internet du Corps de police a été créé en 1998. Consulté par plus de 35'000 visiteurs au 31 décembre 2000, il offre la possibilité de faire mieux connaître l'organisation, les activités et les objectifs de la police. Les traditionnelles conférences de presse permettent de dresser des bilans et d'expliquer les objectifs pour les années à venir.

Enfin la Police municipale applique les recommandations, en matière de communication avec les médias, contenues dans le manuel pratique édité par la Municipalité. Seule cautèle à cette pratique: les restrictions légales pour tout ce qui touche au domaine judiciaire, à la protection des données et à la sphère privée.

### 4.1.4 L'aide aux victimes

La loi sur l'aide aux victimes d'infraction (LAVI) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Entre mars 1993 et mars 1994, tous les policiers lausannois ont été formés à l'application de cette procédure. La notion de victime est définie par la loi:

*«Toute personne qui a subi, du fait d'une infraction, une atteinte directe à son intégrité corporelle, sexuelle ou psychique, que l'auteur ait été ou non découvert ou que le comportement de celui-ci soit fautif ou non».*

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil des victimes, un salon particulier a été créé, à proximité immédiate de la réception de l'Hôtel de police. Il permet d'accueillir ces personnes qui ont souffert dans un endroit plus confortable qu'un bureau et, surtout, sans qu'elles courent le risque de rencontrer la personne qui leur a fait du mal. En l'an 2000, 73 victimes y ont été accueillies.

Les policiers ont établi 224 rapports, qu'ils ont transmis au centre chargé d'accompagner les victimes (centre LAVI). Ces rapports concernent dans la plupart des cas des victimes d'accidents, mais aussi et souvent des victimes d'atteintes à l'intégrité sexuelle ou physique, des victimes de brigandages ou encore des enfants victimes d'actes d'ordre sexuel.

En 1998, la Police cantonale fribourgeoise a mis sur pied, en première suisse, une action « nounours ». Cette idée a été lancée en Suisse par l'Association PAS (Préparation – Accompagnement – Soutien pour l'enfant), la Fondation « Ouvre tes mains » et le Dr Jean-Marc Perron, psychiatre. Ce programme consistait à faire remettre par les services fribourgeois d'intervention de secours et de soins un ours en peluche à des petits enfants impliqués dans un accident, un drame ou une catastrophe. Des expériences avaient eu lieu précédemment dans d'autres pays, notamment en Allemagne, en Belgique et au Canada. Elles ont toutes démontré les bienfaits de ces quelques minutes consacrées par un intervenant à une petite victime.

Avec la remise d'un petit ours, l'enfant appréhende mieux les faits, parvient à se libérer quelque peu et à dédramatiser la situation. Il reporte sur l'animal sa panique et ses craintes, se lie et se confie à lui ; il peut lui transférer sa peine et trouver auprès de lui du réconfort. Pour le policier, l'opération s'avère également fort précieuse pour entrer en communication avec l'enfant, notamment si des informations sont attendues de sa part.

Les résultats ont démontré qu'un nounours pouvait aider à réduire les souffrances et les pleurs d'un enfant. L'ours en peluche remis, par exemple sur un lieu d'accident par un policier, suit le petit blessé ; il peut donc servir ensuite de support à l'ambulancier et au médecin pour expliquer à l'enfant les soins dont il va faire l'objet.

En mai 1999, une campagne intitulée « Unis contre la violence » a été mise sur pied par le Centre suisse de prévention de la criminalité. A cette occasion, des ours en peluche ont été distribués aux polices de Suisse, notamment à Lausanne. En outre, au début de l'année 2000, un généreux donateur a offert mille peluches à la Ville de Lausanne. Jusqu'à ce jour, ces nounours ont été essentiellement utilisés, avec succès, par le personnel du Groupe sanitaire et du groupe jeunesse de la Brigade jeunesse et mœurs de la PJM. Il paraît également opportun d'en placer, dès à présent, dans les voitures de Police-secours et dans les fourgons du Groupe-accidents. Ces peluches pourraient également être utilisées dans le cadre du plan DIAM (Directives pour l'engagement des secours en cas d'accident majeur à Lausanne).

## 4.2 *Capacité d'intervention*

### 4.2.1 La connaissance du terrain et de la population

Le policier municipal dispose d'atouts déterminants qu'il doit exploiter dans l'exercice quotidien de sa profession. Sa connaissance de la population, dont il perçoit aussi l'évolution des sentiments, lui confère un véritable savoir. Cela lui permet de moduler son attitude en tenant compte de paramètres qui permettent de s'éloigner d'un raisonnement schématique.

Les agents des postes de quartier, dont l'activité est essentiellement centrée sur les mêmes lieux et donc en relation avec un nombre limité de personnes, peuvent et doivent établir une relation régulière et directe. Le policier de quartier est l'homme de relation entre la police et les citoyens. Il assure le contact avec les concierges, les commerçants, les associations.

Pour le policier municipal, la connaissance du terrain constitue un avantage particulier en termes de rapidité et d'efficacité de l'intervention. Ce facteur de réussite doit être mis à profit pour renforcer le sentiment de sécurité qui est altéré lorsque la police n'intervient que bien après l'appel qui lui a été adressé.

### 4.2.2. La diminution du délai d'intervention

La qualité de la première réponse à la sollicitation du citoyen influence durablement l'image que ce dernier retient de la police. Le numéro d'urgence 117 constitue un outil de travail important pour une police de proximité. Il permet de développer des capacités de diagnostic à distance et de réponses alternatives à l'intervention rapide d'une patrouille. Il est également un moyen d'accueil essentiel, au même titre que l'accueil par un policier dans un poste de quartier.

La prise en compte des inquiétudes manifestées par les personnes qui s'adressent à la police et la manière de faire comprendre l'importance que la police leur accorde créent des conditions favorables au développement d'une relation de confiance.

Après cette première réponse par téléphone, la Police municipale fournit une réponse sur les lieux mêmes de la sollicitation. Elle agit sur son territoire, qui est par définition limité. Cela permet une première réponse très rapide, mais aussi la mise en place de dispositifs structurés dans un très court laps de temps.

La **capacité d'intervention rapide** dépend de la disponibilité des forces de police. Elle est donc directement liée aux effectifs et à la qualité de l'équipement. En milieu urbain, durant les heures dites de pointe, les voitures de police sont souvent gênées par le trafic. Les motocyclistes peuvent plus facilement se jouer de ce handicap et garantissent un temps d'intervention minimal. Chaque policier est susceptible d'être le premier arrivé sur les lieux d'une sollicitation; il doit en être conscient et, surtout, doit être formé pour que sa réponse à cette demande soit optimale.

Certains événements (agressions, brigandages, vols avec violence) imposent une réaction rapide des forces de police pour tenter d'appréhender le ou les auteurs dans les meilleurs délais. Il s'agit, pour atteindre cet objectif, de disposer de **plans d'action préparés** qui peuvent engager l'ensemble des forces présentes en un minimum de temps. Cette méthode de travail contribue à augmenter le nombre de réussites dans des domaines où les investigations policières à long terme s'avèrent difficiles. Cela nécessite tout d'abord des effectifs nombreux et disponibles, une capacité à rechercher et à transmettre rapidement le renseignement, mais aussi une discipline de haut niveau dans les communications radio.

#### 4.2.3 La disponibilité et proximité des locaux de police

Les 10 postes de quartier (Chailly, Chauderon, Cour, Gare, Ouchy, Palud, Pontaise, Sallaz, Saint-François et Vers-chez-les-Blanc) sont répartis en fonction du nombre d'habitants, des centres d'activités et des distances à parcourir. Ils offrent une réponse aux attentes de la population en termes de disponibilité. Cette décentralisation renforce la notion de «service à votre service». Elle ne touche d'ailleurs pas que les activités de police, mais aussi celles de nombreux services de la Ville (Contrôle des habitants, inscription des chiens). Elle mérite d'être soignée et développée, tant son impact est précieux. Ces locaux doivent être accueillants, modernes et engageants, afin de favoriser le contact et l'échange. De même, les heures d'ouverture doivent être adaptées aux caractéristiques des différents quartiers. Le poste de quartier assure une présence proche, régulière et sécurisante. Il est une véritable clé de voûte de la police de proximité.

#### 4.2.4 Effets de la présence policière dans les rues

La population souhaite que la police soit présente dans la rue, mais la police ne doit pas être un facteur de malaise par son attitude ou son comportement. Il s'agit de trouver le juste équilibre entre la présence des agents dans la rue et les réactions que celle-ci peut engendrer au sein de la population. Par exemple, une systématisation des contrôles d'identité ou une présence excessivement voyante ne sont pas rassurantes. Les patrouilles motorisées ne remplissent pas ce rôle. Elles ne font que passer, disponibles pour des cas d'urgence, mais n'influencent pas le sentiment de sécurité ressenti par le public.

C'est la raison pour laquelle la police engage, durant la journée, des patrouilles d'agents à pied sur les principales places publiques et dans les rues piétonnes de la ville. Ces agents sont présents, ils sont à disposition du public, ils représentent la force et sont autant de porteurs de sécurité urbaine. Ils jouent un rôle central dans le dispositif mis en place pour faire régner la tranquillité en ville. Le manque actuel d'effectifs limite toutefois les possibilités de mettre en œuvre ces patrouilles à pied.

### 4.3 Une politique de partenariat

#### 4.3.1 Le partenariat

La politique de partenariat est le résultat d'une prise de conscience et d'une réflexion quant au rôle de la police dans la sécurité urbaine. Il faut admettre que la police n'est pas seule en charge des problèmes de sécurité, qu'elle n'est qu'un maillon d'une chaîne, parfois privilégiée par la légitimité dont elle dispose, mais parfois démunie face à l'ampleur des problèmes à résoudre, en particulier dans le domaine social (détresse humaine, disparition des points de repères).

Ce constat conduit les forces de police à rechercher la concertation avec les autres intervenants actifs sur le territoire de la ville et nécessite une nouvelle approche, qui ne va pas sans modification de la culture policière.

L'activité de la Police municipale est liée de façon toujours croissante aux missions générales de la Ville. Autorités, institutions sociales, directions et services de l'Administration, mais aussi associations et sociétés de développement sont des partenaires de la sécurité lausannoise, avec lesquels la police entretient des liens et qu'elle intègre de plus en plus dans ses stratégies. Et même si certaines résistances existent çà et là, cette politique de concertation et de dialogue est nécessaire.

Elle se traduit entre autres par des contacts que le Corps de police entretient avec toutes sortes d'associations et groupes organisés. A titre d'exemple, la police judiciaire a noué des liens fréquents et fructueux avec des associations telles que la Pastorale des rues, Fleur de pavé, ou encore le Passage. Elle participe aussi au groupe de travail institué afin d'améliorer le climat qui prévaut dans le quartier de Saint-Laurent et participe au dispositif ABS (A bas seuil) qui a pour but d'assurer la première prise en charge des toxicomanes.

Dans un autre registre, le « groupe jeunesse » de la police judiciaire dialogue de façon très suivie avec les associations de quartier, avec la Fondation lausannoise pour l'animation socioculturelle et ses centres de loisirs, avec les instances socio-éducatives spécialisées dans la prise en charge des problèmes des mineurs. Il est aussi représenté à la plate-forme pluridisciplinaire sur l'adolescence et participe au groupe de travail « Violence » institué et dirigé par la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

En guise de conclusion, l'efficacité du concept de police de proximité repose sur la capacité de la police à ouvrir un dialogue constant avec la population et les intervenants de la vie sociale urbaine et à garantir une intervention rapide sur son territoire. Cette police doit disposer de tous les moyens et de toutes les compétences dans la conduite des opérations. L'expérience française démontre, comme le souligne l'IHESI (Institut des hautes études de la sécurité interne) que le choix d'une police de proximité qui conserve toutes ses prérogatives judiciaires est une décision pertinente dans une perspective d'efficacité.

#### 4.3.2 Partenariats contre la violence dans le cadre de l'Administration lausannoise et les proches institutions

##### 4.3.2.1. La violence dans l'environnement scolaire

Dès 1998, les responsables de la Fondation pour l'animation socioculturelle, relayés ensuite par les directeurs d'établissements scolaires, ont fait part de leur inquiétude face aux attitudes de plus en plus agressives et violentes de certains élèves et adolescents.

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation a mis en œuvre en 2000 une vaste démarche afin d'avoir une vision précise de ces évolutions. Un groupe de travail a présenté un premier état des lieux en avril 2000 : il formule plusieurs propositions pour améliorer la prévention et l'aspect éducatif des sanctions prises à l'égard des trublions et ce en accélérant les procédures.

Nantie de ce premier rapport, la Municipalité a décidé d'élargir le mandat et la composition du groupe de travail en y impliquant plus largement les autres directions. Le groupe de travail planche sur deux problématiques : comment un service public peut-il focaliser de la violence, voire la générer ? Comment impliquer les auteurs de dommages à la propriété dans la réparation des dégâts qu'ils ont commis sans les pénaliser par des dettes excessives au début de leur vie d'adulte ?

##### 4.3.2.2. La situation chez les enfants et adolescents en âge scolaire

Les comportements de certains élèves évoluent négativement. Cela se traduit par des incivilités, des grossièretés et le non-respect des règles de l'école et de la société. Quelques faits isolés plus graves et parfois médiatisés, des problèmes posés par des élèves aux situations sociale, familiale ou personnelle difficiles sont très durement ressentis tant par les parents que par les enseignants.

Pour faire face à ces problèmes qui émergent, les écoles ont développé de nouvelles structures et mis en place des moyens.

Les intervenants dans les écoles (enseignants, psychologues, infirmières, conseillers en orientation, médiateurs) ont ainsi pris l'habitude de travailler en réseau ; leurs compétences réunies offrent une meilleure prise en charge pour les élèves en difficultés. En parallèle, les enseignants peuvent mieux se former à ces nouvelles problématiques. Enfin des actions de prévention sont organisées dans les établissements.

Pour sa part, le Département de la formation et de la jeunesse du canton de Vaud examine les possibilités d'augmenter la prise en charge institutionnelle des cas les plus difficiles et le développement d'appuis socio-éducatifs dans les établissements. Les services communaux sont très directement impliqués dans ces projets de mise en œuvre de nouvelles prestations.

##### 4.3.2.3. La plate-forme pluridisciplinaire sur l'adolescence

Créée en 1998 par des animateurs de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) préoccupés par la montée de la violence, la plate-forme pluridisciplinaire sur l'adolescence regroupe des institutions, des services publics et des professionnels qui travaillent avec les jeunes. Elle a pour but de participer à une politique de la jeunesse ; elle évalue la situation des jeunes ; elle suggère et propose des actions afin d'améliorer les partenariats entre professionnels et avec les jeunes.

Dans ce contexte, elle étudie particulièrement trois thèmes : les relations entre professionnels et parents ; les difficultés des jeunes dans l'insertion professionnelle ou lors de rupture d'apprentissage ; le possible soutien d'animateurs extérieurs dans certains cas.

Par ailleurs, la plate-forme pluridisciplinaire considère que l'éducation est une contribution de tous à l'histoire de chacun. Elle a le projet de valoriser cette idée au travers d'une campagne de sensibilisation sur le thème de la violence et de l'incivilité. Le slogan de cette opération serait «sur le domaine public, dire c'est déjà agir». L'idée consiste à inciter toute personne témoin d'une incivilité à marquer sa réprobation et faire comprendre que cette réaction est un devoir social plus qu'un droit. A la fin de l'année ou au début de l'année prochaine, une conférence devrait être organisée. Elle sera ouverte à toutes les institutions ou personnes d'accord de relayer cette campagne destinée à la population lausannoise.

Le projet sera dirigé par un comité de pilotage, composé d'un Municipal, des représentants des services concernés et de deux représentants de la plate-forme adolescence. Le comité devra par ailleurs engager un coordinateur pour organiser les actions des partenaires au projet. Si le principe de cette action est admis, les conséquences financières évaluées actuellement entre Fr. 250'000.– et Fr. 300'000.– seront définies avec plus de détails dans un préavis spécialement rédigé pour ce projet.

Le groupe de travail constate que la maîtrise du phénomène de violence urbaine nécessite une compréhension des causes et mécanismes qui la sous-tendent. Cela implique un important travail de recherche. Le projet de mise en place d'une politique de développement durable (Agenda 21) prévoit d'engager une étude en ce sens. Conformément à ce qui est prévu dans le volet social du rapport-préavis N° 211 (Agenda 21), un mandat sera confié à un ou des chercheurs pour une durée de six mois.

## 5. Policier, un métier à part

La plupart des personnes qui choisissent de devenir policier trouvent leur motivation dans la volonté de contribuer activement à la bonne marche de la société, dans l'envie de s'investir aux côtés de la justice et dans un fort intérêt pour le contact avec les gens. Une fois formés, les policiers vivent au quotidien cette diversité, mais ils découvrent en même temps un élément fondamental de leur métier, qu'ils doivent apprendre à gérer au mieux pour préserver motivation, santé et qualité des prestations: le stress.

Le travail de police génère plusieurs types de stress. L'un d'entre eux fait suite à des interventions marquées par une forme de violence et/ou une dimension dramatique, situations auxquelles les policiers ne peuvent se soustraire. Ces situations sont susceptibles, comme pour tout intervenant d'urgence, de générer des difficultés (professionnelles et/ou personnelles). En tout cas, elles imprègnent leur histoire de vie et laissent des traces.

L'une des variantes du stress intervient dans le travail quotidien. Les policiers ne sont appelés que lorsque quelque chose ne va pas; ils se trouvent donc impliqués à longueur de temps dans des situations de conflit, de misère ou de violence. Cette confrontation quotidienne avec les aspects les plus négatifs de la vie en société (déchéance, délinquance) constitue une source de tension et peut être à l'origine d'une forme de désillusion.

De plus l'augmentation du nombre de services d'ordre, souvent imprévus et qui nécessitent des effectifs nombreux, empêche les policiers de récupérer et de reprendre les heures supplémentaires accomplies.

Un autre élément de stress quotidien est l'imprévisibilité. Source de motivation parce que le quotidien n'est jamais monotone, cette imprévisibilité constitue en même temps une source de stress dans la mesure où le risque (blessures, maladies) est toujours présent. Si l'on ajoute le fait que l'engagement personnel des policiers est rarement ponctué par la gratitude du public, le risque d'épuisement professionnel est à prendre en considération avec attention par l'institution qui emploie les policiers.

Au cours des dernières années, l'activité des policiers a subi une profonde évolution. En premier lieu, le nombre global d'interventions n'a cessé d'augmenter, grignotant les moments de récupération réparateurs après les interventions les plus difficiles. Par ailleurs, comme le relève la commission de gestion dans son rapport 1999, *«les actes de violence sont, une nouvelle fois, en augmentation chez les mineurs et chez les adultes ainsi que dans le domaine des actes gratuits de déprédation (...). Relevons que cette tendance se manifeste également à l'égard des forces de l'ordre, sous la forme d'oppositions aux actes de l'Autorité, voire de violences contre les fonctionnaires.»*

Au nombre et au rythme accrus des interventions s'ajoute donc la pénibilité de celles-ci, qui deviennent de plus en plus difficiles. Colmatant les brèches provoquées par la désintégration du tissu social, le rôle de la police prend toujours plus d'importance (prise en charge de personnes psychologiquement perturbées, dans la misère, seules), ce qui induit un risque accru d'épuisement professionnel.

Enfin, il y a le regard de plus en plus attentif porté par le public, lequel attend de sa police une attitude adéquate et professionnelle. Seul un personnel polyvalent, bien formé et psychologiquement équilibré, peut offrir des prestations de qualité.

Les policiers se retrouvent du coup face à une double attente (amélioration de la qualité et augmentation du nombre des interventions), à laquelle ils doivent faire face, mais qui a parfois des répercussions sur leur motivation et leur bien-être.

Le risque d'un épuisement général des équipes est réel, si cette évolution n'est pas accompagnée de mesures globales d'ajustement des moyens. C'est un constat de dégradation de la situation que fait d'ailleurs la commission de gestion dans son rapport de 1999: *«Ensuite, la situation touche aussi le quotidien des policiers de terrain qui, confrontés directement à ces nouveaux et de plus en plus fréquents comportements, caractérisés par l'agressivité, la violence et le danger, ont de moins en moins de temps disponible pour récupérer. Dans ces circonstances, il demeure essentiel de ne pas laisser s'installer une dynamique d'escalade de la violence, tant il est vrai que la maîtrise individuelle et collective, ainsi que le respect des règles fondamentales de la proportionnalité restent prépondérants pour éviter drames ou dérapages. C'est pourquoi, il s'avère nécessaire d'explorer de nouvelles pistes dans les domaines de la formation (personnelle et collective), des méthodes d'intervention, des moyens et du soutien à apporter au personnel, afin de garantir, en conditions difficiles, la sécurité et l'efficacité de chacune et de chacun.»*

La garantie de bonnes conditions de travail et de moyens adaptés, associée à une gestion harmonieuse du personnel, est capitale si l'on souhaite entretenir la motivation et le professionnalisme des policiers, ainsi que les encourager à s'investir pour se montrer à la hauteur des exigences actuelles de leur travail.

## 6. Le Corps de police de Lausanne et Police 2000

Le Conseil d'Etat et l'Union des communes vaudoises ont présenté, le 7 février 2001, l'accord qu'ils ont signé afin de créer un nouveau système de sécurité. Le but de cet accord est de clarifier les tâches des policiers qui assurent la sécurité des Vaudois, en favorisant une plus grande souplesse d'engagement et en décloisonnant le système.

L'idée de base de «Police 2000» consiste à clarifier les responsabilités de chacun des acteurs du système et à simplifier les flux financiers. Concrètement, quatre piliers composent et soutiennent cet ensemble: *la police de proximité* (dont nous verrons plus loin qu'elle ne correspond que très partiellement au concept lausannois, plus global et plus intégré), *Police-secours*, *la lutte contre la moyenne et grande criminalité* et *la gestion d'ensemble du système*.

La nouveauté principale, c'est l'implication de toutes les communes ou groupes de communes dans ce processus, puisque chacune d'entre elles devra assurer une police de proximité. Les communes qui disposent de corps constitués de plus de 20 policiers pourront effectuer ces tâches elles-mêmes. Les autres communes devront passer un contrat de prestations avec l'Etat et ce seront les gendarmes qui se chargeront des tâches de proximité, moyennant finances, lorsqu'il n'y a pas de police municipale. L'Etat prendra à sa charge les trois autres types d'interventions.

Dans une première phase, deux régions pilotes vont être organisées dès l'automne 2001 pour une durée d'environ 18 mois. Elles engloberont l'une la région de la Riviera (Vevey, Montreux, La Tour-de-Peilz), l'autre Echallens et ses alentours. Ces régions pilotes créeront des ententes intercommunales. Après cette phase de tests, le principe sera progressivement étendu à l'ensemble du canton.

Des études seront entreprises en parallèle, afin d'avoir une meilleure vision des coûts induits par ces modifications. Un processus de révision des bases légales devra vraisemblablement être mis en œuvre compte tenu des obligations nouvelles qui seront imposées aux communes.

Quatorzième plus grande police de Suisse, toutes catégories confondues, la Police municipale de Lausanne dispose, avec ses 384 policiers, d'un effectif 10 fois plus important que la plus grande des autres polices municipales vaudoises. Disposant de sa propre police judiciaire, elle est, de plus, structurée comme une police cantonale.

Ville centre, avec tout ce qu'elle offre de jour comme de nuit, Lausanne accueille jusqu'à 280'000 personnes par jour sur son territoire. Il en résulte qu'environ un tiers de l'ensemble des délits du canton sont commis à Lausanne. Pour certaines catégories de délits, ces proportions sont encore plus importantes: à titre d'exemple, en 2000, 55% des vols à la tire, 61% des vols à l'arraché et 60% des brigandages commis dans le canton l'ont été à Lausanne.

Capitale olympique, ville de culture et de sports, elle accueille nombre de manifestations, souvent d'envergure, sans commune mesure avec le reste du canton.

En raison de sa dimension, de sa structure, des rapports quotidiens et de la collaboration qu'elle entretient avec la Police cantonale, mais également des besoins sécuritaires particuliers de la ville de Lausanne, la Police municipale est considérée comme un élément spécial dans la réflexion en cours à propos des polices municipales vaudoises.

Ainsi, le contexte policier lausannois reste isolé du processus «Police 2000» dans sa phase actuelle; les problèmes qui se posent étant uniquement d'ordre financier, l'efficacité des processus n'est pas remise en question. En conséquence, le cas de Lausanne sera examiné ultérieurement et des solutions compatibles avec Etacom devront être négociées.

## 7. Prévisions d'évolution et conséquences possibles pour la police

### 7.1 Remarque préliminaire

«Nul n'est devin. Bien présomptueux celui qui peut prédire l'avenir. Mais la prospective est une attitude qui, sans critique et imagination mêlés, cherche à tenir compte du probable, du possible et du souhaitable.»<sup>1</sup>

Rédigées sur la base des prévisions du Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) et après consultation du Bureau lausannois de statistique (BulStat), les prévisions et perspectives contenues dans ce chapitre représentent un saut, aussi humble que furtif, dans l'avenir pour tenter d'imaginer quelles pourraient être les évolutions touchant la Police de Lausanne et son environnement en ce début de troisième millénaire.

### 7.2 Prévisions d'évolution

#### 7.2.1 Facteurs démographiques

Selon le scénario cantonal officiel du (SCRIS), la population<sup>2</sup> du canton de Vaud devrait passer de 612'274 habitants en 2000 à 672'516 en 2010, puis à 704'355 en 2015.

Dans les quinze années à venir, le niveau moyen de la fécondité ne sera vraisemblablement pas suffisant pour assurer le remplacement des générations, mais le nombre des naissances restera quant à lui supérieur à celui des décès grâce aux arrivées de jeunes étrangers.

Parallèlement, le **vieillessement de la population** sera également accéléré puisque, de 15,7% à l'heure actuelle, la proportion de Vaudoises et Vaudois de plus de 65 ans passera à 18,3% en 2015. Parmi eux, la part des plus de 80 ans sera également en augmentation.

A Lausanne, où, selon le SCRIS la population établie à titre permanent devrait passer de 114'017 en 2000 à 113'308 en 2010, puis à 112'943 en 2015, la proportion de personnes âgées, déjà élevée, restera plus ou moins stable.

Par comparaison, la proportion de personnes âgées dans les autres communes de l'agglomération est plus faible (environ 13%). Elle est même inférieure aux valeurs connues à Lausanne il y a vingt ans. De façon générale, le vieillissement du centre par rapport aux couronnes constitue d'ailleurs un trait caractéristique des régions urbaines. Lausanne en souffre comparativement moins que les autres grandes villes suisses.

Le **caractère multiculturel et cosmopolite de Lausanne** se développera encore. Profitant notamment d'une conjoncture économique favorable, de nombreux Suisses et immigrés de la seconde génération continueront à quitter la capitale pour la périphérie. Ce mouvement sera partiellement compensé par l'arrivée d'étrangers aux revenus plus modestes. Les nouveaux venus devraient être plus jeunes que les partants, vivre plus souvent seuls et déclarer des revenus inférieurs à ceux qui quittent la ville.

En résumé, on constate à Lausanne une proportion de personnes âgées supérieure à la moyenne, qui ne s'aggravera cependant pas, ainsi que de jeunes actifs de 20 à 39 ans, qui se maintiendra. En revanche, Lausanne présente un déficit dans la tranche des 40-64 ans, celle dont les revenus sont plus intéressants. En terme de ménages, cela se traduit par une surreprésentation des personnes qui vivent seules et des couples sans enfant, ainsi que par une sous-représentation des familles qui s'établissent plutôt dans les couronnes de l'agglomération.

Pour les dix prochaines années, les tendances principales suivantes devraient donc se maintenir:

- Vieillessement de la population lausannoise, nettement moins accentué qu'ailleurs, touchant surtout les personnes de plus de 80 ans;

<sup>1</sup>Gilliand Pierre, *Politiques sociales en Suisse*, Lausanne, Réalités sociales, 1988, p. 297.

<sup>2</sup>Les prévisions du SCRIS sont basées sur la définition de la population au sens légal qui comprend la population établie à titre permanent mais ne prend pas en compte la population suisse en séjour (principalement les jeunes en apprentissage ou aux études qui n'ont pas de permis d'établissement) ni les étrangers en situation provisoire ou avec des permis inférieurs à un an.

- Poursuite de la croissance du nombre de personnes vivant seules ou sans enfant ;
- Tendance à une diminution de population dans les quartiers centraux ;
- Augmentation de population dans les quartiers nouvellement construits dans la périphérie (par ex. : Boisy-Pierrefleur, Grangettes, Praz-Séchaud, Vennes, etc.).

### 7.2.2 Facteurs politiques et économiques

Comme pour les autres grandes villes de Suisse, l'analyse des résultats lausannois du recensement fédéral des entreprises de 1998<sup>3</sup> met en évidence un déplacement des entreprises de la ville vers la périphérie, ainsi qu'une diminution du nombre d'emplois.

De plus, les transformations structurelles du tissu économique se poursuivent. Selon les données du recensement fédéral des entreprises, la part du secteur secondaire (14% en 1991 ; 10% en 1998) diminue face au développement du secteur tertiaire. Il faut toutefois relever que, dans une économie en rapide mutation et notamment en milieu urbain, la distinction entre secteur secondaire et tertiaire tend à devenir de moins en moins significative. Entre 1995 et 1998, années durant lesquelles le chômage a atteint son pic, des branches telles le commerce, les transports et communication ainsi que l'enseignement ont connu une baisse significative. En revanche, malgré la stagnation économique de ces années, les branches de la finance et de l'assurance ont fait enregistrer une progression appréciable.

Le taux de chômage lausannois reste largement supérieur à la moyenne suisse et, dans une moindre mesure, au niveau vaudois. Cette évolution est proche de celle des autres grandes villes du pays (Zurich, Bâle, Berne et Genève).

Dans le cas de Lausanne, la forte proportion de population étrangère qui caractérise la démographie de notre commune, et dont la structure de qualification professionnelle comprend une part importante de main-d'œuvre peu qualifiée, constitue le facteur principal de l'écart entre les taux de chômage vaudois et lausannois. Preuve en est que Genève, ville qui concentre également une forte présence de population étrangère, a connu une intensité analogue de ce phénomène.

Du point de vue de la *vulnérabilité au chômage*, la tranche des Lausannois âgés de 20 à 29 ans a été touchée de plein fouet depuis le début des années 1990. Les 30-39 ans l'ont été dans une moindre mesure. Les travailleurs de 40 ans et plus ont été les moins touchés par le phénomène. Petit bémol : lorsqu'elles sont touchées par le chômage, les personnes plus âgées éprouvent plus de peine à se réinsérer que les plus jeunes.

*Par sexe*, il convient de relever que 48% des emplois à Lausanne sont occupés par des femmes.

*Sous l'angle de l'origine*, d'après les données du Contrôle des habitants, la part de population étrangère à Lausanne était de 35,6% à la fin du mois de décembre 2000. Les emplois précaires sont plus souvent occupés par des étrangers, qui sont particulièrement nombreux dans les professions de l'hôtellerie et de la restauration, ainsi que dans les métiers de la construction, domaines fortement atteints par le chômage. Dès lors, il n'est pas surprenant de constater que le nombre absolu de chômeurs d'origine étrangère est très proche de celui des Suisses.

Entre le quasi plein emploi de 1990 et l'année 1997 où plus de 12% de la population active lausannoise se trouvait en position de demandeur d'emploi, le changement a donc été brutal. Le nombre des chômeurs de longue durée (demandeurs d'emploi depuis une année ou plus) a ainsi fortement augmenté. Entre janvier 1994 et octobre 2000, la proportion de ceux-ci a oscillé dans une fourchette de 22,7% à 43% du total des demandeurs d'emploi !

A Lausanne, comme d'ailleurs de manière plus générale, le marché de l'emploi d'après la crise est devenu plus exigeant. La disparité des profils professionnels de la population active tend à se renforcer et, avec elle, le risque de précarité des personnes dont les caractéristiques économiques (niveau de formation et capacité de (ré)apprendre), démographiques (âge et sexe) et sociales (situation personnelle) sont peu recherchées. Le début du troisième millénaire risque bien d'être marqué par des contradictions fondamentales du monde du travail, tels le relèvement de l'âge de la retraite et la difficile réinsertion des personnes de plus de 50 ans.

La tendance à la spécialisation des centres urbains vers des activités de service se poursuivra probablement durant les années à venir. En revanche, il est plus difficile de savoir si, et dans quelle mesure, des tendances observées par le passé, en particulier le redéploiement de la population et d'une partie des activités vers les communes périphériques, se poursuivront.

<sup>3</sup> Ville de Lausanne, Office d'études socio-économiques et statistiques, *Recensement fédéral des entreprises de 1998: les résultats lausannois*, 1999, pp. 4-8 et pp. 16-22.

Pour ce qui est des *prévisions politiques*, la volonté de développer la qualité de vie est évidente. Elle est en effet une des clés du succès économique. Il paraît dès lors raisonnable de partir du postulat que le besoin de sécurité, qui est une caractéristique essentielle de la psychologie sociale, ne s'atténuera pas dans les prochaines années.

#### 7.2.3 Facteurs technologiques et écologiques

Il n'y a pas de raison pour que le rythme auquel les innovations technologiques se sont succédées durant les dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle cesse. Les progrès de l'informatique, de la robotique, des moyens de communication et de la technologie en général (biotechnologie, génétique, micro-électronique...) devraient donc continuer à entraîner des changements importants dans le monde du travail (formation de base et continue du personnel, problèmes socio-psychologiques, nouvelles formes de criminalité...). Certains ne sont pas sans conséquence pour la police.

A titre d'exemple, le développement de la téléphonie mobile a eu des conséquences non négligeables sur le comportement des gens, par exemple en cas d'accident. Auparavant, une seule personne était en général chargée de se rendre vers le point de raccordement le plus proche afin d'alerter les secours. Les personnes arrivant plus tard sur les lieux de l'accident étaient ainsi informées que les secours avaient déjà été alertés. Avec la téléphonie mobile, la réaction des personnes témoins d'un accident est d'appeler immédiatement les secours depuis leur portable, sans se soucier de savoir s'ils ont déjà été alertés!

La sauvegarde de l'environnement est par ailleurs devenue un souci permanent des autorités et des particuliers. Des assainissements et adaptations seront encore réalisés. Premier concerné, le trafic automobile sera encore fortement influencé par les décisions prises en matière de politique environnementale.

#### 7.2.4 Facteurs socioculturels

Le niveau de vie s'est notablement élevé et la protection sociale n'a cessé de se développer depuis la Seconde Guerre mondiale et jusqu'au début des années 1990. Mais les mutations économiques et démographiques des dernières décennies ont changé les modes de vie.

La hiérarchie des valeurs est contestée et les changements socioculturels devraient continuer à marquer le début du troisième millénaire. Nous relèverons principalement et de façon non exhaustive :

- Les travailleurs ne sont plus disposés à « tout sacrifier au travail » mais préfèrent développer leurs loisirs.
- La diminution du crédit accordé aux institutions (Etat, Eglises, partis politiques).
- La modification du rôle de la femme dans le couple, l'instabilité familiale, l'augmentation considérable du nombre de familles monoparentales débouchent sur une atomisation des ménages et une demande accrue dans le domaine de l'habitat.
- L'augmentation de la population étrangère. Les immigrants traditionnels (Italiens, Espagnols, etc.) sont remplacés par ceux provenant d'autres pays (ex-Yougoslaves, Sri-Lankais, Africains). Cela renforce le caractère multiculturel de Lausanne, qui accueille à l'heure actuelle des ressortissants de près de 170 pays différents.
- Le risque d'isolement social, particulièrement chez les personnes âgées, à cause des ruptures dues à des décès, au déménagement des enfants ou encore à une santé qui se dégrade.
- Pour le canton de Vaud, le SCRIS estime que le nombre de personnes qui vivent seules augmentera de 38%. Les 2/3 de cette augmentation concernent les personnes âgées. Les ménages avec enfants représenteront quant à eux probablement 26% des ménages en 2020, contre 29% en 1990.
- Pour Lausanne, le SCRIS prévoit que le nombre de ménages comptant une seule personne devrait passer de 28'811 en 2000 à 29'640 en 2010, pour atteindre les 30'838 en 2020. Durant la même période, la structure par âge de ces ménages subira également quelques modifications, la proportion des moins de 45 ans passant de 46% à 43%, celle des 45 à 64 ans augmentant de 2 points à 25% et les autres catégories restant plus stables, notamment celle des 80 ans et plus avec 12%.

#### 7.2.5 Perspectives d'évolution de la criminalité

Les causes des actes de déviance sont nombreuses et complexes. Les statistiques actuelles mises en relation avec les mutations attendues, conduisent à penser que des changements dans les types de délinquance doivent être attendus.

La Confédération luttera en priorité contre :

- la criminalité organisée ou économique;
- le trafic de stupéfiants commis par des bandes organisées et des filières internationales;
- la traite des êtres humains.

Par sa position, la Police judiciaire n'est pas appelée à traiter ce type d'affaires et ne joue que le rôle d'intermédiaire auprès de la Police cantonale, elle-même en liaison avec l'Office fédéral de la police. Les délits commis à Lausanne relèvent de la délinquance dite urbaine. Il s'agit essentiellement de délits contre le patrimoine, d'actes de violence et d'infractions dans le domaine du trafic et de la consommation de produits stupéfiants.

Toujours plus caractérisée par un grand individualisme, qui a pour conséquence l'anonymat et l'isolement, confrontée à la forte dégradation et à la remise en cause des valeurs institutionnelles de base (Etat – famille), la société évolue mal. La police doit, du coup, encore mieux s'intégrer dans le tissu social de la communauté et obtenir la confiance de la population.

### *7.3 Conséquences prévisibles pour la police*

L'environnement de la police va continuer à se modifier en permanence, qui plus est, de manière toujours plus complexe et rapide. Ville centre de jour, Lausanne attire de nombreux travailleurs et touristes. Ville centre de nuit, elle offre à ceux qui s'y rendent une palette d'activités culturelles et sociales toujours plus large, reconnues et appréciées loin à la ronde par jeunes et moins jeunes. Lausanne est désormais le centre d'une région d'environ 300'000 habitants. Pour les policiers, elle est une grande ville, avec tout ce que cela suppose, de jour et de nuit, en termes d'insécurité et d'atteintes à la tranquillité publique.

S'adapter, toujours mieux et toujours plus vite! Tel va donc être le principal défi de la Police de Lausanne durant la prochaine décennie.

Le défi est relevable. Premièrement, parce que les policiers, qui ont accepté de prendre professionnellement en charge une partie de la sécurité de leurs pairs, vivent, subissent et s'adaptent à ces modifications comme tout le monde. Deuxièmement, parce que la Police de Lausanne a déjà démontré, tout au long de son histoire, sa capacité d'adaptation à son environnement, quand bien même les changements n'ont jamais été aussi complexes, rapides et soutenus que durant les cinq dernières années.

Intégrées dans un concept de police de proximité, les mesures qui peuvent être prises pour répondre aux attentes légitimes des autorités et du public sont multiples. Elles concernent les tâches, les méthodes d'intervention ou encore les structures. Elles touchent également la formation de base et continue, la communication avec le public et la prévention, domaines qui devront encore être largement développés. Enfin, la Police de Lausanne a plus que jamais besoin de pouvoir cultiver dans ses propres rangs un sentiment de sécurité et de sérénité. Ces mesures nécessitent dans tous les cas des moyens humains, financiers et matériels qui ne sont aujourd'hui plus suffisants.

Mais une augmentation raisonnable et proportionnée des moyens de la police pour lui permettre de faire face aux tâches toujours plus nombreuses et complexes qu'elle assume ne constitue qu'une première réponse. La police devrait, en parallèle, être déchargée de certaines tâches qui lui ont été déléguées au fil du temps. Participant pour une large part à la régulation quotidienne des conflits, elle remplit en effet certaines missions à caractère social qui devraient être le fait d'autres institutions. La palette des interventions prises en charge par la police s'est en effet élargie, s'éloignant de plus en plus de l'intervention d'urgence, qui est et doit rester de son ressort.

Accessible et disponible en permanence, elle est souvent le seul interlocuteur face à des situations qui nécessitent des réponses immédiates et, de plus en plus, des compétences particulières. Dans ce contexte, la polyvalence des policiers n'étant pas extensible à l'infini, son rôle ne peut que se limiter à celui d'un généraliste. De toute manière, la police ne peut pas et ne doit pas oublier sa mission principale, qui reste la protection des personnes et des biens, pour se substituer à d'autres organismes spécialisés.

Dans un environnement aussi complexe et mouvant, la sécurité publique ne peut plus être de l'unique compétence et de la seule responsabilité de la police. **Un observatoire permanent de la sécurité** devrait par conséquent être créé à Lausanne, afin de dégager, par anticipation prospective, les orientations futures en toute connaissance des faits et besoins en la matière.

Les prévisions qui peuvent être raisonnablement faites sur la base des données dont nous disposons appellent donc une police du futur capable de s'adapter à l'évolution constante et rapide de la société, tout en restant pour les citoyens une institution garante d'une certaine forme de stabilité.

### *7.4. Partenariats possibles*

De nombreux partenariats fonctionnent déjà ou sont en voie de réalisation, tandis que d'autres paraissent pouvoir se dessiner. Mais le chemin est encore long et certaines barrières, réelles ou psychologiques, devront être renversées pour aller encore plus loin.

Dans cette optique, il serait certainement profitable de renforcer la chaîne sociale avec une structure permanente de spécialistes travaillant en étroite collaboration avec la police. Cela ne coûterait pas plus cher, offrirait une réponse plus professionnelle et libérerait les policiers en faveur des tâches pour lesquelles ils sont spécialement formés.

De plus, une nouvelle structure est également souhaitable, pour réduire les troubles à l'ordre public et les incivilités qui sont le fait de certains atroupements de consommateurs de stupéfiants et d'alcooliques, tels que l'on peut les rencontrer à la place Saint-Laurent par exemple.

La Ville de Zurich a mis sur pied, durant l'année 2000, une cellule spécialisée dans l'intervention auprès de ces personnes. Cette unité appelée «SIP» (sécurité, intervention et prévention) est présente sur le terrain sept jours sur sept, de la fin de la matinée à la tombée de la nuit. Elle est composée de collaborateurs aux profils professionnels divers (assistants sociaux, psychologues, infirmiers, travailleurs sociaux, etc.). L'équipe «SIP» travaille en étroite collaboration et coordination avec la police. L'unité «SIP» œuvre selon trois axes principaux :

1. la prévention plutôt que la répression ;
2. la modification des comportements grâce à un effort de communication ;
3. l'information sur l'offre de prise en charge.

En première analyse, cette opération est un succès. Tout laisse à penser que sa transposition à Lausanne pourrait aboutir à des résultats identiques, soit une forte réduction des comportements perturbateurs.

S'inspirant de ce modèle zurichois (sécurité, intervention et prévention), la Municipalité a donc décidé d'accepter le principe de la création d'une unité d'intervention socio-éducative de terrain (UnISET)<sup>4</sup> spécialisée dans la réduction des comportements perturbateurs, notamment imputables aux consommateurs de stupéfiants et d'alcool.

## **8. Les besoins en ressources stratégiques**

Force est de constater, à l'analyse des éléments contenus dans les précédents chapitres, que malgré toutes les mesures déjà prises, y compris à travers l'opération «Perspectives 2001», le Corps de police a atteint aujourd'hui les limites d'adaptation à son environnement avec les moyens dont il dispose.

En conséquence, la Municipalité a recherché de nouvelles solutions pour faire progresser le concept de police de proximité en fonction de l'évolution de l'environnement.

Dans le cadre d'une planification sur cinq ans, ces solutions débouchent sur les propositions suivantes :

### **◆ au niveau des structures**

- créer un observatoire permanent de la sécurité destiné à renforcer le chaînage social, à analyser l'évolution de l'environnement, à anticiper les orientations à prendre et à mieux cibler et déterminer les tâches à prendre en charge par le Corps de police.

### **◆ au niveau des moyens**

- augmenter l'effectif structurel des policiers, gardes et civils, avec toutes les conséquences logistiques inhérentes (équipement, mobilier, véhicules, etc.), afin de permettre à ces derniers de faire face à l'augmentation continue de la fréquence et de la complexité des interventions ; cette mesure vise à réduire les heures supplémentaires et à renforcer l'efficacité à l'intervention, principalement en matière d'urgence ; à ce sujet, il convient de relever que, pour disposer d'une unité supplémentaire 24 heures/24, il faut compter environ 4,6 personnes ;
- retenir le principe de l'anticipation des départs, permettant le recrutement et la formation, une année au préalable, des effectifs propres à éviter l'effritement, en cours d'année, de l'effectif structurel admis (voir point 4.3.2).

### **◆ au niveau de la délégation de tâches actuellement dévolues à des policiers**

- engager du personnel civil pour reprendre certaines tâches accomplies par des policiers, par exemple dans le soutien administratif (ex. : rédaction de documents, notification de commandements de payer, cette dernière activité générant à elle seule quelque 30'000 heures de travail par année) ;

---

<sup>4</sup>Préavis N° 236 «Création d'une unité d'intervention socio-éducative de terrain»(UnISET).

- disposer d'un montant cadre annuel permettant d'engager des moyens extérieurs, ponctuellement pour prendre en charge des tâches simples actuellement exécutées par des policiers (ex.: plantons de circulation pour des grandes manifestations culturelles ou sportives).

◆ **au niveau des locaux de police**

- adapter les structures internes de l'Hôtel de police;
- admettre le principe de l'implantation future de nouveaux postes de quartier en fonction du développement ou du déplacement de certaines zones de la ville à fortes activités;
- prendre acte, dans ce cadre-là, de l'ouverture d'un point d'appui (poste de quartier renforcé disposant d'une antenne de la Police judiciaire), au centre de la ville, à la place de l'Europe, en compensation de la fermeture du poste de Saint-François, dont l'emplacement n'est pas adéquat;
- admettre la création d'un poste de quartier mobile (véhicule) permettant, en fonction des événements, de marquer la présence de la police en certains endroits de la ville, afin de renforcer la qualité des relations police/public et de rassurer la population si le besoin s'en fait sentir.

*8.1 Création d'un observatoire de la sécurité*

Hormis le maintien et le développement des partenariats existants dans les domaines tels que jeunesse, adolescence, mœurs, lutte contre la toxicomanie, etc., la mise en place d'un observatoire permanent de la sécurité est proposée. Cet observatoire, placé sous la responsabilité d'un membre de l'Exécutif, devrait être composé:

➤ d'un conseil,

- ◆ d'un secrétaire général;
- ◆ d'un responsable de la communication;
- ◆ d'un représentant du Corps de police;
- ◆ d'un représentant de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement;
- ◆ d'un représentant de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation;
- ◆ d'un expert de l'Institut de police scientifique et de criminologie;
- ◆ d'un délégué de la Commission consultative.

Chacun de ces membres devrait pouvoir s'adjoindre les compétences particulières d'un ou plusieurs collaborateurs en fonction des besoins.

➤ d'une Commission consultative de la sécurité,

- ◆ d'un groupe, constitué de représentants des diverses associations lausannoises (quartiers, commerçants, hôteliers, etc.), qui sera consulté en fonction des thèmes traités.

Cet observatoire devrait, au minimum, se réunir à deux reprises annuellement pour procéder à une évaluation du sentiment d'insécurité. Il devrait ainsi être à même d'établir une image de la ville en termes de sécurité; il devrait aussi analyser les évolutions enregistrées dans leur dimension historique et par comparaison avec ce qui se passe ailleurs en Suisse et à l'étranger. L'intention est de disposer à terme d'un véritable outil de mesure devant permettre de dépasser le simple constat des infractions pour tendre à une véritable mesure de l'insécurité. Dans ce cadre-là, cet observatoire devrait disposer d'un montant cadre annuel de Fr. 100'000.-, afin de lui permettre de rémunérer l'expert extérieur et d'attribuer des mandats de recherche.

## 8.2 Moyens

## 8.2.1 Effectif

Il est aujourd'hui de 384 policiers, 47 gardes et 73 employés civils, dont 33 unités du Groupe sanitaire, qui sera transféré au Service de secours et d'incendie le 1<sup>er</sup> juillet 2001. Les besoins supplémentaires identifiés dans l'exercice de la sécurité publique en uniforme et en civil font apparaître la nécessité d'engager :

	Police	Gardes	Civils	Total
EM (Etat-major)			1 poste de chargé de prévention pour renforcer la structure existante 0,5 poste de psychologue	1,5
SG (Services généraux)			1 personne chargée de reprendre les tâches administratives assurées actuellement par 1 policier	1
PS (Police-secours)	24 policiers à raison de 6 par section		5 personnes pour assurer un appui administratif et prendre en charge la notification des commandements de payer	29
PJ (Police judiciaire)	16 policiers dont 6 à la brigade des investigations criminelles 2 à la brigade des stupéfiants 4 à la brigade jeunesse et mœurs 4 à la brigade rue		3 personnes pour assurer un appui administratif pour la rédaction de documents (PJ)	19
STS (Sécurité du trafic et stationnement)		4 gardes 0,5 poste de surveillant des forêts	1 personne chargée de reprendre les tâches administratives assurées actuellement par 1 policier	5,5
IT (Informatique et télécom.)			1 personne chargée de reprendre les tâches de spécialiste informatique actuellement assurées par 1 policier	1
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>4,5</b>	<b>12,5</b>	<b>57</b>

Compte tenu des difficultés existant dans le domaine du recrutement et du potentiel limité de policiers déjà formés, ces augmentations d'effectifs ne sont envisageables que sur une période de cinq ans. Ce constat entraîne une réflexion nouvelle à propos des modes et conditions de recrutement.

Le nouvel effectif structurel policier serait, dès la fin de la période de recrutement supplémentaire de trois ans, porté à 424 policiers. Cette augmentation ferait passer le nombre de policiers par 1'000 habitants à Lausanne de 3,00 à 3,39, soit encore loin derrière les 3,68 de Berne, 3,80 de Zurich et 4,03 de Bâle.

De plus, l'anticipation du recrutement et de la formation des nouveaux agents devrait permettre de disposer pendant une partie de l'année d'un effectif légèrement supérieur à celui de base, fixé à 424 policiers.

## 8.2.2 Logistique

L'augmentation de l'effectif structurel de 57 postes a bien logiquement des conséquences sur les besoins du Corps de police en matière d'équipement et de véhicules, à savoir:

	Véhicules	Equipement
Police-secours	2 voitures 3 fourgons 1 fourgon PQ mobile	24 policiers
Police judiciaire	4 voitures	16 policiers
Sécurité du trafic et stationnement	2 scooters	4 gardes 1 surveillant des forêts

## 8.2.3 Délégation de tâches actuellement dévolues à des policiers

L'inscription au budget du Corps de police, d'un montant cadre annuel de Fr. 250'000.- est demandée afin de permettre à son commandement d'avoir recours, chaque fois que possible, à des ressources extérieures pour l'exécution de tâches nécessaires, mais n'exigeant pas d'être prises en charge par des policiers ou des gardes.

## 8.3 Locaux de police

Le loyer du point d'appui de la place de l'Europe se montera à Fr. 200'000.- par année. Il apparaîtra au budget du Corps de police, tandis que le loyer de Fr. 16'000.- du poste de quartier de Saint-François en sera retiré.

## 9. Synthèse des aspects financiers

## 9.1 Coûts d'investissement

	2002	2003	2004	2005	2006	Total
<b>Véhicules</b>						
• Voitures PJ	30'000.-	30'000.-	30'000.-	30'000.-		120'000.-
• Voitures PS	45'000.-	45'000.-				90'000.-
• Fourgon	50'000.-	50'000.-	50'000.-			150'000.-
• PQ mobile		120'000.-				120'000.-
• Scooter	10'000.-					10'000.-
<b>Equipement</b>						
• Policiers	48'000.-	48'000.-	48'000.-	48'000.-	48'000.-	240'000.-
• Gardes	24'000.-					24'000.-
<b>Mobilier et infrastructures techniques</b>	490'000.-					490'000.-
<b>Informatique et téléphonie</b>						
• 35 PC	140'000.-					140'000.-
• 25 imprimantes	62'500.-					62'500.-
• Câblage, réseau et tél.	200'000.-					200'000.-
<b>Total :</b>	<b>1'099'500</b>	<b>293'000.-</b>	<b>128'000.-</b>	<b>78'000.-</b>	<b>48'000.-</b>	<b>1'646'500</b>

Ces dépenses figurent au plan des investissements pour les années 2002 à 2005.

Les charges financières annuelles découlant des dépenses d'investissement ci-dessus, calculées sous la forme d'annuités constantes au taux de 4,75% pendant cinq ans, s'élèvent à Fr. 370'800.-.

## 9.2 Conséquences budgétaires

En plus des charges financières, il y a lieu d'inscrire au budget les charges suivantes :

	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Structures (obs. social)</b>	100'000.-	100'000.-	100'000.-	100'000.-	100'000.-
<b>Moyens</b>					
• Policiers (100'000.-)	800'000.-	1'600'000.-	2'400'000.-	3'200'000.-	4'000'000.-
• Gardes (70'000.-)	315'000.-	315'000.-	315'000.-	315'000.-	315'000.-
• Civils (80'000.-)	1'000'000.-	1'000'000.-	1'000'000.-	1'000'000.-	1'000'000.-
<b>Délégation des tâches</b>	250'000.-	250'000.-	250'000.-	250'000.-	250'000.-
<b>Locaux</b>					
• Point d'appui	200'000.-	200'000.-	200'000.-	200'000.-	200'000.-
• Fermeture St-François	-16'000.-	-16'000.-	-16'000.-	-16'000.-	-16'000.-
<b>Autres pour véhicules:</b>					
• Entretien	6'800.-	12'900.-	14'800.-	16'000.-	16'000.-
• Carburant	12'700.-	25'900.-	30'600.-	33'800.-	33'800.-
<b>Total :</b>	<b>2'668'500.-</b>	<b>3'487'800.-</b>	<b>4'294'400.-</b>	<b>5'098'800.-</b>	<b>5'898'800.-</b>

## 10. Rappel des motions et de la pétition

Ce rapport-préavis répond aux motions de M. Olivier Français et de M. Jean-François (*sic*) Bourquin ainsi qu'à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler. Les deux motionnaires s'inquiètent de la montée de la violence en ville de Lausanne et de ses répercussions sur le sentiment d'insécurité au sein de la population et même au sein des forces de police.

## 10.1 Motion de M. Olivier Français

Déposée le 15 décembre 1999<sup>5</sup>, développée et renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport le 29 février 2000<sup>6</sup>, la motion de M. Français rappelle que la presse s'est fait l'écho d'une montée de la violence dans les milieux urbains et de la difficulté des forces de l'ordre à gérer ce phénomène, que l'on pouvait croire cantonné aux banlieues d'autres cités européennes. Constatant que l'évolution, au fil des dernières années, du coût net par habitant de la sécurité publique, tel qu'il ressort du budget, est en forte baisse, le motionnaire demande en substance une augmentation de trois postes de l'effectif des inspecteurs de la police judiciaire.

10.2 Motion de M. Jean-François (*sic*) Bourquin

Déposée le 7 février 2000<sup>7</sup>, développée et renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport le 13 juin 2001<sup>8</sup>, la motion de M. Bourquin évoque également des reportages de presse faisant état d'une augmentation de la violence et du sentiment d'insécurité qui en résulte dans la population. Estimant qu'il est nécessaire de répondre à ces inquiétudes des citoyens lausannois, M. Bourquin demande une information transparente. Il appelle également de ses vœux une approche coordonnée des différents acteurs au-delà du Corps de police et de l'Administration communale, soit également des milieux socio-éducatifs et des communes limitrophes. Le motionnaire demande un bilan chiffré et commenté des violences contre les personnes et les biens au cours des dix dernières années, bilan qui devrait être mis à jour annuellement et publié. Il souhaite également connaître les conditions du fonctionnement de la justice, dans le cas des délinquants relâchés après arrestation. Il demande enfin une analyse complète et précise du sentiment d'insécurité et de violence et, sur cette base, attend des propositions concrètes pour répondre à ces phénomènes.

## 10.3 Pétition de M. Carl Kyril Gossweiler

Par lettre pétition, adressée au Conseil communal le 11 avril 1999, M. Carl Kyril Gossweiler demande à la Municipalité de faire en sorte que les véhicules de police et de pompiers de la Ville soient équipés de nounours (ours en peluche) à remettre

<sup>5</sup> BCC 1999, T. II, p. 481.

<sup>6</sup> BCC 2000, T. I, p. 273.

<sup>7</sup> BCC 2000, T. I, p. 229.

<sup>8</sup> BCC 2000, T. I, p. 684.

gratuitement aux enfants victimes d'un traumatisme lors de leurs interventions d'urgence. L'unique signataire de cette pétition demande également que ces peluches soient financées par les revenus des amendes d'ordre.

Lors de sa réunion du 3 mai 1999, la Commission permanente des pétitions a entendu le pétitionnaire en présence de M. Bernard Métraux, directeur de la Sécurité publique et des Affaires sportives. Sur proposition de dite Commission, le Conseil communal a, dans sa séance du 8 février 2000<sup>9</sup>, décidé de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, selon l'article 65a du Règlement du Conseil communal.

## 11. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 239 de la Municipalité du 20 septembre 2001;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. d'approuver les intentions de la Municipalité de Lausanne en matière de sécurité publique;
2. de prendre acte de la création d'un observatoire permanent de la sécurité;
3. d'approuver l'augmentation de l'effectif du Corps de police de 40 policiers, 4,5 gardes et 12,5 civils;
4. d'autoriser l'ouverture d'un point d'appui à la place de l'Europe et de prendre acte de la fermeture du poste de quartier de Saint-François;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'646'500 francs destiné à l'achat de véhicules, d'équipement, de mobilier et de matériel informatique;
6. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de Fr. 329'300.– par la rubrique 2401.331 du budget de la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives;
7. de faire figurer sous la rubrique 2401.390 « imputation des intérêts » les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité;
8. d'allouer à la Municipalité, pour l'année 2002, un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 2'668'500.–, à inscrire, selon la répartition figurant ci-dessous, sous les rubriques suivantes du budget de la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives:

2401.1.318.0	Honoraires, études et expertises	Fr. 100'000.–
2401.1.301.0	Traitements	Fr. 624'000.–
2401.1.303.1	Cotisations AVS & AC	Fr. 42'000.–
2401.1.304.0	Cotisations aux caisses de pensions	Fr. 134'000.–
2402.1.301.0	Traitements	Fr. 257'000.–
2402.1.303.1	Cotisations AVS & AC	Fr. 17'000.–
2402.1.304.0	Cotisations aux caisses de pensions	Fr. 41'000.–
2400.1.301.0	Traitements	Fr. 815'000.–
2400.1.303.1	Cotisations AVS & AC	Fr. 55'000.–
2400.1.304.0	Cotisations aux caisses de pensions	Fr. 130'000.–
2401.1.318.4	Prestations effectuées par des tiers	Fr. 250'000.–
2401.1.316.0/12	Loyers PQ	Fr. 184'000.–
2401.1.315.1	Entretien véhicules	Fr. 4'200.–

<sup>9</sup>BCC 2000, T. I, p. 119.

2401.2.315.1	Entretien véhicules	Fr.	1'200.-
2402.1.315.1	Entretien véhicules	Fr.	1'400.-
2401.1.313.2	Carburant	Fr.	8'500.-
2401.2.313.2	Carburant	Fr.	3'200.-
2402.1.313.2.	Carburant	Fr.	1'000.-

9. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Olivier Français ;

10. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jean-Christophe Bourquin ;

11. d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :  
François Pasche

*Rapport*

Membres de la commission: M<sup>me</sup> Andrea Eggli, rapportrice, M. Jean-Pierre Bébox, M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann, M. Jean-Charles Bettens, M. Jean-Christophe Bourquin, M<sup>me</sup> Michèle Dubochet, M<sup>me</sup> Marcelle Foretay-Amy, M. Robert Fox, M. Philippe Martin, M<sup>me</sup> Géraldine Savary.

Municipalité: M. Bernard Métraux, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Affaires sportives.

**Rapport polycopié de M<sup>me</sup> Andrea Eggli (POP), rapportrice:** – La commission s’est réunie trois fois. Elle était composée de M<sup>mes</sup> Sylvianne Bergmann (remplacée par M<sup>me</sup> Michèle Dubochet à la première séance et par M<sup>me</sup> Marcelle Foretay-Amy à la troisième) et Géraldine Savary (absente à la première séance), ainsi que de MM. Jean-Christophe Bourquin, Alain Bron (absent à la première séance, remplacé par M. Jean-Charles Bettens aux deuxième et troisième séances), Philippe Martin, Jean-Pierre Bébox, Robert Fox et Bernard Ravussin et de la soussignée, rapportrice.

Elle était accompagnée dans ses travaux par M. Bernard Métraux, directeur de la Sécurité publique et des Affaires sportives, de M<sup>me</sup> Aurélie Chevalier, psychologue du Corps de police, MM. Gérald Hagenlocher, Commandant du Corps de police, Pierre-Alain Raemy, chef d’Etat-Major du Corps de police, et Hervé Kaufmann, juriste au Corps de police. M<sup>lles</sup> Stefania Zanetti et Suzanne Messeiller, secrétaires, ont tenu les notes des séances, ce dont nous les remercions.

### 1. Objet du rapport-préavis

Ce préavis établit un panorama de la sécurité à Lausanne, traite des évolutions possibles dans ce domaine, présente le métier de policier. Il répond à des préoccupations constatées et étudiées depuis quelques années. Les discussions, demandes d’informations supplémentaires, constatations et autres remarques ont été nombreuses pendant nos travaux, les réponses apportées par la Municipalité et l’Administration très intéressantes et complètes. Ce rapport ne résumera pas le préavis et ne traitera pas de tous les aspects du préavis in extenso, mais essaiera de donner un aperçu des points qui ont suscité l’intérêt des commissaires, tous les commissaires étant unanimes quant à la satisfaction ressentie par les réponses apportées par la Municipalité.

Ce préavis est conforme à l’Agenda 21, la question de la qualité de vie des habitants de notre ville est l’un de ses points forts.

## 2. Panorama de la sécurité publique à Lausanne

### 2.1 Situation de la ville de Lausanne

A l’instar de ce qui se passe ailleurs en Suisse et en Europe, la situation s’est dégradée à Lausanne pendant ces dix dernières années. Les délits (qui ne tiennent pas compte des

incivilités) ont augmenté et il s’en est suivi une adaptation des structures et du fonctionnement, ainsi qu’un renforcement des moyens.

Lorsque l’on parle de criminalité dans le préavis, il s’agit de l’ensemble des délits, ce terme ne comprend pas les incivilités. Celles commises sur la zone de Saint-Laurent sont enregistrées par la police car elle y est présente depuis très longtemps. Des incivilités sont commises ailleurs dans la ville, mais la police n’en a pas forcément connaissance.

Il a été mis en place une collaboration Commune-Canton, chaîne pénale appelée «Strada». Pour des opérations de ce type, le problème se pose avec la chaîne pénale, qui doit suivre, autrement les résultats de l’opération ne sont pas atteints. Il faut surtout assurer la prise en charge judiciaire. Ce qui est intéressant dans cette opération est effectivement de raccourcir la procédure et de faire en sorte que la personne qui vend de la drogue dans la rue ne soit plus là le lendemain. On cherche à atteindre deux objectifs: faire de l’air dans la rue et remonter le réseau.

Pendant longtemps les policiers ont laissé passer les atteintes portées à leur rencontre. Ils sont maintenant encouragés à déposer systématiquement plainte.

### 2.2 Evolution de l’activité de la police de Lausanne depuis 1990

Depuis 1996, nous pouvons citer la mise en place du concept de police de proximité, de l’engagement d’un juriste et d’une psychologue, le renforcement de la Brigade de la jeunesse, par exemple. On a cherché à retirer des policiers à certaines tâches (ex.: Brigade du lac), ainsi qu’à développer l’encadrement.

La police doit de plus en plus faire face aux problèmes sociaux et la conviction existe que la sécurité n’est pas uniquement affaire de la Direction de sécurité publique, mais aussi celle de la Sécurité sociale et, notamment en ce qui concerne les jeunes, de la Direction de l’éducation et de la jeunesse, entre autres.

Au sujet de l’évolution des effectifs, il faut voir que sur le tableau, entre 1995 et 2000, les policiers ont augmenté de 6 unités et les civils de 9. En réalité, il s’agit des membres du Groupe sanitaire qui ont vu leur statut changer.

L’engagement du personnel civil permettra de dégager les policiers du travail administratif, car l’accroissement des sollicitations du public est une réalité incontournable: en 2000, la centrale d’urgence a traité 589 appels par jour et Police-secours a enregistré entre 1994 (18’000) et 2000 (28’000) une augmentation de 55% du nombre de ses interventions. Le nombre d’appels à caractère social est important.

Lausanne possède le plus petit coefficient de policiers par habitant parmi les villes suisses.

Un commissaire s'intéresse au dispositif de surveillance par caméra tel qu'à Monaco. Il n'en existe pas à Lausanne, mais les caméras des carrefours peuvent servir en cas d'événements graves, par exemple, à la gare lors de l'accident toxique.

### 2.3 Enquête 2000 de l'Institut de police scientifique et de criminologie

Les commissaires interviennent sur le sentiment d'insécurité dans notre ville. La Municipalité a la volonté de faire voir la police en uniforme dans les rues. Cette méthode dissuade des délinquants potentiels à commettre des délits et rassure certaines catégories de la population. Mais un policier à tous les coins de rue pourrait produire l'effet contraire à l'objectif recherché.

Le sentiment d'insécurité dépend aussi des craintes pas forcément liées à la criminalité, mais à des facteurs sociaux ou économiques. L'enquête de l'année 2000 à ce sujet révèle que le sentiment d'insécurité semble être plus important en ville de Lausanne que dans le reste de la Suisse, mais qu'en même temps, le sentiment de vulnérabilité est plus bas à Lausanne que dans le reste du pays. La probabilité de se faire cambrioler est moins ressentie à Lausanne que dans le reste du canton. Les Lausannois sont moins nombreux que les Suisses en général à prendre des précautions pour des raisons de sécurité.

### 3. Le Corps de police en l'an 2000

Le développement constant d'une relation de qualité avec la population constitue un élément prioritaire et absolument nécessaire à la police pour améliorer la qualité de ses prestations.

Nombre de commissaires s'intéressent au recrutement. Le personnel féminin ne représente que 6% du Corps de police, bien qu'aujourd'hui il soit mieux senti qu'au paravant. Peu de femmes posent leur candidature et l'aménagement des horaires est très difficile. Une étude permettrait de voir dans quels domaines les femmes ont des atouts et dans lesquels elles ont des difficultés. Une augmentation du nombre d'agents féminins est souhaitable, une forme différente de la sensibilité du personnel féminin permet d'orienter de manière différente certaines interventions.

Un accord avait été passé avec les autres Communes afin qu'elles n'engagent que des agents formés. Mais ces dernières années certains quittaient le Corps de police pour aller travailler à la Gendarmerie, dans les autres communes ou, actuellement, à la Police fédérale. Lausanne engage aujourd'hui aussi des agents formés.

Pour l'année 2002, 25 aspirants commenceront l'école sur un effectif de 384 policiers. Le nombre d'aspirants est lié aux départs survenant dans l'année. L'anticipation du recrutement et de la formation des nouveaux agents devrait permettre de disposer de l'effectif structurel à la fin de l'année aussi (fin décembre 2001, il manquait 30 unités).

Les missions de Police-secours et de la Police judiciaire sont différentes mais complémentaires, ce qui donne des résultats extrêmement intéressants sur un territoire à forte densité de population. La Police judiciaire dépend également des requêtes des juges. Les inspecteurs de la Police judiciaire ont tous transité à Police-secours après avoir suivi l'Ecole des polices municipales vaudoises.

### 4. Concept d'engagement et méthodes de travail : la police de proximité

L'objectif du concept de police de proximité est d'améliorer le niveau de sécurité et contribuer à renforcer l'image positive de la police auprès des citoyens. La prévention et l'information en sont des moyens.

Le poste de chargé de communication et de prévention a été créé au Corps de police pour que l'information la moins subjective passe. Il permet de renforcer l'image de la police. Elle oscille entre le trop et le trop peu dans les médias et ils jouent avec ça.

L'aide aux victimes a été renforcée, autant par l'accueil que par leur prise en charge.

L'envoi de brochures de prévention aux personnes âgées débouche souvent sur des visites et des entretiens.

Les forces de police recherchent un partenariat avec les autres intervenants actifs sur le territoire de la ville, par exemple, la Pastorale des rues, Fleur de pavé ou les associations de quartier. Ceci permet la mise en place, par exemple, des actions telles que celles envisagées dans le préavis UnISET; de la visite de toutes les classes de 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années afin de sensibiliser les élèves en collaboration avec les enseignants; du travail avec les centres de loisirs traité en réseau avec les écoles; du programme de prévention autour de la fête de fin d'année des étudiants à Vidy en relation aussi avec les directeurs de collèges et Parcs et promenades.

La violence chez les jeunes a aussi été un sujet largement débattu. Les interventions à caractère préventif dans les écoles et la problématique du délai de traitement des criminels mineurs par la justice nous ont été largement présentées. Quand il s'agit de mineurs, il est important que le délai de traitement par la justice soit court.

Le Groupe jeunesse de la Police judiciaire est représenté à la plate-forme pluridisciplinaire sur l'adolescence et maintient un dialogue suivi avec la FASL et les centres de loisirs. Une campagne de sensibilisation sur le thème de la violence et de l'incivilité nous sera proposée par cette plate-forme.

Un autre commissaire s'intéresse aux déprédations commises dans les parcs publics et les terrains de sport. En ce qui concerne les premiers, des patrouilles sont faites par les gardes ou auxiliaires de police, ainsi que par la brigade canine. Pour les terrains de sport, il s'agit de gardiennage plutôt que de police.

Un commissaire intervient par rapport au mécontentement suscité par la **fermeture du poste de la Palud**. La nuit, ce poste était surtout consulté pour des renseignements. Une antenne plus importante sera créée avec le poste de la place de l'Europe. Un poste mobile est demandé dans ce préavis et pourrait être installé dans un quartier un certain temps et dans un autre à d'autres moments.

### 5. Policier, un métier à part

Au cours de ces dernières années, le métier de policier a subi une profonde évolution. Le nombre d'interventions n'a cessé d'augmenter, ainsi que leur pénibilité. Les problèmes sociaux, la prise en charge de personnes psychologiquement perturbées, dans la misère, seules, sont des exemples de ces changements qui induisent un risque accru d'épuisement professionnel.

### 6. Le Corps de police de Lausanne et Police 2000

Une évaluation est en cours depuis dix ans. Dans le cadre de Police 2000, Lausanne gardera l'entier de ses tâches. La situation sera examinée sous l'angle du financement uniquement. Lausanne paie en effet deux fois la sécurité et une répartition des coûts du type EtaCom devrait être envisagée.

La collaboration entre policiers des communes de l'agglomération est très bonne.

Le canton de Vaud dispose de 69 Corps de police, dont 27, y compris Lausanne, sont réunis au sein de l'Association des chefs des Polices municipales vaudoises.

Légalement, la Police cantonale pourrait intervenir à Lausanne, mais ne le fait que très rarement, surtout en appui lors d'événements particuliers en mettant à disposition des effectifs et des brigades spéciales.

### 7. Prévisions d'évolution et conséquences possibles pour la police

Les chiffres du SCRIS sont ceux de la population stable, utilisés pour la répartition de la facture sociale, par exemple. Ceux du Contrôle des habitants sont différents car on enregistre également les étudiants, les résidents secondaires, etc.

On peut écouter les ondes de la police vu qu'elles ne sont pas protégées, ce qui devrait être corrigé avec le projet Polycom. Pour ce qui est de la téléphonie mobile, il arrive que plusieurs personnes téléphonent pour annoncer le même événement. Seul un juge peut mettre un numéro sur écoute pour des motifs importants. Il est parfois impossible pour la police de trouver le numéro d'un délinquant lorsqu'il possède plusieurs Natel et cartes Easy.

Il serait profitable qu'une structure de spécialistes travaille en étroite collaboration avec la police. L'expérience de Zurich est intéressante. Une équipe appelée SIP (Sécurité, intervention et prévention) est présente sur le terrain

sept jours sur sept. Elle est composée de collaborateurs aux profils professionnels divers (assistants sociaux, psychologues, infirmiers, travailleurs sociaux, etc.), travaille en collaboration avec la police et sur trois axes: la prévention plutôt que la répression, la modification des comportements grâce à un effort de communication, l'information sur l'offre de prise en charge. Tout laisse à penser que sa transposition à Lausanne pourrait aboutir aussi à une forte réduction des comportements perturbateurs. C'est ce qui est prévu dans le préavis UNSET.

### 8. Les besoins en ressources stratégiques

Dans le cadre d'une planification sur cinq ans, se dégagent les propositions suivantes:

- au niveau des structures: créer un observatoire de la sécurité;
- au niveau des moyens: augmenter l'effectif structurel des policiers, gardes et civils et assurer le maintien de l'effectif structurel jusqu'à la fin de l'année;
- au niveau de la délégation des tâches actuellement dévolues à des policiers: engager du personnel civil pour des tâches administratives accomplies par des policiers et disposer d'un crédit cadre annuel permettant d'engager ponctuellement des moyens extérieurs;
- au niveau des locaux de police: adapter les structures internes de l'Hôtel de police; admettre le principe d'implantation future de nouveaux postes de quartier en fonction du développement; prendre acte de l'ouverture d'un poste à la place de l'Europe en remplacement de celui de Saint-François; admettre la création d'un poste mobile.

#### 8.1 Création d'un observatoire de la sécurité

La création d'un observatoire de la sécurité est destinée à analyser l'évolution de l'environnement, à anticiper les orientations à prendre et à mieux cibler et déterminer les tâches à prendre en charge par le Corps de police. Il tiendra compte du contexte politique et social et des facteurs démographiques, économiques et culturels. Il identifiera et décrira les problèmes, définira le plan d'action avec les partenaires, s'occupera de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation. Avec ce projet la Commune de Lausanne fait œuvre de pionnier en Suisse.

Dans le conseil siègeront des représentants des différentes directions concernées et de la commission consultative. Elle sera constituée de représentants des diverses associations lausannoises en fonction des thèmes traités.

Un commissaire demande qu'un membre du Conseil communal y soit associé, d'autres ne sont pas favorables et trouvent que l'accent doit être mis sur le choix des intervenants plutôt que d'un membre du Conseil. Le souhait que nous soyons informés a été retenu, peut-être par la Commission de gestion.

Le montant de Fr. 100'000.– demandé est avant tout destiné à faire des études. Les experts toucheront des jetons de présence.

## 8.2 Moyens

Beaucoup de questions sont posées au sujet de l'augmentation des effectifs, la logistique et les aspects financiers.

Effectifs: sont demandés: 0,5 poste supplémentaire de psychologue, 1 poste de chargé de prévention pour renforcer la structure existante, 3 postes administratifs pour reprendre les tâches administratives assurées actuellement par un policier à la chancellerie, à la STS (Sécurité du trafic et stationnement) et à Informatique et télécommunications, 5 postes pour assurer un appui administratif à Police-secours et prendre en charge la notification des commandements de payer (25'000 par année), ainsi que 3 pour la rédaction de documents à la PJ; 24 policiers à Police-secours et 16 à la Police judiciaire; 4 gardes et 0,5 poste de surveillant des forêts.

Le service a eu 30'000 heures supplémentaires en 2001 et il serait souhaitable que les membres du Corps de police puissent avoir des congés plus souvent pendant le week-end (moyenne: 0,8 week-end libre par mois).

Logistique: les 3 fourgons sont nécessaires pour des transports. Un fourgon sera nécessaire pour le poste mobile, 2 voitures pour Police-secours, 4 pour la Police judiciaire et 2 scooters pour Sécurité du trafic et stationnement. Il faudra complètement équiper 40 policiers, 4 gardes et le surveillant des forêts.

Un crédit cadre annuel de Fr. 250'000.– est demandé pour pouvoir avoir recours à des ressources extérieures pour des tâches ponctuelles.

## 8.3 Locaux de police

Les locaux de la place de l'Europe seront situés dans le bâtiment connu sous le nom de la «Banane», auront 400 m<sup>2</sup> et seront refaits selon nos besoins par le propriétaire, le Lausanne-Ouchy.

## 9. Synthèse des aspects financiers

Un préavis financier détaillé du poste de police du Flon a été distribué aux commissaires ce qui nous a permis de connaître le montant de chaque dépense avec exactitude. Nous avons pu discuter largement des coûts d'investissement (Fr. 1'646'500.– répartis en cinq ans) et des conséquences budgétaires qui sont importantes:

2002	Fr. 2'668'500.–
2003	Fr. 3'487'800.–
2004	Fr. 4'294'400.–
2005	Fr. 5'098'800.–
2006	Fr. 5'898'800.–

## 10. Rappel des motions et de la pétition

- Motion de M. Olivier Français: M. Français est satisfait de la réponse à sa motion.
- Motion de M. Jean-Christophe Bourquin: il est très satisfait de la réponse et trouve le préavis exemplaire.
- Pétition de M. Carl Kyril Gossweiler: la distribution de peluches aux enfants victimes d'un traumatisme lors des interventions d'urgence de la police se fait. Cela a son importance ainsi que tout ce qui est fait pour améliorer l'accueil des victimes.

## 11. Vote des conclusions

Conclusion	1:	oui à l'unanimité
Conclusion	2:	7 oui, 1 abstention
Conclusion	3:	oui à l'unanimité
Conclusion	4:	7 oui, 1 abstention
Conclusions	5, 6 et 7:	7 oui, 1 abstention
Conclusion	8:	7 oui, 1 abstention
Conclusion	9:	oui à l'unanimité
Conclusion	10:	oui à l'unanimité
Conclusion	11:	oui à l'unanimité

**La présidente:** – Apportez-vous un complément à votre rapport?

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (POP), rapportrice:** – Oui, Madame la Présidente. Je voulais présenter mes excuses à M. Ravussin. En effet – on aurait pu dire que l'ombre de Harry Potter a survolé mon ordinateur au moment où je tapais ce rapport – son nom s'est trouvé dans la liste des membres de cette commission, alors qu'il n'était ni nommé, ni remplaçant. Je m'en excuse.

**La présidente:** – J'ouvre une discussion générale.

### *Discussion générale*

**M. Pierre Dallèves (Lib.):** – Vu l'heure, je serai bref. Un constat: l'insécurité et la criminalité, tous types de délits confondus, augmentent à Lausanne. De toutes les grandes villes suisses, Lausanne compte le plus faible coefficient de policiers par rapport à ses habitants. Le Corps de police accumule les heures supplémentaires et n'arrive presque plus à faire face. La population lausannoise demande plus de sécurité et a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des résultats de l'opération «Strada». Un renforcement du Corps de police est devenu nécessaire et même urgent. Le rapport-préavis N° 239 – dont je tiens à souligner la qualité – correspond, dans ses grandes lignes, à ce que nous souhaitons. Le Parti libéral votera donc ses conclusions.

Un petit bémol, toutefois, concernant la création d'un observatoire de la sécurité. Composé de personnes venant d'horizons disparates et se réunissant deux fois par an seulement, il ne pourra pas être d'une bien grande efficacité, il n'en aura pas les moyens. Il faut dès lors se demander si

l'affectation de Fr. 100'000.– à cet effet n'est pas du gaspillage. Un certain nombre d'entre nous s'abstiendront donc lors du vote de la conclusion N° 2. Notre conception de ce qu'il y aurait véritablement lieu d'entreprendre pour étudier les causes de la violence urbaine et ses remèdes va plus loin. Elle consiste à tirer profit des capacités existant à Lausanne – je pense notamment à l'Institut de police scientifique et de criminologie de l'Université – pour créer un centre de compétences dans ce domaine. Le Parti libéral se réserve de revenir sur ce point dans un proche avenir, par voie de motion.

**M<sup>me</sup> Aline Gabus (POP):** – Ce rapport-préavis nous a permis de mieux connaître la situation de la ville de Lausanne quant à la sécurité publique, sujet souvent débattu dans ce Conseil, ainsi que la manière dont la Municipalité compte agir. La sécurité n'est pas seulement l'affaire de la police, les problèmes sociaux engendrant souvent de nombreux délits. La Direction de la sécurité sociale et de l'environnement est aussi concernée, ainsi que celle de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education. Le travail en réseau avec ces différentes directions, ainsi qu'avec les autres intervenants actifs sur le territoire de la ville, est un choix que nous devons saluer. C'est sûrement l'aspect qui a le plus évolué au sein du Corps de police. Ainsi, il collabore avec la Pastorale de rue, Fleur de pavé, les centres socioculturels, les associations de quartiers. Nous avons pu apprécier la mise en place, depuis 1996, d'un concept de police de proximité en renfort de sécurité. L'objectif est de rapprocher la police des habitants par une politique de prévention dans le sens le plus large. La police est – et doit être – un service au service de tous. A cet effet aussi, le travail se fait en concertation avec les organes directement concernés. L'aide aux victimes est bien mieux développée, le contact avec les habitants des quartiers permet d'entretenir une relation régulière et directe. La visite aux 13'000 élèves des établissements lausannois contribue à diminuer les accidents de la circulation. Ceux de 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année reçoivent le Groupe «Jeunesse», qui les sensibilise aux problèmes de délinquance. Ce ne sont que quelques aspects de leurs actions.

La Commune de Lausanne fera à nouveau œuvre pionnière par la création de l'observatoire de la sécurité qui tiendra compte du contexte politique et social, des facteurs démographiques, économiques et culturels. Il s'efforcera d'identifier et de définir les problèmes, de faire des propositions en vue d'interventions adéquates. Dans la commission consultative siégeront des représentants des différentes associations lausannoises qui œuvrent déjà sur le terrain. Ce partenariat permettra d'associer, sur des sujets précis, les groupes intéressés et les services de l'Administration concernés. C'est un grand pas dans la recherche de solutions concrètes et adaptées à certains problèmes de sécurité dans notre ville. Nous attendons avec impatience de voir au travail cette commission consultative de la sécurité. Pour toutes ces raisons, le groupe POP et Gauche en mouvement vous invite à voter les conclusions de ce rapport-préavis.

Nous profitons de ce débat pour demander à la Municipalité de faire afficher dans tous les postes de police un tableau des droits humains, ainsi que de rédiger une feuille que la police distribuerait aux personnes interpellées ou arrêtées, attirant leur attention sur leurs droits – et la remercions de nous en informer.

**M. Philippe Martin (Rad.):** – Ce rapport-préavis cerne bien toute la problématique de la sécurité, partant d'une analyse tout à fait objective de la situation, en ville surtout. Mesures et plans d'action divers sont proposés, auxquels le groupe radical adhère entièrement. Il votera donc le rapport-préavis, tout en regrettant qu'il vienne si tard. La situation décrite dans le document était connue depuis fort longtemps. La preuve: en 1999 déjà, notre ancien collègue et aujourd'hui municipal Olivier Français déposait une motion demandant de renforcer le groupe de la Police judiciaire. Il y a lieu de relever qu'au Corps de police, outre les augmentations d'effectif qui seront probablement votées tout à l'heure, une réserve latente en forces de travail, de loin pas négligeable, est disponible pour la présence sur le terrain. Pour plus d'explications, je vous donne lecture d'un bref passage extrait du *Bulletin du Conseil communal* relatant les débats de la séance du 14 décembre 1993, au cours de laquelle le Conseil communal votait le préavis N° 271, *Informatisation globale du Corps de police*<sup>4</sup>. Les plus anciens s'en souviennent certainement. Je vous cite un petit paragraphe du rapport du président, qui n'était autre que notre collègue Pierre Payot: *L'unité informatique du Corps de police, dirigée par le capitaine Raemy, qui a élaboré le projet en collaboration avec des représentants du SOI, estime qu'un policier consacre actuellement 35% de son temps de travail à des tâches administratives et que cette part descendra à 30% dans la première phase d'implantation et 25% lorsque le système aura atteint son régime de croisière. Le temps ainsi économisé, soit environ 200 heures par policier et par an, sera affecté à des tâches spécifiques de police qui sont, outre la surveillance, la prévention et la répression de la délinquance.* La prévention et la répression de la délinquance... Il n'y a donc rien de nouveau. C'était en 1993. L'informatisation du Corps de police n'étant pas terminée, j'ai demandé en commission si les 200 heures par agent étaient toujours d'actualité. Il me fut répondu par l'affirmative. Dès lors, partant d'un effectif de 384 policiers, PJ comprise, des 40 heures hebdomadaires de travail et 47 semaines par an et par agent – je n'ai pas compté 52, car ils ont quand même droit de temps en temps à des vacances – la réserve latente peut être estimée à 40 unités. Ainsi donc, le Corps de police disposera de moyens en personnel qui devraient lui permettre d'envisager l'avenir avec sérénité, pour un certain temps du moins.

**M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.):** – J'aimerais d'abord faire une petite remarque. Le rapport-préavis m'appelle – sauf dans son intitulé et ses conclusions – Jean-François Bourquin, pour des motifs qui m'échappent.

<sup>4</sup>BCC 1993, T. II (N° 18), pp. 256-b ss.

Je souhaite que cela soit rectifié dans le *Bulletin du Conseil communal*, afin que mon prénom soit correct !

Je suis satisfait des réponses apportées à ma motion et dirai que ce rapport-préavis représente un très bon travail et un bel héritage laissé à la nouvelle directrice de la Sécurité publique.

Les points qui me paraissent remarquables: d'abord, la manière dont le Corps de police a mis à plat ses activités et réussi à mener une réflexion sur le sens de sa mission, sur ce qui allait, ce qui n'allait pas, ce que l'on pouvait corriger. Une réflexion posée, calme et efficace. On rectifie dans ce rapport-préavis l'héritage historique qui veut que la police fait tout, parce qu'elle est organisée militairement et qu'à l'armée, tout le monde fait tout. Pour la Commune, la police a été longtemps une «bonne à tout faire». On formait donc des policiers dans ce sens. Ils exécutaient des tâches qu'ils n'avaient pas à effectuer. Avec ce rapport-préavis, ces points seront réglés, ce qui améliorera aussi les conditions de travail des policiers qui sont choquantes. Quand on constate qu'un agent de police a 0,8 week-end par mois, on a de la peine à se figurer ce que cela peut représenter comme vie de famille pour quelqu'un déjà soumis à un stress professionnel important.

Ensuite, l'ouverture manifeste de ce rapport-préavis, plus particulièrement parce qu'il ne situe pas la sécurité a posteriori – on arrive après les dégâts pour les régler – et tente de saisir les problèmes en amont. De ce point de vue, la création de l'observatoire est une heureuse innovation. Son effectif est serré. Ce n'est pas un «machin». Les sept personnes qui le constituent pourront travailler plus efficacement qu'une commission élargie. La commission existe, elle sera consultée. Mais on a quand même un dispositif assez restreint, à mon sens garant d'efficacité.

Sur la question de ce qu'il peut faire, j'aimerais signaler à notre collègue Dallèves, qui parlait des statistiques de l'insécurité et délits à Lausanne, que j'ai aussi posé cette question aux représentants de la police, qui m'ont dit: «Justement, on n'est pas statisticiens, travailleurs sociaux. On aimerait bien disposer de meilleures statistiques. On ne les a pas. Cet observatoire nous permettra de les obtenir.» Dans l'état actuel des choses, les statistiques que vous avez citées – augmentation de la criminalité – démontrent surtout l'efficacité de la police, à laquelle on recourt davantage pour plus d'arrestations. Ce qui n'est pas si mal!

Cet observatoire sera efficace, je le crois fermement. Il aura les moyens de son existence, pourra déceler et comprendre les problèmes latents. Le seul bémol, quant à moi, réside dans la coopération intercommunale. On vit dans un espace urbain continu groupant Lausanne et ses communes limitrophes, avec une gestion discontinue des polices. Cela se passe bien, il n'y a pas de querelles entre la Police de Pully et celle de Lausanne. Néanmoins, on aurait pu espérer que ce rapport-préavis donne une réponse plus ferme à la coopération intercommunale dans ce domaine.

Police 2000 devra s'en occuper. On espère que la solution sera alors assez fine pour comprendre, dans son ensemble, la réalité de l'agglomération lausannoise et dépasser les clivages territoriaux hérités d'un ancien régime de pensées. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste vous recommande d'accepter ce rapport-préavis.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (Lib.):** – Je reviens sur la demande de M<sup>me</sup> Gabus d'afficher dans tous les postes de police les droits des citoyens. Si la Municipalité accepte cette requête, j'aimerais que l'on diffuse non seulement les droits, mais également les devoirs des citoyens. Et que l'on évite ce qui s'est passé sur les bancs du parc de Derrière-Bourg.

**La présidente:** – M<sup>me</sup> la directrice désire-t-elle répondre maintenant, après cette discussion générale, ou avant les conclusions? Bien, vous avez la parole, Madame.

**M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique:** – Tout d'abord, j'aimerais vous remercier d'avoir accepté, avec plus ou moins de bonne volonté, de prolonger votre soirée, parce qu'il était important que ce rapport-préavis puisse passer aujourd'hui, pour les raisons que j'ai préalablement évoquées. Lausanne, ville centre, capitale de ce canton, avec 120'000 habitants mais aussi, et surtout, avec ses 280'000 visiteurs par jour, n'échappe pas au phénomène de la violence urbaine, comme vous avez pu le constater. Je ne vais pas m'étendre là-dessus, parce que vous êtes pressés de rentrer chez vous... Nombre de délits en augmentation et policiers très sollicités par de nombreuses charges imposant de multiples heures supplémentaires: il fallait absolument prendre des mesures dans ce domaine. C'est donc après une analyse très consciencieuse de la situation – et surtout grâce aux deux motions émanant de deux partis différents – que la Municipalité a élaboré une réponse à ce sujet. D'une part, il s'agit de décharger les policiers d'un certain nombre de tâches administratives, démarche courante dans tous les pays d'Europe et au-delà. D'autre part, de trouver 40 postes de plus, afin de supprimer les heures supplémentaires.

J'en viens à l'observatoire de la sécurité, l'un des objets importants de ce rapport-préavis. Certains d'entre vous éprouvent quelque scepticisme à son égard. Sachez qu'il s'agit d'un projet unique en Suisse et qu'avec sa création, Lausanne va faire œuvre pilote. Nous allons partir d'un projet conçu de façon tout à fait nouvelle. Il faudra lui laisser le temps de se mettre en place, de fonctionner. On lui apportera peut-être quelques améliorations. Ce projet comprendra d'abord une Commission consultative de la sécurité, à laquelle s'adjoindront les milieux associatifs de la ville. C'est donc un véritable réseau qui sera créé. Ensuite, l'observatoire de la sécurité intégrant les différentes directions de la Ville – qui vont travailler d'une façon ouverte, non cloisonnée comme auparavant – se réunira deux fois par an. La commission consultative aura certainement un rythme de travail beaucoup plus important et sera assistée d'un chargé de la prévention, qui va l'aider

à prendre les bonnes décisions. On peut regretter que cet observatoire ne soit pas régional, voire cantonal, mais sachez que le Canton a l'œil dessus et qu'il suit attentivement la procédure. Je partage la déception de M. Bourquin qui trouve regrettable que l'on ne collabore pas plus avec la région. Actuellement, on constate que Police 2000 ne s'est pas trop inquiétée de savoir si Lausanne devait travailler de façon ouverte sur la région, ou seule. On a plutôt tendance à dire que Lausanne est une région en soi. Personnellement, je ne partage pas cet avis et ferai tout pour que l'on s'ouvre sur les alentours. Cet observatoire mis en place, on réexaminera donc cette option. Les quelques contacts que j'ai eus avec d'autres municipaux de la région lausannoise – lors d'une conférence des municipaux du canton – démontrent qu'ils sont très intéressés à participer à nos réflexions. Je vous demande donc une certaine indulgence, le temps que cet observatoire puisse s'installer. On verra ensuite comment l'améliorer, après avoir évalué son fonctionnement et corrigé peut-être ses maladies d'enfance. C'est véritablement une expérience intéressante que nous entreprenons à Lausanne. Je vous remercie de votre large soutien – acquis en commission – à ce rapport-préavis, auquel la Municipalité voue un enthousiasme que nous souhaitons vous faire partager.

**La présidente:** – Comme pour le rapport-préavis précédent, nous allons prendre chapitre par chapitre.

**Chapitre 2: Panorama de la sécurité publique à Lausanne**

**Chapitre 3: Le Corps de police en l'an 2000**

**Chapitre 4: Concept d'engagement et méthodes de travail: la police de proximité**

*Discussion*

**M. Marc Dunant (Soc.):** – Je déclare mes intérêts: je suis membre de la plate-forme «Adolescence», mentionnée au point 4.3.2.3. Je tiens à souligner l'importance de cette première reconnaissance politique de cette plate-forme, active depuis bientôt quatre ans. Le groupe «Violence», cité sous le même point du rapport-préavis, œuvre depuis près de deux ans. Il est composé de professionnels concernés de près ou de loin par la problématique de l'adolescence, qui lui consacrent leur temps en marge de leur travail. Il agit en relations étroites avec plusieurs services de la Ville, dont la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, ainsi que la police. Les événements énoncés dans le rapport-préavis ne se sont pas déroulés comme décrits, notamment parce que nous avons atteint les limites de notre bénévolat face à l'ampleur du projet. Un gros travail est actuellement en cours à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation pour le poursuivre sur une base professionnelle. Il fera l'objet du préavis annoncé au point 4.3.2.3. La plate-forme, qui s'est réunie en assemblée générale la semaine dernière, était très heureuse de cette reconnaissance officielle de son existence. Au nom de ses membres, je me permets donc de remercier les auteurs du rapport-préavis de l'avoir citée. J'espère que le processus

pourra suivre son cours et que le prochain préavis arrivera bientôt sur le bureau du Conseil.

**La présidente:** –

**Chapitre 5: Policier, un métier à part**

**Chapitre 6: Le Corps de police de Lausanne et Police 2000**

**Chapitre 7: Prévisions d'évolution et conséquences possibles pour la police**

**Chapitre 8: Les besoins en ressources stratégiques**

*Discussion*

**M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.):** – Une question n'a pas été soulevée en commission. Je me permets de la poser ici. J'aimerais savoir comment la délégation de la Municipalité sera impliquée dans l'observatoire de la sécurité. Comment cela va-t-il se passer? Sera-t-elle intégralement représentée? Est-ce qu'elle discutera de son mode de fonctionnement?

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (Rad.):** – Le groupe radical a convenu, à l'unanimité et sans réserve, de soutenir ce rapport-préavis. Personnellement, j'émettrai cependant quelques doutes quant à sa capacité d'obtenir des résultats, car je trouve regrettable qu'il soit essentiellement constitué de membres de l'Administration. Ces personnes sont déjà chargées, pour ne pas dire surchargées. On ne fait qu'ajouter une tâche supplémentaire à leur travail. Raison pour laquelle je me réserve le droit, lorsqu'on aura observé l'observatoire, le résultat de ses travaux, de revenir par voie de motion vous proposer autre chose peut-être. Je pense que là, on ne va peut-être pas assez loin, question sécurité.

**La présidente:** –

**Chapitre 9: Synthèse des aspects financiers**

**Chapitre 10: Rappel des motions et de la pétition**

Je donne la parole à M<sup>me</sup> la directrice de la Sécurité publique sur l'ensemble de ce qui vient d'être débattu.

**M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique:** – A propos du scepticisme de M<sup>me</sup> de Meuron quant aux participations de fonctionnaires de l'Administration à cet observatoire, je préciserai deux choses: il y a l'observatoire, qui se réunira au minimum deux fois par année, ce qui ne sera certainement pas suffisant, du moins au début. Puis il y a la commission consultative, à laquelle de nombreux représentants de groupes associatifs, centres de loisirs, etc., participeront. C'est là qu'interviendra le partenariat de la Ville. Faire participer la population, s'ouvrir sur ces problèmes de sécurité plutôt que travailler simplement dans l'Administration s'inscrit pleinement dans la démarche du développement durable. On va donc demander aux fonctionnaires, aux chefs de service surtout, de participer. Actuellement, un groupe de travail s'engage déjà dans une réflexion. Il suffira de

transformer simplement ce groupe, déjà ouvert sur les directions, en faisant appel à d'autres personnes. Cet observatoire demande un engagement, mais il est important, voire indispensable d'élargir la participation et de faire sauter les cloisons actuelles.

En réponse à la question de M. Bourquin, je dirai qu'il faut laisser à la plate-forme comportant la délégation municipale – qui va se mettre en place tout prochainement – le temps de fonctionner, avant d'élaborer des structures qui ne seraient peut-être pas les bonnes. Je vous demande aussi un peu d'indulgence à ce sujet. Il me paraît important que l'on puisse s'organiser, se rencontrer, afin de mieux définir ensuite comment établir avec précision les relations entre les uns et les autres.

**M. Pierre Payot (POP):** – M<sup>me</sup> Gabus a proposé que soient affichés dans les postes de police les droits des personnes interpellées. M<sup>me</sup> Longchamp a demandé que leurs devoirs le soient également. Nous aurions été heureux d'entendre M<sup>me</sup> la directrice dire qu'elle donnera suite à ces suggestions, ou du moins qu'elle les examinera.

**M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique:** – Je suis absolument désolée, j'ai complètement oublié de répondre à cette question! Ces demandes sont tout à fait légitimes et nous les examinerons. Ces droits et devoirs vont exactement dans le sens de tout ce qui figure dans ce rapport-préavis et de l'action que nous menons aujourd'hui. On y donnera donc très certainement suite.

**M<sup>me</sup> Géraldine Savary (Soc.):** – Je crois me souvenir que nous avons aussi parlé en commission – et le rapport-préavis le précise – de mandats extérieurs réguliers qui seraient proposés par cet observatoire à des universitaires, des chercheurs. Est-ce toujours d'actualité?

**M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique:** – Je pensais que l'on en avait suffisamment parlé dans le cadre des commentaires précédents. C'est évident. Pour prendre ses décisions, l'observatoire va se fonder sur les études scientifiques qui seront réalisées. Ce rapport-préavis, d'ailleurs, le précise. Nous avons déjà eu l'occasion d'y recourir, l'Institut de police scientifique et de criminologie s'étant chargé de certaines études citées. Pour nous, il est important de poursuivre cette collaboration et que les études soient toujours effectuées par des experts. Elles font d'ailleurs l'objet des Fr. 100'000.– mis à disposition de l'observatoire.

**La présidente:** – Nous arrivons aux conclusions. Je vais donner la parole à M<sup>me</sup> la rapportrice pour les déterminations de la commission.

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (POP), rapportrice:** – Je vous fais grâce de la lecture de toutes les conclusions et vous précise simplement que la N° 1 a été acceptée à l'unanimité, la N° 2 par 7 oui et 1 abstention, la N° 3 à l'unanimité,

la N° 4 par 7 oui et 1 abstention, les N°s 5, 6 et 7, votées ensemble, par 7 oui et 1 abstention, la N° 8 par 7 oui et 1 abstention, les N°s 9, 10 et 11 à l'unanimité.

**La présidente:** – Merci. Je vous propose ce mode de faire: si une seule voix s'y oppose, je ferai le détail. Etes-vous d'accord de voter les conclusions N°s 1 à 11 en bloc? Madame Longchamp? Oui, je sais pourquoi...

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (Lib.):** – Excusez-moi, Madame la Présidente! Je crois qu'il faut séparer le point N° 2.

**La présidente:** – Oui, Madame, d'accord. Alors, je vais vous faire voter les points les uns après les autres, comme l'a fait la commission.

*Conclusion N° 1: d'approuver les intentions de la Municipalité de Lausanne en matière de sécurité publique.*

Celles et ceux qui approuvent ce point sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Avec un refus, vous avez accepté le point 1.

*Conclusion N° 2: de prendre acte de la création d'un observatoire permanent de la sécurité.*

Celles et ceux qui approuvent ce point sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Avec quelques abstentions, vous avez largement accepté le point 2.

A partir de là, si j'ai bien compris, Madame Longchamp, je peux vous faire voter du point 3 au point 11?

Celles et ceux qui approuvent toutes les autres conclusions sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Un. Celles et ceux qui s'abstiennent? Deux. Avec une large majorité, vous avez accepté les autres conclusions.

J'ouvre une dernière fois la discussion. Elle n'est pas demandée. Je fais un vote général sur l'ensemble de ce rapport-préavis.

Celles et ceux qui l'approuvent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Avec un refus, vous avez accepté ce rapport-préavis.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le rapport-préavis N° 239 de la Municipalité, du 20 septembre 2001;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. d'approuver les intentions de la Municipalité de Lausanne en matière de sécurité publique;

- |   |   |             |
|---|---|-------------|
| 2. de prendre acte de la création d'un observatoire permanent de la sécurité;   | 2401.1.315.1<br>Entretien véhicules   | Fr. 4'200.– |
| 3. d'approuver l'augmentation de l'effectif du Corps de police de 40 policiers, 4,5 gardes et 12,5 civils;  | 2401.2.315.1<br>Entretien véhicules   | Fr. 1'200.– |
| 4. d'autoriser l'ouverture d'un point d'appui à la place de l'Europe et de prendre acte de la fermeture du poste de quartier de Saint-François;   | 2402.1.315.1<br>Entretien véhicules   | Fr. 1'400.– |
| 5. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'646'500.– destiné à l'achat de véhicules, d'équipement, de mobilier et de matériel informatique;   | 2401.1.313.2<br>Carburant   | Fr. 8'500.– |
| 6. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de Fr. 329'300.– par la rubrique 2401.331 du budget de la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives;   | 2401.2.313.2<br>Carburant   | Fr. 3'200.– |
| 7. de faire figurer sous la rubrique 2401.390 «Imputation des intérêts» les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité;   | 2402.1.313.2.<br>Carburant  | Fr. 1'000.– |
| 8. d'allouer à la Municipalité, pour l'année 2002, un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 2'668'500.–, à inscrire, selon la répartition figurant ci-dessous, sous les rubriques suivantes du budget de la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives : | 9. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Olivier Français;          |             |
|   | 10. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jean-Christophe Bourquin; |             |
|   | 11. d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler.  |             |

—————

**Interpellation urgente de M. Charles-Denis Perrin et consorts sur le Centre de loisirs des Bergières**

*Développement*

**M. Charles-Denis Perrin (Rad.):** – Voici une dizaine de jours la police a dû intervenir avec de gros moyens au Centre de loisirs des Bergières. La presse s'est largement faite l'écho de cet événement.

On peut relever tout d'abord que la police a su réagir promptement et cela il faut le souligner avec soulagement.

Je me permets dès lors de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité peut-elle rappeler le film des événements?
2. A-t-elle donné son aval à la sous-location du Centre de loisirs des Bergières?
3. De quelles informations et références disposait le Centre de loisirs, respectivement la Municipalité sur la qualité du sous-locataire d'un soir? La qualité du service d'ordre privé fourni par l'organisateur a-t-elle été vérifiée?
4. A combien sont estimés les dégâts causés aux biens communaux et privés? plus globalement aux dégâts constatés en 2001 aux bâtiments et installations du collège?
5. La police a-t-elle pu trouver des responsables? le cas échéant, ont-ils été dénoncés à la justice?

2401.1.318.0 Honoraires, études et expertises	Fr. 100'000.–
2401.1.301.0 Traitements	Fr. 624'000.–
2401.1.303.1 Cotisations AVS et AC	Fr. 42'000.–
2401.1.304.0 Cotisations aux caisses de pensions	Fr. 134'000.–
2402.1.301.0 Traitements	Fr. 257'000.–
2402.1.303.1 Cotisations AVS et AC	Fr. 17'000.–
2402.1.304.0 Cotisations aux caisses de pensions	Fr. 41'000.–
2400.1.301.0 Traitements	Fr. 815'000.–
2400.1.303.1 Cotisations AVS et AC	Fr. 55'000.–
2400.1.304.0 Cotisations aux caisses de pensions	Fr. 130'000.–
2401.1.318.4 Prestations effectuées par des tiers	Fr. 250'000.–
2401.1.316.0/12 Loyers PQ	Fr. 184'000.–

6. Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre?

- 6.1 pour garantir la sécurité et la tranquillité des habitants proches du Centre de loisirs des Bergières;
- 6.2 pour mieux contrôler les activités du Centre de loisirs des Bergières;
- 6.3 pour mieux contrôler les environs du Centre de loisirs, notamment compte tenu des nombreuses déprédations commises au Collège des Bergières et aux véhicules parkés dans l'enceinte de ce collège.

7. De manière plus générale, quelle appréciation la Municipalité fait-elle de cette évolution plus précisément en ce qui concerne les causes de cette montée de violence et qu'entend-elle faire pour mieux maîtriser la situation, notamment durant les week-ends, non seulement dans ce centre de loisirs, mais aussi en ville de Lausanne où les week-ends de bagarres, en particulier entre jeunes, se succèdent?

Je m'empresse de dire que c'est à la demande de plusieurs habitants du quartier que cette interpellation est faite. Je crois que ces personnes attendent impatiemment d'être réconfortées.

**La présidente:** – La Municipalité pense-t-elle répondre ce soir?

*Réponse de la Municipalité*

**M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique:** – Je pense qu'il est important de vous donner rapidement une réponse, mais je vous promets d'être brève.

1. *La Municipalité peut-elle rappeler le film des événements?*

Il y a eu un communiqué et la presse en a largement parlé. La police est intervenue sur appels d'un chauffeur de taxi et d'une personne de l'intérieur du Centre de loisirs, qui signalaient une bagarre à coups de couteaux. D'abord, cinq policiers ont dû utiliser un «Mégaspray», qui fait habituellement effet, ce qui ne fut pas le cas cette fois. Les jeunes se sont rassemblés en trois groupes et il a fallu faire appel à des renforts. C'est ainsi que 68 policiers au total, avec l'appui de la gendarmerie, ainsi que des policiers de Pully, Renens et Ecublens, sont intervenus à l'appui des policiers lausannois. A leur arrivée, ils ont trouvé deux jeunes roués de coups, alors que d'autres se bagarraient à coups de couteaux. Les faits se sont produits vers 3 h 30 du matin. Dix minutes plus tard, les 14 premiers intervenants ont reçu du renfort. L'ordre a été rétabli au bout de quelques minutes et les agresseurs ont été dispersés. La police a interpellé plusieurs personnes et le juge d'instruction a ouvert une enquête, afin de déterminer la responsabilité de chacune d'elles au cours de ces incidents. Il y a donc un certain nombre de précisions que nous ne pourrions pas donner, puisqu'il y a plainte pénale pour délit d'émeute.

2. *A-t-elle donné son aval à la sous-location du Centre de loisirs des Bergières?*

En général, un accord entre les centres de loisirs et la Police du commerce prévoit que les centres peuvent donner leur aval et sceau sur les requêtes faites. Ce sont eux qui s'occupent de cautionner l'affiche, la demande d'autorisation pour manifestation. Cette demande a été effectuée. Les responsables nous ont aussi dit que l'organisateur avait déjà, il y a une année et demie, tenté de programmer une soirée qui lui avait été refusée. Or, la nouvelle animatrice du Centre de loisirs des Bergières n'était pas au courant de la situation et a donc accepté. La demande d'autorisation a été signée, permettant à l'organisateur de réaliser cette soirée.

3. *De quelles informations et références disposait le Centre de loisirs, respectivement la Municipalité, sur la qualité du sous-locataire d'un soir?*

C'est le Centre de loisirs des Bergières surtout qui disposait de ces renseignements. La Municipalité, par le biais de la Police du commerce, a donc fait confiance.

*La qualité du service d'ordre privé fourni par l'organisateur a-t-elle été vérifiée?*

Dans ces situations, on demande en général à l'organisateur de fournir son propre service d'ordre. Il a dit qu'il s'en occupait. Ce sont plutôt des personnes internes qui s'en sont chargées. A notre avis, ce service d'ordre était peu approprié.

4. *A combien sont estimés les dégâts causés aux biens communaux et privés? Plus globalement aux dégâts constatés en 2001 aux bâtiments et installations du collège?*

On ne peut vous répondre, une enquête étant ouverte. On attend ses résultats.

5. *La police a-t-elle pu trouver des responsables? Le cas échéant, ont-ils été dénoncés à la justice?*

Oui, des responsables ont été interpellés.

6. *Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre?*

Pas plus tard que ce matin, nous avons eu une séance avec M. Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, ainsi qu'avec des fonctionnaires, chefs de service, qui nous ont appuyés dans cette démarche. L'idée était de réfléchir ensemble, non simplement sur la situation elle-même, mais aussi sur celles susceptibles d'advenir, pour qu'elles ne se reproduisent plus. On a constaté que la procédure existait, mais qu'il y a eu, là, défaillance d'une personne. Nous estimons que des mesures sont à prendre pour l'avenir, soit de bien mieux contrôler les organisateurs. Mais cette réflexion s'étendra peut-être au-delà des centres de loisirs. Nous sommes tous d'avis qu'il faut

anticiper ces événements, afin que ce genre de situation ne se reproduise pas – ou moins, en tout cas.

7. *De manière plus générale, quelle appréciation la Municipalité fait-elle de cette évolution, plus précisément en ce qui concerne les causes de cette montée de violence, et qu'entend-elle faire pour mieux maîtriser la situation, notamment durant les week-ends, non seulement dans ce centre de loisirs, mais aussi en ville de Lausanne, où les week-ends de bagarres, en particulier entre jeunes, se succèdent?*

On vient de voter un rapport-préavis et de décider de créer un observatoire de la sécurité, qui doit justement nous permettre d'anticiper ce genre d'événements, de mettre en place une organisation, des procédures aptes à mieux les gérer. Je ne vais pas m'étendre là-dessus. Je crois qu'il est important que l'on puisse le réaliser. J'aimerais vous dire que pour les policiers qui sont intervenus, ce n'était pas une partie de plaisir et vraiment très dur pour eux. Ils ont vécu des moments extrêmement difficiles, particulièrement ce soir-là. Mais ils sont pris à partie tous les week-ends. Ceux qui se promènent tard le soir à Lausanne peuvent très souvent observer ce genre de bagarres. Alors que plusieurs directeurs d'établissements nocturnes prennent de fortes mesures pour assurer la sécurité des visiteurs, la police est malgré tout obligée d'intervenir. C'est ainsi, nous vivons dans une ville animée – c'est important qu'elle le reste – néanmoins, il faut faire la part des choses et nous devons assurer cette sécurité.

J'espère avoir ainsi répondu à l'interpellateur. J'ai demandé à M. Tosato de compléter. Peut-être voudra-t-il le faire à propos des centres de loisirs.

**M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation :** – J'ai pris connaissance de cette interpellation en venant ce soir au Conseil communal. J'ai été étonné que l'interpellation urgente se fasse sous le titre de « Interpellation urgente sur le Centre de loisirs des Bergières ». J'aurais préféré qu'on l'intitule « sur quelques événements qui se sont déroulés le 26 ou le 27 janvier dans un quartier lausannois ». M<sup>me</sup> Cohen-Dumani a répondu à un certain nombre de questions. Depuis le jour où les événements se sont déroulés, nos deux directions ont travaillé conjointement pour tenter de trouver quelques solutions.

Quelques précisions sur la question N° 2 – *A-t-elle donné son aval à la sous-location du Centre de loisirs des Bergières?* – pour dire au Conseil communal et à M. Charles-Denis Perrin que j'ai été surpris de lire ces termes « A-t-elle donné son aval... » alors que votre Conseil a passé toute une soirée, il y a quelque temps, pour savoir si les manifestations devaient être annoncées ou autorisées... Je pense que vous avez perçu la profondeur du propos: donner une autorisation, ou annoncer simplement une manifestation. Le Centre de loisirs des Bergières – et cela précise votre question N° 3, Monsieur Perrin, – loue effectivement les salles dont il dispose. Il est important que le Conseil communal

sache qu'en 2001, il a loué l'entier du centre 26 fois: 12 à des associations constituées, 11 à ce que l'on appelle des privés et 3 à des écoles. Sur ces 26 locations, il y a eu deux fois non-respect des conditions prévues par le contrat que les organisateurs signent. C'est donc très peu. Ce que l'on va faire, parce qu'il y a là des mesures à prendre, c'est examiner si les conditions contractuelles sont suffisamment précises pour éviter des débordements, quels qu'ils soient.

Venons à la question N° 6: *Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour garantir la sécurité et la tranquillité des habitants proches du Centre de loisirs des Bergières?* Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, tous les Lausannois sont actuellement dans une situation de sécurité et de tranquillité. Il ne faut pas peindre le diable sur la muraille! Les habitants voisins du Centre de loisirs des Bergières ne sont pas plus insécurisés ou perturbés que ceux de la Bourdonnette, de la Cité ou de Chailly. Cela, on peut le leur garantir. Personnellement, le dimanche des événements, dès 14 heures, j'étais sur place et y suis resté jusqu'à 18 heures, n'hésitant pas à aborder et à parler avec les habitants qui sortaient et venaient demander ce qui s'était passé. Ces gens doivent être renseignés, c'est nécessaire. Je peux vous annoncer – certains d'entre vous le savent déjà peut-être – que le Centre de loisirs des Bergières, Espace 44, a immédiatement édité et distribué un petit papillon invitant tous les habitants à assister à une séance d'information sur ces événements le jeudi 14 février. Donc, si quelqu'un veut y participer, il aura encore la possibilité de le faire. Je serai présent – c'est dûment mentionné par le papillon – pour répondre à toutes les questions. Au point 6.2, M. Perrin demande: *Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour mieux contrôler les activités du Centre de loisirs des Bergières?* Je peux vous dire que, dans le cadre de ma direction, nous n'allons rien contrôler du tout à part les dispositions concernant la sécurité. Ce que la Municipalité va faire, c'est valoriser les activités du programme d'animations du Centre de loisirs des Bergières proposées aux enfants, menées dans le cadre de gestion de projets. Nous n'allons pas contrôler les activités du Centre de loisirs des Bergières. Ce que nous allons vérifier, ce sont les contrats de location pour les soirées privées.

Au point 6.3, vous dites une nouvelle fois: *Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour mieux contrôler les environs du Centre de loisirs, compte tenu notamment des nombreuses déprédations commises au Collège des Bergières et aux véhicules parkés dans l'enceinte de ce collège?* Evitons ces amalgames dans une interpellation urgente! Ce n'est pas parce qu'il y a le Centre de loisirs – et là, je le dis haut et fort – que des déprédations sont commises au Collège des Bergières! Le Centre de loisirs n'a absolument rien à voir avec les déprédations au Collège des Bergières! Pas plus que les activités organisées pour des jeunes enfants avec les dégâts causés aux véhicules parkés dans l'enceinte de ce collège! Soyons attentifs à tous ces amalgames, parce que l'on peut toujours craindre qu'ils suggèrent une solution telle que: « Supprimons le

Centre de loisirs, il n'y aura ainsi plus de dégâts au collège et aux voitures!» Et bien entendu, si l'on supprime le Centre de loisirs, on pourrait aussi supprimer ensuite le collège et le parking – et il n'y aurait plus de problème! Voilà les précisions que je voulais apporter et qui, je l'espère, satisferont M. Perrin.

**M. Charles-Denis Perrin (Rad.):** – Rassurez-vous, Monsieur Tosato, je ne vais pas proposer de supprimer aussi les municipaux... Vous avez fait une remarque concernant le titre. Je dois dire que la situation que vivent les habitants du quartier est telle qu'ils sont assez peu intéressés de savoir si celui-ci est approprié ou pas. Ils constatent que le samedi soir, après des activités au Centre de loisirs, nombre de personnes sortent excitées, mettent le feu à des corbeilles à papiers, etc. Que vous le vouliez ou non, il y a des choses qui se passent et qu'il faut comprendre pour intervenir dans cette région. C'était aussi le sens de cette interpellation. Je ne veux pas allonger encore ce long débat, mais voudrais déposer la résolution suivante:

*Résolution*

*Le Conseil communal de Lausanne souhaite apporter son soutien au Corps de police dans ses actions visant à préserver l'ordre, la sécurité des personnes et des biens, ainsi qu'à la Municipalité dans ses efforts pour chercher à comprendre les causes de l'augmentation de la violence à Lausanne et les remèdes appropriés.*

**La présidente:** – Celles et ceux qui acceptent la résolution de M. Perrin sont priés de lever la main. Voulez-vous compter, je vous prie?... Celles et ceux qui la refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Par 33 oui, 20 non et 18 abstentions, vous avez accepté la résolution de M. Perrin.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu l'interpellation urgente de M. Charles-Denis Perrin et consorts sur le Centre de loisirs des Bergières;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant:

«Le Conseil communal de Lausanne souhaite apporter son soutien au Corps de police dans ses actions visant à préserver l'ordre, la sécurité des personnes et des biens, ainsi qu'à la Municipalité dans ses efforts pour chercher à comprendre les causes de l'augmentation de la violence à Lausanne et les remèdes appropriés.»

**La présidente:** – Mesdames et Messieurs, merci de votre patience. La prochaine séance du Conseil communal est fixée au 5 mars 2002.

La séance est levée à 23 h 25.

*Le rédacteur*

Jean-Gabriel Lathion  
Lausanne

*Composition*

Entreprise d'arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*

Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16